



2 Week Loan

13 r o F











[redacted]



MÉMOIRES

D'UN

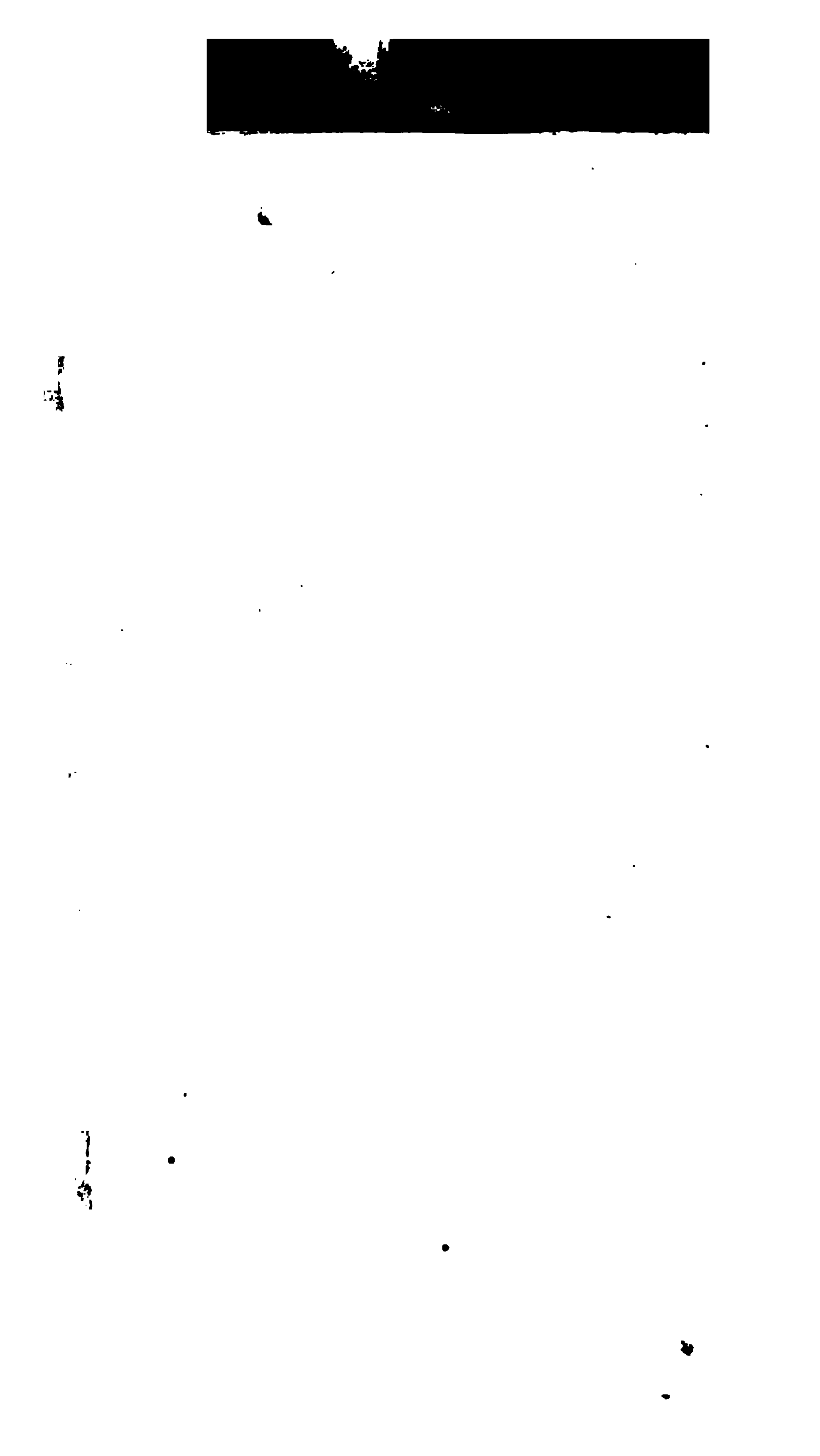
PRÊTRE RÉGICIDE.

TOME PREMIER.

PARIS,

CHARLES MARY, LIBRAIRE,
PASSAGE DES PANORAMAS, N° 60.
TENON, LIBRAIRE,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 30.

1829.



MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉGICIDE.

[redacted]

MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉGICIDE.

TOME PREMIER.

PARIS.

CHARLES MARY, LIBRAIRE,
PASSAGE DES PANORAMAS, N° 60;

TENON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 30.

1829.



MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉGICIDE.

INTRODUCTION.

En 1822 nous parcourûmes la Suisse; après avoir contemplé la *chute du Rhin*, nous suivîmes à pied un chemin qui mène à Constance par Stein. Là nous prîmes un bateau de pêcheurs, nous fîmes voile sur ce lac, dont les eaux transparentes réflètent des rives mollement ondulées, et nous abordâmes à Constance. Le lendemain, au moment où le soleil se levait sur le lac, qui scintillait comme une mer de feu, nous prîmes de nouveau une barque pour visiter ces îles nombreuses qui apparaissent de loin comme des points blancs

sur cette nappe immense d'eau. Le ciel était d'une admirable pureté, l'atmosphère embaumée, le vent soufflait légèrement et enflait nos voiles latines. Nous naviguâmes ainsi une partie de la journée : le soir, nous prîmes terre à .... village du duché de Bade, dont le clocher en flèche se dessinait au-dessus de groupes d'arbres d'un vert foncé.

Comme nous débarquions, nos oreilles furent frappées de chants funèbres, et presqu'aussitôt nous vîmes s'avancer un cercueil qu'on portait en terre, qu'accompagnaient une foule d'hommes et de femmes, et que précédait un prêtre aux cheveux blanchis par les années : quelques croix de bois s'élevaient à peu de distance. C'était là le cimetière........... Nous suivîmes le convoi.

La terre était ouverte, le fossoyeur tout prêt. Le prêtre accomplit les cérémonies funèbres, et après qu'il eut jeté de l'eau bénite sur le corps, il appela de la main tout le cortége, et fit signe qu'il allait parler.

Nous écoutâmes.....

« Mes chers paroissiens! nous allons dire le
» dernier adieu à notre meilleur ami, à celui
» qui nous édifia tous par sa piété, ses bons
» exemples et ses vertus, dont la charité était
» ardente, et que consumait le zèle de la maison
» de Dieu. Il est mort plein de jours, et le Sei-
» gneur l'a sans doute reçu dans sa mi-
» séricorde. Porté par la tempête sur cette
» terre étrangère, qu'il adopta comme une
» nouvelle patrie, il y vint chercher le repos.
» Vous savez tous que, Français d'origine, il
» appartint un moment à cette Convention
» qui envoya Louis XVI à l'échafaud. Avant
» que Dieu l'eut jugé, votre pasteur s'était
» jugé lui-même. Est-ce à nous, misérables
» mortels, d'être plus sévères que la justice de
» l'Éternel, de remuer la cendre du mort, et
» de demander compte à la tombe de ses se-
» crets? Qu'il repose en paix! rappelons-nous
» seulement les bienfaits qu'il répandit sur
» cette terre adoptive. Vos enfants vivaient et

[redacted]

» mouraient dans l'ignorance, il fonda en leur » faveur une école ; vos champs ne répon» daient pas toujours à vos soins, il vous apprit » à féconder la terre et la fertiliser. Vous con» naissiez toute l'importance de ces eaux que » la Providence vous a si libéralement accor» dées, mais vous ne connaissiez pas les moyens » de les conduire et les amener dans vos prai» ries, il vous les enseigna. Tous les dons qu'il » avait reçus du Ciel, il les fit servir à votre » bonheur. Il vous aimait comme ses enfants, » et vous le chérissiez comme un père. Sa mé» moire vivra éternellement dans vos cœurs; » et, j'en atteste vos larmes, son nom sera tou» jours prononcé ici avec amour et reconnais» sance. »

Après ce discours, qu'interrompaient souvent les sanglots des assistants, le prêtre prit un peu de terre et la jeta sur le corps de son collègue, comme pour lui dire l'éternel adieu, la foule en fit autant, et s'éloigna de ce lieu de tristesse.

Pour nous, que cette scène avait vivement émus, nous suivîmes le bon curé au presbytère, nous lui apprîmes quelle était notre patrie, et nous le priâmes de nous donner quelques renseignements sur l'homme vertueux qui n'était plus. Il ne nous fit aucune objection, ne blâma point notre curiosité, et ne voulut pas même remettre, malgré nos instances, à un autre jour un récit qui devait rouvrir ses douleurs.

« Il y a vingt ans environ qu'un homme vint frapper à ma porte : il était vêtu simplement, sa barbe était longue, sa figure empreinte d'une profonde tristesse, et ses yeux presque éteints. Il sollicitait l'hospitalité pour une nuit seulement, et promettait, lorsque le jour aurait paru, de s'éloigner : un peu de paille pour dormir, un morceau de pain pour appaiser sa faim, et un peu d'eau pour raffraîchir sa poitrine brûlante, voilà tout ce qu'il me demandait....

» Je le fis asseoir à ma table. Je lui adressai

dans mes bras. J'écrivis à la cour de Rome, j'en obtins un bref favorable, et six mois après, l'étranger, qui avait dans cet intervalle appris la langue allemande, faisait déjà le catéchisme aux enfants du village. Son terrible secret serait mort dans mon sein, si lui-même, dès que notre idiôme lui eut été familier, n'eût pris soin de le révéler. Il avait déjà gagné la confiance et l'amitié de tous nos bons villageois, qui lui pardonnèrent facilement un crime dont il s'accusait avec un repentir si vif.

» Je n'esseyerai pas de vous peindre cette vie si pleine, si utile, et dont chaque jour fut marqué par des bonnes œuvres. Pénétrez sous le toit de chaume de nos pauvres paysans, leurs larmes seront plus éloquentes que moi. Partout vous trouverez son image !..

» Son esprit était orné, il possédait plusieurs langues; il avait surtout étudié la chimie dans ses applications à l'agriculture. Il entretenait une correspondance avec le directeur de l'institut d'Hofwil..... Que de fois j'ai vu M. de

Fellenberg assis à cette place, causer avec le bon prêtre d'agronomie..... Si nos moissons sont si abondantes, si nos prés sont si beaux, si nos vergers sont si riches, si la prospérité règne dans notre vallée, c'est à ses soins, à ses travaux, à sa science, que nous en sommes redevables.

» Il aimait les lettres et les cultivait dans ses moments de loisir. Il avait écrit les Mémoires de sa vie, et se proposait de les publier lorsque la mort est venue le surprendre... »

Ici nous ne savons si nous devons continuer notre récit... le lecteur l'a déjà achevé. Jamais récit plus vrai ne ressembla davantage à une de ces fables qu'on a coutume de placer en tête d'un roman. Est-ce notre faute si notre histoire commence comme une fiction?

Nous aurions pu aisément tromper le lecteur au début de notre narration, en nous dispensant de le mettre dans notre confidence, nous avons préféré lui donner d'avance l'histoire de notre manuscrit, dût-il la trouver

invraisemblable. La lecture de quelques pages suffira pour dissiper tous les doutes.

Ces Mémoires, qu'on nous a accordés sous la seule condition, qu'on appréciera facilement, de ne point en nommer l'auteur, nous les publions tels que nous les avons reçus : la plupart des chapitres entièrement achevés, quelques-uns imparfaits, ébauchés, et qu'il nous a fallu terminer en nous aidant des souvenirs du bon curé, dont la mémoire a encore toute la fraîcheur du jeune âge, et de cette nature qu'il a sous les yeux depuis quatre-vingts ans. Du reste, tous les originaux de nos pièces justificatives sont là pour répondre de notre bonne foi et de leur authenticité.

MÉMOIRES

D'UN

PRÊTRE RÉGICIDE.

CHAPITRE PREMIER.

Mes premières années. — Wandelaincourt et Louis Roux. — Un diner chez M. Chaudron Rousseau. — Le latin de cuisine. — Le républicain de 88. — État des esprits. — La révolution et la réforme. — Les parlements. — La philosophie du dix-huitième siècle. — Je suis nommé député du bailliage de..... — Mounier.

Prêtre à vingt-six ans, membre de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale, puis curé de..., et maintenant loin de ma patrie, de mes parents, de mes amis, exilé sur une terre étrangère, et condamné à ne plus revoir les lieux où je naquis et les vieux compagnons de mon enfance, j'entreprends d'écrire mes Mémoires; ma main est à demi-glacée par l'âge, mes cheveux ont

blanchis, ma mémoire même commence à s'éteindre : il faut me presser ; encore quelques jours et peut-être serai-je retranché de cette terre ; hâtons-nous donc. Quand toutes les illusions qui vous attachaient à ce monde se sont dissipées, que les passions se sont éteintes, que tous ceux avec qui vous aviez vécu ont disparu les uns après les autres, que de nouveaux temps, de nouvelles institutions, des hommes nouveaux sont venus, chassant le passé et ses générations, doit-on craindre qu'un acteur du drame dont le dernier acte s'est accompli, trompe ses contemporains et la postérité. On ne ment pas en face de l'éternité. Quand on aura lu ces Mémoires, on me jugera peut-être différemment que ces historiens auxquels il a suffi de quelques lignes pour écrire ma vie, et peut-être alors croira-t-on qu'on me devait au moins quelques pages. Je ne veux pas mourir sans qu'on me connaisse tout entier.

Je naquis à....., dans le département de..... ; mon père était un cultivateur probe et honnête, à qui le revenu d'un champ modeste n'aurait pas permis de me donner une éducation convenable, si mon oncle, curé à....., ne m'eût pris dans son presbytère pour instruire mon enfance ; je

fis sous ce vertueux ecclésiastique toutes mes classes de latin, et à l'âge de vingt-trois ans j'entrai au séminaire.

C'est à peu près l'histoire de deux des compagnons de mon enfance et mes collègues à la Convention, Wandelaincourt et Roux, que je dois faire connaître ici.

Au moment où éclatèrent les premiers germes de la révolution, Wandelaincourt et Roux étaient prêtres ; le premier dirigeait le collége de...., le second était curé à..... Wandelaincourt, nourri de la lecture des poètes de l'ancienne Rome, et doué d'une mémoire étonnante, qu'il exerçait chaque jour en apprenant par cœur quelques fragments d'Horace et de Cicéron, ses auteurs favoris, avait quelque chose de la physionomie et du caractère de ce Pierre Ramus, qui tenta au XVIe siècle de faire une révolution dans la prononciation. Wandelaincourt portait plus haut ses prétentions : c'était l'étude de la langue latine qu'il ambitionnait de réformer. Le nom de Bistac lui donnait des frissons, parce que Bistac n'avait jamais rien compris à la théorie du *que retranché*. Il avait écrit sur ce sujet un grand cahier in-folio, qu'il lisait à tous ses amis. « Si jamais il y a une révolution, disait-il, je

Un tel homme devait prendre le parti de la révolution, ne fût-ce que comme moyen de faire meilleure chère, aussi s'y jeta-t-il à corps perdu. Dans son humble cure de....., tous les jours n'étaient pas des jours de fête. Avec douze cents livres par année, comment satisfaire à un appétit qui eût défié celui de Vitellius? Il accueillit donc la nouvelle d'une convocation des États-Généraux comme une ère de salut pour son estomac affamé, et dès ce moment on le vit s'appitoyer sur le sort des paysans que la glèbe ruinait, et des pauvres prêtres de campagne qui avaient à peine de quoi vivre; aussi se fit-il de nombreux partisans dans son diocèse, où les seigneurs faisaient peser une sorte de joug sur tout ce qui était vilain. A côté du presbytère de Louis Roux, vivait une espèce de mauvais procureur, à qui la lecture des écrivains grecs et romains avait tourné la tête, et qui s'était pris d'un grand amour pour les républiques de Sparte et d'Athènes, qu'il regardait comme le type et le modèle de tout bon gouvernement; il invitait quelquefois à dîner le curé, et ne manquait jamais de lui réciter au dessert, des sentences républicaines dérobées à Horace, à Sénèque, à Cicéron, et qu'il avait soin de traduire au pauvre

[redacted]

abbé, qui le regardait fixement et d'un air hébété, tachant de mêler à toutes ces citations, des citations tronquées des livres saints, et faisant des contorsions à mourir de rire, chaque fois que le mot latin ne pouvait sortir de ses lèvres. J'assistai un jour à l'un de ces dîners, et voici le colloque qui s'établit entre l'avocat et le curé ; je n'en ai pas perdu une expression.

L'AVOCAT.

Nous serons un jour républicains comme ces Grecs. *Jam redeunt Saturnia regna;* les jours de Saturne ne sont pas loin.

ROUX.

Teste David cum...... cum.....

L'AVOCAT.

Cum sybillâ. Quoi vous ne vous rappelez plus cette prose des morts que vous chantez si souvent. On dira tout ce qu'on voudra, la nature nous créa tous égaux, comme elle a créé les animaux, sur lesquels l'homme ne l'emporte que parce qu'il regarde en face le ciel. *Os homini sublime dedit.* Elle donna à l'homme une figure qui regarde fièrement le ciel; c'est Ovide, je crois, qui a fait ce beau vers.

ROUX.

Je crois que oui. Pensée sublime; le psalmiste avait dit avant Ovide : *Tu estis pulvis*.....

L'AVOCAT (riant).

Tu estis..... Et cet homme qui est si fier de sa noblesse, si entiché de ses titres, simple poussière comme vous l'appelez si éloquemment, n'a-t-il pas toutes les passions honteuses, les misérables concupiscences, les maladies, les appétits des animaux? — *Ventri subdita*, comme dit Salluste.....

ROUX.

Admirable!..... *Subdita*. L'Écriture n'aurait pas mieux dit; mais pensez-vous que si la France se *républicanisait* nous serions plus heureux; que nous autres prêtres, par exemple, nous aurions des dîmes plus grasses, un casuel plus abondant, une cave mieux fournie; j'ai toujours entendu dire que les prêtres de Rome vivaient splendidement.

L'AVOCAT.

Un moment, mon cher abbé; point de dîmes dans une république, point de corvées, point de main-morte, ou de droits seigneuriaux.....,

la terre appartient à qui l'ouvre, à qui la fertilise et la fait fructifier; le paysan ne doit ses sueurs à personne; il vit de son travail comme le prêtre de l'autel; vous connaissez votre saint Paul?

ROUX.

Saint Paul parlerait autrement aujourd'hui, s'il était comme moi curé de village; si nous n'avions que l'autel pour vivre....., nous ferions une fort maigre chère...... *Non splendida.... Splendida...*; vous m'entendez!

L'AVOCAT.

L'état probablement se chargera de doter les prêtres, de leur assigner un revenu qui les mettra au-dessus du besoin; il sécularisera pour cela les abbayes, ouvrira les portes des couvents, s'emparera des biens du clergé, et fera main-basse sur les richesses immenses de quelques-uns de vos prélats.

ROUX.

Oh! pour nos évêques et archevêques à cent mille livres de rentes, je vous les abandonne; car enfin, jamais saint Paul, saint Pierre, saint Lin n'ont roulé carrosse.

L'AVOCAT.

Nous les ferons marcher à pied... Ils seront citoyens d'un état libre... *Libertas en tandem, libertas quam optavistis.* « La voilà cette liberté, » cette liberté objet de tous vos vœux. » Vous vous rappelez la belle harangue de Catilina à ses compagnons ?

ROUX.

Pas beaucoup. Ce Salluste est trop difficile à entendre. Mais, dites-moi, aurons-nous des archevêques et des évêques dans votre république?

L'AVOCAT.

Je n'en vois pas, à vous dire vrai, l'absolue nécessité, à moins que vous ne me la démontriez : *Quod demonstrandum.*

ROUX.

Je vous vois venir avec votre *demonstrandum:* nos pauvres petits curés ne trouveront pas même grâce à vos yeux.

L'AVOCAT.

Quand la serpe est attachée à un arbre, il faut qu'elle en émonde toutes les branches inutiles, *Ramos compesce fluentes...* Vous savez votre Virgile?...

ROUX.

Ramos inutiles... Un moment, M. l'avocat, songez donc que pour un Belzunce que fournit l'épiscopat, nous pouvons citer, nous autres, dix Vincent de Paule.

L'AVOCAT.

Laissez-nous faire... Les grasses prébendes, les riches abbayes, les évêques, les archevêques, l'or inutile des églises, tout servira à améliorer le sort du clergé; les ministres du Seigneur jouiront d'une honnête aisance, et ne seront point à charge à leurs paroissiens. Ils mettront la poule au pot chaque jour, et auront de l'Épernay et du Sillery dans leur cave... *Bonum vinum*... Vous connaissez le proverbe.

ROUX.

Si je savais que votre réforme ecclésiastique finît par du Sillery ou de l'Épernay, ma foi je voterais *libenter* ou *lubenter* (l'un et l'autre est latin), pour votre république... Car enfin nous portons le poids du jour, nous autres, comme dit l'Évangile,... et il faut bien que nous soyions récompensés. En nous frappant, c'est comme si on abattait ces arbres qui protégent contre les orages le toit de chaume du pauvre.

L'AVOCAT.

Laissez-là vos arbres. Je sais bien que s'il ne tenait qu'à moi, je mettrais la main à la coignée, et j'abattrais tout d'un coup nos forêts inutiles, dont le bois servirait à nourrir nos campagnes.

ROUX.

Mais je croyais que les Romains et leurs Dieux aimaient les forêts... Est-ce Ovide ou Virgile qui les invoque dans ces maudites Bucoliques, aussi indéchiffrables pour moi que les hymnes de Santeuil, que je suis obligé chaque jour de réciter?

Je n'avais point encore pris part à la conversation : mon tour arriva.

L'AVOCAT.

Que pense de mon utopie notre silencieux convive?

MOI.

Ma foi, M. Chaudron, vous qui citez si admirablement les anciens, je suis fâché que vous ne vous rappeliez pas ce précepte si sage de l'un de vos auteurs de prédilection : *Festina lente*.

ROUX.

Mon confrère a raison, *lente*....

MOI.

Des réformes sont nécessaires ; le temps en est gros, laissons-le faire, ou plutôt aidons-le, mais sagement. Comme au temps de la scission de Luther, les esprits sont portés vers une réforme dans le chef et dans les membres. Il faut rappeler aux mœurs primitives de l'Église, à cette vie obscure, simple, sans faste, à cette humilité des premiers jours du christianisme, ces abbés de cour, qui ne disent jamais la messe, ces prélats qui dorment sur la soie, ces évêques qui ne connaissent pas même la métropole de leur diocèse, ces grands dignitaires ecclésiastiques, qui dépensent l'or qu'on leur jette à pleines mains, à bâtir des palais, à élever des maisons de campagne, des jardins superbes. Mais à quoi bon renverser en un jour l'œuvre de tant de siècles? Parbleu! M. Chaudron, il y a une hiérarchie de pouvoirs spirituels, comme une hiérarchie de pouvoirs temporels ; si d'un mot je retranchais tous les procureurs, que diraient les plaideurs? que diriez-vous vous-même?

L'AVOCAT.

Claudicat comparatio, claudicat!

ROUX.

Mon confrère, que dit donc M. Rousseau?

MOI A L'AVOCAT.

C'est ce qu'il faudrait me prouver.

L'AVOCAT.

Et je le prouve. Car enfin, s'il n'y avait pas de procureurs, que feraient les plaideurs? ils s'entredévoreraient, tandis que s'il n'y avait pas d'évêques, nos clochers n'en sonneraient pas moins, et les messes iraient toujours leur train.

MOI.

Et les juges, M. Chaudron, pourquoi n'empêcheraient-ils pas les plaideurs de se manger?

L'AVOCAT.

Vous direz tout ce que vous voudrez, vive une république; et, je vous le prédis, avant dix ans nous n'aurons plus d'évêques, plus de prêtres, et vous, mon cher Roux, citoyen d'un état libre, vous jetterez votre soutane aux orties, et...

ROUX.

Vous verrez que je prendrai une femme.

L'AVOCAT.

Je ne dis pas non.

Roux rit beaucoup de cette prophétie, qui s'accomplit en effet. Je me rappelai long-temps cet entretien, surtout lorsque plus tard je vis Chaudron-Rousseau, dans son zèle pour le nivellement républicain, abattre les plus belles forêts du royaume.

Revenons où j'ai laissé mon récit.

Je passai trois ans au séminaire. J'avais pour professeur en morale un prêtre de l'Oratoire, tant soit peu entaché et entiché de jansénisme, comme la plupart des membres de cet ordre célèbre. Je remarque, sans que j'en devine la raison, que les prêtres qui, à l'Assemblée nationale, furent les premiers à voter l'aliénation des *biens* du clergé, le serment à la constitution civile, et qui, à la Convention, condamnèrent à mort Louis XVI, et déposèrent depuis le vêtement sacerdotal pour se marier, étaient en partie des oratoriens, ou avaient étudié à l'Oratoire. Serait-ce que l'habitude qu'ils avaient contractée sur les bancs de l'école de disputer contre la puissance spirituelle de Rome, les avait accoutumés à regarder le pouvoir royal en face, et à le traîner à la *tribune*, comme ils traînaient sur leur banc le pape à qui on devait le célèbre formulaire?

Je ne saurais le dire; du moins suis-je certain que je sortis du séminaire l'humeur assez guerrière, singulièrement passionné pour tout ce qui me sembloit opprimé, ennemi des abus, désireux de réformes, avide de nouveautés, et travaillé d'une inquiétude d'avenir et d'une sorte de malaise du présent, dont je ne me rends pas bien compte encore.

Du reste, grands seigneurs, nobles, paysans, prêtres, tous se ressemblaient, tous étaient agités, inquiets, tous se tourmentaient et cherchaient le changement. Les intelligences les plus calmes étaient atteintes d'une sorte de fièvre, le présent leur pesait comme un fardeau, elles en appelaient à un avenir qu'elles paraient des plus belles couleurs. On peut dire que la révolution était toute préparée, toute faite, et qu'elle sortit armée de l'Assemblée nationale, comme Minerve du cerveau de Jupiter. On a cherché à apprécier les causes de ce grand mouvement des esprits tentant tous à la fois, et comme de concert, à se précipiter hors du cercle où, astres paisibles, ils avaient accompli jusque-là leur révolution. Quelques écrivains l'ont attribué à l'influence des idées philosophiques. Il est certain que la philosophie railleuse du XVIIIe siècle

contribua singulièrement à affaiblir le respect de la nation pour ses rois, mais elle ne fut pas la seule cause du désordre des esprits. Quand Luther enfanta la réforme, il détacha du faisceau de l'Église romaine des chrétiens qui étaient attachés de cœur au catholicisme, et que les écrits des philosophes n'avaient pu gâter; et cependant vous les voyez briser tumultueusement les liens de quinze siècles, fermer l'oreille à la voix du chef de l'Église, et rompre à jamais avec Rome : c'est que cette scission religieuse s'accomplissait depuis deux siècles sans que le pouvoir religieux voulût y croire, ou y apporter remède. Quelques voix s'étaient élevées, qu'on avaient étouffées, comme des apôtres de nouveautés, et des prophètes de malheurs. Peut-être que quelques concessions qui n'eussent en rien attaqué l'essence de la religion, auraient ramené l'esprit indocile et fougueux des premiers hérétiques; peut-être aussi qu'en France la réforme n'eût fait que peu ou point de progrès, si on ne l'avait combattue par le fer et la flamme. On ne saurait nier que de graves abus ne se fussent glissés dans le gouvernement pendant le règne de Louis XV. La voix des courtisans était seule entendue, le monarque

vivait isolé de ses peuples, dont les cris ne parvenaient jamais jusqu'à ses oreilles. La plainte eût paru séditieuse, et les larmes elles-mêmes auraient été regardées comme criminelles. Si quelquefois les Parlements, placés entre la nation et le roi, recueillaient ces plaintes et ces larmes, et les portaient au pied du trône, soudain on les accusait d'empiéter sur la prérogative royale, on les blâmait avec amertume, on flétrissait comme un acte d'hostilité cet acte de courage. Qu'arrivait-il alors? Le peuple prenait parti pour les Parlements, et ainsi s'affaiblissait son vieil amour et son antique respect pour ses rois : ajoutons que toutes ces luttes entre le monarque et les grands corps de l'état désenchantaient la royauté, lui ôtaient ce prestige qui en avait été jusqu'alors inséparable, affaiblissaient l'éclat de ces rayons qui brillaient autour du diadême, et laissaient voir la tête du prince, nue, sans ornement, et couverte de cheveux blancs comme celles du reste des hommes qui avaient vieilli. Quelquefois aussi on vit ces Parlements, qu'on nous représente comme les protecteurs nés du peuple et les gardiens de nos franchises, contrarier, par une opposition systématique, les vues bienfaisantes du monarque. C'est ainsi que le

Parlement de Paris s'opposa de toutes ses forces au rachat du droit de corvée sur les grandes routes, qu'on exerçait trop violemment dans une province du royaume.

Les fautes des ministres, leurs mesures iniques, acerbes, ridicules, leur sotte vanité, leurs disputes avec les parlements du royaume, déconsidèrent le pouvoir ; on vit naître tout à coup une nuée de pamphlets en vers et en prose, où l'on mettait en scène des hommes dont on avait dit du mal, mais secrètement; le mépris se mêla à l'indignation. On siffla ces acteurs ; on leur eût jeté de la boue, si on eût osé. Le retour des notables, qui avaient été convoqués à Paris, et dont on s'était moqué, vint irriter de nouveau les esprits ; on ne gardait plus de ménagements ; ces mots : les États-Généraux, étaient dans toutes les bouches. Le peuple, les nobles, le clergé les répétaient incessamment. Le Dauphiné surtout était le foyer d'une grande irritation ; on craignait une insurrection générale si le roi n'accédait aux vœux de la nation. Les Parlements pressaient le monarque, et ne lui laissaient pas de repos. Les États-Généraux furent convoqués.

Je fus nommé député du bailliage de.... Je

connaissais l'esprit de ma province. Juste répartition des impôts, liberté civile et religieuse, égalité devant la loi, responsabilité ministérielle, réforme des abus, abolition des privilèges, votes par tête, tels étaient les vœux que nos commettants nous avaient exprimés dans leurs cahiers. Sans être prophète, j'avais deviné le mouvement des esprits qui avait lieu alors, et je m'étais mis à étudier la constitution d'un peuple qui avait conquis légalement sa liberté, et dont les institutions étaient célébrées et opposées à celles qui nous régissaient, dans tous les ouvrages qu'on publiait sur les gouvernements. Je m'étais lié depuis quelque temps avec un homme sage, vertueux, ami des libertés publiques, et dont le nom fut un moment populaire. Je veux parler de Mounier, nommé par acclamation député dans la province du Dauphiné, et dont les ouvrages sur les questions du jour étaient lus, ou plutôt dévorés avec une avidité incroyable. Nos vœux, nos pensées étaient les mêmes. Combien il est à regretter qu'une ame aussi belle, aussi pure, ait cru devoir abdiquer, dans un moment de danger, le noble fardeau que ses concitoyens lui avaient imposé!

peut-être que cette voix, unie à celle de ses amis, qui s'exilèrent volontairement, eût sinon arrêté, du moins retardé le triomphe des hommes sanglants de la révolution.

CHAPITRE II.

Mon départ pour Paris. — Laloy. — Aubert. — Le dîner à table d'hôte. — Le noble campagnard. — Mon voyage à Arras. — Madame Rozier. — La Geoffrin d'Arras. — Maximilien Robespierre. — Robespierre jeune. — Mademoiselle Robespierre. — Intrigues électorales. — Maximilien, député du bailliage d'Arras. — L'Antillette.

J'ÉTAIS bien aise d'arriver à Paris et d'y précéder de quelques jours l'ouverture de l'assemblée dont j'allais faire partie, pour pouvoir, avant de me livrer tout entier à mes fonctions législatives, terminer quelques affaires particulières, renouer avec d'anciennes connaissances que j'avais perdues de vue depuis bien des années, et me mettre au courant de la politique du moment. Je partis donc peu de jours

après ma nomination, et voyageai avec deux hommes que les mêmes fonctions appelaient à Paris, et qui, comme moi, étaient impatients d'y arriver des premiers. C'étaient Laloi, médecin, député du tiers-état du bailliage de Chaumont en Bassigny, et Aubert, curé du village de Couvignon, député du clergé du même bailliage. J'eus le bonheur, assez rare, d'avoir pour compagnons de route des personnes qui partageaient et mes opinions et ma pensée. A une grande facilité d'élocution, aux talents exigés par son état, Laloi *réunissait* des connaissances en histoire et en politique, plus étendues que ne pouvaient le faire supposer ses études particulières. Sa conversation était attachante, variée, et puisait un charme de plus dans les souvenirs et les récits de quelques voyages qu'il avait faits dans sa jeunesse. Le curé de Couvignon était moins instruit, avait par conséquent bien moins à dire; mais il était homme de bien, modeste, un peu confus même de l'honneur dont il était revêtu, du reste se promettant de le mériter par le zèle dont il servirait les intérêts, non-seulement de ses mandataires immédiats, les membres du clergé, mais encore les intérêts du tiers-état, et par conséquent de ses paroissiens, qu'il regardait

comme ses enfants. Je m'étais lié avec lui, pendant ma jeunesse, et je n'ai jamais cessé de l'estimer; plus heureux que moi il ne devait que passer sur notre scène politique, et en disparaître après la dissolution de l'Assemblée constituante, pour rentrer dans la vie privée. Il n'en fut point de même de mon autre compagnon de voyage, Laloi, qui siégea comme moi à la Convention, et comme moi prit part à un procès à jamais mémorable par la sinistre catastrophe qui le termina. Les connaissances administratives dont il fit preuve, le portèrent, après cette déplorable session, aux fonctions publiques, qu'il conservait encore dans les dernières années de l'empire.

Les trois autres personnes qui occupaient avec nous l'intérieur de la diligence, étaient un notaire, un négociant et un cultivateur : tous trois partageaient nos espérances sur les heureux résultats que devait produire la tenue des États-Généraux, tous trois nous félicitèrent sur notre nomination, et pensaient nous voir de retour dans nos foyers au bout de quelques mois, après avoir contribué au grand œuvre de la régénération du corps social. Qui pouvait croire en effet, à cette époque, qu'une assemblée appelée

par tant de vœux, allait marquer l'ère d'où devait dater la plus sanglante des révolutions.

Au reste, le désir et le besoin d'améliorations politiques étaient universels; partout le peuple attendait, avec impatience, la réforme des priviléges et des abus, restes gothiques d'un siècle dont ils étaient le seul souvenir, semblables à ces pans de murailles noircis, qui restent debout après un incendie, et marquent la place des monuments dont ils firent partie. On voulait l'égale répartition des impôts, on se flattait que l'accès des emplois publics serait ouvert à toutes les classes, et ces espérances étaient partagées non-seulement par l'homme de loi, par le médecin et les individus que leur instruction appelait à réfléchir et à juger, mais par l'agriculteur et le simple artisan, tant le système social était alors peu en harmonie avec l'esprit et les besoins du siècle, tant était grand le besoin d'obtenir des réformes dans toutes les parties de l'administration!

Je ne connais qu'une seule classe d'individus qui n'était pas à la hauteur des idées du jour: c'étaient les nobles de campagne. Les grandes notabilités sociales de la capitale n'avaient jamais eu moins de morgue, moins de prétentions; cultivant les sciences et les lettres, elles se plai-

saient à aider de toute leur influence les savants, les littérateurs et les artistes, et ce qu'elles leur accordaient, ce n'était point une orgueilleuse protection, mais les services d'une bienveillance éclairée. Depuis long-temps l'orgueil et l'ignorance de la noblesse ne se trouvaient plus que dans les romans ; elle était disposée, ainsi que l'ont prouvé plusieurs de ses membres, à faire toutes les concessions réclamées par l'époque actuelle. Mais la noblesse qui hantait la cour et vivait de ses faveurs, ne consentait point avec la même facilité à renoncer à des prérogatives qui faisaient toute son existence ; d'un autre côté les hobereaux de campagne, qui n'avaient jamais quitté leurs donjons, qui auraient cru déroger à leurs titres en partageant l'instruction commune, ignoraient l'état des choses, les besoins du moment, et ne se montraient nullement disposés à faire le moindre sacrifice. Ces deux fractions de l'ordre nobiliaire firent sentir le premier mouvement de résistance, et devinrent le pivot de l'émigration, que bientôt les mésintelligences, les persécutions et peut-être la trahison vinrent renforcer.

Nous trouvâmes un des hobereaux dont je parle, à Troyes, où nous nous arrêtâmes pour

dîner. Il se rendait aussi à Paris. Député aux États-Généraux par la noblesse de je ne sais quel bailliage, il s'indignait des prétentions qu'il avait entendu exprimer depuis quelque temps, et parlait des vilains et des vassaux comme un baron du XIVe siècle. Ce fut en vain que nous voulûmes lui représenter que la marche du temps avait amené des mœurs, des lumières et des idées qui exigeaient une modification dans les ressorts de l'administration ; langage qu'il ne pouvait comprendre et auquel il ne prêtait l'oreille que pour le traiter d'extravagant et de séditieux. M. le vidame amusa, sans s'en douter, par ses préjugés gothiques, la table d'hôte dont il faisait partie, et où il se trouvait seul de son avis, quoiqu'elle fût nombreuse. C'était l'échelle proportionnelle de la totalité des gens partageant son opinion sur l'ensemble de la France. Je tentai d'abord de le faire sortir tant soit peu de l'ornière où il était enfoncé ; entreprise au-dessus de mes forces : j'y renonçai.

En arrivant à Paris je descendis à l'hôtel de ...., rue de l'Université, et j'y arrêtai un logement. Morel et Mougeotte des Vignes, tous deux députés de ma province, y demeuraient déjà depuis quelque temps. L'un et l'autre,

On se doute bien que Robespierre fit tous ses efforts pour être reçu dans la société de madame Rozier; la réputation de Maximilien eût dû l'en faire bannir, mais sa sœur, mademoiselle Robespierre, amie de ma tante, fit tant d'instances auprès d'elle pour obtenir cette faveur, que madame Rozier, d'ailleurs fort indulgente, consentit à le recevoir.

Là, quoique le jeune avocat ne négligeât rien pour cacher son naturel et ses intentions, c'était toujours en juge qu'il parlait de nos modèles d'éloquence, et il le faisait quelquefois en termes vraiment comiques. Après avoir dit que l'avocat-général Séguier tournait assez bien le réquisitoire, il ajoutait son éternel *mais*..... Au reste, il se croyait, lui, moins fait pour donner des réquisitoires, que pour porter des conclusions, et un tribunal de la capitale était, à l'en croire, le seul théâtre digne de ses talents. Il souhaitait quelquefois, dans ses rêveries ambitieuses, d'être procureur-général du parlement de Paris, et sa présomption lui donnait la force et les moyens nécessaires pour bien remplir dignement cette charge importante de la magistrature.

Il affectait du respect en parlant de J. J. Rousseau; seulement il trouvait qu'il était fâcheux

que ce génie n'eût pas étudié à l'université de Paris, où, comme lui sans doute, il eût aussi remporté des prix. A cela près, il louait le philosophe sans réserve, et parce qu'il avait quelque chose de son caractère atrabilaire, il se croyait aussi sa chaleureuse éloquence et sa magie de style.

Le début de Maximilien au barreau d'Arras, avait été loin de répondre aux prétentions fastueuses qu'il affichait. Ses premiers pas avaient été obscurs, et les suivants scandaleux. Les pénibles efforts par lesquels il mendia la faveur publique, ne lui réussirent qu'auprès de la foule ignorante et de la frivolité. Son style âcre, et imprégné des affections de son mauvais cœur, révoltait les ames honnêtes. Il était le conseil de l'injustice; il accueillait les plaideurs de mauvaise foi, et se faisait le patron des causes honteuses.

Dès l'instant qu'il fut question de convoquer les États-Généraux du royaume, Robespierre conçut le dessein de s'y faire nommer député. A l'exception de l'argent, qu'il ne répandit pas, parce qu'il était dans l'impuissance de le faire, il descendit, disaient ses ennemis d'Arras, à tous les genres de manéges que peut conseiller l'ambition la plus démesurée. On le vit ramper aux pieds des gens de la dernière classe du peu-

ple. Il avait pour parents éloignés des cultivateurs qu'il avait jusqu'alors dédaignés, et qu'il connaissait à peine. Il se souvint d'eux au moment où il crut qu'ils pourraient lui devenir utiles. Il leur députa son frère Robespierre, jeune homme à peu près nul, qui devait les assurer de son tendre attachement, et leur faire envisager, d'un côté l'honneur qui rejaillirait sur toute la famille si, par leurs bons offices auprès des paysans de leur canton, ils parvenaient à le faire députer aux États-Généraux, et, de l'autre l'avantage que trouveraient tous les habitants de la campagne à se donner pour patron un homme de talent comme lui, et si connu déjà par son zèle pour les intérêts du peuple.

Tandis que Robespierre le jeune allait ainsi de village en village quêter des suffrages pour son frère, d'autres émissaires bénévoles, choisis parmi les plus mauvaises têtes d'Arras, les Darthé, les Buissart, les Duquenoy, se répandaient dans les tripots et les estaminets de la ville, échauffant les têtes, prônant leur candidat comme un grand homme, comme l'ami, le défenseur du peuple, dont il avait juré de venger les droits depuis long-temps outragés par les grands. De son côté, Robespierre jouait le rôle

qu'il s'était réservé, affectant en toute occasion la plus grande popularité ; il caressait la multitude, il saluait, il arrêtait dans les rues ceux qu'il savait avoir quelqu'ascendant sur elle. Mettant ses conseils au rabais, il les offrait, il les donnait gratuitement à quiconque pouvait lui accorder ou lui gagner une voix. Long-temps avant les élections, il répondait avec une feinte modestie à ceux qui lui faisaient compliment sur sa future nomination, que si quelque chose le flattait plus encore que le touchant intérêt que lui marquait le peuple, c'était l'espoir qu'il concevait, s'il était député, de travailler efficacement à conquérir sa liberté et son bonheur. Il n'avait, disait-il, qu'une inquiétude, c'était que son zèle trop connu pour le bien public, ne lui suscitât de puissants ennemis, et ne le rendît victime de la cabale des riches et de leurs partisans ; et, d'un autre côté, il faisait des visites aux riches et à leurs partisans, mendiait publiquement leurs suffrages, et les assurait de son dévouement le plus entier et le plus pur à leurs intérêts.

Les choses en étaient là, et Robespierre était sans inquiétude sur le succès, lorsque j'arrivai à Arras. Je le vis le lendemain même chez ma

tante, et la première impression que cet homme fit sur moi, fut loin de lui être favorable. Son extérieur était commun, sa taille médiocre; il portait sur de larges épaules une tête assez petite, il avait les cheveux châtains-blonds, le visage arrondi, la peau médiocrement gravée de petite vérole, le teint pâle, le nez petit et rond, les yeux bleus et un peu enfoncés, le regard indécis, l'abord froid et presque repoussant; à peine souriait-il quelquefois, encore n'était-ce que d'un sourire railleur.

Mademoiselle Robespierre était loin de ressembler à son frère : son caractère était enjoué et aimable, elle avait de l'esprit et ne semblait pas s'en douter; sa figure était assez ordinaire, mais un air de bonté répandu sur son visage, lui conciliait la bienveillance générale. On l'estimait, et ma tante qui avait été à même d'apprécier son mérite, avait pour elle une véritable tendresse. Mademoiselle Robespierre aimait beaucoup son frère Maximilien, et ne manquait jamais de faire son éloge toutes les fois qu'elle pouvait en trouver l'occasion. A force de l'entendre vanter, madame Rozier s'imagina qu'il valait mieux que la réputation qu'on lui prêtait, elle pensa qu'il avait des ennemis, des envieux, et finit par s'in-

téresser à lui sincèrement. Je vis aussi Maximilien avec moins de répugnance, et je finis même par répondre aux avances dont il ne cessait de m'accabler.

Le jour de l'élection arriva. Les électeurs s'assemblèrent pour procéder au choix de leurs représentants. Par surabondance de précautions, et pour ne rien négliger dans une affaire aussi importante, le prudent candidat mit de nouveau son frère en campagne, et le chargea de se rendre avec leurs amis dans les auberges où les électeurs étaient descendus, d'y faire retentir son nom et son éloge, et de parler à chacun le langage le plus propre à capter sa bienveillance. Il pensa aussi qu'il serait bon de transiger avec quelques-uns de ses concurrents. Il les vit, et leur fit offre de seconder leur élection de tous les suffrages dont il pouvait disposer, à charge de réciprocité.

Mais quel fut l'étonnement de Robespierre lorsque, tout étant ainsi disposé, au lieu de se voir nommer député le premier et par acclamations, comme sa vanité s'en était flatté, il vit successivement sortir les noms de plusieurs candidats, et le sien toujours oublié, quelquefois même repoussé avec une sorte d'acharne-

ment. C'est alors que, le désespoir dans le cœur, il accourt chez ma tante raconter son humiliation et ses chagrins. Madame Rozier, toujours bonne, toujours obligeante, l'exhorte à ne point perdre courage tant qu'il restera un député à nommer.

M. Briois de Beaumez, nommé député la veille par la ville d'Arras, était venu faire une visite à ma tante. Cet homme recommandable jouissait d'une grande influence parmi ses concitoyens. Madame Rozier l'invite, le presse de faire quelque chose pour Robespierre. M. de Beaumez refuse d'abord; il hésite; je joins mes instances à celles de ma tante; je me porte garant des bonnes intentions de Maximilien; celui-ci jure qu'il ne fera rien que par les avis de M. de Beaumez à l'assemblée des États-Généraux. M. de Baumez consent enfin à lui prêter son crédit auprès des votants. Robespierre entrevoit une lueur d'espérance; il ne s'en tient pas là: il nous quitte, il court chez Buissart. Là il tient conseil, il passe en revue divers expédients, et s'arrête à celui de faire une dernière tentative auprès des villageois par un discours qu'il croit propre à les séduire. Buissart écrit sur-le-champ le nom du candidat sur quatre cents carrés

de papier, et les remet aux amis de Robespierre, avec injonction de les distribuer aux électeurs, au moment même où ils s'apercevront que la harangue du Cicéron artésien fera impression sur eux. Les choses ainsi convenues, on se rend à la séance. Robespierre y était déjà arrivé; il s'empare de la tribune, il commence par annoncer emphatiquement : « Qu'il va éclairer le » peuple sur de grands intérêts, et lui révéler » des mystères d'iniquités opérés à son préju» dice ».... Aussitôt il se met à déclamer contre la tyrannie des levées militaires qui ont eu lieu dans l'Artois, il attaque les autorités, il inculpe l'intendant de la province, il inculpe les États, il accumule d'hypocrites doléances sur le sort du malheureux habitant des campagnes; au moment où les villageois attentifs s'extasient, la bouche ouverte, devant le candidat, Buissart et ses affidés leur glissent dans la main le nom de celui que tant de zèle pour eux leur rend cher. Robespierre descend de la tribune, on va au scrutin... il est élu.

Robespierre, à peine nommé, ne parla plus que du prochain nivellement des fortunes. Il assurait chaque jour la classe infime du peuple, qu'avant peu ce serait elle qui occuperait les

et d'imagination qui me frappa vivement. Je résolus de voir l'auteur de ce pamphlet. Mon oncle connaissait beaucoup M. Duplessis, dont Camille recherchait en ce moment la fille. Je parlai à M. Duplessis de mon désir de faire connaissance avec son gendre futur, dont le nom était déjà à la mode, et dont les feuilles avaient pénétré jusque dans nos hameaux de la Champagne. Dès que j'eus prononcé le nom de Camille, je vis s'approcher à petits pas une jeune fille de dix-huit ans, pleine de charmes et de modestie, qui leva ses grands yeux bleus sur moi et sourit, comme pour me remercier de ce que je venais de raconter de son amant. M. Duplessis n'eut pas besoin de me dire que c'était cette Lucile, destinée depuis long-temps à Camille. Il m'invita à dîner, et promit de me faire trouver avec son gendre le lendemain même ; mais j'étais impatient, je ne voulais pas renvoyer au lendemain ce qui pouvait avoir lieu le jour même. Je pressai M. Duplessis de m'accompagner chez Camille, il y consentit, et nous partîmes.

Camille Desmoulins demeurait cour des Cordeliers. Une vieille femme, qui faisait le ménage du journaliste, vint nous ouvrir, et nous

entrâmes par un corridor obscur, dans un appartement qui n'avait rien d'élégant ; il se composait d'une chambre à coucher et d'un cabinet d'étude, où travaillait en ce moment Camille. Le secrétaire était orné d'un buste de Voltaire, par Houdon. Quelques gravures, parmi lesquelles je remarquai le portrait de Mirabeau, étaient attachées sans ordre sur les murailles : de mauvais rayons soutenaient une centaine de volumes qui formaient la bibliothèque : c'étaient une Bible en latin, les OEuvres de Voltaire et de Rousseau, Condillac, Mably, et une foule de feuilles volantes.

Camille se leva quand il aperçut M. Duplessis, vint au-devant de nous, prit la main de son beau-père, qu'il serra affectueusement, et presqu'aussitôt demanda des nouvelles de Lucile. Nous nous assîmes. M. Duplessis me nomma, dit mon titre de député, et la conversation s'établit.

Les premières paroles que prononça Camille me révélèrent une ame irritée contre l'ordre de chose actuel, impatiente comme celle de tous les jeunes gens, amie du bruit, du mouvement, rêvant une réforme sociale, ou plutôt une révolution subite, instantanée. J'étais plus calme ; je hasardai quelques objections, que Camille

ne me laissait pas le temps d'achever. Il interrompait brusquement mes périodes, que je cadençais trop lentement, et répondait avec une sorte d'humeur, et en bégayant, à des raisonnements qu'il devinait et qu'il arrangeait lui-même. Toute la chaleur de son ame passait sur sa figure, qui s'électrisait subitement; son œil brillait comme du feu, et ses dents s'agitaient comme celles d'un malade. Il n'y avait cependant aucune colère ni dans ses réponses, ni dans son ton, mais une pétulance toute méridionale. Du reste, sa conversation était piquante et abondait en images. C'était un orateur qui parlait avec passion, et qui entraînait celui qui l'écoutait. J'étais sous le charme, et pendant près d'une heure, je ne fis rien ou presque rien pour le rompre. Camille, épuisé de tous ces efforts de poitrine et d'intelligence qu'il faisait depuis si long-temps se tut enfin, et tomba dans le repos. Ce fut mon tour. Je parlai principes; je dus lui paraître froid avec mon accent tranquille; mes paroles qui se succédoient une à une, mon front qui jamais ne se mouillait, et mon œil calme comme ma physionomie. Toutefois, je n'arrivai pas chez lui à l'improviste. J'étais préparé, je connaissais,

comme je l'ai déjà dit, la législation du peuple anglais; sur ce point, j'avais un avantage marqué sur le jeune publiciste, et j'en profitai. Quelques-uns de mes arguments parurent faire une assez vive impression sur son ame ardente; il inclinait sa tête en signe d'adhésion, et bégayait quelques *oui* incertains, qui relevaient mon courage et donnaient plus de mouvement à mes paroles, tellement, qu'à mon tour, je parlai pendant une longue demi-heure devant mes deux auditeurs muets, et finis par passionner mon débit et mes accents. Nous nous quittâmes après cet entretien : en nous séparant, Camille me prit la main et me demanda mon adresse, me promettant de m'amener le Démosthène français. « Nous verrons, me dit-il » avec un sourire bienveillant, comment vous » résisterez aux coups de hache de cet homme; » passe pour mes piqûres d'épingles. »

Quelques mois après cette conversation se fit le mariage de Camille avec mademoiselle Duplessis; la bénédiction nuptiale eut lieu en l'église Saint-Sulpice; au nombre des témoins étaient Pétion et Robespierre, qui tinrent le poêle. Mirabeau avait promis de se trouver à l'église, mais il ne put s'y rendre, ayant été ce

jour-là attaqué d'un vomissement de sang. M. Duplessis m'avait aussi invité à la cérémonie. A onze heures j'étais à l'église ; les jeunes époux arrivèrent à midi. Camille tout en noir, poudré, frisé avec art, le regard ardent, la démarche brusque, précipitée ; Lucile, vêtue d'une robe blanche, l'œil légèrement humide, le maintien angélique. La chapelle de la Vierge se remplit bientôt ; quelques députés, prévoyant une scène, se tenaient cachés derrière les piliers du temple, ou s'étaient glissés parmi la foule. Je reconnus Maury, les deux Lameth, Barnave ; Marat examinait d'un œil curieux les deux époux. Un rire de dédain ou de moquerie errait sur ses lèvres blanches comme celles d'un mourant ; près de lui allait et venait une petite femme coiffée en chignon, et ressemblant singulièrement à Marat ; c'était sa sœur. Lorsque Camille passa devant Marat, je remarquai qu'il le salua avec un air d'amitié et d'intelligence ; le sourire de Camille me fit mal ; je ne comprenais pas comment ces deux hommes pouvaient être amis.

Mais j'oublie de raconter l'entretien qui eut lieu quelques jours avant le mariage, entre Camille et M. de Pancemont, curé de Saint-Sulpice.

LE CURÉ.

Vous voulez vous marier?..... Comment vous nommez-vous?

CAMILLE.

Camille Desmoulins.

LE CURÉ.

Vous demeurez sur la paroisse?

CAMILLE.

Rue de l'Odéon.

LE CURÉ.

Êtes-vous catholique?

CAMILLE.

Pourquoi cette question?

LE CURÉ.

C'est que je ne puis confier un sacrement de l'église catholique à qui ne fait pas profession de la religion catholique.

CAMILLE.

En ce cas, M. le curé, je suis catholique.

LE CURÉ.

Comment croire à cette profession de foi quand, dans le dernier numéro de votre journal,

vous affirmez que la religion de Mahomet vous paraît appuyée sur des preuves aussi évidentes que la religion de Jésus-Christ.

CAMILLE.

Vous lisez donc mes numéros?

LE CURÉ.

Quelquefois.

CAMILLE.

Et vous ne me marierez pas?

LE CURÉ.

Je ne le refuse point; mais il faut faire profession de la foi catholique.

CAMILLE.

Prenez garde, M. le curé; j'aurai recours au comité ecclésiastique: et on se sépara.

Camille vit Mirabeau, qui s'emporta et lui donna une consultation écrite, où il établissait que la profession de foi extérieure suffisait seule pour attester la croyance d'un individu; que le prêtre ne pouvait refuser de marier quiconque se présentait et affirmait qu'il appartenait à l'Église catholique; que le refus du curé était un acte blâmable d'intolérance.

Camille me montra sa consultation et me de-

manda mon avis. Je répondis que M. de Pancemont avait eu raison ; qu'il ne suffisait pas d'une simple affirmation, qu'il fallait encore des actes de catholicité. Si un musulman se présentait pour se marier, avec les signes du mahométisme sur ses vêtements, pensez-vous que le prêtre dût lui confier le sacrement de mariage?... C'est ce que vous avez fait, mon cher Camille; vous dites : je suis catholique, et vous insultez tous les jours la foi catholique dans votre journal!

Camille avoua que je n'avais pas tout-à-fait tort, mais que le grand nom de Mirabeau effrayerait le curé. — Nous verrons, lui dis-je; mais je n'en crois rien.

Il se présente donc une seconde fois.

CAMILLE.

Hé bien! M. le curé, je viens voir de nouveau si vous voulez me marier.

LE CURÉ.

Vous savez ce que je vous ai dit.

CAMILLE.

Tenez, voilà une consultation signée d'un homme que vous connaissez bien : de Mirabeau.

LE CURÉ.

J'aimerais mieux qu'elle fût signée de saint

Chrysostôme.... — Depuis quand M. de Mirabeau est-il père de l'Église?

CAMILLE.

Ah! Mirabeau père de l'Église! la réflexion est bonne; je lui dirai : comme il rira.

LE CURÉ.

Riez vous-même tant que vous voudrez; mais la consultation, que vous n'avez pas lue sans doute, vous condamne : M. de Mirabeau parle de profession de foi extérieure; c'est sur cette profession de foi qui est imprimée que je vous juge en ce moment : voulez-vous vous rétracter, tout s'arrangera.

CAMILLE.

De vive voix ou par écrit?

LE CURÉ.

Par écrit.

CAMILLE.

Je n'écrirai aucun numéro avant mon mariage.

LE CURÉ.

Vous me le promettez? En ce cas vous pour-

rez vous présenter quand vous voudrez ; mais il faudra vous confesser.

CAMILLE.

Hé bien ! je me confesserai, et à vous-même, M. le curé. Et il se confessa.

Retournons à la cérémonie. Tout se passa avec la plus grande décence. La jeune fille avait un beau livre d'heures qu'elle lut pendant toute la messe ; Camille ne fut pas trop distrait. Au moment de les unir à jamais, le curé prononça un discours fort touchant sur *les devoirs des époux ;* il ne le lut pas tout-à-fait dans le rituel, comme cela a lieu presque toujours : il improvisa et fut attendrissant. La jeune fille fondait en larmes, et je vis les yeux de Camille se mouiller..... En ce moment un des témoins se pencha vers lui, murmura quelques mots et lui secouant le bras : « Tu pleures, hypocrite, » dit-il. C'était Robespierre. Camille ne répondit rien : jouait-il la comédie ? ses larmes étaient-elles vraies ? c'est ce que je n'oserais décider.

Mademoiselle Duplessis reçut environ dix mille livres en se mariant. Camille n'avait rien que son talent, qui lui rapportait alors mille à douze cents livres par mois : c'en était plus qu'il ne fal-

lait pour être heureux, car l'un et l'autre étaient sans ambition et n'avaient que des goûts simples. Madame Desmoulins donnait une soirée une fois la semaine; on ne recevait aucune invitation particulière, il suffisait de connaître Camille. La jeune femme était excellente musicienne; elle touchait du piano quand la conversation commençait à s'épuiser, et cela n'arrivait qu'assez tard; elle se mêlait souvent aux entretiens, s'exprimant avec une sorte d'enthousiasme sur tout ce qui la frappait ou l'intéressait vivement. Elle adorait son mari, et avait des petites colères fort amusantes toutes les fois qu'on s'obstinait trop long-temps à contrarier ses opinions: « Si vous chagrinez Camille, disait-elle en levant sa jolie tête ornée des plus beaux cheveux, vous n'aurez pas de mes petits gâteaux qui sont si bons. » Elle me menaça une fois de ne point me donner de sucre pour sucrer mon thé, parce que je soutenais que la France pourrait marcher avec une monarchie, et je ne sais en vérité si elle n'exécuta pas sa menace. Son mari était pour elle un Dieu; elle aimait à l'écouter, à le regarder, à lui prendre les mains : souvent quand Camille, entraîné par son ame de feu, essayait de faire entrer sa conviction dans celle de ses auditeurs, elle se

penchait sur ses épaules, et essuyait son front mouillé de sueur : tableau charmant qui avait quelque chose d'antique.

CHAPITRE IV.

Arrivée à Versailles. — Sieyes. — L'abbé Maury. — Mirabeau. — Ouverture des États-Généraux. — Je me réunis au Tiers-État.

Fier de mon mandat, mais me défiant un peu de mes forces, précisément parce que je me faisais une idée assez juste de la masse imposante des talents au milieu desquels j'allais me trouver, j'arrivais à Versailles. Si d'un côté mes goûts me portaient naturellement à désirer la solitude, ma position et même mes devoirs exigeaient que je cherchasse à me rapprocher de ceux qui, comme moi, se rendaient aux États-Généraux pour plaider la même cause. J'étais bien fixé sur sa nature et sur ses moyens. Mes

études particulières, mes réflexions, mes conversations avec mes amis, m'avaient révélé ce qu'était la France, et ce qu'elle aurait pu devenir avec une administration qui aurait mis à profit les richesses du pays et l'énergie de ses habitants. Mais je n'étais pas fâché de voir jusqu'à quel point mes idées à cet égard s'accordaient avec celles de mes collègues, et je cherchai à me lier avec quelques-uns d'entre eux. Un des premiers dont le hasard me fit faire la connaissance, fut l'abbé Sieyes. Je la cultivai avec soin. Sa qualité de prêtre et de député du clergé, lui donnait avec moi un double rapport qui me porta d'abord à le voir de préférence.

Sieyes, provençal, réunissait à la vivacité de pensée et d'expression des méridionaux, toute la réflexion des hommes du nord. Après d'excellentes études au collége de Draguignan, il avait voulu, comme la plupart de ses camarades, entrer dans le génie, et à cette époque sa gaieté et le laisser-aller de son caractère semblaient l'appeler dans la carrière militaire; mais sa famille en décida autrement, et le destina à l'état ecclésiastique, moins à cause de la faible santé et du tempérament délicat du jeune Sieyes, que des brillantes promesses de l'évêque de

Fréjus, qui avait fait entrevoir pour son protégé un avancement rapide. Quoi qu'il en soit il obéit, perdit à la fois le bonheur et toutes les illusions du jeune âge, et livré à une position contraire à ses goûts naturels, contracta une mélancolie sauvage et une profonde indifférence sur son avenir. Son ame ardente avait cependant besoin d'un aliment : l'étude vint le lui fournir. A l'époque où je le connus, nourri d'ouvrages de métaphysique et de morale, contraint depuis long-temps, par état, à méditer profondément, et ayant été lui-même victime d'une ambition mal entendue, on pouvait aisément conjecturer, qu'il ne serait pas sans influence sur une assemblée destinée comme la notre à réformer des abus et à faire des lois.

Il n'était point aussi aisé de prévoir le rôle que jouerait l'abbé Maury, dont la réputation était plus brillante et plus étendue que celle de son collègue Sieyes. Je lui avais été recommandé par le grand-vicaire de...... son condisciple, et ami de ma famille. Je lui portai, peu de jours après mon arrivée à Paris, les lettres que j'avais pour lui, et je le trouvai à peu près tel que je me l'étais figuré, communicatif,

avenant, et dans les relations particulières, d'un commerce agréable. Une certaine indépendance d'esprit, un jugement éclairé, pouvaient faire croire qu'il se prononcerait pour les améliorations qu'on attendait avec impatience, et que les besoins du temps prescrivaient. Le désir de briller, qu'il ne dissimulait point assez, semblait encore l'appeler à jouer ce rôle. Mais les qualités et les talents qui distinguaient Maury, se trouvent rarement réunis, sans qu'il s'y joigne un peu d'ambition, et l'on pouvait craindre qu'il se *dévouât* au pouvoir, si le pouvoir l'emportait dans la lutte qui allait commencer. Au reste ses succès dans le monde, à la chaire, où il avait vu ses sermons attirer les suffrages de Paris, et les applaudissements de la cour, à l'Académie française, où plusieurs de ses productions avaient obtenu la palme du concours, distinction qu'on ambitionnait alors, et qui signifiait encore quelque chose, tout annonçait qu'il serait un auxiliaire précieux pour la cause à laquelle il prêterait le secours de son éloquence.

Pour moi, je m'applaudissais de mes liaisons avec Maury, liaisons qui, chaque jour, se changeaient de ma part en un véritable attachement,



de la sienne en une bienveillante amitié. Je me plaisais à étudier son avenir dans les moindres traits de sa conversation.

Mais il est un autre homme dont la présence dans les sociétés que je fréquentais, vint bientôt s'emparer de toute mon attention. C'est Mirabeau ! Que dirai-je de lui qui n'ait été dit par tous ceux qui ont écrit sur cette époque mémorable ? Véritable tribun, Mirabeau semblait être appelé par son énergie, ses passions et cette éloquence brûlante, qui entraîne les masses et change le destin des empires, à dominer l'assemblée qui allait régénérer la monarchie française. Ses moyens naturels s'étaient mûris, avaient fermenté dans une détention longue et arbitraire. Exaspéré d'un acte injuste de l'autorité, dont il avait été victime, il tonnait déjà avec véhémence contre tous les abus du pouvoir, et préludait aux brillantes improvisations qui durent bientôt le placer au premier rang des orateurs de la révolution.

Je ne dirai rien de quelques autres députés aux États-Généraux, que j'avais occasion de voir journellement. Tous, peu connus alors, se sont acquis depuis, dans nos diverses législatures et par des routes différentes, une célé-

brité plus ou moins brillante, plus ou moins méritée. La plupart n'y pensaient guères, au moment dont je m'occupe, et se bornaient à appeler de tous leurs vœux le jour qui devait nous réunir, et où devait commencer la discussion de si grands intérêts.

Il arriva enfin. On a tout dit sur les petites humiliations dont on se plut à couvrir le tiers-état, qui sut, peu de jours après, si bien prendre sa revanche; sur la froide réserve du discours de la couronne, et l'inconvenance de ceux des ministres. Dans la soirée même de cette journée d'espérance, le tiers-état débuta par un coup d'autorité qui pouvait faire pressentir qu'il saurait s'emparer bientôt de la suprématie qu'on lui refusait. Il décida que les députés du clergé et de la noblesse se réuniraient à lui, dans la même salle, pour effectuer en commun la vérification des pouvoirs. Il se rendit en effet le lendemain dans le local désigné; mais il y attendit en vain les deux autres ordres, qui en avaient décidé autrement.

D'après l'avis qui m'avait été donné par quelques-uns de mes collègues du clergé, je me trouvai, le 7 mai, dans la salle destinée à la vérification de nos pouvoirs. Avant d'y procé-

der, on agita la question de savoir si nous nous réunirions au tiers. Le haut clergé s'y opposa fortement. En vain Grégoire et quelques membres parlèrent en faveur de l'exécution de cette mesure, la majorité, ou pour mieux dire le rang, l'emporta pour cette fois, mais on put voir par la fermeté des opposants, que si les choses restaient dans le même état, ils ne tarderaient pas à abandonner leur ordre, et peut-être à l'entraîner tout entier avec eux. Quant à moi, j'étais bien décidé à le faire, et je croyais obéir à mon mandat, en me réunissant, le plus tôt possible, à ceux qui me paraissaient désormais les vrais députés de la nation. Le 10 ils nous firent parvenir un arrêté, qui n'était autre chose qu'une pressante invitation de nous joindre à eux. Cet appel fait également à la noblesse, continua pendant trois jours consécutifs, et finit par opérer le résultat que je désirais. Dès le 13, trois curés nous abandonnèrent pour rejoindre le tiers-état. Prêt à suivre leur exemple, une fausse honte me retint ce jour-là, mais je la surmontai le lendemain, et j'allai avec cinq de mes collègues, au nombre desquels était l'abbé Grégoire, m'asseoir dans les rangs des membres de *l'Assemblée nationale*.

CHAPITRE V.

Partis divers de l'Assemblée. — Bailly. — Nous nous transportons à la salle dite du Jeu de Paume. — Je fais faction à la porte d'entrée. — Le serment.

L'OBSTINATION du tiers-état à vouloir que les pouvoirs des trois ordres fussent vérifiés en commun, mais surtout la déclaration par laquelle il se constituait *Assemblée nationale*, n'étaient pas de nature à rassurer la cour sur ses prétentions ultérieures. Les députés du clergé et de la noblesse, qui tous les jours abandonnaient leur ordre pour se réunir à celui-ci, prouvaient évidemment que cette qualification d'assemblée nationale annonçait une puissance nouvelle aux partisans même de l'ancien régime. Dans un tel état de choses, que leur restait-il à faire?

Il est évident que, dans l'impossibilité de faire prendre une nouvelle direction à un cours d'opérations qui, dès le principe, paraissaient devoir amener des résultats incalculables, leur première idée devait être de porter le roi à dissoudre les États-Généraux. On connaît les faibles et ridicules moyens qui furent mis en usage pour préparer cette dissolution, et qui produisirent un effet contraire, en déterminant la séance du Jeu de Paume. Dans la matinée du jour où eut lieu cette mesure énergique, et avant d'aller à l'Assemblée, j'avais passé deux heures avec Bailly qui, comme on sait, en était le président. Nous partîmes ensemble pour nous y rendre. Bailly voyait avec peine l'opposition de la cour et les prétentions et la roideur du parti qui lui était opposé. Véritable philanthrope, trop éclairé pour ne pas reconnaître que des changements majeurs étaient désormais indispensables dans toutes les branches de l'administration, il devait nécessairement les seconder. Mais indépendant déjà, par sa fortune et sa position, entouré de l'estime et de la considération de ses concitoyens, et, par principes autant que par caractère, ami de l'ordre et du repos, il désirait surtout que ces changements pussent s'effectuer sans secousses,

et redoutait des orages dont sa pénétration lui faisait déjà entrevoir des signes avant-coureurs. Bailly n'était pas au reste à cette époque le seul homme qui se berçât de l'espoir de remplacer, pour ainsi dire, sans qu'on s'en aperçût, et sans froisser aucun intérêt, par des sages lois ces nombreux abus dont la raison demandait la suppression. On vit bientôt se former au sein de l'Assemblée Nationale, une fraction de quelques membres qui partageaient cette illusion honorable; à la tête de ce parti on remarquait Malhouet, Mounier, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Montesquiou et quelques autres moins connus, hommes sages, qui rêvaient alors la pondération des pouvoirs, les deux chambres, l'admission de tous les Français aux emplois civils et militaires, et toutes les institutions que la France a conquises plus tard; mais après une lutte qui s'est prolongée pendant un demi-siècle et dans laquelle elle a vu couler le sang de plusieurs milliers de ses enfants! Il est à remarquer que tous ceux qui formaient ces vœux, jouissaient d'une grande fortune, et étaient placés dans les premiers rangs de la société, soit par de brillants emplois, soit enfin par un nom auquel se rattachaient d'honorables souvenirs.

parer jusqu'à ce que nous eussions jeté les bases du pacte social des Français. Nous promîmes d'être en tous lieux, partout où nous pourrions nous réunir, les représentants de la nation qui nous avait choisis, et de remplir notre mandat au péril de nos jours. Les regards tournés sur notre président, les bras tendus vers lui, nous prononçâmes par acclamation ce serment qui, répété au dehors par la foule immense, témoin de notre réunion, se répandit de proche en proche et retentit dans la France entière. L'histoire dira que nous ne fûmes point parjures; nous ne nous sommes séparés qu'après avoir détruit les abus et les préjugés accumulés pendant vingt siècles. Pourquoi faut-il que nos travaux ne se soient pas bornés là! Pourquoi, lorsque les institutions vicieuses ou despotiques tombaient sous nos coups, n'avons-nous pas épargné des hommes qui n'eurent d'autres torts que de ne point avoir devancé leur siècle? Mais trop de sujets de regret se présenteront sous notre plume pour qu'il nous soit permis d'obscurcir par de pénibles réflexions, le tableau de la brillante aurore d'une révolution qui parut d'abord devoir donner à la France un bonheur qu'aucun sacrifice ne devait racheter.

CHAPITRE VI.

L'Assemblée Nationale à l'église Saint-Louis. — Réunion du clergé au tiers-état. — Le marquis de Dreux Brézé et Mirabeau. — Les baïonnettes. — Demande du renvoi des troupes.

Des moyens insignifiants avaient été pris pour préparer la dissolution des États-Généraux et prévenir la réunion du tiers; ils avaient tourné à la confusion du pouvoir. Des moyens à peu près semblables furent employés, après la séance du Jeu de Paume, pour enlever ce local aux députés, et leur résultat fut le même. On intimida alors le propriétaire pour le porter à refuser l'entrée de la *salle*. Force fut donc de se rassembler dans un autre lieu. L'église de la paroisse Saint-Louis fut choisie, et nous nous y rendîmes. Les

libérations après la séance royale. Je dois ici relever un fait qui passe pour constant, que tous les écrivains de cette mémorable époque ont répété l'un après l'autre, et qui est cependant controuvé. Le maître des cérémonies, M. de Dreux Brézé, vint, comme on sait, rappeler l'ordre du roi au président, qui répondit : que les députés de la nation ne pouvaient recevoir d'ordre. Il s'ensuivit une vive altercation, pendant laquelle Mirabeau prononça, dit-on, ces paroles qui ont retenti dans toute l'Europe : « *Allez dire à ceux qui vous envoient, que nous* » *sommes ici par la volonté du peuple, et que* » *nous n'en sortirons que par la puissance des* » *baïonnettes;* » mots sublimes sans doute ; je voudrais qu'ils eussent été prononcés; mais je suis désespéré de détruire l'enthousiasme qu'ils inspirent encore au lecteur des récits de ces temps déjà si loin ; deux députés seulement me séparaient de Mirabeau, ma position me forçait d'avoir presque constamment les yeux sur lui, et je puis affirmer que ce n'est pas là le langage qu'il tint pendant la discussion élevée entre Bailly et le maître des cérémonies; ma conviction est si forte à cet égard, que je défie les membres de l'Assemblée qui vivent encore, d'affirmer

qu'ils ont entendu cette éloquente apostrophe, dont les éléments existent, il est vrai, dans la réponse du Démosthène français, mais qu'un député arrangea pendant la séance même, en y ajoutant les baïonnettes, et dont il fit ensuite honneur à l'orateur. Le public fut trompé : le caractère ardent et fougueux de Mirabeau la lui fit attribuer, et il aimait trop la gloire et le bruit pour démentir une circonstance de peu d'importance, mais faite pour le flatter; il n'en fallut pas davantage pour perpétuer une erreur qui, répétée jusqu'à nos jours, a acquis un tel poids par le crédit et l'autorité de mille écrivains, que mon assertion, je ne me le dissimule pas, paraîtra hasardée à beaucoup de monde, malgré ma qualité de témoin.

Ce qui contribua à donner le change au public, c'est que Mirabeau, pendant la réunion qui suivit la séance royale, parla long-temps et en véritable orateur; ce fut sur sa motion qu'on arrêta l'inviolabilité des députés, que l'assemblée déclara que ceux qui participeraient à quelque attentat contre leurs personnes, seraient infâmes, traîtres envers la patrie, et passibles de la peine capitale.

Ce fut Mirabeau encore qui, quelques jours

après, fut chargé de rédiger une adresse au roi, pour le supplier de faire éloigner les régiments qui, de toutes parts, entouraient Versailles et Paris, et mettaient, pour ainsi dire, ces deux villes en état de siége. Pourquoi faut-il que le souverain que tant de dangers menaçaient, ne se soit point rendu à ces énergiques représentations. Peut-être, en les accueillant, eût-il préservé des orages qui devaient bientôt les atteindre, et son trône et ses jours. C'est en vain que l'éloquente Assemblée s'écriait : « Nous vous en conjurons, Sire, au nom de la » patrie, au nom de votre bonheur et de votre » gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où » vos conseillers les ont retirés; renvoyez cette » artillerie destinée à couvrir nos frontières; » renvoyez surtout les troupes étrangères, ces » alliés que nous payons pour défendre et non » pour troubler nos foyers; Votre Majesté n'en » a pas besoin. » Eh! non, sans doute, il n'en avait pas besoin; entouré de l'amour de son peuple, il était disposé à lui accorder toutes les modifications que réclamaient le temps et les progrès des lumières; mais les conseillers du monarque, mais ceux qui vivaient des abus, et dont les honneurs et les titres n'étaient

souvent eux-mêmes que des abus, devaient, en fermant ses yeux à la vérité, en lui cachant la situation des choses, préparer les désastres dont le sol français fut pendant si long-temps le théâtre.

Les moments dont je m'occupe touchaient de près aux scènes sanglantes qui, en marquant l'aurore de la révolution, devaient changer les dispositions de quelques-uns de ses partisans, qui pressentaient les excès et les fureurs qu'allait enfanter l'exaltation des partis. Je vais bientôt raconter la première de ces scènes dont je fus témoin. Trop souvent, dans le cours de ces Mémoires, je dois revenir sur des événements du même genre, et qui n'en diffèrent que par le nom des victimes et les circonstances plus ou moins atroces de leur mort.

CHAPITRE VII.

Journées des 5 et 6 octobre. — Maillard et son armée de femmes. — La jeune fille et le baiser royal. — Mounier. — Mirabeau. — Marche du roi pour la capitale. — Son escorte. — Lafayette.

La séance du 4 août semblait, par l'importance de ses résultats et la grandeur des sacrifices dont elle avait vu l'achèvement, avoir épuisé la source de nos émotions. En effet, de quel intérêt pouvaient être désormais des délibérations qui avaient pour but de simples objets d'administration; mais la révolution, dans sa marche de géant, nous réservait bien d'autres sujets de stupeur ou d'admiration, bien d'autres scènes, sinon plus imposantes que celles où la France avait été débarrassée des langes de la féodalité,

du moins d'un intérêt plus dramatique, par l'agitation et les fureurs des hordes qui vinrent se mêler à la représentation nationale, siéger au milieu de nous, et presque dicter des lois à ceux que la France avait choisis pour discuter ses intérêts et refondre sa législation.

L'Assemblée apprenait chaque jour les scènes dont Paris était le théâtre, et auxquelles Versailles avait eu le bonheur de se soustraire jusqu'alors. Quelques-uns de nos collègues mettaient en doute une partie de ce qu'on répétait sur les excès et les fureurs populaires ; ils n'avaient pas quitté Versailles depuis l'ouverture des États-Généraux; ils avaient bien appris la conquête de la Bastille, la mort de Foulon, celle de Berthier, ils croyaient bien à ces événements, mais ils ignoraient, ou plutôt ils se plaisaient à en écarter les détails qui les accompagnèrent, et, qu'en effet, se figureraient difficilement ceux qui n'en ont pas été témoins. Ils n'avaient pas vu encore ces flots de peuple, animés d'une même pensée, ne poussant qu'un seul cri, et contre les débordements desquels le déploiement des forces militaires et le langage des lois et de l'autorité paraissaient également impuissants. Ils furent bientôt à même d'en juger.

Le 5 octobre, à six heures de l'après-midi, une députation de quinze femmes du peuple*, conduite par un nommé Maillard, se présenta à la barre de l'Assemblée. Sur ce qu'elles dirent d'abord qu'elles faisaient partie d'un corps nombreux sorti de Paris dans la matinée, et qui venait d'arriver à Versailles pour présenter au roi plusieurs demandes, Mounier, qui présidait alors, ordonna à plusieurs députés de se répandre dans la ville, et de venir rendre compte à l'Assemblée de l'état des choses. Je sortis à cet effet, avec quelques-uns de mes collègues. Nous eûmes peine à nous faire jour à travers la foule qui se pressait autour du lieu de nos séances, et malgré les représentations de ses chefs, voulait absolument y pénétrer. Toutes les boutiques venaient d'être fermées spontanément; les marques de la frayeur et de l'étonnement se peignaient sur les traits de quelques habitants de Versailles, d'autres ne laissaient apercevoir que les signes de la joie, et saluaient la troupe qui venait d'arriver, par les cris de *vivent les Parisiennes !*

Cependant à l'aspect étrange que présentait cet attroupement, les différents corps avaient pris les armes et s'étaient rangés en bataille, soit dans l'intérieur de leurs casernes, soit sur les places

publiques. On se demandait quel était le but de ce singulier attroupement, sans pouvoir s'en rendre raison, et probablement la plupart de ceux qui en faisaient partie n'en savaient eux-mêmes pas davantage. Tout ce qu'on put recueillir de plus positif, c'est qu'on venait demander à Louis XVI *du pain*, et le prier de se rendre à Paris. Mais il n'était pas bien difficile de conjecturer que ce n'était là qu'un prétexte adopté par ceux qui avaient dirigé les mouvements, et dont on ne pouvait connaître les noms. Une chose cependant était faite pour rassurer les amis de l'ordre : l'attroupement, formé de cinq ou six mille femmes, la plupart des dernières classes, et d'une foule d'hommes mal vêtus et grotesquement armés, n'était pas venu seul à Versailles. La garde nationale de Paris s'y était rendue en même temps, ayant à sa tête M. de Lafayette.

Comme j'étais prêt à rentrer à l'Assemblée, une députation conduite par Mounier en sortait, se dirigeant vers le château, pour aller exposer au roi, sur la demande des femmes admises à la séance, les besoins de la capitale et la détresse de ses habitants. La foule qui l'entourait, qui se

pressait sur ses pas, et de temps à autre en séparait quelques membres qui avaient de la peine à la rejoindre, me jeta au milieu d'elle, m'empêcha de m'en écarter et de pouvoir pénétrer dans l'assemblée. Force me fut de me joindre à la députation, et j'avoue que l'intérêt qui paraissait devoir accompagner sa présentation au roi, ne me permit pas de me plaindre de cette contrariété. Nous continuâmes donc à nous avancer au milieu des fluctuations, des cris, des plaintes, des demandes de la foule qui retardait notre marche, et prétendait être introduite avec nous auprès du roi. Ce ne fut qu'après des peines infinies, qu'après nous être arrêtés plusieurs fois pour en conférer, que Mounier obtint que douze femmes seulement, choisies par leurs compagnes, se présenteraient avec nous. Ce choix fut encore un sujet de retard; toutes voulaient en être; enfin Mounier, pour en finir, demanda à les désigner lui-même, et indiqua, parmi celles qui se trouvaient auprès de lui, les douze dont la physionomie paraissait promettre le plus de réserve et de décence : nous fûmes introduits.

Après que Mounier eut exposé le motif qui amenait notre députation, le roi lui répondit

quelques mots, où il déplorait les malheurs de la capitale, et s'adressant immédiatement aux femmes mêlées parmi nous, dans le cercle que nous formions autour de lui, il les engagea avec bonté à exprimer ce qu'elles avaient à ajouter à ce que venait de dire le président de l'assemblée, leur promettant d'avance de prendre les moyens les plus prompts pour faire cesser les maux dont on se plaignait. C'en était assez pour les interdire, émues qu'elles étaient, et de l'air de franchise et de bonté empreints sur les traits du monarque, et de l'appareil pompeux qui sans doute frappait leurs yeux pour la première fois. Elles se regardèrent mutuellement, et je commençais à croire qu'elles allaient demander à se retirer, lorsqu'une d'elles, jeune fille d'environ dix-huit ans, de la figure la plus douce, s'avança vers le roi, et lui dit, avec un accent d'abord faible et tremblant, mais qui prit quelqu'assurance à mesure qu'elle parlait : « Sire,
» le malheur rend injuste, et le peuple de Paris
» est bien malheureux. Il croit que vous pouvez
» faire cesser la disette dont il se plaint. Il vient
» vous demander du pain. S'il était ici, s'il
» voyait comme nous combien Votre Majesté
» est pénétrée de sa situation, il cesserait dès

sier réclame le silence; la multitude continue ses railleries, ses indécentes apostrophes et ses ricanements insultants : c'était le premier essai de la puissance populaire dans notre Assemblée. Las de voir ces monarques sans vêtement, couvrir de leur voix celle de nos députés, Mirabeau se lève, et lançant un regard plein de dédain sur cette foule, qui s'étonne de l'audace de l'orateur : « Que veut tout ce peuple? crie-t-il; » pense-t-il nous faire la loi? qu'il s'éloigne ou » qu'il se taise; » et tout rentre dans le silence. Ce fut avec la plus grande peine qu'on put dégager quelques bancs, ouvrir la séance, et se livrer à la discussion du Code criminel. Ce travail se prolongea jusqu'à trois heures du matin, au milieu du tumulte qui nous entourait.

Cependant la municipalité de Paris avait envoyé à Versailles une commission qui, présentée au roi, lui avait demandé entre autres choses, comme une preuve de l'amour qu'il portait à ses sujets, de fixer sa résidence dans la capitale. Louis XVI, à qui répugnait cette démarche, s'y détermina enfin, par l'avis de ses ministres, et disposa tout pour son départ, qui eut lieu le 7, à une heure après-midi. Dès la nuit même, la horde que des chefs occultes avaient

dirigée sur Versailles, en était partie comme d'elle-même, et s'écoula vers Paris, emportant pour trophée les têtes de deux gardes du corps qui avaient péri, victimes de leur dévouement, dans l'attaque du château. Le désordre qui régnait dans ce hideux cortége, dut nécessairement en retarder la marche; aussi la voiture du roi atteignit-t-elle l'arrière-garde, et n'entra-t-elle dans la capitale qu'au milieu de cette affreuse escorte, qui semblait, par ses cris de triomphe, s'attribuer la détermination de ce voyage.

Le même jour l'Assemblée nationale décréta, qu'attendu qu'elle était inséparable de la personne du roi, elle allait transférer à Paris le lieu de ses séances. En attendant, une députation de cent membres accompagna le monarque.

CHAPITRE VIII.

Renvoi des troupes rassemblées aux environs de Paris et de Versailles. — Députation de l'Assemblée nationale à la municipalité de Paris. — J'en fais partie. — L'abbé Cordier et *la lanterne*.

Les perfides conseils des courtisans l'emportaient sur les sages remontrances de l'Assemblée nationale. Le nombre des troupes qui campaient autour de Paris et de Versailles augmentant journellement, et les bruits les plus sinistres circulant dans ces deux villes, tenaient la population sur le qui vive, et consternaient toutes les classes. Le roi parut entendre la voix de ceux qui n'avaient d'autre intérêt que le bonheur et le repos de la France. Il se rendit à l'Assemblée, et dans un discours où régnaient la franchise

et l'abandon, dans un discours qui semblait sortir des lèvres du Béarnais, il annonça que les troupes allaient s'éloigner. « On a osé publier, » dit-il, que vos personnes ne sont pas en sû» reté. Est-il donc nécessaire de vous rassurer » sur des récits aussi coupables, démentis d'a» vance par mon caractère connu. Hé bien! » c'est moi qui me fie à vous, aidez-moi dans » ces circonstances fâcheuses à assurer le salut » de l'état... » Les cris de *vive le roi!* les applaudissements de l'Assemblée couvrirent ces dernières paroles, et certainement dans ces expressions de notre reconnaissance, nul de nous n'obéissait à cette impulsion naturelle qui nous porte à imiter les mouvements d'une foule dont nous faisons partie. Tout était spontané et vivement senti. Plus d'une fois, j'ai été à même de le remarquer, l'Assemblée ne demandait alors qu'à séparer Louis XVI de ses courtisans. Les députés mêmes qui, dans le procès du malheureux monarque, ont montré contre lui le plus d'acharnement, se plaisaient alors à rendre justice à ses vertus privées et à ses intentions paternelles. Mais ces sentiments inspirés par sa présence, par la loyauté dont sa figure était empreinte, s'effaçaient par la réflexion chez

quelques-uns de mes collègues, qui déjà confondaient le roi dans la haine qu'ils portaient à ses ministres et aux abus de l'ancien régime. D'ailleurs, lorsqu'il se détermina à éloigner les soldats, cause de tant de craintes et de murmures, le mal que leur présence devait amener était produit en grande partie. Le peuple de la capitale, avait pu apprécier sa force par quelques actes audacieux; des militaires avaient été arrachés tumultueusement à une maison d'arrêt, où une trop grande sévérité peut-être les avait fait enfermer, mais d'où ils ne devaient sortir qu'en vertu d'un ordre de l'autorité; la Bastille enfin, ce monument de la tyrannie, dont les vieilles tours attestaient la longue servitude et l'humiliation de nos pères, venait de tomber sous les coups du peuple; mais les scènes sanglantes qui en avaient suivi la conquête, semblaient plutôt les avant-coureurs de l'anarchie que l'aurore de la liberté.

Le lendemain de la séance dont je viens de parler, l'Assemblée délibéra qu'une députation extraordinaire partirait pour Paris, à l'effet de faire connaître officiellement au corps municipal les intentions annoncées par le roi.

Bailly, avec qui mon intimité prenait chaque jour une nouvelle consistance, désira m'avoir auprès de lui, et me fit comprendre au nombre des membres de cette députation, dont il faisait partie lui-même, ainsi que M. de Lafayette.

A trois heures et demie nous fûmes introduits à l'Hôtel-de-Ville, où, pour ainsi dire, par acclamations, MM. Lafayette et Bailly furent proclamés, l'un commandant de la milice parisienne, l'autre maire de Paris. Immédiatement après cette nomination, Bailly fut invité par les électeurs à se montrer dans les diverses sections, accompagné par quelques commisssaires, pour faire connaître les fonctions dont il venait d'être revêtu. Je ne l'avais pas quitté depuis que nous étions entré à l'Hôtel-de-Ville; il me pria de le suivre dans cette promenade, qui, dans la situation des esprits, pouvait bien ne pas être sans danger.

Nous partîmes donc, accompagnés de deux électeurs dont j'ignorais le nom, et du jeune Hullin, que je remarquai peu alors, mais qui m'a été rappelé par le rôle brillant, et les importantes fonctions qu'il a remplies plus tard. Hullin ne songeait guère alors à devenir comte, et ne le désirait pas davantage. Jeune, ardent,

à Versailles. Je dois dire ici, que depuis mon arrivée à Paris avec la députation de l'Assemblée nationale, j'avais cru devoir substituer au costume de mon ordre, l'habit séculier. Quelques missions que j'avais remplies, et qui me mettaient en évidence aux regards de la foule, la haine que l'on commençait à porter aux ecclésiastiques, et l'espoir d'effectuer plus aisément quelque bien sous l'habit d'un simple citoyen, m'avaient déterminé à prendre ce parti, auquel la force des circonstances me contraignit bientôt de me tenir.

Comme je longeais le quai de la Grève, pour me rendre à l'Hôtel-de-Ville, je fus arrêté par les flots d'une foule immense, qui poussait des cris et paraissait se presser sur un point mouvant qui en semblait le noyau, et se portait lentement vers la Grève. La curiosité, ou plutôt un sentiment d'inquiétude que je ne saurais définir, m'engagèrent à me diriger vers cet endroit. L'habit séculier dont j'étais couvert, ainsi que je l'ai déjà dit, me donnait une hardiesse que je ne m'étais jamais connue. Je perçai donc la foule, et j'aperçus dans les mains de quelques hommes, qui se l'arrachaient et le faisaient marcher devant eux

vers la Grève, en le poussant et le maltraitant, l'abbé Cordier. C'était mon condisciple : nous avions étudié au même séminaire, nous avions, étant jeunes, conçu les mêmes projets, les mêmes illusions, et formé par conséquent cette intimité dont on se souvient avec tant de plaisir, lorsqu'on se retrouve ensuite dans le monde, et que de tout le bonheur de la journée il ne reste que le souvenir. Il ne fallait pas des raisons aussi puissantes, pour m'intéresser au sort de l'abbé Cordier. La triste position où il se trouvait, sa qualité de membre du clergé auraient suffi sans doute pour que je l'eusse servi de tout mon pouvoir. Je demandai de quoi il était coupable? quel sort on lui destinait? s'il avait été condamné par quelque tribunal? On se contenta de faire à une seule de ces questions une réponse affreuse, et par sa nature et par le calme froid et déterminé avec lequel elle était prononcée. On allait, disait-on, pendre ce malheureux abbé; et tout ce que je pus apprendre de son crime, c'est qu'on le prenait pour l'abbé Roi. J'ignore ce qu'on imputait à ce dernier; peut-être n'était-il pas plus coupable que l'abbé Cordier. Au reste, j'avais employé tous mes efforts pour sauver mon ami d'enfance : mes

supplications, mes remontrances, mon titre de député aux États-Généraux, que j'avais fait valoir auprès de la foule, tout avait été inutile. J'étais prêt à me retirer, le désespoir dans l'ame, et à abandonner à une mort affreuse mon malheureux ami, dans lequel, malgré mes remontrances et mes supplications, la foule s'obstinait à voir l'abbé Roi, lorsqu'un secours inespéré vint le sauver et me tirer de l'angoisse où j'étais. M. de Lafayette, passant sur le quai, et poussé par les mêmes motifs que moi, avait percé la foule et pénétré au point où je me trouvais, au moment même où j'allais employer le reste de mes forces pour m'éloigner de ces forcenés. Deux mots me suffirent pour lui expliquer une position que les malheurs de l'époque ne rendaient que trop faciles à comprendre. Il prit aussitôt l'abbé Cordier sous son bras, et ordonna à la foule de s'écarter. M. de Lafayette était alors au plus haut point de cette popularité qui, pendant quelque temps, le rendit l'idole de la population parisienne.

La foule s'écarta avec respect, et nous arrivâmes sans obstacles à l'Hôtel-de-Ville, d'où l'abbé Cordier, reconnu enfin pour ce qu'il était, fut reconduit à son domicile au milieu des fé-

licitations et des excuses de ceux qui, un instant auparavant, se disposaient à le pendre. Quant à moi, je demandai en vain Bailly. Il était parti la veille pour Versailles, se dérobant aux fonctions de maire de Paris, pour aller reprendre les fonctions de député, non moins honorables et plus dangereuses peut-être.

CHAPITRE IX.

Les orateurs de l'Assemblée constituante à la tribune, dans les comités. — Promenades et conversations familières. — Mirabeau et Cazalès au Jardin des Plantes. — Les soirées du Palais-Royal. — Le libraire Desenne et le plateau de brochures. — Le libraire Froullé et ses constitutions en vaudeville. — Le poète Marchand.

Beaucoup de députés vivaient en commun et logeaient sous le même toit, bien que leurs opinions ni leurs votes ne fussent les mêmes. Il n'en était pas ainsi à la Convention. Sous l'Assemblée nationale, la tribune était le champ de bataille où toutes les passions venaient se saisir, se heurtaient et luttaient souvent avec violence : mais la séance était-elle terminée, on se retrouvait, on se serrait la main, on oubliait ce qu'on

s'était dit de trop amer, et souvent on allait au Palais-Royal, chez Février, éteindre dans le vin de Champagne une querelle de forum, qui devait se rallumer le lendemain. Plus d'une fois Maury y dîna avec Barnave, et Mounier avec Robespierre. Au sortir de table, on se promenait aux Tuileries, dans les galeries du Palais-Royal ou sur les quais du Louvre; mais ces promenades n'étaient pas toujours calmes et tranquilles comme le dîner. Souvent alors recommençait une lutte, moins tumultueuse que celle de la tribune, mais vive et dramatique. La parole prise, usurpée, reprise, changeait à chaque instant, et n'appartenait jamais, comme une conquête, à qui s'en emparait. Ceux qui n'osaient pas se hasarder à la tribune, n'étaient jamais plus heureux que dans cet intervalle de digestion; ils s'attachaient alors de préférence à quelque glorieux orateur, se saisissant de son bras, et se vengeant du silence forcé de la séance en interrompant le promeneur, en l'accablant de questions, et souvent en critiquant quelques parties de son dernier discours; orateurs pédestres, qui n'avaient d'éloquence et de raison que dans les jambes, qui, plus d'une fois, étonnèrent par leurs saillies, leur finesse, leur pro-

fondeur de vues, ceux qui n'avaient reconnu jusqu'alors en eux que de véritables automates.

Je me rappellerai toujours une promenade que je fis avec Mirabeau, au Jardin des Plantes. Nous parcourions depuis long-temps ses silencieuses allées, lorsque nous aperçûmes Cazalès. Mirabeau l'arrête, lui demande des nouvelles de sa santé, et l'engage à se promener avec nous pendant quelques instants. Cazalès y consent, mais en balbutiant, et avec la timidité et l'embarras d'une jeune fille. Au bout de quelques minutes, comme on s'y attend, la conversation s'établit; on parle des questions du jour...... Cazalès, dont les paroles avaient été craintives jusque-là, s'enhardit un peu, répond avec plus d'assurance, trouve moins péniblement ces monosyllabes, qui d'abord se suivent à de longs intervalles, et tombent bientôt plus précipitamment de ses lèvres; sa langue est plus docile, sa pensée est plus vive, son expression plus souple; Mirabeau étonné le regarde fixement; un feu divin brille dans ses regards, dans ses gestes, dans ses paroles; il n'hésite plus, ne frappe plus en vain sa tête; il parle, et voit couler de ses lèvres des flots d'expressions neuves, brillantes, hardies, pittoresques. Mirabeau

l'écoute à son tour, et l'arrêtant tout à coup : « Monsieur ! s'écrie-t-il, vous êtes orateur. » Quelques jours après, Cazalès s'élançait à la tribune, et la prophétie de son rival s'accomplissait.

Quelquefois aussi des orateurs brillants, variés, féconds à la tribune ou dans les comités étaient, dans ces promenades du soir, impuissants et stériles ; la tribune semblait être pour eux le trépied antique : la quittaient-ils, ils tombaient dans le silence. J'ai surpris le secret de la réputation de Barrère à la Constituante et à la Convention. Je m'étais souvent trouvé avec lui, Barnave, Lechapellier, Boissy d'Anglas, et quelques autres députés, et je m'étonnais qu'un homme qui, à la barre de l'Assemblée s'emparait vivement d'un sujet en délibération, l'envisageait sous toutes ses faces, semait son discours de mots heureux, de pensées neuves, de brillantes étincelles d'esprit, fût si pâle, si timide, si incertain dans nos discussions hors de l'Assemblée, lorsqu'un jour je le vois s'élancer brusquement à la tribune et demander la parole. J'étais assis entre Lechapelier et Boissy d'Anglas, qui disputaient encore à voix basse. Ils se taisent, écoutent l'orateur, puis se mettent à se regarder

fixement, souriant, secouant la tête, et finissent par éclater de rire. Barrère répétait, mot pour mot, avec une fidélité de mémoire extraordinaire, leurs heureuses improvisations. Alors tout me fut expliqué. C'était le Lazare demandant aux riches quelques miettes qui tombaient de leur table. Du moins ne peut-il se plaindre qu'ils aient refusé de lui faire l'aumône à l'Assemblée constituante.

Quand la nuit venait, on interrompait un moment la conversation, pour la reprendre au Palais-Royal, dans la boutique de quelque libraire. Celle de Desenne eut long-temps le privilége d'attirer chaque soir les membres les plus distingués de l'Assemblée nationale. Desenne avait fait de son arrière-boutique une sorte de club, où, de quelque opinion qu'on fût, on était toujours sûr de trouver un siége. Là, on disputait sans être interrompu par les acheteurs ou les importuns ; seulement quelquefois, au milieu d'un entretien animé, Desenne poussait doucement la porte, et glissait au milieu des orateurs un plateau rempli de brochures du jour, et sur lesquelles on se jetait avidement. C'était une manière ingénieuse et prévenante de débiter sa marchandise, et le

bon Desenne n'avait pas à se plaindre de l'hospitalité qu'il nous accordait; il était rare que, dans une soirée, le plateau ne s'emplît pas et ne se vidât pas plusieurs fois. L'hôte de la maison était aussi poli que tolérant, ne s'inquiétant nullement de l'opinion de ceux qui venaient le visiter, serrant la main aux partisans des deux chambres comme aux jacobins, et s'inclitnan devant Cazalès ou Malouet comme devant Lepelletier ou Robespierre. Sa femme avait quelque chose de plùs viril, et penchait pour le modérantisme, mais seulement quand nous étions loin; car, en présence des députés, Desenne lui eût imposé silence. Honnêtes et heureux époux, que je retrouvai dix ans après l'ouverture des États-Généraux toujours les mêmes, peu soucieux du lendemain, modestes, et d'un commerce aussi sûr que facile. J'ignore comment les aura traité le sort.

Il y avait un autre libraire chez qui se rassemblaient aussi les députés : c'était Froullé, qui demeurait sur le quai des Augustins; mais aussi sévère sur les principes que Desenne était facile, il fallait être monarchiste, c'est-à-dire partisan de l'ancien régime et de tous ses abus, pour être reçu chez Froullé, qui ne tenait que

Les droits et les prérogatives des peuples, la pondération des pouvoirs, les bornes posées à l'arbitraire, c'était là des objets nouveaux pour la France, et auxquels, en général, le clergé était demeuré totalement étranger. La population entière avait fait des progrès immenses, il était demeuré à la même place. Il ne pouvait donc partager l'enthousiasme général, éprouver les mêmes désirs et tendre au même but. Ne participant pas au mouvement, il devait tendre à l'entraver. Tel est, en révolution, le destin de tout corps stationnaire. D'ailleurs les persécutions dont il ne tarda pas à être victime, le firent marcher en sens contraire, et le rendirent l'auxiliaire du régime que voulait renverser le nouvel ordre de choses.

Cependant une assez grande quantité de prêtres servit la révolution; mais, il faut le dire, ce fut, en général, dans le haut clergé, et surtout parmi les membres remarquables par leurs lumières et les rapports qu'ils avaient avec une société où ils pouvaient apprécier et les besoins et les prétentions du moment. Presque tous ont joué, dans nos troubles politiques, un rôle plus ou moins important, et presque tous aussi ont traversé ces temps difficiles avec

plus de bonheur que la plupart de leurs collègues.

Ces réflexions m'ont été inspirées par le souvenir d'une réunion où j'assistai chez l'abbé Maury, et où il ne se trouva absolument que des ecclésiastiques, sans cependant que rien eût été concerté à cet égard. C'était vers le milieu de la session de l'Assemblée nationale, peu de jours après la prise de la Bastille, et ils s'étaient déjà assez bien dessinés pour faire pressentir à celui qui aurait prévu les événements subséquents, quelle part il pouvait y prendre. Dans cette réunion se trouvaient Grégoire, l'abbé de Pradt, le curé Gouttes, l'évêque d'Autun, que sa souplesse, dès lors, semblait préparer aux hautes fonctions diplomatiques qu'il a remplies depuis; l'évêque de Chartres, dont Sieyes était le grand-vicaire; Sieyes, lui-même, alors déchaîné contre les abus de la société, les prétentions du pouvoir, tendant, par ce déchaînement même, au républicanisme, et qui, huit ans plus tard, fatigué d'une république dont les moindres abus étaient des crimes, devait lui-même contribuer à remettre la France sous un gouvernement monarchique.

« Le boulevard de la tyrannie est enfin tombé



» dans les mains du peuple, dit Grégoire, je
» voudrais bien savoir ce qu'en a dit la cour?

— » Quoi qu'elle ait pu en dire, répondit
» Maury, cet événement est heureux; mais on
» doit regretter la manière dont il a eu lieu, et
» peut-être eût-il mieux valu d'abord que les
» assaillants eussent été repoussés, et que le
» pouvoir eût ensuite lui-même fait procéder à
» la démolition de la Bastille. Les meneurs du
» peuple ont appris sa force, et, croyez-moi, ils
» n'en resteront pas là.

— » Que parlez-vous de meneurs, dit Sieyes?
» pensez-vous que le peuple ait besoin d'être
» conduit pour montrer enfin qu'il existe, et
» qu'il est quelque chose dans l'état? Non, sans
» doute; et pour moi, je serais fâché que la
» chute de la Bastille se fût opérée de toute au-
» tre manière. Cette vieille forteresse n'était
» plus, de nos jours, que moralement un in-
» strument de tyrannie, puisqu'on n'y a trouvé
» que sept prisonniers; mais il fallait qu'elle
» tombât sous les coups du peuple. Sa démoli-
» tion, par ordre de l'autorité, n'eût produit
» aucun résultat. »

L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

Je ne suis pas de votre avis; il faut sans doute

revenir sur une foule d'abus qui ne sont plus de ce siècle, réédifier, pour ainsi dire, le monument social; mais ces améliorations doivent être faites par le pouvoir, et considérées par le peuple comme des faveurs.

GRÉGOIRE.

Vous supposez donc qu'il n'y a pas droit?

MAURY.

On est loin de nier ses droits, on les soutient même; mais lui, il ne doit pas les connaître. Craignez que ses prétentions ne s'accroissent par les concessions qu'il obtiendra. Vous avez vu les meurtres qui ont suivi la prise de la Bastille, les excès auxquels peut se porter le peuple lorsqu'il est déchaîné.

GRÉGOIRE.

Tout en déplorant comme vous la mort de quelques hommes, je suis loin de l'attribuer à la même cause; je n'en accuse que l'intempestive résistance de l'autorité; et d'ailleurs, est-ce le peuple qui a égorgé M. Delaunay, son major, M. de Flesselles, et quelques autres? Non, le véritable peuple a pris la Bastille sous les balles et la mitraille de la forteresse, et a tendu ensuite la main à ses défenseurs. Une poignée de misé-

rables a plus tard souillé ce fait d'armes, en égorgeant quelques victimes que ce meurtre a désormais rendues sacrées, qu'il a désignées à l'intérêt, à la commisération du public, mais qui, sans doute, auraient été réservées au glaive de la justice, si elles n'étaient tombées sous le couteau des assassins.

DE PRADT.

Je partage l'avis de Grégoire. D'ailleurs, je crois que les misérables dont il parle ne sont que les instruments d'un pouvoir occulte qui, ennemi de la révolution, cherche à la rendre odieuse par les crimes qu'il fait commettre, et dont il charge la cause du peuple. C'est le seul moyen peut-être de combattre la révolution avec succès, et de la faire abandonner par les hommes de bien.

L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

L'influence de ce pouvoir n'est pas douteuse pour moi; je crois aussi qu'il existe en effet, et qu'il cherche à donner une nouvelle impulsion à la révolution, non pour la rendre odieuse, mais pour en accélérer le mouvement, et la diriger vers un autre but. Si mes prévisions ne me trompent pas à cet égard, dans peu ce

pouvoir annoncera son action secrète par des événements d'une plus haute importance encore.

Ici les divers interlocuteurs pressèrent vivement l'évêque d'Autun pour qu'il nommât la puissance cachée dont il venait de parler; mais ce fut vainement. Il éluda, dit que le temps n'était pas venu de faire une révélation qui, au reste, pouvait ne reposer que sur une simple conjecture; nous pûmes nous apercevoir qu'il était fâché de s'être avancé à ce point; et en effet, bien qu'il n'eût rien dit que de très insignifiant et susceptible de plusieurs interprétations, je ne pense pas qu'il lui soit arrivé souvent dans la suite de se mettre dans le même cas.

On quitta ce sujet pour parler de l'esprit du jour, en général. Cette matière rendit la conversation trop vague pour que je puisse la retracer; mais je me suis rappelé plus d'une fois ce que je viens de rapporter, parce que chacun des interlocuteurs s'y montra, selon moi, en peu de mots, ce qu'il a été dans la suite de la révolution : Maury, véritable constitutionnel; l'évêque d'Autun indifférent à tous les partis, et toujours prêt à servir le pouvoir favorable à son ambition; Grégoire, de Pradt et Sieyes

ennemis des abus, amis du peuple, républicains par instinct, et républicains de fait, jusqu'au moment où il ne fut plus permis de l'être sans crime.

CHAPITRE XI.

La Fédération. — Les travailleurs et les travailleuses. — Fête nationale.

Nourri pendant ma jeunesse de la lecture des faits gigantesques de l'antiquité, il m'avait toujours semblé que les entreprises, les guerres, les batailles des temps modernes n'étaient que des jeux d'enfants en comparaison de ces guerres et de ces batailles qui avaient décidé de l'empire et des destinées du monde; mais tout à coup le peuple Français, d'un bout du royaume à l'autre, éleva la voix, secoua ses fers, et proclama son indépendance; jamais les fastes du monde n'avaient vu d'événement plus imposant par son

ensemble et ses résultats. La révolution, dans sa marche de géant, renversa bientôt pêle-mêle les institutions du pacte social, brisa les insignes de la royauté, et fut sur le point de promener son niveau sur l'Europe entière.

Des conquêtes dont l'éclat ne sera jamais égalé, une gloire militaire devant laquelle toutes les autres gloires pâlissent, les prodiges du fanatisme des conquêtes, succédèrent aux prodiges du fanatisme de la liberté, et dès lors les hauts faits de la Grèce et de Rome disparurent à mes yeux. Je ne vis plus que des événements auxquels sans doute l'avenir aura peine à croire, et que nous trouverions exagérés si notre mémoire ne nous rappelait tour à tour la sublimité, l'horreur ou l'éclat qui les entourèrent.

Fut-il jamais, par exemple, réunion plus imposante que celle de la fédération, et les fêtes d'Olympie offrirent-elles à la Grèce, dans ses jours les plus brillants, un patriotisme plus pur et un plus heureux accord de volontés? Les préparatifs seuls qui précédèrent cette cérémonie, la promptitude avec laquelle le local fut disposé par des milliers de bras que dirigeait une seule volonté, décelaient la grande nation, qui s'éveillant d'un long sommeil, devait bientôt donner à

l'Europe le spectacle de toutes les vertus, de tous les crimes, et cacher derrière les trophées de ses armées, les échafauds qui chaque jour décimaient ses enfants.

Les députés de notre département à la fédération, n'avaient pas été des derniers à arriver à Paris. Ils étaient venus me voir le jour même, et j'avais fait mon possible pour leur rendre agréable le séjour de la capitale. On sait, au reste, que l'Assemblée et la municipalité avaient pris à ce sujet des dispositions auxquelles les habitants de Paris se prêtèrent de la meilleure grâce; tout avait été prévu non-seulement pour leur logement, mais même pour leur procurer l'accueil que l'on peut s'attendre à trouver dans la maison d'un frère ou d'un ami.

Presque tous les jours, lorsque mes devoirs me le permettaient, nous nous rendions au Champ-de-Mars, où nous jouissions d'un aspect unique et toujours nouveau. A douze mille ouvriers que j'avais vu naguère préparer le théâtre de la fédération, qui n'eussent pu jamais le terminer pour l'époque fixée, et dont le travail journalier était inaperçu, succédaient des milliers de citoyens dont les bras avaient en peu de jours enlevé à cet espace immense une couche

de terre de plusieurs pieds, l'avaient disposée en gradins, et, comme par enchantement, avaient formé le magnifique amphithéâtre qui, dans peu, devait voir la plus sublime et la plus auguste des cérémonies. Je ne pense pas qu'aucune ville ait jamais offert le tableau que présentait Paris à cette époque. Un sentiment de concorde et de fraternité en unissait tous les habitants, et avait banni tous les motifs de haine et d'éloignement; le Champ-de-Mars semblait chaque jour réunir une immense famille dont les membres avaient oublié les distinctions de rang créées par l'ordre social. Tout était confondu; chaque individu voulait pouvoir se dire qu'il avait contribué pour quelque chose à l'érection du local où devait être juré le pacte fédératif des Français, et ce désir ne se manifestait pas par une simple apparition au Champ-de-Mars, de même qu'on voit les grands dignitaires prendre un marteau et en donner un coup pour dire qu'ils ont posé les premières pierres d'un monument; tous travaillaient en effet, et travaillaient avec ardeur. Des chants patriotiques et dont l'expression n'avait alors rien d'offensif retentissaient dans l'enceinte du Champ-de-Mars; l'œil ne voyait d'abord qu'un mouvement confus et au milieu duquel il était

difficile de distinguer quelque chose; il fallait s'approcher, suivre en détail quelques groupes pour se faire une idée de l'ensemble. Autour de l'enceinte étaient plantées les bannières qui guidaient les diverses corporations, les habitants du même quartier, les corps de métiers, quand ils se rendaient à l'ouvrage, et autour desquelles, en le quittant, ils se ralliaient pour revenir dans Paris. Ces enseignes portaient des emblêmes, des devises toutes heureuses pour la plupart, et exprimant le patriotisme et l'amour de la liberté.

Il est digne de remarque que dans une aussi grande foule, réunie sur un même point, en contact pendant plusieurs heures, et composée de toutes les classes de la société, il ne se soit jamais élevé la plus petite rixe, la moindre discussion. En commençant le travail, des ouvriers, des hommes du peuple, des élégants jetaient pêle-mêle leurs vêtements et des bijoux qui auraient pu gêner leurs mouvements; et il n'est pas d'exemple que, pendant la durée de ces travaux, un seul de ces objets ait été *éloigné* de la place où il avait été déposé.

Un matin que j'étais allé avec les fédérés

de mon pays, jouir du coup d'œil de ces travaux, et que nous les avions partagés, nous vîmes arriver la famille royale. Les premiers groupes qui l'aperçurent, la saluèrent par leurs acclamations, les cris se propagèrent de loin en loin, et dans un instant toute l'enceinte retentit d'un long cri d'allégresse qui salua le monarque, et lui fit verser des larmes d'attendrissement.

Enfin arriva le jour qui devait éclairer l'auguste cérémonie de la fédération; on avait craint qu'il ne manquât quelque chose des immenses préparatifs que cette fête avait nécessités. Mais les diverses autorités avaient mis tant d'activité, tant d'ensemble dans leurs opérations, que tout était prêt et tous les députés rendus.

L'Assemblée nationale s'était formée dans le lieu de ses séances, et attendait le cortége auquel elle se réunit, à midi à peu près. Elle était précédée par le bataillon des élèves de l'École militaire et suivie par un bataillon de vétérans. Elle marchait ainsi entre les deux âges de la vie, entre les espérances de la patrie et les souvenirs de service et de gloire.

Il était à peu près une heure et demie quand cette partie du cortége arriva au Champ-de-Mars,

et trois heures quand les bannières des députations des armées de terre et de mer, et de tous les départements furent rassemblées. Une demi-heure après, la famille royale arriva, sa présence fut annoncée par une salve d'artillerie et par les cris mille fois répétés de *vive le roi! vive la nation!*

Depuis le matin des averses de pluie qui se renouvelaient à chaque instant, avaient d'abord fait craindre que la cérémonie n'en souffrît; cependant les spectateurs et le cortége avaient pris gaîment leur parti. Mais à l'instant où le serment allait être prêté, les nuages se dissipèrent, le soleil, qui ne s'était pas montré de la journée, vint éclairer une des scènes les plus imposantes, les plus majestueuses qui puissent jamais embellir les annales d'aucun peuple. En présence de trois cent mille spectateurs, devant la France présente par ses députés, ses représentants et les délégués de ses guerriers de terre et de mer, M. de Lafayette traversa le Champ-de-Mars l'épée à la main, à la tête de l'état-major de la garde nationale, et sur l'autel de la patrie, prêta le serment de fidélité au pacte fédératif. Quarante coups de canon annoncèrent ce serment solennel, qui fut répété bientôt par

le président de l'assemblée, chaque député, et par le roi.

Je n'ai dit que quelques mots de cette cérémonie, je ne chercherai point à la décrire. Des plumes plus éloquentes que la mienne ont tenté de le faire avant moi ; j'ai la conviction intime qu'elles n'y ont pas réussi, et j'en prends à témoin tous ceux qui, ont assisté à la fédération. Il est des choses qu'aucune expression ne peut rendre, et contre lesquelles viendront toujours échouer la magie du style et le talent de l'écrivain, la fédération du 14 juillet est de ce nombre. Après avoir peint en détail et les parties du cortége, et les costumes des acteurs, et l'aspect du Champ-de-Mars aux différentes heures de la journée, on n'aurait rien fait encore ; il faudrait donner une idée des émotions que cet ensemble majestueux, ces serments solennels prêtés à la patrie et consacrés par la religion, inspiraient à ceux qui en furent témoins, et exprimer les espérances qu'ils firent naître et qui devaient être si cruellement déçues.

Quoi qu'il en soit, la fédération eut pour le moment l'effet qu'on s'en était promis ; elle créa un esprit public en France, et donna aux

états de l'Europe la mesure de ce que pourrait faire un peuple capable de déployer un si noble enthousiasme, si l'on voulait attenter à ses droits et se mêler de ses affaires.



CHAPITRE XII.

Mirabeau. — Une soirée chez Camille Desmoulins. — Madame Desmoulins. — Prophéties de Mirabeau. — Ses pourparlers avec la cour. — Maladie de Mirabeau. — Barnave et Ch. Lameth. — L'abbé Maury. — Cabanis. — L'opium. — Mort de Mirabeau. — Cérémonie funèbre.

Mirabeau s'était présenté à la tribune nationale tout couvert des blessures de l'ancien régime, les mains encore saignantes des chaînes où on l'avait attaché, l'imagination tourmentée du souvenir de ces cachots humides où il était resté si long-temps prisonnier, des cruautés de ses geoliers, de l'insolence des agents du gouvernement. Ces souvenirs de persécution étaient trop récents pour qu'il ne confondît pas dans

sa colère la royauté, et les hommes que cette royauté mettait en action. Aussi le voit-on se jeter avec une sorte de fureur sur le pouvoir royal, l'attaquer corps à corps comme un ennemi, lutter avec lui, chercher à le blesser, et sourire des coups qu'il lui portait, bien moins dans l'intérêt de ses concitoyens que pour satisfaire sa fièvre de vengeance. Mais la colère d'une ame aussi ardente passe bientôt; enivré de sa victoire, tout orgueilleux d'une lutte qu'un homme seul a soutenue contre un ennemi jusqu'alors invulnérable, et des applaudissements que lui ont prodigués les spectateurs, et peut-être ému des plaintes et des gémissements de la royauté vaincue, il songea enfin à lui donner la main, et à la relever du champ de bataille, surtout quand il vit une populace sans vêtement, ignoble, s'appelant du nom de souverain, se jeter sur cette royauté qu'un autre avait terrassée, pour la frapper à terre, et se partager la pourpre qui la couvrait. Ce n'était pas là le compte de Mirabeau, qui voulait une royauté forte, puissante, mais sans moyens de despotisme.

Quelques jours avant le 10 août, il avait fait sa paix avec la cour, et promis d'employer son immense talent à défendre désormais la royauté

contre les attaques furibondes de la populace et des pamphlétaires. Il est faux qu'il ait provoqué cette affreuse journée. Quelques jours avant, il était venu voir Camille Desmoulins ; c'était le soir, la société était nombreuse, point de députés que moi, mais beaucoup de journalistes, et de jeunes gens aux idées exaltées. On annonce Mirabeau ; soudain un profond silence s'établit ; on dirait une ombre qui a effrayé tout ce peuple de discoureurs, qui reste muet et immobile. Camille lui-même, intimidé à la vue de ce géant de l'éloquence, s'interrompt, et attend que les lèvres de Mirabeau aient laissé échapper quelques paroles. Cette fascination, Mirabeau l'exerçait sur toutes les imaginations. Qu'on juge ce qu'il eût fait si la royauté l'eût eu pour défenseur !

Ce fut madame Desmoulins qui, la première, interrompit cette scène muette d'admiration et de stupeur.

MADAME DESMOULINS.

Vous arrivez de Versailles... Que fait la cour ? Le roi veut-il enfin marcher avec nous ?...

MIRABEAU.

Le roi est un honnête homme.

CAMILLE.

Rouage inutile dans un état !

MIRABEAU.

On ne le briserait pas impunément ; c'est l'arche d'Israël.

CAMILLE.

J'aurais le courage, moi, d'y porter la main.

MIRABEAU.

La terre s'ouvrirait pour vous engloutir.

CAMILLE.

Sur votre route, vous avez dû entendre des cris ; ces cris ne demandaient pas un roi, mais du pain.

MIRABEAU.

Et qui l'affame donc ce peuple, dont la voix vous semble celle de la divinité ?

CAMILLE et plusieurs autres voix.

La cour !

MIRABEAU.

La cour ! la cour ! je suis las d'entendre répéter la cour !... Et de quelles preuves appuie-t-on une aussi terrible accusation ?... A quoi lui servirait d'affamer le peuple ?... à exciter une insurrection qui la dévorerait peut-être.... à déchaîner une populace terrible quand elle a faim !... Jeune homme, vous soulevez une ac-

cusation capitale contre la royauté; vous faites ici l'office de juge. Affirmeriez-vous que vous êtes convaincu?.....

Camille se tut, et la conversation changea. Mirabeau ne s'y prêta que rarement. J'étais en face de lui, je ne le perdais pas de vue. Je remarquai comme une espèce de voile qui s'étendait sur sa physionomie, et s'en détachait par intervalles; sa respiration était difficile et entrecoupée; les veines de son front s'enflaient comme celles d'un gladiateur; sans doute avait lieu dans l'ame de cet homme supérieur, une lutte dont il affectait de réprimer les signes visibles. Tout à coup il se leva, salua l'assemblée, et s'éloigna.

Je le suivis et l'atteignis bientôt. « Vous souffrez? lui dis-je... — Horriblement, mon » cher! c'est la dernière fois que je vois Camille: » tête exaltée, tête vide...., et sa petite femme » qui l'endoctrine, et qui prêche la république! » si nous n'en avions que comme celle qui peut » tomber des lèvres d'un si joli apôtre, à la » bonne heure, je m'en contenterais: elle serait » douce et on y vivrait.... Mais croient-ils qu'on » leur donnera une république telle qu'ils la » rêvent?... Ils verront bien quand le peuple » sera démuselé! Pour moi, j'aime mieux vivre

» sous le despotisme d'un seul roi, que sous
» tous ces monarques enguenillés, dont la ty-
» rannie serait hideuse comme la figure....
» Mais non ! l'heure n'est pas encore venue....
» Voyez-vous, ajouta-t-il en étendant la main,
» et me montrant ses veines, tant que là cir-
» culera une goutte de sang, je réponds de la
» monarchie. Je dirai comme Guise, et avec
» plus de vérité : « Ils n'oseront ! » je leur ferai
» peur. Je prendrai un fouet, et je chasserai
» tous ces vendeurs du temple. »

On a dit que Mirabeau s'était mis à l'encan, et qu'il avait vendu sa voix à la royauté, moyennant une rente de cent mille fr. pendant le reste de ses jours, et le paiement de ses dettes. Cette accusation a retenti dans la postérité, je la crois dénuée de fondement. J'ai beaucoup connu Mirabeau, et je puis affirmer que l'idée de sauver la royauté, de l'arracher des mains de la populace, et d'accomplir par la puissance de son talent une œuvre si extraordinaire, le saisit et l'enflamma seule. Il entrait sans doute dans cette détermination beaucoup d'orgueil, mais rien de cupide comme un calcul d'argent. Je sais qu'il eut plusieurs entrevues avec de hauts personnages, auxquels il développa ses plans. Je

sais que Louis XVI lui-même en eut connaissance, qu'il les approuva, et qu'il promit une reconnaissance toute royale pour un service aussi grand. Ce n'était pas de l'or qu'on devait jeter à la tête de Mirabeau, mais des dignités, un poste brillant, la place peut-être de premier ministre, qui le rapprochait d'un trône qu'il promettait d'arracher des mains de ceux qui le divisaient déjà et le partageaient en espérance. Qu'était-ce que cent ou deux cent mille livres de rentes pour acquitter une dette aussi immense? Repousserai-je aussi cette ridicule imputation d'une association de Mirabeau aux projets qu'on prêtait au duc d'Orléans, de s'emparer de la couronne. Quoi! Mirabeau eût consenti à arracher le diadème de la tête de Louis XVI, pour en ceindre le front d'un prince tel que le duc d'Orléans! Tyrannie pour tyrannie, si la royauté n'eût emporté à ses yeux d'autre idée, il eût préféré un descendant de Henri IV à un héros de corps-de-garde et de taverne.

Tous ceux qui connaissaient cet athlète de la révolution, pensaient qu'il rassemblait ses forces pour un combat nouveau, plus terrible que ceux qu'il avait soutenus jusqu'alors.

Il paraissait rarement à la tribune; il aimait

à rêver seul et à l'écart. Il passait devant ses anciens amis sans s'incliner, et saluait ceux qu'il avait si souvent accablés de ses foudres parlementaires. Replié sur lui-même, il semblait absorbé dans de profondes méditations ; on n'avait plus que quelques jours à attendre, Mirabeau allait entrer de nouveau dans la lice, lorsqu'on apprend qu'il est mourant.

A la première nouvelle de sa maladie, je courus le voir. Il était au lit, pâle, défait, les yeux ternes et la face plombée; je m'approchai de lui, et je lui pris la main : — « Qui l'eût pensé » il y a peu de jours? » me dit-il en secouant la tête, et faisant allusion à notre rencontre chez Camille. Je lui demandai où était le siége du mal qu'il éprouvait ; — « Ici, répondit-il, » en mettant sa main sur le côté gauche, ici...» et ses yeux brillèrent comme à la tribune, quand il saisissait une grande question.

C'était le 28 mars : bientôt la nouvelle de sa maladie se répandit dans la capitale, et l'on vit accourir et se presser à la porte du député un peuple d'individus de tout âge, de tout sexe, de toute condition.... On se passait les bulletins qu'à chaque heure, qu'à chaque minute écrivait Cabanis.

[redacted]

Toutes les sociétés envoyèrent des députations. Lorsqu'on nomma Barnave, qui venait à la tête de la société des jacobins pour lui rendre visite, il parut doucement sourire, et tendit affectueusement la main au député; ses yeux cherchèrent alors dans les groupes qui remplissaient l'appartement, une figure qu'il croyait y trouver; étonné de ne la pas voir, il me demanda à l'oreille si Charles Lameth n'était pas là? — « Il a cru.... balbutia Barnave, qui avait » compris Mirabeau.— J'entends, reprit brus» quement celui-ci, il n'a pas voulu me voir!.. » Méchant, jaloux, et sot par-dessus le marché!.. » Et moi qui n'ai jamais passé un jour sans » envoyer demander de ses nouvelles, lorsqu'il » était malade de sa fameuse égratignure.... » Vous savez, son grand combat avec M. de » Castries? » Cabanis, pour procurer un peu de sommeil à son ami, voulut qu'on éloignât tous ceux qui étaient rassemblés autour de son lit; je fus seul excepté de cette mesure, d'après le vœu de Mirabeau. — « Restez près de moi, j'ai» merais mourir.... » Le bruit du canon interrompit Mirabeau. « Quoi! déjà les funérailles » d'Achille!.. »

Un instant après on annonça l'abbé Maury

je crus que le mourant, rendu à la vie, allait s'élancer de son lit... Il sécoua ses draps et se leva sur son séant..., des larmes roulèrent dans ses yeux...; Maury s'approcha lentement, lui prit la main, qu'il pressa sans dire mot, et s'éloigna presqu'aussitôt.

« Voilà qui l'honore plus que ses plus beaux discours » dit Mirabeau en voyant sortir son rival.

Les souffrances augmentaient de minute en minute; Mirabeau les trompait en interrogeant ceux qui l'entouraient sur les travaux de l'Assemblée... « Que discute-t-on en ce moment? » demanda-t-il à l'évêque d'Autun...? — Le » projet de loi sur les successions. — Ouvrez ce » secrétaire, mon ami. vous y trouverez un » discours que j'ai fait sur cette matière... Vous » le lirez pour moi, n'est-il pas vrai? la plai» sante chose d'entendre parler contre la » faculté, de tester un homme qui a fait son » testament la veille. »

Mirabeau ne s'était pas fait illusion sur le danger de sa maladie. En se mettant au lit, il s'était écrié... « J'entre dans mon tombeau.... » Il avait fait appeler le docteur Petit : « Parlez » moi franchement, je me défie de Cabanis, je

» n'ai pas peur de la mort... Soyez franc.... »
Petit hésitait... « Allons donc, vous ne me verrez
» pas pâlir...—Eh bien! répondit le médecin,
» j'espère vous sauver, mais je n'en réponds
» pas... — Je vous entends... »

Puis se tournant de mon côté...— « A demain,
» vous devez être fatigué... Venez, vous verrez
» comment meurt un héros antique. »

Je rencontrai ce soir-là l'abbé Maury, pâle encore de l'émotion que lui avait fait éprouver la vue de son rival mourant ; il était véritablement affligé... Je crus même voir rouler quelques larmes dans ses yeux. — « Ce n'est pas sur Mirabeau,
» mais sur la monarchie que je pleure. Un seul
» homme pouvait la sauver. Vous verrez si ce
» que je vous dis est vrai... Le nom seul de Mi-
» rabeau eût gagné à la cause royale un tiers de
» la France : on n'a pas voulu m'écouter... Il
» y a six mois qu'il fallait en faire la conquête...
» Ils s'y prennent toujours trop tard. »

Je trouvai le lendemain Mirabeau dans un état alarmant... Déjà son œil était obscurci.... Il n'apercevait que difficilement et comme à travers un nuage... Il faisait d'horribles efforts pour tousser ; efforts impuissants : un moment il défaillit et adressa d'une voix éteinte ces pa-

roles à Cabanis : « Je vais mourir : quand on en » est là, il faut se couvrir la tête de bandelettes, » se parfumer, se couronner de fleurs et s'en» dormir tranquillement du dernier sommeil, » du sommeil éternel!.... M'aimez-vous, Ca» banis...? Hé bien promettez moi de ne pas » me faire souffrir d'inutiles douleurs... » Le comte de Lamark, M. Frojot et d'autres entouraient son lit, lui prodiguant des paroles d'espérance qui le faisaient sourire, et qu'il repoussait comme un vain songe... « Mes amis, répétait-il, » vous m'abusez..., l'heure s'avance..., l'avenir » vient à pas de géant... Dieu! j'emporte avec » moi le deuil de la monarchie..., malheur à » la royauté!... on va la jouer aux dés... » Il se tut.

Ce furent ses dernières paroles..., il pencha la tête de côté, et demeura long-temps dans cet état, les yeux fermés et la poitrine haletante.... Cabanis fit signe de la main...; on s'éloigna du lit du mourant, qui parut sommeiller environ une heure. Cabanis, muet, secouait la tête par intervalles... ce silence nous glaçait le cœur... Il se réveilla, sortit la main de dessous ses draps, et la promena autour de sa tête.

On cherchait inutilement à deviner ce qu'il

demandait : je crus l'avoir trouvé : je vais chercher une plume et du papier..., Mirabeau incline la tête, ses doigts défaillants saisissent la plume et il écrit avec peine ce seul mot : *dormir!* Cabanis s'approche pour lire les caractères qu'il vient de tracer... il a l'air de ne pas comprendre... nouveaux signes du mourant.....
—« Croyez-vous que la mort soit un sentiment » pénible?..»—Cabanis lut de nouveau et affecta de s'écarter pour n'être plus en vue du malade...; mais Mirabeau lui fit signe d'approcher, et il écrivit : « On croyait que l'opium pouvait fixer » l'humeur, on a dû le refuser...; mais mainte» nant qu'il n'est plus d'espérance, pourquoi ne » pas tenter le remède..., pourquoi laisser un » patient sur la roue ?...»

Il ne voulut pas confier à d'autre qu'à Cabanis ces lignes tracées d'une main déjà froide... Cabanis cette fois fit signe qu'il avait compris, il appela un de ses élèves, lui parla bas, se rapprocha du lit de Mirabeau et lui dit qu'il allait être obéi; et il écrivit la formule d'un calmant... Le mourant ne se laisse point abuser, et cherchant les regards de Cabanis... — « On » me trompe s'écria-t-il, douloureusement. » — Non, non, lui dis-je, tenez, entendez-

» vous... on apporte le remède. — Il n'est plus temps reprit-il »; et se tournant du côté droit, il leva les yeux au ciel avec un rire convulsif, et expira.

Les premiers mots de *Mirabeau est mort!* jetés au milieu du peuple excitèrent une sorte de terreur silencieuse... Il semble que le mouvement d'effroi du premier individu qui recueillit cette triste nouvelle parcourut les rangs de la foule comme une commotion électrique... Il y eut quelques secondes d'un silence glacial..., puis ce silence fut coupé par des sanglots... *Mirabeau est mort! Mirabeau est mort!* répéta la foule en s'écoulant par toutes les rues adjacentes..., ces sons lugubres répétés par mille voix, frappaient à la fois le négociant dans son comptoir, le riche dans ses foyers, l'homme du peuple au milieu de ses travaux. A l'instant même, les magasins, les ateliers, les théâtres, les manufactures, les cafés, les maisons particulières, tout fut pavoisé de draps funèbres. Jamais la mort d'un roi n'excita plus de regrets et de sensation.

L'Assemblée nationale, partageant les mêmes sentimens, décréta l'apothéose de Mirabeau à la basilique de Sainte-Geneviève, qu'elle érigea en Panthéon.

Voici en quels termes ce décret était conçu :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de » son comité de constitution, décrète ce qui » suit :

» Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève » sera destiné à recevoir les cendres des grands » hommes, à dater de l'époque de la liberté » française.

» Le Corps-Législatif décidera seul à quels » hommes cet honneur sera décerné.

» Honoré Riquetti-Mirabeau est jugé digne » de recevoir cet honneur.

» La Législation ne pourra décerner cet hon» neur à un de ses membres venant à décéder; » il ne pourra être décerné que par la Législa» ture suivante.

» Les exceptions qui pourront avoir lieu » pour quelques grands hommes, morts avant » la révolution, ne pourront être faites que » par le Corps-Législatif ».

L'Assemblée décréta en outre qu'elle prendrait le deuil pendant huit jours, et qu'elle assisterait en corps au convoi.

Les différentes sociétés voulurent aussi témoigner, par des arrêtés, la vénération qu'elles portaient à la mémoire du grand orateur dont

elles déploraient la perte. La société des *Amis de la Constitution* décida qu'elle assisterait à ses obsèques; qu'elle porterait le même deuil que l'Assemblée nationale, et qu'elle le reprendrait périodiquement, chaque année, le 2 avril.

Le lundi 4 avril avait été fixé pour la translation de sa dépouille mortelle. Jamais plus de grandeur et de majesté ne furent déployées dans une pompe funèbre. A cinq heures le cortége commença à se former : un détachement de la cavalerie nationale parisienne ouvrait la marche; après la cavalerie, venait une députation des sapeurs et canonniers des soixante-neuf bataillons de la garde nationale; sur les côtés, marchait une autre députation des invalides, composée des soldats les plus estropiés; arrivaient ensuite des détachements de la garde nationale sur seize de hauteur, précédés de l'état-major, à la tête duquel était M. de Lafayette: les cent-Suisses et les gardes de la prévôté de l'hôtel précédaient la musique de la garde nationale; les roulements lugubres des tambours drapés, et les funèbres accords d'une musique déchirante, ouvraient l'ame aux plus tristes impressions, et y répandaient une terreur religieuse; un silence profond régnait parmi tout

le peuple, accouru pour être spectateur de cette triste cérémonie.

Le clergé marchait en avant du corps, qui était porté par seize soldats du bataillon de la section Grange-Batelière, dont Mirabeau avait été le commandant: le drapeau du même bataillon recouvrait le cercueil, qui était surmonté, pour tout ornement, d'une couronne civique; après le deuil venait l'Assemblée nationale, escortée du bataillon des vétérans et de celui des enfants; suivaient les électeurs, les députés des quarante-huit sections, le département, la municipalité, les juges des tribunaux de Paris, les officiers municipaux des divers lieux circonvoisins, la société des *Amis de la Constitution*, les ministres du roi, la société de 1789, toutes les sociétés fraternelles et tous les clubs patriotiques de la capitale; la marche était fermée par un détachement considérable d'infanterie et de cavalerie.

Ce cortége, qui remplissait un espace de plus d'une lieue, marchait dans le plus grand ordre, au milieu d'une double haie de gardes nationaux et d'une foule innombrable de spectateurs de tout sexe et de tout âge. La tristesse était peinte sur tous les visages; des larmes de regret

roulaient dans tous les yeux, et tous les cœurs semblaient éprouver cette affliction qu'inspire une grande perte publique.

Après trois heures d'une marche lente et silencieuse, nous arrivâmes à l'église Saint-Eustache, dont tous les murs avaient été tendus de draperies lugubres. Au milieu du chœur s'élevait un magnifique sarcophage. Ce fut sur ce triste monument qu'on déposa le cercueil.

Après les prières d'usage, Cérutti monta en chaire, et prononça l'oraison funèbre de Mirabeau, considéré comme politique et comme législateur. Les larmes qu'il arracha de tous les yeux, la douleur profonde que ressentait l'auditoire, montrèrent assez combien la perte du grand orateur était généralement sentie.

Après le discours, le cortége se remit en marche, aux flambeaux, pour se rendre à Sainte-Geneviève, où nous n'arrivâmes qu'à minuit. Le corps de Mirabeau y fut déposé à côté de celui de Descartes, en attendant qu'il pût être transporté au Panthéon.

Cette pompe funèbre offrit l'un des plus singuliers spectacles de la révolution. Elle se distingua moins encore par la clôture spontanée de tous les théâtres et par la magnificence du

cortége, que par la réunion de tous les partis, qui marchaient pêle-mêle à la suite du corps, exprimant hautement les plus sincères regrets, les uns pour les services rendus à la révolution par celui dont on déplorait la perte, et les autres pour le bien qu'ils en attendaient.

Paris ne fut pas le seul à honorer la mémoire du citoyen illustre qui venait d'expirer dans ses murs; la France entière partagea la douleur et les regrets de la capitale, et dans un grand nombre de villes, des cérémonies funèbres et des deuils publics eurent lieu en son honneur.

CHAPITRE XIII.

Un dîner chez madame Chalabre.— M. et madame Bitaubé.— Fréron. — Vadier. — Torné. — Ronsin. — Louis XII et Lafayette. — La ligue des tyrans.—La toilette de Robespierre. — La société des jacobins. — Le muscadin. — Le petit Robespierre.

« Faites-moi l'honneur et l'amitié, mon-
» sieur, d'accepter un petit dîner patriotique
» à ma campagne de Grosley. Choisissez le jour
» qui vous conviendra le mieux, qui vous dé-
» rangera le moins de vos travaux, pourvu que
» je sois prévenue deux jours d'avance, afin
» que je puisse réunir monsieur et madame
» Bitaubé, et quelques autres patriotes qui

» seront flattés de se rencontrer avec vous...»
Tel est le texte d'un billet que madame Chalabre écrivait à Robespierre, à la fin d'avril 1792, et j'étais du nombre de ces *patriotes* qui devaient recevoir une invitation ausitôt que le héros aurait fait signe qu'il acceptait, et aurait indiqué son jour. Je la reçus en effet, et fus exact à m'y rendre.

La campagne de madame Chalabre, placée dans un site charmant, au-dessous de Montmorency, n'était pas assez éloignée de Paris pour que je pusse me refuser au plaisir d'y aller à pied. La réunion était peu nombreuse. Je trouvai outre monsieur et madame Bitaubé, dont il a déjà été question, Fréron, le camarade de collége de Robespierre, et qui, dans la suite, fut envoyé en qualité de proconsul à Toulon; Vadier, dont la liaison avec Robespierre commençait alors, et qui, plus tard, devait contribuer à sa chute, après avoir favorisé ses projets; l'évêque de Bourges, Torné, qui a dû regretter bien amèrement, après cette époque, les liaisons qu'il eut avec le chef de la Montagne, et l'amitié, l'admiration même qu'il lui témoigna; Ronsin, qui fut tour à tour général de l'armée révolutionnaire, commissaire du pouvoir exécutif, et

qui, avant de figurer sur la scène politique, avait joué, dans la république des lettres, un rôle tellement obscur, qu'il est entièrement oublié de nos jours. Je vais le rappeler en peu de mots.

Au commencement de 1786, Ronsin avait donné au public un volume in-12, contenant plusieurs ouvrages dramatiques, et portant en titre qu'il avait été imprimé *au profit de sa belle-mère, infirme et très pauvre*. Grâces aux soins de Rabaut Saint-Étienne et de Bailly, qui prirent le plus vif intérêt à cet ouvrage, et le firent annoncer dans les différents journaux, il se vendit, ne fut pas lu, et ne méritait pas de l'être. L'indication que portait le titre, la recommandation des deux protecteurs en favorisa le placement, qui fut considéré par les acquéreurs comme une bonne action.

En 1790 eut lieu une autre souscription, pour une tragédie intitulée *Louis XII*, et qui fut donnée aux Français. M. de Lafayette y était représenté sous le nom et par le personnage d'un de ses ancêtres. Mais la pièce en elle-même était si mauvaise, et tellement assaisonnée de louanges fades et nauséabondes pour *le héros parisien*, qu'elle n'alla pas jusqu'au bout. Ronsin, qui

prenait le titre de poète patriote, avait fait, à la même époque, plusieurs pièces de circonstance, une, entr'autres, intitulée *La ligue des tyrans*.

Camille Desmoulins était aussi au nombre des convives de madame de Chalabre. Les autres, en petit nombre, étaient des personnages peu connus, et qui n'ont pas figuré dans la révolution.

Robespierre se fit attendre et arriva fort tard. Il n'avait pu, dit-il, se refuser aux visites de plusieurs membres de sociétés patriotiques de sa province, qui étaient venus le consulter sur leur organisation, et quelques mesures importantes. Il glissa là-dessus avec une modestie affectée, et je m'aperçus avec surprise que j'étais le seul qui ne fût pas sa dupe, tout le monde autour de moi témoignant à Robespierre l'admiration la plus profonde, et des sentiments qu'à cette époque devaient inspirer bien plus que lui une foule de ses collègues; car on n'avait pu juger encore de ses vues, et les circonstances ne l'avaient mis à même que de déployer une partie des talents dont il a fait preuve dans la suite.

Ce fut la première fois que j'eus occasion de

remarquer l'élégance et la recherche de sa toilette ; mais ce ne fut pas la dernière, et j'aurai occasion de revenir sur ce sujet. C'est le seul point, peut-être, sur lequel Robespierre n'ait jamais cédé aux idées du jour : lorsque le *sans-culottisme* triomphant mit à la mode le cynisme de costume et la malpropreté, il poussa jusqu'à l'affectation le soin qu'il avait toujours porté à sa mise, et cette circonstance fut cause d'une méprise qui aurait pu devenir fatale à celui qui la commit. Voici le fait : Au plus fort du régime de la terreur, Mossi, imprimeur-libraire de Marseille, se trouvant à Paris, assistait un soir à une séance du club des jacobins. Les propositions les plus furibondes s'y succédaient, et Mossi les écoutait au milieu d'une foule en carmagnoles et en bonnets rouges ; mais tout à coup il se coudoie avec un individu au teint pâle, portant lunettes vertes, habit de soie, cheveux poudrés et frisés avec soin ; Mossi baissa sur lui un regard d'étonnement et de surprise, et laissa tomber le nom de *muscadin*. Mais le muscadin fit un pas en arrière, releva ses conserves sur son front, et fixa entre les deux yeux le Marseillais, qui, sans trop savoir pourquoi, se

senti saisi de frayeur, se glissa doucement dans la foule, et avant de sortir demanda quel était cet homme-là : c'est Robespierre, lui répondit-on. Il n'eut rien de plus pressé que de prendre son passeport, et de partir pour Marseille ; mais cette précaution ne lui parut pas suffisante, et plus d'un mois après son aventure, il ne croyait pas que sa tête fût solidement sur ses épaules.

Mais revenons au dîner de madame Chalabre, dont cette anecdote nous a écartés. Je m'étais flatté d'abord que si la politique n'était pas entièrement bannie d'un dîner fait à la campagne, dans la plus belle saison de l'année, elle ne serait pas du moins le sujet exclusif de la conversation, et j'avoue que je n'étais pas fâché, pour ma part, d'échapper quelques instants à ce thême, qui depuis long-temps faisait l'objet de tous mes travaux, de tous mes entretiens ; mais je m'étais cruellement trompé. Les séances de nos assemblées législatives, aux époques les plus graves de notre histoire, ne furent jamais plus sérieuses que la réunion qui entourait la table de madame Chalabre. On y discuta les intérêts du jour ; on y passa en revue les diffé-

rents gouvernements, depuis la monarchie absolue, jusqu'à la démocratie la plus complète, et surtout on vérifia les titres à l'estime publique de tous les députés et de tous les fonctionnaires publics. Robespierre parla fort peu, et le moindre de ses propos fut accueilli comme un oracle. Madame Chalabre, Vadier et Ronsin, témoignaient surtout une admiration qui, bien certainement, n'avait rien de simulé ni de contraint. Elle naissait de l'intime persuasion que Robespierre unissait, aux connaissances les plus profondes, aux talents les plus transcendants, toutes les vertus qui peuvent orner le cœur de l'homme.

Torné partageait cet enthousiasme. « Si j'é» tais député, disait-il; comme j'observerais » vos traces, pour les suivre fidèlement! Com» bien je serais heureux, si je pouvais mériter » le nom de *petit Robespierre;* je le mérite, au » reste, par la conformité de tous mes princi» pes avec les vôtres. — Non, disait madame » Chalabre, je ne trouve pas d'expression qui » puisse rendre la surprise, l'émotion que m'a » causée la lecture de votre dernier discours. » Oui, vertueux Robespierre, vous seul pouvez » sauver la France, vous seul pouvez lui servir

» de guide, dans la route périlleuse et nouvelle
» où elle est engagée. »

Cependant, impassible et froid, Robespierre s'inclinait et répondait à peine à ces fades adulations. Camille Desmoulins fut le seul qui ne suivit pas le torrent, et le seul aussi dont la conversation put me distraire, par intervalles, de la fatigue que me donnaient les graves questions politiques et financières sur lesquelles on me demandait mon avis, et où il me fallait prendre part, bien malgré moi. Ses piquantes saillies amenèrent plus d'une fois sur mes lèvres un sourire, qui ne paraissait pas devoir se montrer à pareille réunion.

Le dîner et la conversation se prolongèrent fort long-temps, sans rien perdre de leur gravité. Je revins seul à Paris. Tout ce que je venais d'entendre était pour moi un sujet de réflexion, qui ne me permettait pas de m'apercevoir de la solitude au milieu de laquelle je me trouvais. J'avais déjà été à même de voir Robespierre dans sa société intime, et tout éloigné que j'étais de partager l'enthousiasme qu'il inspirait à certaines personnes, je croyais prévoir qu'il était appelé à jouer un rôle d'une certaine importance. Mais sa personne, ses opinions véri-

tables, et ses projets étaient alors pour moi, ce qu'ils devaient être sans doute pour une foule de contemporains, un véritable problème.

CHAPITRE XIV.

Barbaroux. — Son ode *sur les volcans*. — Ses projets. — La république du midi. — Les Marseillais.

Parmi les personnes que je voyais habituellement chez madame Roland, j'avais dû distinguer Barbaroux, qui faisait l'un des ornements de cette société. Enthousiaste de la liberté, possédé du délire de toutes les idées nouvelles, et s'applaudissant d'être né dans un siècle de régénération morale et politique, Barbaroux réunissait à toute l'impétuosité des têtes du midi, les connaissances qui résultent d'une excellente éducation, et d'un esprit sémillant et vif. Sa belle physionomie, sa taille imposante attiraient l'attention que bientôt ses discours captivaient

entièrement. Sa diction cadencée et qui n'était pas exempte de prétention, avait assez souvent les formes oratoires, et l'on eût dit que dans un salon où l'on se plaisait à l'écouter, il s'exerçait à ces brillantes improvisations dont retentit la tribune nationale. Doué de toutes les qualités, de tous les talents qui font l'homme aimable, cinquante ans plutôt Barbaroux eût porté sa brûlante énergie sur les lettres, qu'il cultivait avec succès, sur les sciences naturelles, qui avaient fait le bonheur de ses premières années, et sans doute sa réputation comme écrivain, comme savant, eût égalé, eût surpassé peut-être celle qu'il obtint comme politique. Une carrière de bonheur et de gloire lui était réservée; mais lorsqu'une révolution qui s'annonçait par de si grands événements éveillait toutes les prétentions, excitait tous les enthousiasmes et donnait des espérances à la médiocrité même, pouvait-on croire qu'une ame pareille à celle de Barbaroux resterait insensible au milieu d'un mouvement aussi rapide et aussi général? il s'élança avec la rapidité de l'aigle au milieu du tourbillon qui allait l'engloutir. La hache de la révolution devait bientôt briser cet organe éloquent et sonore qui m'avait charmé tant de

fois, et faire tomber une tête dont la beauté sévère, selon l'expression de madame Roland, était comparable à celle d'Antinoüs.

Barbaroux, outre des talents acquis, possédait cette perspicacité qui fait pour ainsi dire deviner les hommes et aller au devant de leurs actions. Aussi, malgré sa jeunesse (il n'avait à l'époque dont je m'occupe que vingt-six ans), sa pénétration lui avait presque révélé dans Robespierre et quelques jacobins, les hommes qui devaient un jour étouffer en France la liberté naissante, et souiller par leurs forfaits la révolution. Il se lia bientôt avec tous ceux qui formèrent depuis, à la Convention, le parti connu sous le nom de *Girondins*, et qui succomba dans sa lutte contre la *Montagne*. Les talents et le caractère de ces républicains les ont rendus un objet de regrets pour la France, et on s'est plu à rechercher qu'elle eût été la direction des événements, s'ils eussent dominé la Convention, et triomphé de la Montagne. Il n'est pas difficile, selon moi, de s'en faire une idée. Peut-être Louis XVI ne fût pas mort; le vote de la plupart des girondins et l'appel au peuple qu'ils invoquèrent, semblent être le garant de cette assertion. Il paraît également probable

que la déchéance eût été prononcée. On ne peut juger aussi facilement des événements qui eussent suivi cette mesure. Le républicanisme bien prononcé de quelques girondins, les idées de monarchie constitutionnelle émises postérieurement à cette époque, par ceux qui ont survécu semblent laisser la question indécise. Ce qui est hors de doute, c'est que des flots de sang n'eussent pas inondé la France, et qu'une guerre de vingt ans n'eût point été pour elle le principe de ses triomphes et de ses désastres.

A l'aspect du conflit des prétentions de l'Assemblée et des résistances de quelques hommes, Barbaroux et ses amis désespéraient quelquefois de la cause de la liberté en France. Ils parlaient alors de lui élever un autel dans le midi. Mais ces projets, fruits d'une féconde imagination ne se déroulaient que dans l'intimité, et en présence d'un petit nombre d'élus. Je les entendis souvent, et je contrastai les belles illusions qu'ils faisaient naître, par ma raison trop froide pour s'y livrer. La Provence, le Languedoc, le Vivarais, la plus belle partie de la France, en un mot, devait former une petite république dont on se complaisait à jeter les bases, à former

les statuts. Je crois que cette riante utopie a fait passer à Barbaroux les heures les plus heureuses de sa vie. Il faut que j'en excepte cependant les instants où, mettant de côté les spéculations politiques, il revenait à la minéralogie, sa science de prédilection, ou à la poésie, pour laquelle il semblait être né. Je me rappelle lui avoir vu achever les dernières strophes d'une ode *sur les volcans*, pièce pleine de beautés du premier ordre. J'ignore si elle a jamais été imprimée; à l'instant où Barbaroux nous la lut, il n'y avait pas mis encore la dernière main, et bientôt les événements politiques l'entraînèrent avec trop de rapidité pour qu'il pût se livrer à un travail qui demande un esprit calme et exempt de toute impression étrangère.

J'ai parlé des projets dont se berçaient Barbaroux et ses amis, relativement à une république du midi de la France. Des tentatives moins illusoires étaient en même temps préparées par leurs soins, et devaient avoir, j'aime à le croire, un résultat moins terrible que la journée du 10 août, qui en fut le premier fruit. Le désir de faire exécuter les décrets de l'Assemblée, dont le *veto* de Louis XVI suspendait l'exécution, engagea Barbaroux à faire venir à

Paris un bataillon de Marseillais, destiné à être le premier élément d'une insurrection dont le terme ne pouvait être et n'était pas exactement calculé. Il écrivit à cet effet, et à son appel accourut cette terrible phalange qui devait avoir tant d'influence sur les événements de l'époque, sur les destinées de Louis XVI et celles de la France.

Barbaroux n'avait demandé que six cents Marseillais; il en arriva trois fois autant, et il devait s'y attendre. Sans parler de l'exaltation qui enflammait alors toutes les têtes, sans mettre en ligne de compte la turbulence méridionale, on pouvait croire que la nullité du commerce à cette époque, et l'oisiveté qui en résultait pour la population, renforceraient les rangs de la cohorte destinée à combattre la royauté. Barbaroux avait été prévenu de son départ, le jour même où il avait eu lieu, et parlait journellement avec enthousiasme de son arrivée, dont il se promettait les plus puissants résultats. D'après un plan concerté depuis quelque temps, le jour même de cette arrivée l'attaque des Tuileries devait se faire, mais avec calme, sans verser une goutte de sang et dans le seul but avoué de camper dans le jardin, de bloquer le château, et

d'obtenir de Louis XVI la sanction des décrets de l'Assemblée. Pouvait-on se promettre que les choses se passeraient paisiblement, et les chefs de l'insurrection l'espéraient-ils eux-mêmes? On peut en douter, et tout en rendant justice alors à leurs intentions, je ne partageai ni leurs illusions, ni leurs projets.

L'événement a prouvé combien cruellement ils s'étaient trompés. On connaît les rixes sanglantes qui signalèrent aux Champs-Élysées le jour de l'arrivée de la cohorte marseillaise. Personne n'ignore les résultats de la funèbre journée du 10 août. J'aurai bientôt occasion de revenir sur ce triste épisode de la révolution. Les détails qui en marquèrent le cours ont reçu trop de publicité pour que je les raconte. Je les énumérerai sommairement, me bornant aux réflexions qu'ils m'inspirèrent.

CHAPITRE XV.

La lettre au roi. — Madame Roland ; elle m'écrit. — Le petit comité. — Chénier. — Bosc. — Lemontey. — Les boucles de cheveux — La lettre est adoptée.

« Je vous attends ce soir, à sept heures : je
» veux vous lire une de mes productions, vous
» me direz votre sentiment, sans détour, sans
» ménagement, sans craindre de blesser mon
» amour-propre d'auteur, dont j'ai fait d'avance
» le sacrifice. Nous serons en petit comité;
» mais ne croyez pas que j'aie choisi mes
» juges, je les prends au contraire sévères, ri-
» gides et même moroses. Adieu, je compte
» sur vous. »

Je reçus ce billet le 11 juin au matin. Ce

n'était pas la première fois que madame Roland m'appelait à ses soirées, où se réunissait tout ce qu'il y avait d'hommes illustres dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, et que fréquentaient de prédilection les girondins. On connaît les talents, les malheurs, le courage insigne et la mort glorieuse de cette femme. C'était Aspasie, mais Aspasie joignant aux grâces du langage, aux dons brillants de l'imagination, les vertus modestes d'une jeune fille de village, simple, pleine de bienveillance pour tous ceux qui l'approchaient, racontant avec un bonheur infini, mais séduisante aussi lorsqu'elle écoutait.

Je fus exact au rendez-vous : déjà quelques-uns des juges dont elle m'avait parlé étaient rassemblés : c'était le poète Chénier, Bosc, ami intime de Roland, et qui s'occupait, je crois, d'histoire naturelle, Brissot, le député, à qui madame Roland avait voué une sorte de culte, et quelques autres qui m'étaient inconnus, auxquels vint se joindre plus tard M. Lemontey, qui cultivait les lettres avec passion, même au milieu des travaux de l'Assemblée constituante, dont il fut membre, et qu'il négligea un peu, non par indifférence pour la chose publique,

mais par un amour de paresse plus fort que lui, et qu'il ne put jamais entièrement dompter ; esprit sage, éclairé, varié, mais peu fait pour les grands mouvements des corps délibérants.

Madame Roland nous reçut avec sa politesse accoutumée, adressant à chacun de nous des mots ou des demi-mots dont le charme était irrésistible. A huit heures, elle devait nous lire une lettre que Roland se proposait d'adresser au roi sur les circonstances actuelles, et dont elle était au moins complice, ajouta-t-elle en riant, et en nous quittant pour l'achever et la revoir.

J'avoue que la composition de cet aréopage littéraire, chargé d'exprimer son opinion sur la lettre qu'on allait nous lire, me causait quelques craintes ; les lumières de ces juges m'effrayaient du reste beaucoup moins que leurs opinions politiques, qui étaient un peu exagérées; je vis du premier coup d'œil qu'il y aurait dans le salon de madame Roland, comme à toutes les assemblées, un côté droit et un côté gauche, et malgré toute mon envie de plaire à notre hôte commun, je présumai que j'étais appelé à faire de l'opposition, rôle qui con-

venait fort peu à mes goûts, et que j'aurais subi sans murmure peut-être, s'il eût été possible de voter par boules blanches et boules noires.

J'ai remarqué que les hommes de la même opinion se cherchent et se trouvent comme par une sorte d'instinct naturel. Nous n'avions pas dit quelques paroles dans notre petit cercle, que Bosc, Lemontey et moi, nous nous entendions comme de vieilles connaissances et devinions notre rôle commun. Le reste des assistants subissant les mêmes influences, s'étaient rassemblés et formés en groupes. D'autres personnes arrivèrent encore et vinrent renforcer la majorité, déjà si imposante par le nombre et le talent.

Madame Roland ne se fit pas attendre longtemps; elle reparut à huit heures, et dans le peu d'instants qu'elle nous avait laissés seuls, elle avait trouvé moyen d'ajouter une page à sa lettre et quelques boucles à sa belle chevelure. Certaine de son ascendant sur cette société d'amis choisis, elle voulait le légitimer en quelque sorte en ajoutant à ses grâces déjà si séduisantes, les séductions de l'art et de la coquetterie, et, en vérité, je crois que je ne me serais pas aperçu

de cette métamorphose, si Lemontey ne me l'eût fait remarquer malignement. Il était femme pour tout ce qui était toilette, et l'on disait que madame Roland le consultait sur cette grave matière.

Personne ne manqua au rendez-vous. Madame Roland parut touchée de l'empressement de ses amis, et nous en remercia affectueusement.

Alors commença la lecture de cette fameuse lettre adressée au roi, et qui détermina, quelques jours plus tard, la chute du ministère dont Roland faisait partie. Elle ne resta pas à beaucoup près telle que nous l'entendîmes alors. Madame Roland l'avait écrite d'inspiration et d'un seul trait ; c'était l'expression de sa pensée et le jet spontané de son ame qui s'y reflétait tout entière, s'écoulant, comme si elle avait été conçue libre, indépendante, avec un ton de brusquerie un peu provincial.

Je laissai passer sans opposition les trois premiers paragraphes ; mais au quatrième je me hasardai, d'une voix assez embarrassée, à demander qu'on modifiât le passage où le monarque était représenté « *se voyant arracher avec effroi ces grandes prérogatives qu'il regardait*

comme l'essence de la royauté. » Ma motion passa à la presque unanimité, et madame Roland se soumit avec une grâce charmante ; elle improvisa sur-le-champ diverses rectifications qui obtinrent notre assentiment. Le roi « *ne se voyait plus arracher avec effroi*, mais « *n'avait pu se voir enlever avec plaisir de grandes prérogatives, qu'il croyait appartenir à la royauté.*

Je note ici ces légères rectifications faites au texte de la lettre, détails qu'on pourrait regarder comme oiseux, mais qui peignent ici l'état des esprits : alors les mots avaient encore une puissance et une pudeur qu'ils perdirent bientôt.

Je fus moins heureux en demandant le sacrifice de cette phrase que je regardais comme une prophétie dont l'accomplissement était à mes yeux jeté dans un avenir trop éloigné. « *Je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontentements peuvent conduire à tout.* » C'était, selon moi, offrir aux regards du monarque une image trop funèbre, c'était l'affliger inutilement. Lemontey, Bosc et une autre personne partagèrent mon avis, qui ne put triompher du reste, malgré les dispositions conciliantes de l'auteur, qui prenait, laissait tomber, puis reprenait la plume pour effacer la

phrase incriminée. Force me fut bien d'incliner la tête; un sourire de madame Roland fut le prix de ma résignation.

J'avoue que je discutai plus long-temps et plus vivement la victoire pour obtenir qu'on adoucît quelques phrases dans l'un des derniers paragraphes de la lettre; mais ici je combattais *pro oris et focis*, et je me croyais le représentant des écclésiastiques, qui me semblaient outragés. Chénier fut le dernier à se rendre; il s'emporta contre les prêtres, cita Voltaire, et se cita lui-même, si j'ai bonne mémoire, pour prouver que les prêtres étaient la cause de tous les maux de la patrie, qu'ils étaient inutiles à l'état, qu'ils voulaient arrêter le char de la révolution, qui finirait par les écraser, et alors il ne se vantait pas d'être prophète. Si je n'avais pas été là, peut-être que l'article eût passé, mais on comprit qu'il y aurait de la cruauté à immoler ainsi une classe nombreuse de citoyens devant un de ses membres qu'on appelait pour assister à un semblable sacrifice, et Chénier, avec qui tout le monde paraissait s'accorder quand il prit la parole, finit par être seul de son avis. On ne supprima point le paragraphe, mais on en adoucit les expressions, et on en retrancha

des reproches trop amers et des accusations trop vives.

Le lendemain la lettre fut examinée, lue, débattue dans un comité, où assistèrent Clavière, Duranthon, Servan, Roland et sa femme, et subit encore de nouveaux changements.

CHAPITRE XVI.

La constitution de 1791. — Le président Thouret. — Message du roi. — Motion de Lafayette. — Le roi, la reine et la famille royale. — Acceptation de la constitution. — Fêtes et réjouissances nationales.

Les travaux de l'Assemblée nationale étaient sur le point d'être achevés, elle allait bientôt se séparer, et faire place à la première assemblée législative. Guidés par un désintéressement porté peut-être trop loin, nous avions décrété, le 17 mai 1791, qu'aucun de nous ne pourrait être élu à la législature suivante, et nous avions ainsi, par une faute déplorable, privé cette nouvelle assemblée des lumières et de l'expérience de ceux de nos collègues dont les talents et le patriotisme avaient été déjà si utile à la

noble cause de la révolution. Par une faute plus déplorable encore, nous décidâmes que la session serait close immédiatement après la proclamation de la constitution, laissant ainsi à une assemblée composée de députés novices dans la carrière politique, la mission difficile de préparer l'exécution d'un Code constitutionnel, à la rédaction duquel pas un de ses membres n'avait coopéré.

Il ne nous restait plus pour terminer nos travaux, qu'à réviser les décrets constitutionnels, pour en concilier les diverses dispositions, et les coordonner de manière à en former un tout homogène; mais, soit crainte de compromettre le peu de popularité qui nous restait, soit faiblesse de l'amour paternel, l'Assemblée se borna à quelques questions de détail, qui furent toutes résolues, par les efforts de Barnave, dans l'intérêt de l'autorité royale. Quoique cette révision fût à peu près insignifiante, elle excita néanmoins de violentes clameurs parmi les sociétés et clubs de la capitale. « La révolution » rétrogade, disaient les jacobins : quand on » devrait punir un roi parjure, on augmente » le pouvoir du tyran... »

Cependant on agita la manière dont la con-

stitution serait présentée au monarque : l'Assemblée, reconnaissant la nécessité que l'acceptation ou le refus de l'acte constitutionnel fût dicté au roi par une réflexion mûre et par une volonté libre, décréta que Louis XVI serait prié de donner tous les ordres qu'il jugerait convenables pour sa garde et pour la dignité de sa personne, et d'indiquer, s'il se rendait aux vœux des Français et acceptait la constitution, le jour et les formes dans lesquelles il prononcerait solennellement, en présence de l'Assemblée nationale, l'acceptation de la royauté constitutionnelle, et l'engagement d'en remplir les fonctions.

Dès ce moment, le jardin et les cours des Tuileries, qui étaient restés fermés depuis le retour du roi, redevinrent publics, et la garde du château fut réduite aux troupes nécessaires à la sûreté de la famille royale.

Le 3 septembre, une députation de soixante membres, ayant à sa tête le président de l'Assemblée, partit avec pompe, à neuf heures du soir, et se rendit au château. Des milliers de flambeaux éclairaient notre marche. Louis XVI, entouré de ses ministres, nous reçut dans la chambre du conseil.

En lui remettant la constitution, Thouret lui

dit : « Sire, les représentants de la nation
» viennent présenter à Votre Majesté l'acte
» constitutionnel, qui consacre les droits im-
» prescriptibles du peuple français, qui rend
» au trône sa vraie dignité, et qui régénère le
» gouvernement de l'empire. » Le roi répondit :
« Je reçois la constitution que me présente
» l'Assemblée nationale; je lui ferai part de ma
» résolution dans le plus court délai qu'exige
» l'examen d'un objet si important; je me suis
» décidé à rester à Paris. Je donnerai mes
» ordres au commandant-général de la garde
» nationale parisienne, pour le service de ma
» personne. »

Le Roi montra un air satisfait tout le temps que nous restâmes auprès de lui : la joie brillait sur toutes les figures, et tout ce que nous vîmes et entendîmes nous présagea que l'achèvement de la constitution serait aussi le terme de la révolution.

De nombreux vices déparaient pourtant ce monument, élevé par la révolution française, et devaient en compromettre la durée. Cette opinion était celle des gens sages et modérés; ils auraient désiré que le roi, avant d'accepter l'acte constitutionnel, demandât des modifica-

» sement d'impôts, avaient établi une dispro-
» portion considérable entre les revenus et les
» dépenses de l'État.

» Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas
» cherché seulement les moyens d'y porter re-
» mède, j'ai senti la nécessité d'en prévenir le
» retour. J'ai conçu le projet d'assurer le bon-
» heur du peuple sur des bases constantes, et
» d'assujettir à des règles invariables l'autorité
» même dont j'étais dépositaire. J'ai appelé au-
» tour de moi la nation pour l'exécuter.

» Dans le cours des événéments de la révo-
» lution, mes intentions n'ont jamais varié.
» Lorsqu'après avoir réformé les anciennes ins-
» titutions, vous avez commencé à mettre à
» leur place les premiers essais de votre ouvrage,
» je n'ai point attendu, pour y donner mon
» assentiment, que la constitution entière me
» fût connue; j'ai favorisé l'établissement de
» ses parties avant même d'avoir pu en juger
» l'ensemble; et si les désordres qui ont accom-
» pagné presque toutes les époques de la révo-
» lution venaient trop souvent affliger mon
» cœur, j'espérais que la loi reprendrait de la
» force entre les mains des nouvelles autorités,
» et qu'en approchant du terme de vos tra-

» vaux, chaque jour lui rendrait ce respect
» sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté
» ni bonheur. J'ai persisté long-temps dans
» cette espérance, et ma résolution n'a changé
» qu'au moment où elle m'a abandonné. Que
» chacun se rappelle le moment où je me suis
» éloigné de Paris : la constitution était près de
» s'achever; et cependant l'autorité des lois
» semblait s'affaiblir chaque jour; l'opinion,
» loin de se fixer, se subdivisait en une mul-
» titude de partis. Les avis les plus exagérés
» semblaient seuls obtenir de la faveur; la li-
» cence des écrits était au comble; aucun pou-
» voir n'était respecté.

» Je ne pouvais plus reconnaître le caractère
» de la volonté générale dans des lois que je
» voyais partout sans force et sans exécution.
» Alors, je dois le dire, si vous m'eussiez pré-
» senté la constitution, je n'aurais pas cru que
» l'intérêt du peuple (règle constante et unique
» de ma conduite) me permît de l'accepter. Je
» n'avais qu'un sentiment; je ne formai qu'un
» seul projet; je voulus m'isoler de tous les par-
» tis, et savoir quel était véritablement le vœu
» de la nation.

» Les motifs qui me dirigeaient ne subsistent

» plus aujourd'hui : depuis lors les inconvé-
» nients et les maux dont je me plaignais vous
» ont frappés comme moi. Vous avez manifesté
» la volonté de rétablir l'ordre ; vous avez porté
» vos regards sur l'indiscipline de l'armée ;
» vous avec connu la nécessité de réprimer les
» abus de la presse. La révision de votre travail
» a mis au nombre des lois réglementaires plu-
» sieurs articles qui m'avaient été présentés
» comme constitutionnels. Vous avez établi des
» formes légales pour la révision de ceux que
» vous avez placés dans la constitution. Enfin
» le vœu du peuple n'est plus douteux pour
» moi : je l'ai vu se manifester à la fois, et par
» son adhésion à votre ouvrage, et par son
» attachement au maintien du gouvernement
» monarchique.

» J'accepte donc la constitution ; je prends
» l'engagement de la maintenir au dedans, de
» la défendre contre les attaques du dehors, et
» de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle
» met en mon pouvoir.

» Je déclare qu'instruit de l'adhésion que la
» grande majorité du peuple donne à la consti-
» tution, je renonce au concours que j'avais
» réclamé dans ce travail, et que n'étant res-

» ponsable qu'à la nation, nul autre, lorsque
» j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plain-
» dre.

» Je manquerais cependant à la vérité, si je
» disais que j'ai aperçu, dans les moyens d'exé-
» cution et d'administration, toute l'énergie
» qui serait nécessaire pour imprimer le mou-
» vement, et pour conserver l'unité dans toutes
» les parties d'un si vaste empire. Mais, puisque
» les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces
» objets, je consens que l'expérience seule en
» demeure juge. Lorsque j'aurai fait agir avec
» loyauté tous les moyens qui m'ont été remis,
» aucun reproche ne pourra m'être adressé; et
» la nation, dont l'intérêt seul doit servir de
» règle, s'expliquera par les moyens que la
» constitution lui a réservés.

» Mais, Messieurs, pour l'affermissement de
» la liberté, pour la stabilité de la constitution,
» pour le bonheur individuel de tous les Fran-
» çais, il est des intérêts sur lesquels un devoir
» impérieux nous prescrit de réunir tous nos
» efforts : ces intérêts sont le respect des lois,
» le rétablissement de l'ordre, et la réunion de
» tous les citoyens. Aujourd'hui que la consti-
» tion est définitivement arrêtée, des Français

» vivant sous les mêmes lois ne doivent con-
» naître d'ennemis que ceux qui les enfreignent :
» la discorde et l'anarchie, voilà nos ennemis
» communs.

Je les combattrai de tout mon pouvoir ; il
» importe que vous et vos successeurs me se-
» condiez avec énergie ; que, sans vouloir do-
» miner la pensée, la loi protège également tous
» ceux qui lui soumettent leurs actions ; que
» ceux que la crainte des persécutions et des
» troubles aurait éloignés de leur patrie soient
» certains de trouver, en y rentrant, la sûreté
» et la tranquillité ; et, pour éteindre les haines,
» pour adoucir les maux qu'une grande révolu-
» tion entraîne toujours à sa suite, pour que la
» loi puisse, d'aujourd'hui, commencer à rece-
» voir une pleine exécution, consentons à
» l'oubli du passé ; que les accusations et les
» poursuites qui n'ont pour principe que les
» événements de la révolution soient éteintes
» dans une réconciliation générale. Je ne parle
» pas de ceux qui n'ont été déterminés que par
» leur attachement pour moi : pourriez-vous
» y voir des coupables ? Quant à ceux qui, par
» des excès où je pourrais apercevoir des injures
» personnelles, ont attiré sur eux la poursuite

» des lois, j'éprouve à leur égard que je suis le
» roi de tous les Français.

» *P. S.* J'ai pensé, Messieurs, que c'était
» dans le lieu même où la constitution a été
» formée, que je devais en prononcer l'accep-
» tation solennelle : je me rendrai, en con-
» séquence, demain, à midi, à l'Assemblée
» nationale. »

Cette lettre du roi fut reçue par l'Assemblée avec des acclamations universelles; et la salle retentit des cris réitérés de *vive le roi!* M. de Lafayette profita de cet élan d'enthousiasme pour faire une motion qui honorait son humanité; il demanda la mise en liberté de toute personne constituée en état d'arrestation et d'accusation, à l'occasion de l'évasion du roi, et que toute poursuite cessât à leur égard; il généralisa même sa demande, et proposa un décret d'amnistie pour tous les délits relatifs à la révolution. Un assentiment unanime accueillit cette proposition, qui fut décrétée sur-le-champ au bruit de mille acclamations. L'Assemblée nomma ensuite une députation de soixante membres, pour aller témoigner au roi la reconnaissance de la nation, et lui présenter le décret d'amnistie.

La députation, accompagnée d'une foule innombrable, se rendit au château, au milieu de mille cris d'allégresse. J'avais encore été désigné cette fois pour en faire partie. « Sire, dit Lechapellier au roi, lorsque nous eûmes été » introduits près de lui, l'Assemblée nationale, » en entendant la lecture du message de Votre » Majesté, a souvent interrompu cette lecture » par des applaudissements qui expriment l'af» fection des Français pour leur roi ; elle a » éprouvé le plus doux des sentiments, en » voyant Votre Majesté exprimer son vœu pour » une amnistie générale qui puisse terminer » toutes les discordes et les dissensions ; elle » s'est empressée de rendre un décret qui fixe » le terme de la révolution. »

Le Roi répondit : « Je me ferai toujours un » plaisir et un devoir de suivre la volonté de la » nation quand elle sera connue ; je vois avec » reconnaissance que l'Assemblée nationale a » accédé à mon vœu. Je souhaite que le dé» cret que vous me présentez, mette fin aux » discordes, qu'il réunisse tout le monde, et que » nous ne soyons qu'un. » Puis se tournant alors vers la reine et ses enfants, qui étaient présents : « Voilà, nous dit-il, ma femme et mes

» enfants qui partagent mes sentiments. —
» Oui, ajouta la reine en s'avançant vers nous,
» mes enfants et moi nous partageons tous les
» sentiments du roi. »

Après cette scène touchante, la députation se retira.

Le lendemain je me rendis de bonne heure à l'Assemblée, où l'on s'occupa de régler le cérémonial à observer en la présence du roi. A midi, le roi entra dans la salle, accompagné de ses ministres. L'Assemblée se leva. Le roi prit place à côté du président, et dit :

MESSIEURS :

« Je viens consacrer ici solennellement l'ac-
» ceptation que j'ai donnée à l'acte constitu-
» tionnel. En conséquence, je jure d'être fidèle
» à la nation et à la loi, d'employer tout le
» pouvoir qui m'est délégué à maintenir la con-
» stitution décrétée par l'Assemblée nationale
» constituante, et à faire exécuter les lois. »

Des applaudissements et quelques cris de *vive le roi!* interrompirent Louis XVI. Je remarquai que le roi voyant qu'une grande partie des députés s'était assis pendant qu'il parlait, s'assit également. Il continua :

« Puisse cette grande et mémorable époque » être celle du rétablissement de la paix, de » l'union et devenir le gage du bonheur du » peuple et de la prospérité de l'empire. »

De nouveaux applaudissements et des cris multipliés de *vive le roi!* retentirent une seconde fois dans la salle. Le garde-des-sceaux porta l'acte constitutionnel, et le roi signa : alors Thouret, président de l'Assemblée, se leva :

« Sire, lui dit-il, de longs abus qui avaient » triomphé des bonnes intentions du meilleur » des rois et qui auraient bravé sans cesse l'au» torité du trône, opprimaient la France.... »

Ici Thouret s'apercevant que le roi était assis, s'assit à son tour.

« Dépositaire du vœu, des droits et de la puis» sance du peuple, ajouta-t-il, l'Assemblée na» tionale a rétabli par la destruction de tous les » abus, les solides bases de la prospérité publi» que. Sire, ce que cette Assemblée a décrété, » l'adhésion nationale le ratifie : l'exécution la » plus complète dans toutes les parties de l'em» pire, atteste l'assentiment général; il décon» certe les projets impuissants de ceux que le » mécontentement aveugla trop long-temps sur

» leurs propres intérêts ; il promet à Votre Ma-
» jesté qu'elle ne voudra plus envain le bonheur
» des Français.

» L'Assemblée nationale n'a plus rien à dé-
» sirer en ce jour à jamais mémorable, où vous
» consommez dans son sein, par le plus solennel
» engagement, l'acceptation de la royauté cons-
» titutionnelle. C'est l'attachement des Fran-
» çais, c'est leur confiance qui vous déferent ce
» titre respectable et pur à la plus belle cou-
» ronne de l'univers : et ce qui vous le garantit,
» Sire, c'est l'impérissable autorité d'une cons-
» titution librement décrétée; c'est la force in-
» vincible d'un peuple; c'est le besoin qu'une
» aussi grande nation aura toujours de la
» monarchie héréditaire.

» Quand Votre Majesté attendant de l'expé-
» rience les lumières qu'elle répandra sur les ré-
» sultats pratiques de la constitution, promet *de*
» *la maintenir au-dedans et de la défendre*
» *contre les ennemis du dehors*, la nation se
» reposant et sur la justice de ses droits, et sur
» le sentiment de sa force et de son courage, et
» sur la loyauté de votre coopération, ne peut
» connaître au dehors aucun sujet d'alarmes :
» elle va concourir, par sa tranquille confiance,

» au prompt succès de son gouvernement in-
» térieur.

» Qu'elle doit être grande à nos yeux, Sire,
» chère à nos cœurs, et qu'elle sera sublime
» dans notre histoire, l'époque de cette régéné-
» ration qui donne à la France des citoyens,
» aux Français une patrie, à vous, comme roi,
» un nouveau titre de grandeur et de gloire;
» à vous encore, comme homme, une nouvelle
» source de jouissances et de nouvelles sensa-
» tions de bonheur. »

Le roi sortit de la salle au milieu des plus éclatants témoignages d'amour. L'Assemblée en corps le reconduisit aux cris mille fois répétés de *vive le roi !* aux accords d'une musique triomphale, et au bruit de nombreuses salves d'artillerie.

Le lendemain un décret de l'Assemblée ordonna que la constitution serait solennellement proclamée à Paris et dans chacun des chefs-lieux de départements, et que des réjouissances publiques célébreraient son heureux achèvement.

En exécution de ce décret la proclamation de la constitution fut faite, le 18 septembre, dans la capitale, avec la plus grande pompe. Le corps municipal, ayant le maire à sa tête, sortit de

l'Hôtel-de-Ville, escorté d'un détachement de la garde nationale, accompagné d'un corps de musique et des hérault d'armes en grand costume. Après avoir fait des publications sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, sur le Carrousel et sur la place Vendôme, il se rendit au champ de la fédération.

Les six divisions de la garde nationale parisienne y étaient réunies ainsi que les électeurs de 1789, ceux de 1791, les juges des tribunaux de Paris, et du tribunal de cassation, le département, les comités des quarante-huit sections et les juges de paix.

Bailly monta sur l'autel de la patrie, fit la quatrième proclamation; et montrant le livre de la constitution au peuple, accouru pour assister à ce spectacle; « Citoyens, dit-il, l'Assemblée » nationale constituante aux années 1789, 1790 » et 1791, ayant commencé, le 17 juin 1789, » l'ouvrage de la constitution, l'a heureusement » terminé le 3 septembre 1791. L'acte consti- » tutionnel a été solennellement accepté et » signé par le roi, le 4 du même mois. L'As- » semblée nationale constituante en remet le » dépôt à la fidélité du Corps-Législatif, du roi et » des juges; à la vigilance des pères de familles;

» aux épouses et aux mères; à l'affection des » jeunes citoyens, et au courage de tous les » Français. »

A ces mots, les épées et les sabres sont agités; les fusils surmontés des bonnets et des chapeaux sont élevés en l'air, et les cris de *vive la nation!* retentissent dans toute l'enceinte du Champ-de-Mars; cent trente coups de canon sont tirés, et un nombreux corps de musiciens chante l'hymne patriotique : *Peuple éveille toi, romps tes fers!*

A cinq heures, un ballon magnifique surmonté d'un aigle aux ailes déployées, s'éleva majestueusement des Champs-Élysées, et traversa Paris dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest. Aux jeux et aux courses qui avaient eu lieu pendant le jour, succédèrent le soir des illuminations magnifiques et des danses joyeuses.

Le dimanche 25 un *Te Deum* en actions de grâces fut chanté à Notre-Dame, et une seconde fête publique, plus brillante encore que la première, suivit cette cérémonie religieuse.

CHAPITRE XVII.

Fabre d'Églantine. — *Le Philinthe*, *Augusta*, *l'Intrigue épistolaire*. — Les dix mille paires de souliers.

Il m'était arrivé à plusieurs reprises différentes, à la fin des soirées de madame Roland, de sortir en même temps que Fabre d'Églantine, et de faire avec lui une partie du chemin en rentrant chez moi. Cette circonstance se répéta, je la recherchai même; et un jour que nous discutions sur un fait historique, j'engageai Fabre à monter dans mon appartement pour le vérifier. Nous trouvâmes, en entrant, Laloy qui se joignit à nous, et nous restâmes ensemble à causer jusqu'à plus d'une heure du matin.

rent à plat. De ce nombre fut *Augusta*, tragédie en cinq actes, qui avait déjà eu le même sort en province.

L'auteur se releva par l'*Intrigue épistolaire*. Cette pièce, dans laquelle cependant quelques connaisseurs et les ennemis de Fabre d'Églantine ne voulurent voir qu'une contre-épreuve du *Barbier de Séville*, eut un véritable succès. Il eût été plus grand sans doute, si le plan, dégagé des incidents qui le surchargent, n'eût pas présenté tous les caractères d'un véritable imbroglio, et surtout s'il eût été possible à Fabre d'Églantine de donner à son style et à son dialogue la teinte comique qu'il n'a pu saisir.

Mais enfin parut le *Philinte*, et ce fut pour Fabre un triomphe incontesté. Cette pièce aurait ajouté à la gloire de l'auteur du *Tartufe* et du *Misanthrope*. Quelque grand et flatteur que son succès ait été, j'ai toujours pensé qu'il fut encore au-dessous de ce que l'auteur était en droit d'espérer. Mais cela s'explique facilement. La France touchait alors à une crise politique, et de trop grands intérêts l'agitaient pour qu'elle pût se livrer, avec abandon et sans réserve, aux plaisirs de l'esprit, à la justice que réclamaient les productions remarquables de l'époque. Ce

n'est pas seulement alors qu'on a pu remarquer combien la paix, le calme intérieur sont indispensables à la culture et au succès des lettres et des arts.

Dès les premiers temps qui suivirent l'ouverture des séances de la Convention nationale, Fabre d'Églantine, déjà loin de la pénurie dans laquelle il avait passé toute sa vie, se trouvait dans une aisance voisine de la richesse. Il fut accusé à la Convention d'avoir fait une spéculation honteuse sur une fourniture de souliers pour l'armée, dont il avait été chargé pendant qu'il était secrétaire du ministère de la justice. Il fut à peu près prouvé qu'il avait accaparé dix mille paires de souliers, qu'il avait vendus aux régiments à raison de 8 liv. 10 sous, après les avoir payés 4 liv.; et qui, disait-on, n'avaient pas duré plus de vingt-quatre heures à nos soldats. Mais la poursuite de cette affaire fut abandonnée, et n'eut pas de suite.

Des accusations du même genre furent portées plus tard contre Fabre d'Églantine, à la société des jacobins. On voulut rechercher l'origine de ses richesses spontanées, et d'un luxe qui faisait rougir les mœurs républicaines. On l'accusa de nouveau de concussion; et sa réponse, pour

expliquer l'aisance, fut, selon moi, plutôt adroite et spécieuse que concluante. « On me reproche, » dit-il, d'avoir un hôtel brillant et d'étaler » un grand luxe; mon Louvre est composé de » trois pièces, d'un cabinet et d'une cuisine : » voilà le château des fées!.. voilà le palais » d'Armide!!! Il est vrai que ma maison est » dans une belle position : les ornements qui » parent ce modeste réduit, consistent dans » quelques peintures que j'ai faites moi-même; » la poésie est amie de tous les arts, et je les » cultive avec plaisir. Je défie aucun tapissier » de Paris de dire que jamais il ait mis les » pieds chez moi. Si je jouis d'une honnête » aisance, je l'ai bien acquise par vingt » ans de réflexion, de peine, de travail et de » misère. » Comme on l'a vu, cette misère disparut comme par enchantement ; et Fabre d'Églantine éludait la question, en n'expliquant pas de quelle manière il avait pu y mettre fin. Quant à moi, je ne prétends pas faire adopter mon opinion sur son compte ; mais j'ai toujours pensé que le fond de son caractère était une insouciance et une légèreté poussées à l'excès. Incapable de s'écarter par principes des sentiments d'honneur et de délicatesse qui con-

stituent l'honnête homme, il a pu plus d'une fois, par suite des embarras où le jetaient ses inconséquences, être entraîné à des actions rigoureusement répréhensibles, mais qui ne lui semblaient point telles, ou du moins dont le blâme lui paraissait devoir être atténué par le motif qui les lui avait inspirées. Mais le public, malheureusement, ne juge que les faits, et sur les faits seulement établit les réputations qui survivent à l'individu, et transmettent à la postérité un caractère tracé d'après ce principe.

Je crois encore que les suites de la légéreté dont j'accuse Fabre d'Églantine, eurent une grande influence sur son talent, lui dérobèrent un temps précieux pour le travail, et le privèrent d'une partie de la célébrité dont il eut pu jouir comme écrivain. Pendant les plus belles années de sa vie, et à l'époque où, se livrant entièrement à la littérature, il n'était pas dérangé par ses spéculations politiques, des distractions d'un autre genre, et enfantées par des projets abandonnés aussitôt que formés, et qui se succédèrent sans interruption, vinrent trop souvent se mêler à ses travaux littéraires, qu'ils interrompirent. Quoi qu'il en soit, ces contrariétés, ces variations dont il fut trop

souvent victime, en diminuant sa réputation à venir, donnaient peut-être plus de trait, de mordant et d'originalité à sa conversation, qui ne languissait jamais. Je continuai à le voir avec le même plaisir, jusqu'au moment où les fureurs de la Montagne et les malheurs du régime de la terreur, faisant trembler chaque membre de la Convention qui ne voulait point y prendre part, nous forcèrent tous, pour ainsi dire, à nous isoler de nos collègues.

CHAPITRE XVIII.

De l'émigration. — Les princes quittent la France. — Bailly est nommé maire de Paris.— Le roi et la cocarde tricolore.—Séance du 4 août.— Le paysan Breton. — Abolition des priviléges.

Les exigences nouvelles et les anciens abus pour ainsi dire en présence, semblaient se faire une guerre d'extermination. Au point où les choses en étaient venues, il paraissait ne plus y avoir de concessions possibles; c'est ainsi du moins que le pensèrent ceux qui s'étaient déclarés pour l'ancien régime. Déterminés à ne pas revenir sur l'opinion qu'ils avaient émise et qui les faisait considérer par les fauteurs de la révolution comme des ennemis déclarés, portés à faire tous leurs efforts pour comprimer le développement des idées qui fermentaient dans

toutes les têtes, et annonçaient les événements les plus graves, ils crurent malheureusement que leur devoir les appelait au dehors, et que le véritable terrain pour combattre la révolution, était le sol étranger; erreur funeste qui hâta les événements que l'on croyait prévenir, redoubla l'audace et les prétentions, non de ceux qui réclamaient des changements indispensables, et qui trouvèrent bientôt qu'on dépassait leurs vœux, mais des hommes qui tendaient au bouleversement du royaume, erreur qui priva Louis XVI de ses défenseurs naturels, et le livra à ses ennemis.

Je suis loin d'approuver le principe qui détermina l'émigration, il eût mieux valu obéir au temps, se rendre à la nécessité, et faire des concessions dont la France se serait contentée. Telle dut être la pensée de Louis XVI, tel était le but des États-Généraux : des flots de sang eussent été épargnés, et les monarchies européennes n'auraient pas été tour à tour victimes et témoins d'une guerre de vingt ans, pour parvenir, après tout, au seul résultat auquel tendait alors la conquête de sages libertés. Ajoutons que l'intérêt des opposants devait les retenir en France; malgré les victoires du parti populaire,

leur cause n'était point désespérée, et qui sait si leur présence n'eût pas fait tourner la chance.

Mais les princes, la noblesse et quelques membres du clergé ne partageaient pas cette opinion. Dès le 17 juillet, le comte d'Artois quitta la France, et avec lui ses deux fils, le prince de Condé et sa famille, le prince de Conti, les maréchaux de Broglie et de Castries, le duc de Polignac. Plusieurs personnes de la cour, et quelques membres de la noblesse de Provence suivirent d'abord cet exemple, qui fut imité avec tant d'ardeur, que moins de deux ans après M. de Narbonne, alors ministre de la guerre, annonçait à l'Assemblée législative, la fuite à l'étranger, de près de quatre mille officiers.

Cependant la révolution ne restait pas stationnaire : semblable à toute maladie violente, elle devait avoir une marche réglée, envahissante; mouvement confus sous l'Assemblée constituante : paroxysme sous la Convention; pendant la terreur affaiblissement; et cessation sous le Directoire. Le roi fut déterminé par tout ce qui s'était passé à Paris, à se rendre à l'Assemblée pour sanctionner les nominations de M. de Lafayette et de Bailly, et donner par là, une

nouvelle preuve de son adhésion aux idées du jour. Il reçut de la main de Bailly la cocarde nationale, sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, et l'attacha lui-même à son chapeau. Il fut en ce moment salué par de bruyantes acclamations; mais les amis de la monarchie remarquèrent avec douleur que les cris de *vive le roi*, prononcés par le peuple pendant cette journée, étaient plutôt des cris de victoire et le témoignage de l'amour-propre satisfait, en voyant Louis XVI se prêter aux idées de l'époque, que les expressions de l'amour et du respect. Le monarque ne se le dissimula pas lui-même; on put en juger à sa profonde mélancolie, malgré les propos obligeants qu'il tint à Bailly et à quelques membres du corps municipal.

Peu de temps après, l'Assemblée nationale tint la séance la plus remarquable peut-être de toute sa session, et celle qui a laissé la plus profonde impression dans mon ame, toutefois après le jour où j'eus à prononcer sur le sort et la vie de celui qui naguère réglait les destinées d'un grand empire. On sent assez que je veux parler de la séance du 4 août. Il me semble voir et entendre encore ce paysan Breton, le seul qui aux États-Généraux s'était présenté avec le costume grossier

et pittoresque de sa province, et n'avait point adopté l'habit noir, se lever et pour la première fois prendre la parole, pour rappeler à l'Assemblée le but, le motif de sa réunion, dont on s'écartait trop souvent. Les émeutes, les troubles dont plusieurs cantons de la France étaient journellement le théâtre, et qu'on nous signalait comme la suite de l'impatience du peuple contre les vieux abus, secondaient merveilleusement l'éloquence de l'orateur. Aussi dès que le vicomte de Noailles eut proposé la suppression des droits féodaux, celle des corvées et l'égale répartition des charges publiques, un mouvement d'enthousiasme, semblable à l'étincelle électrique, se répandit dans l'Assemblée, fit pour ainsi dire jeter en trophée, aux pieds de la représentation nationale, les hochets qui, dans les mains de l'orgueil, furent pendant long-temps un sceptre de fer. Une seule circonstance semblait en ce moment capable de flatter l'amour-propre des membres de l'Assemblée, c'était d'avoir des titres et des droits à sacrifier. Le marquis de Foucault demanda que la noblesse de cour, à laquelle il appartenait lui-même, supportât la plus grande partie des charges auxquelles allait être assujétie la classe qui, jusqu'alors, n'en

avait supporté aucune. Les ducs de Guiche et de Mortemart, dans la même position que M. de Foucault, s'empressèrent d'appuyer sa proposition. Au nom des communes, des provinces, des bailliages auxquels ils appartenaient, plusieurs députés demandèrent la suppression de franchises et de droits exclusifs remontant aux années les plus reculées de la monarchie. Le clergé ne pouvait se tenir long-temps éloigné de la scène de ces sacrifices, il y parut à son tour. Ce n'était certes pas au petit clergé qu'on devait demander l'abandon de ses biens et de ses droits, on connaît son état de médiocrité, pour ne pas dire d'indigence; on sait aussi que cette classe n'a pas été la dernière à sourire à une régénération qu'on espérait raisonnablement alors devoir s'effectuer sans entraîner les désastres qui l'ont suivie ; mais le haut clergé appartenant à la noblesse, partageait ses honneurs, ses richesses, son influence, et trop souvent ses ridicules prétentions ; il ne resta pas en arrière dans la nuit du 4 août, et fit généreusement le sacrifice de tous ses droits. Ainsi, dans l'espace de quelques heures, tombèrent à la fois toutes les chaînes, toutes les honteuses entraves dont vingt siècles de préjugés, d'ignorance et de bar-

barie avaient successivement chargé nos pères. Ainsi la révolution semblait achevée, et l'on eût pu croire que les députés de la nation, désormais quittes de leur mandat, pouvaient aller recueillir auprès de leurs commettants, le tribut de la reconnaissance due à leurs travaux. Mais ce cri de générosité qui avait retenti dans l'enceinte de notre Assemblée, ne trouva point un écho général dans le cœur de la noblesse française ; les partisans de l'ancien régime crurent que nous avions mis trop de précipitation dans nos réformes, que nous avions démoli l'édifice avant de songer sur quel plan on le reconstruirait, et se montrèrent en général peu disposés à s'exécuter sur la cession de leurs prérogatives. D'un autre côté, quelques hommes qui avaient fondé sur l'anarchie qu'ils appelaient, des espérances de fortune et de renommée, furent excités, après la séance du 4 août, par les facilités qu'ils y rencontrèrent, à émettre de nouvelles prétentions. Ainsi, ce qui paraissait devoir amener la réconciliation des partis et la fin de nos troubles, fut précisément un nouveau ferment de discorde, et prépara les événements ultérieurs de la révolution.

CHAPITRE XIX.

Une journée chez M. le comte de B.... — Coblentz. — Les quenouilles.

L'Assemblée nationale venait de terminer ses séances, et je rentrai dans la vie privée. J'aurais dû m'en tenir aux fonctions que je venais de remplir, éviter d'attirer sur moi l'attention du public, et me renfermer dans une obscurité qui convenait à mon état et surtout à mes goûts. J'ai toujours envié le sort de ceux qui n'ont siégé qu'à la première de nos législatures, et qui, après cette époque, dont l'effervescence pouvait laisser entrevoir une partie de ce qui était réservé à la France, se sont éloignés du théâtre politique, et ont su se

garantir également du danger et de la gloire d'y figurer. Telle eût été ma destinée, si une volonté plus ferme m'eût permis de m'éloigner de Paris à la clôture de l'Assemblée, et plus tard de repousser les prières des amis qui, après avoir déterminé ma nomination à la Convention, m'empêchèrent de la refuser; mais le désir de voir les événements de plus près, me retint d'abord dans la capitale; la possibilité d'y faire quelque bien, et la connaissance des hommes marquants de l'époque m'y fixèrent ensuite, et ces deux derniers motifs devinrent des antécédents pour me faire porter à la Convention.

Je saisis le premier moment de repos pour aller visiter, aux environs de Versailles, le comte de B..., à qui j'avais été adressé lors de mon départ pour les États-Généraux, par l'évêque du diocèse de Châlons, dont ma cure dépendait. Comme un de ses fils existe encore et a hérité de son nom et de son titre, le lecteur appréciera le motif qui me porte à ne donner que son initiale. Le comte de B... m'avait accueilli avec beaucoup de bonté. Entièrement étranger aux préjugés que l'on s'est plu à attribuer à la noblesse pour se donner le droit de la persécuter, il avait vu avec plaisir les commencements de la

révolution ; mais il n'avait pas tardé à en redouter les suites à l'aspect des prétentions exagérées d'une partie de l'Assemblée et des outrages dont la famille royale avait été l'objet. Sa manière de voir et la mienne avaient trop de rapports, pour que je me refusasse au plaisir d'aller quelquefois me délasser au sein de sa famille, des idées tristes que devaient nécessairement m'inspirer nos travaux législatifs. Il habitait, à sept lieues environ de Versailles, un fort beau château, où j'ai passé les seuls moments agréables qui m'aient été accordés pendant la durée de la session de l'Assemblée nationale.

Je me faisais donc une fête de le revoir, et je quittai Paris aussitôt que mes affaires me le permirent. Je le trouvai dans la consternation. Ses deux fils se disposaient à partir pour l'émigration, et il paraissait que ni ses ordres, ni ses prières ne pouvaient les retenir. Le comte n'avait jamais approuvé cette mesure, qu'il ne considérait que comme une désertion colorée par un noble prétexte. Ses deux fils, dont l'aîné, sous-lieutenant de cavalerie, avait vingt-deux ans, et le cadet dix-huit, s'étaient d'abord rendus d'assez bonne grâce à son opinion; mais l'émigration faisant journellement des progrès, ils avaient mani-

festé une espèce de honte de ne pas partager l'enthousiasme général et de paraître se refuser à une mesure commune. Au moment où j'arrivai, ils étaient depuis la veille, tout-à-fait déterminés à quitter la France. Quelques jeunes gens de leurs amis, en partant pour Coblentz, leur avaient écrit, et avaient pris congé d'eux par l'envoi d'une quenouille. Irrités de cet outrage, ils voulaient prouver qu'ils ne le méritaient pas, en allant se ranger sous les drapeaux de l'émigration. En vain le malheureux comte de B... voyant que son autorité serait méconnue aussitôt que l'honneur et la crainte du ridicule se réuniraient pour la combattre, voulut essayer de prouver à ses enfants que l'intérêt bien entendu du roi et de la monarchie devait les retenir en France; en vain j'unis mes raisonnements aux siens, pour démontrer une vérité dont j'avais la conviction la plus intime, nous vîmes tous nos efforts échouer.

« Le roi lui-même, nous disait le jeune vi-
» comte de B..., le roi, s'il était libre, ordonne-
» rait à toute sa noblesse de quitter la France,
» de se réunir au-delà des frontières, et de re-
» venir dissoudre à main armée le pouvoir qui
» ose lui donner des lois. Il nous prescrirait

» de rendre à son trône l'éclat qu'on veut lui » enlever. L'état de contrainte où quelques » factieux ont su le réduire l'empêche d'exprimer librement sa volonté à cet égard ; c'est à » nous à la prévenir : dans de pareils moments » l'inaction devient trahison.

— » Gardez-vous de croire, lui disais-je, » que le roi désire en secret les progrès de l'émigration. Ce monarque juge trop bien, sans » doute, du présent et de l'avenir, pour ne pas » redouter les suites d'une mesure qui, au jour » du danger, laisserait son trône sans appui et » sans soutien.

» Jetez les yeux sur le pouvoir que vous » parlez de dissoudre à main armée; vous y » verrez des membres des plus illustres familles » de la monarchie, partager les idées de ceux que » vous appelez des factieux, et appuyer leurs » demandes. Un peu moins de prétentions de la » part de quelques hommes, déjà ce pouvoir se » serait dissous de lui-même, après avoir fait le » bien que la France en attendait, et le trône cependant n'eût rien perdu de son éclat. L'exaltion de plusieurs membres de l'Assemblée a » refroidi, j'en conviens, quelques-uns de ceux » qui avaient embrassé la même cause, et

» ramené aux intérêts de la monarchie, des
» hommes qui d'abord ne paraissaient s'occuper
» exclusivement que de ceux du peuple ; mais
» craignez que l'émigration ne produise un
» effet tout contraire. Tant de résistances ac-
» cumulées contre des réclamations justes et
» raisonnables dans le fond, quelle que soit
» l'exagération de ceux qui furent chargés de
» les présenter ; ne fera qu'accroître le nombre
» et l'énergie des partisans des idées que vous
» voulez réprimer. Que sera-ce si les cabinets
» étrangers, s'immisçant dans cette querelle ;
» vous prêtent leurs forces et combattent avec
» vous ? L'amour de la patrie armera les Fran-
» çais, et dès lors séparant leur cause de celle
» du roi que vous prétendez défendre, ils ne
» verront en lui que le chef des armées enne-
» mies de la France. Quel espoir restera-t-il
» alors ? Comment rétablir la confiance entre le
» roi et son peuple ? Ah ! croyez-moi, ce n'est
» pas au dehors qu'on peut le servir ! et puis-
» que vous prétendez que son trône a perdu
» une partie de son éclat, entourez-le, formez
» vos rangs autour de ses marches, et défendez-
» le contre les atteintes auxquelles il peut de
» nouveau être en butte. »

CHAPITRE XX.

Le retour de Varennes. — Pétion et Barnave. — Ma conversation avec ce dernier. — Le bon curé. — Barnave est blessé. — Le mouchoir de la reine. — Le dauphin. — *Vivre libre ou mourir !*

Le retour de Louis XVI ne produisit pas une sensation égale à celle qu'avait fait naître son départ. On avait craint d'abord que son absence ne fût capable d'entraver la marche du gouvernement, et les craintes avaient été même bien au-delà de ce qu'on pouvait supposer à cet égard. Ces appréhensions exagérées ne devaient point surprendre, à cette époque d'exaltation ; mais l'attitude qu'avait prise l'Assemblée nationale, les mesures par lesquelles elle avait cherché à

rassurer l'opinion et à lui prouver que la fuite du roi ne pouvait pas avoir plus d'influence que le départ d'un simple individu, avaient obtenu le résultat qu'on s'en était promis, et calmé l'agitation causée par cet événement. L'Assemblée, d'ailleurs, qui en ignorait les détails, avait eu le bon esprit, en s'exprimant à cet égard, dans ses arrêtés et ses proclamations, de ne parler que de l'*enlèvement du roi*. On attendait donc avec assez de calme des nouvelles ultérieures, lorsqu'on apprit l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Il était assez naturel de croire que toutes les circonstances qui avaient accompagné son voyage et son retour, deviendraient l'objet de la curiosité du public, que le peuple de la capitale se porterait en foule sur son passage, et que le roi peut-être ne serait pas exempt des outrages qui lui avaient été prodigués dans des occasions moins graves et moins propres à exciter l'exaltation. Il n'en fut rien. Dès l'instant où l'on apprit l'approche du monarque, de nombreux placards avaient tapissé les murs du faubourg Saint-Antoine, portant ces mots : *Quiconque applaudira le roi sera bâtonné ; quiconque l'insultera sera pendu.* Aussi fut-il accueilli par un silence morne, mais significatif;

les cris, les vociférations, peuvent être l'expression d'une colère momentanée, d'une vague menace, mais le silence, en pareil cas, après un événement aussi majeur, prouvait que le peuple attendait une réparation éclatante. Il était en masse et en armes sur le passage de la voiture. Son aspect menaçant, les félicitations qui accueillirent Drouet, Guillaume, et la garde nationale de Varennes, épouvantèrent la reine, le jeune dauphin, et durent faire pressentir à Louis XVI une partie des épreuves par lesquelles il était destiné à passer.

On sait qu'au moment où l'Assemblée avait appris l'arrestation du roi, elle avait envoyé au-devant de lui trois commissaires, Barnave, Pétion et Latour-Maubourg. Ces trois députés trouvèrent la famille royale à Épernay, et dès ce moment ne la quittèrent plus qu'à Paris. J'étais lié avec Barnave et Pétion, surtout avec le premier, plus communicatif, moins âpre dans son amour de la liberté, et qui réunissait à des connaissances variées, au talent de la parole, des formes aimables et toutes françaises.

Ce ne fut que deux jours après le retour de la famille royale que je pus voir Barnave à mon aise, et causer avec lui. Il ne me fut pas difficile

de m'apercevoir que ce voyage avait bien modifié non pas ses opinions, mais ses sentiments; et dans la lutte entre le trône et la nation, on sait combien d'individus se sont laissés guider par des attachements, par des haines personnelles, par leurs affections, en un mot, plutôt que par des principes politiques.

En partant d'Épernay, Pétion et Barnave s'étaient placés dans la voiture de la famille royale. Une réserve mutuelle, un silence froid et dédaigneux de la part des illustres fugitifs, observateur de la part des commissaires de l'Assemblée, régnèrent d'abord entre les uns et les autres. L'esprit et l'amabilité de Barnave devaient tôt ou tard faire cesser cet état de choses. Une action bien simple pour lui, mais que la famille royale considéra comme un acte de générosité, y mit fin instantanément. A quelques lieues d'Épernay, un curé des environs accourut pour voir son souverain, et lui présenter ses hommages; le cortége, composé de gardes nationales et de paysans, saisit cet infortuné, le terrassa, et dans son fanatisme de liberté se disposait à l'immoler, lorsque Barnave, sans se donner le temps de faire arrêter la voiture, s'élance par la portière,

arrache la victime aux sabres levés sur sa tête, et la rend à la vie, en s'écriant : *Sommes-nous donc avec des cannibales? montrez-vous dignes de la liberté, et n'en déshonorez pas la cause.*

On connaît les préventions de la reine contre les membres des assemblées qui se succédèrent depuis les États-Généraux; par l'opinion constamment émise dans le cercle qui l'entourait, elle ne voyait, ne pouvait voir dans les propagateurs des doctrines nouvelles, que des ennemis acharnés, implacables, non-seulement de la royauté, mais de tout ce qui approchait le trône. Elle répugnait à penser que ces ennemis pussent être doués de quelques vertus, de quelques talents, et surtout de ce vernis d'éducation qu'on avait cru long-temps le partage exclusif des classes privilégiées. L'action de Barnave, toute simple qu'elle était, dans un représentant de la nation, l'intéressa vivement, et elle lui en sut gré. Il s'était légèrement blessé à la main, en saisissant par la lame le sabre qui allait frapper le curé. La reine montra beaucoup de sollicitude pour cette blessure, voulut aider elle-même Barnave à nouer le mouchoir dont il entoura sa main, et sur lequel madame Élisabeth répandit

de l'eau des Carmes. Dès lors la confiance s'établit. Une conversation attachante, variée, que les événements de l'époque ne laissaient jamais tarir, et où Barnave, en étalant ses connaissance, laissait tomber de temps en temps quelques-uns de ces traits de gaieté doux et pour ainsi dire mélancoliques, que le cœur semble dicter plutôt que l'esprit, commença entre lui et la famille royale, tandis que Pétion continuait à garder un silence farouche. La reine sans doute ne vit plus dans le représentant qu'un homme séduit par des doctrines erronées, que ses talents et ses qualités rendaient digne de soutenir une meilleure cause. Peut-être elle ne désespéra pas de lui faire abandonner les rangs du parti opposé à la cour, et sans le vouloir, sans se l'avouer à elle-même, travailla à obtenir ce résultat. Barnave, de son côté, ne reconnut plus dans les princes de la famille royale les ennemis nés de la liberté. Il ne fut frappé que de leur chute, que de l'aspect d'un malheur d'autant plus terrible, d'autant plus fait pour attirer les respects et la commisération des hommes, que ceux qui en étaient victimes étaient tombés de plus haut. Il dut opposer sans doute l'éclat, la puissance, et les respects qui, peu d'années

uns de ses juges avaient d'avance prononcé sa condamnation, basée sur le crime, irrémissible à leurs yeux, d'avoir porté la couronne.

CHAPITRE XXI.

Un dîner chez Robespierre. — Les petits Robespierre en pied, en buste, à l'huile, etc. — Le républicain David et M. David baron de l'empire. — Carnot. — Marat. — Santerre. — Pétion. — Fouquier-Tinville. — Fréron. — Billaud-Varenne. — Hébert. — Camille Desmoulins. — Massieu.

Je ne sais par quelle faveur Robespierre, que j'avais fort négligé depuis l'espèce d'ovation qui lui avait été décernée par quelques intrigants, qui étaient venus le prendre au sortir de la dernière séance de l'Assemblée nationale, lui avaient mis une couronne de chêne sur la tête, l'avaient placé dans un carrosse public, et, après avoir dételé les chevaux, l'avaient traîné jusque chez lui, en criant : *Voilà l'ami du peuple, le défenseur de la liberté!* parut tout à coup vouloir

se lier de nouveau avec moi. Il me gratifia, à cet effet, d'une invitation à dîner pour le jour de sa fête, et vint lui-même quelque temps après, un peu avant le 10 août, me presser, disait-il, de ne pas manquer à l'appel de l'amitié. Je voulais refuser, car j'étais assuré de me trouver chez lui avec la plupart des hommes qui s'étaient fait remarquer par leurs principes outrés dans les derniers événements; j'acceptai pourtant. La société était nombreuse, et telle que je me l'étais figurée.

Robespierre demeurait alors chez Humbert, rue de Saintonge, au Marais. Il occupait un appartement plutôt élégant que somptueux; son cabinet surtout était meublé avec un goût et une recherche qui auraient fait honneur à un petit-maître. Sa bibliothèque était peu nombreuse, mais les ouvrages de politique, de législation et de littérature qui la composaient, appartenaient aux plus belles éditions, et étaient tous reliés avec luxe. Ce n'était plus là le cabinet du petit avocat d'Arras! Je remarquai dans celui-ci, où nous fûmes reçus d'abord, une circonstance à laquelle quelques convives firent, sans doute, la même attention que moi : le portrait de Robespierre s'y trouvait répété

sous plusieurs formes, et de différentes dimensions. Il était en pied et à l'huile, sur un des côtés de la pièce, et dans un magnifique cadre; au pastel et à mi-corps vis-à-vis; en mignature sur la cheminée, et servant de pendant à une petite médaille portant la tête de Caïus Gracchus. Sur une console, dans un angle du cabinet, était encore un buste de notre Amphytrion, modelé en plâtre et très ressemblant.

Les convives ne tardèrent pas à arriver. Sur une trentaine d'individus, il se trouvait des hommes remarquables par des talents incontestables; d'autres, en plus grand nombre, ne devaient leur célébrité qu'à l'exagération qui leur avait permis de se mettre en évidence. Bien souvent ce dîner s'est offert à ma mémoire : je crois voir encore ceux qui en faisaient partie. Leurs discours, les intentions qu'ils avouaient étaient trop exaltées pour s'effacer comme ces conversations légères et animées qui, dans l'espace de quelques heures, effleurent mille sujets, résument tout par un bon mot, et ne laissent d'autre souvenir que celui du temps dont elles ont marqué le cours. Ici toutes les pensées tendaient à un seul but, c'était la régé-

nération de la France dont il s'agissait, et ce ne fut point sans trembler sur l'avenir, que j'entendis les moyens qu'on se proposait de prendre pour y parvenir. Mais j'aurais dû citer déjà quelques-uns des hommes qui fixèrent ce jour-là mon attention, ou qui l'ont rappelée plus tard par leur fin tragique, ou la part qu'ils ont prise aux événements ultérieurs. Je vis là David, déjà fameux par plus d'un chef-d'œuvre, et dont le républicanisme désintéressé devait être décoré, plus tard, du titre de baron de l'empire. Je vais, à ce propos, m'écarter un instant de mon sujet, pour rapporter une anecdote que je crois peu connue. Ce fut pour voir le tableau des Sabines, que Napoléon, entouré d'un brillant cortége, se rendit dans l'atelier de David; après avoir long-temps admiré cette belle composition, il se tourna vers sa suite, et se découvrit en disant : — « Messieurs, monsieur David est baron de l'empire. » Les chambellans, les généraux s'inclinèrent avec cette humble et passive soumission dont ils recevaient les moindres actes des volontés de leur maître, et le républicain avec tous les signes de la modestie et de la reconnaissance. Mais le soir même, comme ses amis et ses élèves le féli-

citaient sur sa nouvelle noblesse, il leur dit d'un air de dépit : « Que voulez-vous? il se » f... de nous tant qu'il peut, et nous, nous » n'osons rien dire... »

Mais revenons aux convives de Robespierre. Auprès de David était un autre républicain, aussi exalté, aussi ardent que lui, et qui, après avoir déployé pendant le cours de la révolution un grand patriotisme, devait, comme David, accepter plus tard un titre de noblesse, et terminer, comme lui, ses jours dans l'exil : c'était Carnot. Comme pour faire contraste avec son air réservé et froid, avec sa physionomie régulière, mais peu expressive, à quelque distance de lui était l'affreux Marat, dont les propos atroces, et les expressions sales et éhontées faisaient horreur, mais ne surprenaient pas quand on le regardait, tant elles semblaient en harmonie avec son hideux physique.

Parmi les autres individus qui figurèrent à ce dîner, il en est bien peu qui aient survécu à nos orages politiques; presque tous ont fini par suivre sur l'échafaud les nombreuses victimes de leurs abominables systèmes. Là se trouvait Collot-d'Herbois, dont la seconde ville de France

maudira éternellement la mémoire; Saint-Just et Couthon, qui long-temps Séides aveugles de Robespierre, devaient succomber et périr avec lui; Santerre, Pétion, Danton, Fouquier-Tinville, instruments de Maximilien, et brisés par lui; Lequinio, Drouet, Fréron, Billaud-Varennes, Hébert, dont l'air riant, la physionomie calme ne semblaient pas annoncer l'ame ardente d'un républicain, et moins encore faire présager la part qu'il prit au système barbare de la terreur.

Je vis encore là, avec plaisir, Camille Desmoulins, et, avec surprise, Massieu qui, député aux États-Généraux, avait été un des premiers membres du clergé à se réunir au tiers-état. J'ignore le motif qui avait engagé Robespierre à le comprendre dans cette réunion, où il me parut aussi déplacé que moi.

Dès le commencement, je fus dégoûté des plates adulations dont Robespierre fut l'objet, et qu'il reçut avec l'assurance et la froideur d'un souverain. La même recherche que j'avais vue dans son appartement régnait sur sa personne, et se remarquait surtout à côté de la mise négligée et presque sale de la plupart de ses con-

vives. Il était poudré avec soin, portait un habit de soie bleu de ciel, et du fort beau linge. Pendant tout le dîner il parla peu, et je crus m'apercevoir que, sur différentes propositions, il affecta de demander l'avis de plusieurs, sans donner le sien. Quand, par hasard, il lui arrivait de se prononcer, c'était d'un ton sec, et qui paraissait ne pas souffrir de contradiction; il n'en éprouva que fort peu. Je présume que Carnot, Massieu et deux ou trois autres se refusèrent, par dédain, à émettre des vues différentes de celles de Robespierre. Ils gardèrent un silence qui pouvait paraître affecté. Il n'en fut pas de même de l'ardent et emporté Danton, et de Camille Desmoulins, dont la pétulance et la loquacité pouvaient difficilement se contraindre. A plusieurs reprises, ils exprimèrent sans mesure et sans ménagement des opinions qui n'étaient point entièrement conformes à celles de Robespierre, et parurent se raffermir dans leur opposition par l'aspect de la lâcheté, de la vile complaisance avec laquelle tous les autres assistants applaudissaient à ses moindres propos. Lorsque, par la suite, j'ai vu à la Convention le terrible dictateur, qui faisait trembler la représentation nationale et décimait la France à son gré, je me



suis rappelé cette scène, et je n'ai trouvé rien de changé dans celui qui en était le héros.

A mesure que le dîner se prolongea, les têtes s'échauffèrent, et les caractères se dessinèrent avec toute l'ardeur, toute la violence dont ils devaient bientôt donner des preuves sur un plus vaste théâtre.

Robespierre ne perdit pas un instant son sang-froid; mais Fouquier-Tinville, Marat, Collot-d'Herbois et quelques autres, tout en conservant l'admiration, l'abaissement qu'ils montraient pour leur idole, développèrent les sanglantes utopies qu'ils ne devaient pas tarder à réaliser.

Marat s'écriait *qu'il lui fallait deux cent mille têtes*, demande qu'il a depuis renouvelée à la tribune, et dans les feuilles publiques. Collot-d'Herbois soutint *que la France ne serait heureuse et libre, que quand elle nagerait dans le sang de tout ce qui se faisait remarquer par des richesses, de grands talents, ou une illustration quelconque*. De légères contradictions, élevées sur l'exécution de ce projet forcéné par Fouquier-Tinville, devinrent entre lui et Collot-d'Herbois le sujet d'une altercation qui, s'animant d'un instant à l'autre, causa une dispute

générale. Les convives, échauffés par le vin et les liqueurs, prirent parti pour l'un ou l'autre antagoniste; et ce qui d'abord avait paru devoir ne se terminer que par une orgie, devint une scène scandaleuse et bruyante. Après des cris et des vociférations, on se leva, et tout annonçait qu'une rixe peut-être sanglante allait se passer, lorsque, à la voix toute-puissante de Robespierre, le calme reparut. Cet acte d'autorité de sa part se fit sans qu'on le vît sortir de sa froide impassibilité. Je saisis cette occasion pour prendre congé de lui, et je m'éloignai en gémissant. Je venais de reconnaître un chef de parti qui pouvait devenir tout-puissant, et dont le caractère connu jusqu'alors, était peu fait pour rassurer sur ses entreprises.

CHAPITRE XXII.

Journée du 10 août. — Courage de la reine. — Le roi et la famille royale se réfugient dans l'Assemblée. — Paroles du roi.

Trois ans écoulés depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, avaient été tellement pleins d'événements, avaient apporté de si grands, de si nombreux changements, qu'il fallait les avoir vu passer sous ses yeux pour les croire accumulés dans un aussi court espace de temps. Cependant un seul jour amenant la péripétie du drame imposant et terrible dont les destinées de la France étaient le dénouement, devait surpasser en sujets de réflexions, tout ce que nous avions vu jus-

qu'alors. On présume sans doute que je veux parler du jour où la monarchie française, ébranlée par tant d'attaques, fut terrassée, où l'héritier de tant de rois, contraint d'abandonner son palais, fit, en se réfugiant au milieu d'une assemblée que ses ennemis personnels dominaient sinon par le nombre du moins par l'audace et par l'énergie, le premier pas vers l'échafaud où bientôt devait tomber sa tête. Et maintenant que l'Europe et la France jouissent enfin du calme qui succède aux tempêtes, nous, acteurs dans ses scènes terribles et rentrés pour ne plus en sortir dans la sécurité, dans l'oubli de la vie privée, nous reportons bien souvent nos regards vers ces années déjà devenues historiques pour la génération qui nous entoure. Nous croyons assister encore à ces journées où s'agitèrent de si grands intérêts, nous entendons encore ces prodiges de l'éloquence parlementaire, que les formes monarchiques de la France ne lui avoient point permis d'entendre jusqu'alors; de nouveau nous nous laissons entraîner à l'enthousiasme de notre position par l'aspect d'un peuple revendiquant ses droits, par celui de ses représentants, apportant de tous les coins de la France tant de talents, d'er-

reurs et de passions, et nous appuyons de nos efforts et de notre vote les délibérations où s'agitent les intérêts de la patrie. Mais bientôt faisant un retour sur nous-mêmes, et opposant la simplicité de notre existence actuelle, à la grandeur du mandat qui nous fut confié, nous nous étonnons presque de l'avoir rempli.

Le mot de déchéance avait été déjà prononcé à la tribune nationale; mais quel que fut l'état de nullité où le pouvoir de Louis XVI était tombé, et malgré les énormes conquêtes du parti populaire, malgré les symptômes de républicanisme qui jaillissaient en quelque façon de tous côtés, la France était depuis si long-temps pliée à des habitudes monarchiques, que les esprits se faisaient difficilement à l'idée de la possibilité de cette grande mesure. Elle avait été arrêtée cependant par quelques hommes déterminés a ne rien ménager pour arriver à ce but, auquel ils ne devaient pas s'arrêter. Une insurrection contre les Tuileries pouvait seule, en portant le roi à des mesures extrêmes, entraîner ce résultat. Celle du 10 août, préparée depuis long-temps, avait déjà échoué, ou avait été remise, parce qu'on savait que Mandat, commandant de la garde nationale, était porteur

d'un ordre qui lui enjoignait, en cas d'attaque du château, de repousser la force par la force. Mais en politique l'audace prépare les moyens et crée les événements à son gré. Les membres de la commune, les chefs de quelques sections, et Mandat lui-même furent remplacés par des hommes favorables aux événements projetés, et choisis par le parti jacobin. Mandat, auquel succéda, comme on sait, Santerre, paya de son sang son attachement à des principes de modération, et périt d'un coup de pistolet qui lui fut tiré à bout portant sur le perron de l'Hôtel-de-Ville.

Le 10 au matin, tout était prêt pour l'attaque : elle était imminente. Depuis long-temps le château avait eu le temps de se mettre sur la défense; mais quels étaient les défenseurs auxquels Louis XVI allait confier sa couronne, sa famille et sa vie? quelques foibles bataillons de Suisses, quelques poignées de nobles qui, par un reste de pudeur, n'avaient pas abandonné au jour du danger le monarque dont ils avaient jusqu'alors mendié les faveurs, et enfin des bataillons de gardes nationaux si peu disposés à agir contre les assaillants, qu'aux exhortations de défendre le château, ils répondi-

rent en enlevant la charge de leurs canons. Avec un désavantage aussi décourageant du côté des forces militaires, Louis XVI pouvait-il compter du moins sur l'appui de la représentation nationale, et espérer que les mandataires de la nation ne verraient point, sans s'y opposer, outrager celui dans les mains de qui était censé reposer encore le pouvoir exécutif? La majorité de l'Assemblée, amie de l'ordre et des formes légales, ne devait voir, il est vrai, l'insurrection qu'avec peine; mais ceux qui l'avaient dirigée, ainsi que je l'ai dit, osaient tout, et quant aux autres, leur caractère même de modération les empêchait d'opposer à cette mesure une volonté assez ferme pour l'arrêter.

Vers midi, le ministre de la justice se présente à la barre de l'Assemblée, demande la parole; et après avoir décrit les progrès de l'insurrection, peint les dangers qui menacent la famille royale. On en avait une idée par le son du tocsin que, depuis la matinée, on entendait, ainsi que la générale ou les *pas de charge* qui se succédaient par intervalles. Le ministre transmit le vœu émis par Louis XVI, de voir auprès de lui une députation de l'Assemblée, seul moyen à prendre pour la sûreté de sa personne. On mit sur-le-

champ cette demande en délibération. Elle fut appuyée par quelques membres, combattue par un plus grand nombre, et l'Assemblée finit par la rejeter en passant à l'ordre du jour.

Cependant Rœderer s'était, à plusieurs reprises, porté auprès de Louis XVI; après avoir exhorté les défenseurs du château à faire bonne contenance, et reconnu la faiblesse des uns et la mauvaise volonté des autres, il avait engagé le roi à se rendre au sein du Corps-Législatif. Le monarque hésitait et la reine refusait positivement. Elle préférait, avait-elle répondu énergiquement aux premières propositions qui lui en avaient été faites, « se faire clouer aux murs » des Tuileries que d'en sortir. » Mais le danger qui croissait à chaque instant, les cris des assaillants, la terreur peinte sur la figure des assiégés, et le souvenir des scènes du 20 juin parlèrent bientôt plus éloquemment que les conseils et la raison. Le roi avec sa famille abandonna pour ne plus y rentrer l'asyle de ses aïeux, et se dirigea, non sans essuyer des dangers et de nombreux affronts, vers l'Assemblée législative qui, apprenant son départ, envoya au-devant de lui une députation. Elle le rencontra au centre d'un bataillon carré formé

par les grenadiers des Filles-St.-Thomas, entouré par un bataillon suisse et poursuivi par les vociférations de la foule, dont les nombreux essaims enveloppaient l'escorte, et s'opposaient à sa marche. Précédée par la députation, qui parvint à faire percer la foule, la famille royale entra enfin dans l'Assemblée. J'ignore quels furent les sentiments de ceux qui en faisaient partie à l'aspect de ces augustes infortunés, mais le souvenir de la grandeur passée du monarque, et le spectacle de son abaissement actuel, la vénération que ses qualités et ses vertus personnelles inspiraient, la certitude où l'on était de la pureté de ses intentions, tout devait intéresser vivement à son sort. J'en juge ainsi du moins par ce que j'éprouvai lorsque, peu de temps après, dans une circonstance plus terrible et plus solennelle encore, j'eus à prononcer sur ses jours. Je me figure qu'au moment où Louis XVI parut aux yeux des représentants de la nation, pour chercher dans leurs rangs un refuge contre les outrages et les dangers qui le poursuivaient, ils se livrèrent à un entraînement dont il eût été bien difficile de se défendre. Il en est, sans doute, qui eussent voulu restituer au malheureux monarque une partie des respects et de l'autorité

qui l'avaient entouré si long-temps et dont ils avaient eux-mêmes contribué à le dépouiller.

Louis XVI se plaça à côté du président, et s'adressant à l'Assemblée : « Messieurs, dit-il, » je viens ici pour éviter un grand crime ; je me » croirai toujours en sûreté, ainsi que ma fa» mille, au milieu des représentants de la na» tion ; j'y resterai jusqu'à ce que le calme soit » rétabli. » Vergniaud, qui présidait, lui répondit que les membres de l'Assemblée seraient fidèles à leur serment de mourir en défendant les droits du peuple et les autorités constituées.

Au reste, la commisération que dut nécessairement inspirer l'aspect des malheurs de la famille royale fut bientôt effacée par l'intérêt du moment et les passions qui maîtrisaient l'Assemblée ; sur l'observation d'un député, qu'elle ne pouvait délibérer librement en présence du roi, il fut placé avec sa famille dans une loge située derrière le fauteuil du président, et destinée aux journalistes. Bientôt ses ennemis prouvèrent que ce triomphe ne leur suffisait pas. Des pétitions se succédèrent sans interruption, pour demander la déchéance, et devinrent si pressantes, qu'une commission extraordinaire fut nommée pour s'occuper des mesures à prendre

à cet égard. Ses opérations se terminèrent par le décret qui suspendait le chef du pouvoir exécutif, et invitait les Français à la nomination d'une Convention nationale. Deux jours après Louis XVI fut transféré au Temple, où de nouvelles humiliations l'attendaient et lui furent prodiguées jusqu'au jour marqué pour sa mort. Déjà se formaient les éléments de cette Assemblée qui devait plus tard s'ériger en tribunal pour le juger, et assumer sur sa tête le poids de cette immense responsabilité. Une nouvelle série d'événements va s'ouvrir devant nous; la part active que j'y pris, l'impression profonde qu'ils m'ont laissée et qui ne s'effacera jamais, quelques faits intéressants, mais perdus dans l'ensemble de cette grande catastrophe, contribueront peut-être à colorer mes récits d'une teinte de nouveauté.

CHAPITRE XXIII.

Bailly. — Pétion. — Récit de la journée du 10 août par ce dernier. — L'Assemblée envoie une députation auprès du roi. — Vergniaud.

J'avais depuis long-temps formé le projet de quitter Paris. Je devais d'abord le faire à l'expiration de mon mandat ; mais le désir de voir les opérations de la nouvelle Assemblée m'avaient retenu ; j'avais espéré, je m'étais promis que ce ne serait que pour peu de jours. Les événements se compliquèrent, devinrent à chaque instant plus intéressants, et me fixèrent presque malgré moi sur le théâtre où ils se passaient. Ma qualité de député à la Constituante

m'avait lié avec les principaux membres de cette assemblée, la même raison me mit en rapport avec les nouveaux députés, avec la plupart des hommes dont les noms sont depuis devenus historiques; ce fut encore un motif pour prolonger indéfiniment mon séjour à Paris. Quelquefois j'avais eu lieu de m'applaudir d'un retard qui m'avait rendu témoin d'événements faits pour m'inspirer un noble orgueil de ma qualité de Français; plus souvent encore, à l'aspect des scènes qui annonçaient à l'œil observateur de prochaines catastrophes, j'aurais voulu être au fond de ma province, entouré de mes livres, d'un cercle restreint d'amis dévoués pensant comme moi, et renoncer pour toujours à jouer un rôle public, rôle où les circonstances vous font trop souvent agir à leur gré. Il n'en devait point être ainsi, j'étais destiné à reparaître sur la scène politique et à devenir membre de la plus terrible de nos Assemblées. En attendant, j'observais ce qui se passait sous mes yeux, semblable au soldat qui, pour reprendre haleine, est sorti un moment des rangs, et se dispose à retourner au combat.

J'étais lié, comme je l'ai déjà dit, avec Bailly, j'eus à m'en féliciter et je cultivai avec soin

cette connaissance. Mais outre les talents et les qualités personnelles qui m'avaient attaché à lui, les fonctions de maire qu'il avait exercées, m'avaient mis à même de connaître l'origine de quelques événements que j'aurais ignoré. Persuadé que cette connaissance pouvait m'être fort utile, si je devais remplir de nouveau des fonctions publiques, je cherchai à me lier avec Pétion, que j'avais vu chez Camille Desmoulins, et qui avait remplacé Bailly. Je pensai que sa connaisssance me fournirait les moyens de voir de plus près, et d'apprécier les ressorts et les moteurs des mouvements populaires. Pétion m'accueillit avec bienveillance et m'engagea à le visiter souvent. Je ne profitai pas long-temps de cette offre.

Je le rencontrai le lendemain de l'insurrection du 20 juin, à l'instant où il revenait des Tuileries. Il s'était cru obligé, me dit-il, de montrer à Louis XVI, au moment où ce monarque lui parlait des événements de la veille, une fermeté qu'il craignait d'avoir poussée trop loin. Il ajouta qu'il était désespéré d'avoir ignoré, dès le commencement, la formation du rassemblement, et d'avoir été, plus tard, dans l'impossibilité de le dissiper. Aussitôt qu'il eut

appris que le peuple menaçait les Tuileries, il s'y était rendu, disait-il, et arriva auprès du roi presque porté par le flot qui, en un instant, inonda l'appartement où il se trouvait. Constamment auprès de Louis XVI pendant l'invasion du peuple, le maire de Paris affirmait avoir exposé sa vie plus d'une fois pour sauver celle du roi.

Je ne fus pas la dupe de Pétion. Je savais à quoi m'en tenir sur ce soulèvement fomenté et préparé par Pétion lui-même, aidé de Manuel, procureur de la commune, et de Sergent et Panis, officiers municipaux. Voici les détails de cette horrible journée dans toute leur exactitude, et tels que je les entendis raconter le lendemain, par Lajard, ministre de la guerre, qui n'avait pas quitté le roi un seul instant.

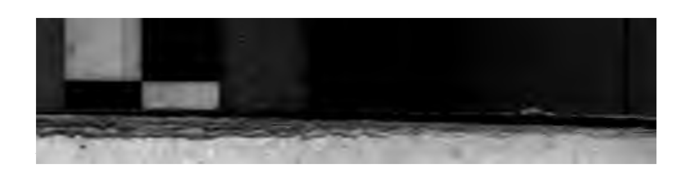
Toutes les issues du château était fermées; mais les portes et les grilles sont bientôt attaquées à coups de haches et de marteaux; un des chefs de l'insurrection fait même avancer, devant l'une d'elles un canon, et jurer, sur la lumière, à ses compagnons, de mourir plutôt que de ne pas pénétrer dans le château. Il était chargé; des mains furieuses allaient y mettre

le feu, lorsque deux officiers municipaux, Panis et Sergent se présentent, et ordonnent à la garde nationale, au nom de la nation, d'ouvrir la porte au *peuple souverain*. Elle s'ouvre, et les factieux se précipitent bientôt dans les cours; le vestibule, les appartements sont envahis, les gardes se dispersent, et la foule se dirige vers la chambre du roi.

Déjà la porte était ébranlée à coups de baïonnettes; déjà un canon, hissé à force de bras, était braqué contre elle. Louis, avec un calme qui lui était ordinaire et une majesté imposante, la fait ouvrir; puis s'avançant vers les furieux: « Que me voulez-vous? » dit-il. Un forcené se précipite alors sur lui, en brandissant un bâton armé d'un dard, et s'écrïant: « Où est-il, » que je le tue? » Il n'avait pas achevé, qu'il est renversé aux pieds du roi par un garde national de la section des Invalides.

La foule étonnée s'arrête, immobile de stupeur; les gardes nationaux profitent de ce moment d'incertitude pour entraîner le roi à l'extrémité de la chambre; ils le plaçent dans l'embrasure d'une croisée, quatre grenadiers l'entourent.

Cependant les factieux, reprenant bientôt



toute leur audace, environnent le roi de toutes parts. Tout à coup Legendre perce la foule, et présente à ce prince un bonnet rouge; Louis XVI n'ose le refuser, et le place sur sa tête, aux applaudissements de la multitude. Alors un homme ivre et d'un aspect féroce, s'avance une bouteille à la main, et propose brutalement au roi de boire à la santé de la nation. On cherche un verre, on n'en trouve pas; alors le roi prend la bouteille et boit à même: les applaudissements redoublent.

La foule augmentait toujours, et la salle était remplie d'une populace hideuse, armée de piques, de faux, de fourches, de croissants et de couteaux. Chacun de ces forcenés, pour satisfaire une insultante curiosité, s'approchait du monarque et lui parlait avec la plus grossière familiarité. « Sire, disait l'un, il faut être » constitutionnel, et plus de *veto*. — Le » roi, reprenait un autre, ne veut pas qu'on » déporte les prêtres sans jugement; voyez ce » que cela lui fait? parbleu! il faut que cet » homme-là soit bien méchant. — Le pain » et la viande sont trop chers, criaient plu» sieurs ouvriers; nous ne voulons plus de *veto*. » — Il porte le bonnet rouge sur la tête, ajou-

» taient d'autres, s'il pouvait l'avoir dans le cœur!
» — Sanctionnez les décrets, lui criait-on de
» toutes parts; rappelez les ministres patriotes;
» choisissez entre Coblentz et Paris! » Louis XVI
n'opposait à toutes ces vociférations que le calme
de la dignité outragée. Cris, menaces, rien ne
peut lui arracher la promesse de révoquer son
veto.

Pendant ce temps, on avait dressé en face
du malheureux prince les tables des droits de
l'homme. Elles étaient portées sur un canon,
auprès duquel on avait placé d'un côté la repré-
sentation figurée d'une potence, et de l'autre
celle de la guillotine, avec cette inscription :
Justice nationale envers les tyrans.

Alors Legendre s'approcha de nouveau du
roi : « Monsieur, dit-il (Louis XVI fait un
» mouvement de surprise et d'indignation);
» oui, monsieur, répète Legendre en appuyant
» insolemment; écoutez-nous, vous êtes fait
» pour nous écouter ». Puis il ajoute : « Vous
» êtes un perfide; vous nous avez toujours trom-
» pés, vous nous trompez encore; mais prenez
» garde, la mesure est à son comble, et le
» peuple est las d'être votre jouet. »

Après cette infâme harangue, Huguenin lit
au monarque la pétition suivante :

« Sire, votre conduite a excité le peuple
» contre vous; en voulant traîner le peuple à
» sa perte, vous vous entraînez vous même à
» la vôtre. Vos ennemis ne sont pas à Paris; ils
» sont à Coblentz; car, quoique vous désiriez
» encore en ce moment aller auprès d'eux, sa-
» chez que, s'ils vous tenaient, ils vous assas-
» sineraient, au lieu que le peuple ne demande
» qu'à vous voir heureux, en suivant la ligne
» de la constitution; et que, si vous la suiviez
» de bonne foi, il vous aimerait encore, car,
» je vous le repète, il aurait du plaisir à vous
» aimer. Le peuple est mûr pour la révolution;
» il veut que la constitution marche, et que
» vous sanctionniez les décrets, que vous rap-
» peliez les ministres qui ont sa confiance. Oui,
» nous maintiendrons la constitution; il faut
» qu'elle marche. Nous périrons, s'il le faut,
» pour la défendre; mais alors nous vous en-
» traînerons dans notre perte. »

Le roi répond d'une voix ferme et assurée: « J'ai juré de maintenir la constitution; je la
» soutiendrai au péril de ma vie; si l'on a quel-
» que demande à me faire, ce n'est certaine-
» ment ni la forme, ni le moment, à moi de
» l'accorder, et à vous de l'obtenir. »

Cette réponse courageuse excite des hurle-

ments dans toute la salle. C'est alors seulement que Pétion paraît ; il invite cette populace à la modération, et se tournant vers le roi, il l'engage à se rassurer, et lui dit qu'il n'a rien à craindre. A cette insultante ironie, le roi se lève, et fixant sur Pétion un régard de mépris : « L'homme de bien, monsieur, lui dit-il, qui » a la conscience pure, ne tremble jamais. » Puis, saisissant la main d'un grenadier placé près de lui, et la posant sur son cœur : « Mon » ami, ajoute-t-il, dis à cet homme s'il bat » plus vite qu'à l'ordinaire. »

Il était cinq heures et demie, lorsqu'une députation de l'Assemblée nationale, chargée de veiller à la sûreté du roi, arriva au château. L'affreuse saturnale durait encore, et Louis XVI refusait opiniâtrément sa sanction aux deux décrets, et le rappel des ministres. Les députés eurent les plus grandes peines à percer la foule et à se faire jour jusqu'auprès du roi, auquel ils assurèrent que l'Assemblée ne négligeait rien pour prévenir tout attentat contre sa liberté. « Vous le voyez, messieurs », leur répondit le roi avec douceur en leur montrant les hommes, les piques, les fusils, et les canons dont il était environné.

Vergniaud voulut pérorer cette multitude, pour l'engager à se retirer..; mais sa harangue fut vaine et les factieux restèrent. Toutefois la présence des députés fut utile au roi, et leurs efforts parvinrent à les contenir.

Enfin, vers huit heures, lorsque cette populace, plus fatiguée qu'enivrée des excès qu'elle commettait depuis plusieurs heures, commençait à montrer de l'incertitude et de l'irrésolution, le maire de Paris, Pétion, se présente à elle, et après avoir reçu de cette populace des témoignages de respect et de soumission. « Peuple, s'écrie-t-il, tu viens de te montrer » digne de toi-même; tu as conservé toute ta » dignité au milieu des plus vives alarmes : *nul » excès n'a souillé tes mouvements sublimes*; » espère, et crois enfin que ta voix aura été en» tendue. Mais la nuit approche; ses ombres » pourraient favoriser les projets des malveil» lants qui voudraient se glisser dans ton sein; » peuple, retire toi. »

A ces mots, la multitude obéissante s'écoule; le château est entièrement évacué; et à neuf heures, le silence de la stupeur avait déjà succédé au désordre et à la confusion.

Ainsi se passa la journée du 20 juin, journée

sans résultat, journée tristement célèbre par les outrages qui furent portés à la majesté royale, et qui préparèrent le terrible drame du 10 août.

CHAPITRE XXIV.

Le poète bourguignon.—Chénier.—Une lecture de Caius Gracchus. — Les flatteurs.

Un jour, au moment où je m'y attendais le moins, je reçus la visite d'un de mes compatriotes, qui se croyait le génie des vers, rimait du soir au matin, souvent malgré Minerve, et venait m'assommer ensuite de la lecture de ses poétiques élucubrations ; véritable monomane, qui ne rêvait que poésie, qui croyait qu'avec des rimes entremêlées on pourrait régénérer la France, éteindre les haines, assoupir la fureur des partis, et sauver le vaisseau de l'état ; du reste bon homme, prenant le temps comme il

était, et joyeux pourvu qu'il pût mettre en vers toutes les constitutions qu'on nous donnait, ou qu'on avait le projet de nous donner, tous les décrets qu'enfantait l'Assemblée législative, et jusqu'aux réponses et aux discours du roi.

Cette fois il ne venait pas pour me lire ses productions, mais pour me prier de l'accompagner à une lecture que devait faire Chénier de son *Caïus Gracchus*. Je me laissai conduire, et nous voilà cheminant l'un à côté de l'autre, moi, cherchant toujours à le devancer, lui, faisant tous ses efforts pour m'atteindre, et me lançant par intervalles des bouffées de poésie, que je tâchais d'éviter en détournant la tête. Comme Chénier demeurait assez loin, force était d'en avaler quelques-unes : « Esprit antipoétique, » répétait-il ! c'est pour vous qu'Horace avait » écrit l'ode *Profanum vulgus*.... — Vous » vous trompez, lui disais-je, j'aime les vers; » mais quand je pense que tous ces poètes » qui aujourd'hui chantent la circonstance, » demain, si la circonstance changait, change» raient avec elle, et célébreraient le despo» tisme, peu s'en faut que je ne me brouille » avec les Muses.

— » Vous voilà bien avec vos préventions

» antipoétiques ! Vous croyez donc à la fixité
» des opinions d'un homme qui, au lieu de
» parler le langage des dieux, s'exprime *ser-*
» *mone pedestri*, pardonnez-moi l'expression.

— » Non pas absolument ; mais il me semble
» que vous autres, enfants des Muses, avez
» quelque chose de volatil dans les idées. Platon
» avait raison de dire de vous : le poète est
» une chose légère.

— » C'est vrai quelquefois : je sais que le poète
» que nous allons entendre ne pensait pas ab-
» solument il y a deux ans comme il pense
» maintenant ; mais on en peut dire autant de
» plus d'un prosateur : et tel qui est républicain
» aujourd'hui, demain, s'il y trouve son compte,
» se fera monarchiste. Aussi je ris *ore rotundò*,
» quand je lis dans vos journaux ces profes-
» sions de foi républicaines, dont ils sont
» remplis chaque matin..... Qu'est-ce que
» tout cela ! Encore dix ans, et nous verrons
» tous ces républicains farouches devenus
» courtisans de salon, emmiélant leurs dis-
» cours, frisés, parfumés, brillants d'or, et
» s'inclinant devant quelque majesté nouvelle
» qu'ils se seront faite, qu'ils adoreront, qu'ils
» encenseront, qu'ils chanteront, comme ja-

» mais monarque par la grâce de Dieu, ne fut
» doré, encensé, chanté.

— » Voilà une bien triste prophétie; mon
» cher nourrisson des Muses, vous avez une
» fort mauvaise opinion des hommes.

— » Vous verrez si je me trompe....»

Nous arrivâmes, en causant ainsi, chez Chénier, mais une heure au moins avant les autres. Chénier nous reçut avec beaucoup de politesse et de dignité; on voyait qu'il sentait tout ce qu'il valait, aussi nous demanda-t-il d'avance notre indulgence dans des phrases modestes, tout arrangées, et dont personne n'était dupe.

Son salon était éclairé brillamment : c'était le salon d'un homme de bonne compagnie, et presque de l'ancien régime : des rideaux de soie bleu clair tempéraient l'éclat de rideaux de mousseline brodée et d'un blanc de lait, qui descendaient avec grâce, et se repliaient sur des patères dorés. La cheminée était ornée d'une belle glace, et de candélabres aux formes antiques; un riche tapis de pied couvrait un parquet à compartiments; des bougies de diverses couleurs éclairaient des meubles d'acajou du plus beau travail. Il y avait bien par-ci par-là quelque odeur de républicanisme, mais d'un républica-



» Que pensez-vous de cet ouvrage, me de-
» manda mon compagnon de voyage?

— » Exposition embrouillée, intérêt nul,
» dénouement à effet, et beaux vers; au total
» pièce médiocre, et bien au-dessous de son
» coup d'essai. Vous voyez que je ne ressemble
» pas à tout ce peuple de flatteurs, qui allaient
» brûlant sous le nez du poète leur insipide en-
» cens.

» J'aime bien ce Fabre, vantant le style de
» la pièce, lui qui ne sait pas écrire en français.

— » Croyez-vous que cette tragédie réussira?

— » Elle tombera, ou je me trompe fort,
» parce qu'elle déplaira à tous les partis. »

Mon poète avait raison.

CHAPITRE XXV.

La déchéance du roi. — Robespierre. — Buzot. — Vadier. — Barnave. — La Théroigne de Méricourt. — Pétition rédigée par Camille et Danton. — La loi martiale. — Le drapeau rouge. — Affaire du Champ-de-Mars.

J'AVAIS suivi avec assez d'assiduité les séances de l'Assemblée législative depuis sa formation; mais à partir de l'époque du départ de Louis XVI et de celle de son arrestation, l'intérêt que devaient offrir ces séances m'attirait trop vivement pour que je pusse en passer une seule sans y assister. Il n'avait pas été difficile de prévoir que ces événements ne feraient qu'accroître les divisions qui régnaient déjà dans l'Assemblée, et motiveraient les haines et l'animosité qu'une

partie de ses membres avaient manifestés contre le roi. En effet ceux qui, avant la fuite de Louis XVI, retenus par un reste de pudeur et de bienséance, n'avaient agi contre lui que sourdement et en excitant des insurrections, ne gardèrent plus dès lors aucune mesure, et firent retentirent la tribune nationale de leurs plaintes et de leurs menaces. Le mot de déchéance n'avait été jusqu'alors prononcé que par la foule et dans les pétitions qu'on pouvait supposer l'œuvre de quelques meneurs; il devint le texte de discours furibonds, et dont les auteurs ne se bornèrent pas à réclamer cette mesure. En même temps, ils ne négligeaient au-dehors aucun des moyens dont ils s'étaient servis tant de fois pour influencer l'Assemblée et faire triompher leurs demandes. Le 15 juillet, je dus renoncer d'abord à assister à la séance; plusieurs membres avaient fait de vaines tentatives pour pénétrer; un rassemblement nombreux occupait toutes les avenues, accueillait par de bruyantes acclamations les députés connus par leur exaltation, accablait d'injures et de mépris les constitutionnels et les amis de l'ordre. Je vis la foule s'ouvrir devant Robespierre, et le porter en triomphe jusque dans l'intérieur de la salle.

Je vis la même foule se presser en masse devant l'entrée, pour l'interdire à quelques députés, parmi lesquels je distinguai Charles Lameth. Cependant l'arrivée de M. de Lafayette, à la tête d'un détachement considérable, finit par balayer cette populace, et désobstruer les avenues.

Je m'étais d'abord retiré ; je revins une heure après, et cette fois je pénétrai sans peine. Les tribunes étaient presque exclusivement occupées par des individus semblables à ceux de la horde que je venais de voir au-dehors quelques instants avant. Je ne décrirai pas cette séance : on devait y discuter le rapport de la commission d'enquête sur le départ de Louis XVI, portant en substance qu'il n'y avait lieu à mettre le roi en accusation. Robespierre, Buzot, Vadier, Prieur de la Marne, et quelques autres le combattirent avec véhémence. Il fut défendu par les constitutionnels et par Barnave surtout, qui, depuis le retour de Varennes, trahissait par ses discours, par ses démarches, les sentiments que lui avaient inspirés la présence et les malheurs de la famille royale. Cette lutte m'émut et m'intéressa puissamment ; je votai avec la minorité.

Malgré les succès des ennemis du roi à l'Assemblée, ils ne crurent pas leur triomphe assuré,

et voulurent se le procurer par les moyens qui leur étaient familiers. Le peuple de Paris, c'est-à-dire la réunion de tout ce que la capitale offrait de plus vil et de plus dépravé, dut représenter l'opinion de la France, appuyer celles des députés jacobins, et demander, par des pétitions et par des cris, le jugement de Louis XVI. A cet effet, de nombreux rassemblements furent formés le 17. Je savais à quoi m'en tenir sur ces menées; j'avais eu la simplicité de croire dans le principe que ces mouvements étaient spontanés; mais depuis les premiers événements de ce genre dont j'avais été témoin, il m'avait été démontré que ces éléments impurs qu'on se plaisait à appeler *le peuple*, ne s'agglomeraient que par la volonté et l'impulsion de quelques individus qui en étaient l'ame, et qui tantôt se tenaient invisibles et cachés, tantôt agissaient ostensiblement. Je croyais connaître ceux qui devaient jouer les principaux rôles dans les événements qui se préparaient, et j'étais bien aise de les suivre. Je m'aperçus dès le matin, qu'il se formait dans une très grande quantité de rues, des pelotons de dix ou douze personnes qui paraissaient avoir un chef, se mettaient en marche, et bientôt se

réunissaient à d'autres pelotons. Le tout formait bientôt des masses assez fortes qui prenaient la même direction, et paraissaient se rendre au Champ-de-Mars. Le désir d'observer, et de me rendre compte de ce qui allait se passer, me porta à me diriger aussi du même côté. J'eus bientôt lieu de me repentir de ma curiosité. Comme j'approchais du Champ-de-Mars, la foule en sortait et s'écoulait vers le centre de Paris en poussant des cris affreux. J'aperçus aux premiers rangs une femme, vêtue en Amazone, à laquelle on paraissait obéir. Un chapeau ombragé d'un panache tricolor couvrait sa tête, deux pistolets se croisaient sur sa poitrine et un long cimeterre pendait à son côté; sa taille élégante était contenue par un spencer qui la dessinait, et sa robe, qui ne descendait qu'aux genoux, laissait voir une chaussure presque antique par sa forme, et consistant en bottines de maroquin rouge: c'était la fameuse Théroigne de Méricourt. On conduisait à côté d'elle deux hommes, dont un invalide à jambe de bois, qui paraissaient implorer une commisération sur laquelle on pouvait croire qu'ils ne devaient pas compter. Je demandai long-temps et vainement de quoi ils étaient coupables; on passait à côté de moi sans

m'entendre. Un homme me dit enfin qu'on les avait trouvés sous l'*autel de la patrie*, dont ils étaient occupés à percer les planches; qu'ils devaient y placer des barils de poudre, pour le faire sauter quand le peuple y serait rassemblé, et que sans doute ils allaient trouver dans peu d'instants la punition de leur crime.

Le ridicule de cette accusation sautait aux yeux. Il était bien vrai cependant qu'on avait trouvé ces deux hommes sous l'autel de la patrie; mais ils n'avaient pas avec eux un seul grain de poudre, on ignorait que le rendez-vous dût avoir lieu ce jour-là au Champ-de-Mars, circonstances qui, réunies à la simplicité, à la grossièreté de ces individus, prouvaient évidemment la fausseté du projet dont on voulait les punir. Je fis part de ces réflexions à quelques-uns des forcenés qui les conduisaient; mais que pouvait faire la voix de la raison en faveur de ces malheureux, si leur perte devait servir les desseins de ceux qui faisaient mouvoir la foule! Je les vis passer devant moi abattus et consternés, regrettant de ne pouvoir leur être d'aucun secours. Deux heures après, leurs têtes sanglantes portées sur des piques, servirent d'étendard à la horde qui venait de les immoler.

Je n'avais pas quitté le Champ-de-Mars, la présence de quelques individus qui ne s'en éloignaient pas, m'indiquait que ce que je venais de voir, n'était que le prélude d'autres scènes qui ne tarderaient pas à se passer. En effet, la foule revint conduite par Danton, Camille Desmoulins, et quelques membres influents du club des jacobins. Ceux-ci montentsur l'autel de la patrie, et se préparent à lire au peuple la pétition qu'il doit signer; dans ce moment arrive un envoyé des jacobins; il annonce que cette pétition, qui avait été lue la veille, ne pouvait plus servir; qu'elle supposait que l'Assemblée n'avait pas prononcé sur le sort de Louis; mais qu'un décret ayant implicitement proclamé son innocence et son inviolabilité dans la séance de la veille, la société allait s'occuper d'une nouvelle rédaction, qu'elle présenterait incessamment à la signature. La foule attend pendant quelques instants, mais bientôt elle témoigne son impatience par des murmures répétés. Un avis est ouvert; on veut en rédiger une autre sur l'autel même de la patrie; quatre commissaires sont nommés à cet effet; la pétition est rédigée, et Danton, d'une voix de Stentor, en fait la lecture.

Pétition à l'Assemblée nationale, rédigée, le 17 juillet 1791, sur l'autel de la patrie.

« Représentants de la nation, un grand crime
» se commet! Louis XVI fuit, il abandonne
» son poste, l'empire est à deux doigts de l'a-
» narchie; des citoyens l'arrêtent à Varennes,
» et il est ramené à Paris. Le peuple de cette
» capitale vous demande instamment de ne rien
» prononcer sur le sort du *coupable*, sans avoir
» entendu l'expression des vœux des quatre-
» vingt-trois départements;

» Vous différez: une foule d'adresses arrivent
» à l'Assemblée; toutes les sections de l'empire
» demandent simultanément que Louis soit jugé.
» Vous, messieurs, vous avez préjugé qu'il était
» innocent et inviolable, en déclarant, par
» votre décret du 16, que la Charte constitu-
» tionnelle lui sera présentée, alors que la con-
» stitution sera achevée. Législateurs, ce n'était
» pas là le vœu du peuple, et nous avons pensé
» que votre plus grande gloire, que votre devoir
» même consistait à être les organes de la vo-
» lonté publique; en conséquence, nous vous
» demandons, au nom de la France entière, de

» revenir sur ce décret; de prendre en considé» ration que le délit de Louis XVI est prouvé, » que ce roi a abdiqué; de recevoir son abdica» tion, et de convoquer un nouveau corps » constituant pour procéder, d'une manière » vraiment nationale, au jugement du *coupable*, » et surtout au remplacement et à l'organisation » d'un nouveau pouvoir exécutif. »

Cette pétition anarchique est couverte d'applaudissements, et déposée sur l'autel de la patrie, où tout le peuple vient signer, pendant que Camille Desmoulins et autres démagogues haranguent la multitude.

On avait tout à craindre d'une pareille émeute, surtout après les scènes horribles de la matinée, qui avaient poussé à son comble l'effervescence populaire.

Il était deux heures; les officiers municipaux qui, le matin, avaient dissipé le rassemblement du Gros-Caillou, se présentèrent encore pour le même objet au champ de la fédération; mais, loin d'être écoutés, ils furent obligés d'accompagner à l'Hôtel-de-Ville douze commissaires chargés de présenter les réclamations du peuple. Tant d'acharnement détermina alors le corps municipal à prendre les mesures de rigueur que

la loi lui prescrivait; il rendit l'arrêté suivant :

« Le corps municipal, informé que les factieux
» réunis au champ de la fédération mettent la
» tranquillité publique en péril;

» Considérant qu'il est responsable de la sû-
» reté des citoyens; que déjà deux meurtres ont
» été commis par des scélérats; que la force
» armée, conduite par les autorités légitimes,
» ne peut effrayer les bons citoyens, les hommes
» bien intentionnés;

» Arrête que la *loi martiale* sera publiée à
» l'instant; que la générale sera battue; que le
» canon d'alarme sera tiré; que le drapeau rouge
» sera déployé; ordonne à tous les bons citoyens,
» à tous les soldats de la loi de se réunir sous
» les drapeaux, et de prêter main-forte à ses
» organes;

» Arrête, en outre, qu'il transportera sur-le-
» champ sa séance à l'hôtel de l'École royale
» militaire, pour y remplir ses devoirs. »

Après cette rédaction, trois commissaires se rendirent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et proclamèrent l'arrêté et la loi martiale : la générale battit; le canon d'alarme fut tiré; et, à cinq heures et demi, le drapeau rouge fut déployé à l'une des principales fenêtres.

A six heures et demi, le corps municipal partit de l'Hôtel-de-Ville, précédé d'un détachement d'infanterie et de trois pièces de canon, ayant à sa tête un drapeau rouge déployé, porté par le colonel des gardes de la ville, et suivi de plusieurs corps de cavalerie et d'infanterie et de deux canons. Ces troupes, commandées par Lafayette, entrèrent au Champ-de-Mars à sept heures et demi. Mais cet appareil formidable n'épouvanta pas les factieux; du haut des gradins qui s'élevaient autour du champ de la fédération, et, sans vouloir écouter les sommations ordonnées par la loi, ils poussent d'affreuses vociférations, et les cris de *A bas le drapeau rouge! A bas les baïonnettes!* se font entendre de toutes parts. Les municipaux et la garde nationale sont assaillis par une grêle de pierre; la garde nationale fait halte, et Lafayette espérant que la peur et le bruit dissiperont les factieux, ordonne une décharge en l'air. Au bruit de la mousqueterie, ils prennent la fuite; mais bientôt, s'apercevant que leur nombre n'est pas diminué, ils sont les premiers à rire de leur frayeur et de la folle confiance de leurs ennemis. Ramenés par leurs chefs, ils reviennent à la charge, montent sur l'autel de la

patrie, recommencent leurs vociférations et leurs attaques. Quelques coups de feu sortent de leurs rangs, et un dragon, placé derrière Bailly, à la cuisse cassée. La faiblesse devenait dès lors impardonnable; on avait déjà trop tardé. Lafayette, irrité d'une résistance aussi acharnée, ordonne une décharge; le feu part, plus de cent hommes tombent morts ou blessés. La tourbe séditieuse se disperse, et la cavalerie fondant sur elle de toutes parts, achève de la mettre en déroute.

Le Champ-de-Mars se vide en un instant, la terreur se propage au loin, et s'empare des paisibles habitants qui se promènent dans les Champs-Élysées; hommes, femmes, enfants, s'enfuient; les promenades, les rues sont bientôt désertes; chacun s'efforce de gagner son logis et s'y renferme, dans l'incertitude de l'événement qui a causé la consternation.

Il arriva dans cette échauffourée ce que l'on voit toujours en pareil cas : plusieurs citoyens paisibles et qui, comme moi, n'avaient été attirés au Champ-de-Mars que par la curiosité, perdirent la vie, ou se retirèrent avec des blessures graves. J'en fus quitte pour le sifflement de quelques balles qui passèrent près de mes

oreilles, espèce de bruit que je n'étais pas destiné à entendre, et que sans les événements qui m'avaient tiré de ma vie paisible, je n'aurais probablement jamais entendu.

J'avoue que je crus la révolution finie. Il me sembla que ce triomphe remporté sur les factieux, allait rendre à l'Assemblée sa dignité, au roi son pouvoir. Ce n'était pas la première fois que je me livrais à de semblables illusions, ce ne fut pas la dernière. Chaque événement important dont je fus témoin pendant ma carrière politique, me fit espérer pour la France un repos dont elle ne devait jouir qu'après l'avoir acheté par des épreuves et des sacrifices dont le nombre échappait alors à mes prévisions.

CHAPITRE XXVI.

Les massacres de septembre.— Le drapeau noir.— Encore Maillard. — Le relieur Leriche. — L'abbé l'Enfant. — Ma visite aux membres de la Commune. — Ordre de relâcher l'abbé l'Enfant.— Le tribunal sanglant. — La rue de Seine et le meurtre du prêtre. — Panis, Sergent et Méhée de la Touche.

« Aux armes citoyens! aux armes! l'ennemi
» est à nos portes; Verdun, qui l'arrête, ne peut
» tenir plus de huit jours. Tous les citoyens qui
» défendent le château ont juré de mourir plu-
» tôt que de se rendre, c'est vous dire que,
» quand ils vous font un rempart de leur corps,
» il est de votre devoir de voler à leurs secours.
» Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant,
» que tous les amis de la liberté se rangent sous

» les drapeaux, allons nous réunir au Champ-
» de-Mars! Qu'une armée de soixante mille
» hommes se forme sans délai, et marchons
» aussitôt à l'ennemi, ou pour tomber sous ses
» coups, ou pour l'exterminer sous les nô-
» tres. »

Telle est la proclamation qu'on lut sur les murailles de la capitale, le 2 septembre 1792. Tous les travaux sont suspendus, les maisons désertes, la foule remplit les rues. On s'interroge avec effroi... Personne ne répond... Tout à coup le canon tonne, le tocsin fait entendre ses tintements inégaux; la générale bat dans tous les quartiers. Les municipaux à cheval, avec de larges banderoles de rubans, parcourent les rues, précédés d'une population déguenillée. Le drapeau noir flotte sur les tours de Notre-Dame... Aux armes!... aux armes!... On n'entend plus que ces cris... Aux armes! l'ennemi s'avance... Aux armes!... Verdun est pris... Tout à coup apparaît la figure de Maillard, traînant après lui, comme au 10 août, un peuple d'ouvriers en guenilles, et armés d'épées, de fusils, de bâtons, de pierres... On s'arrête pour l'interroger... « Aux armes! répète-t-il en
» agitant son sabre, et frappant les cailloux dont

» il tire à chaque instant des étincelles... Aux
» armes !.. Oui ! oui ! — Pour marcher sur les
» frontières ? — Non. — Et où donc ? Aux pri-
» sons ! aux prisons ! C'est là que sont nos en-
» nemis. — Aux prisons ! Courons aux prisons !
» — Aux prisons ! répète la foule qui se presse
» derrière Maillard. »

Je crus sortir d'un rêve, en entendant ce terrible appel... Je m'approche des groupes, et je demande à un de ces hommes à figure sinistre où le cortége va se diriger... « Vous n'entendez-
» donc pas ? me cria-t-il, aux prisons !... — Et
» à quelles prisons ? — Aux Carmes, à l'Ab-
» baye... »

Alors le nom du malheureux l'Enfant se présenta aussitôt à ma mémoire. Il venait d'être incarcéré comme suspect, avec l'abbé Rastignac, et le soir même j'avais fait des démarches pour le sauver, auprès de Panis et de Sergent. Je compris qu'il n'y avait pas un instant à perdre, si je voulais l'arracher à la fureur du peuple. Voici comment je l'avais connu.

J'avais pour relieur de livres un nommé Leriche, qui demeurait, autant que je puis me rappeler, dans la rue de la Vieille-Monnaie. Un jour que j'entrai chez lui sans être attendu, je

remarquai dans l'atelier, et assis sur une mauvaise chaise, un homme vêtu de noir dont les traits me frappèrent vivement... Je m'approchai, je tournai autour du personnage mystérieux, qui penchait avec affectation la tête, et semblait vouloir se dérober à mes regards... Ma curiosité était vivement excitée ; je me baissai pour ramasser un livre que j'avais fait tomber exprès, et je reconnus l'abbé l'Enfant.

La frayeur qui se peignit alors sur la figure du prêtre me fit mal. En me relevant, je prononçai avec affectation ces mot de l'Écriture : *Noli timere*... Alors l'abbé, levant les yeux et les attachant sur moi avec une expression mélancolique, répondit dans la même langue... *Qui sperat in Domino*, etc... C'en était assez pour moi : j'avais deviné le nom du prêtre ; je ne le proférai pas, et je m'éloignai. Il avait suffi de cette courte vision pour m'intéresser vivement à son sort. Je courus à l'Hôtel-de-Ville où siégeaient tous les membres de la Commune ; je parlai à Panis et Sergent, et j'obtins un ordre ainsi conçu :

« Au nom du peuple, mes camarades et amis, » il vous est ordonné de ne point juger l'abbé

» que son tour ne sera pas long-temps à arriver.
» — Est-il encore à l'Abbaye, lui demandai-je?
» — Toujours,..... le peuple veut sa tête et a
» juré qu'il ne sortirait que pour être massacré.»
Je rassurai ce pauvre Leriche, et lui promis de revoir Panis et Sergent, et d'obtenir un ordre d'élargissement. Je l'obtins en effet, et je courus de nouveau à l'Abbaye avec l'ordre suivant : « Au nom du peuple, mes camarades et
» amis, il vous est ordonné de relâcher l'abbé
» l'Enfant. Ce 3 septembre. Signé : *Panis*, etc. »
L'horrible Maillard était encore assis sur la sellette, mais cette fois je ne pus parvenir jusqu'à lui. Je remis l'ordre de la Commune au geôlier, et appuyé contre une borne, en face d'un peuple de bourreaux, devant ces images horribles, et au milieu d'une atmosphère de sang, j'attendis qu'on l'exécutât. Il y avait une heure que j'étais là, lorsque j'entendis ouvrir la porte qui donnait sur la rue Ste.-Marguerite, et j'aperçus l'abbé l'Enfant, sans chapeau, pâle et marchant difficilement. Les bourreaux étaient ailleurs ; à peine s'il fut remarqué. J'eus d'abord envie de le secourir, mais je réflechis qu'une démonstration trop vive d'intérêt pouvait être funeste au prisonnier. Je me contentai de le

suivre des yeux jusqu'à ce qu'il se fût perdu au milieu de la foule qui remplissait la rue de Seine, et je m'éloignai le cœur plein d'une douce joie. Comme elle fut horriblement troublée deux jours après, quand j'appris la mort de ce prêtre infortuné, qui avait été reconnu, au carrefour Bussy, salué de son nom, et reconduit aussitôt en prison par la foule qui voulait l'égorger! Deux jours après, c'est-à-dire le 5, Maillard le portait sur ses registres sanglants : le peuple en avait fait justice. Je venais d'être député à la Convention ; je me présentai chez Panis, non plus en suppliant, mais comme juge qui a droit de demander compte du sang de l'innocent. Panis, Sergent et tous les membres de la commission me jurèrent qu'ils n'avaient donné aucun ordre, et l'horrible Maillard m'offrit de jurer sur l'évangile qu'il avait, le 3, enfermé de nouveau l'abbé l'Enfant pour le sauver des mains du peuple, et que le 5, comme on lui ouvrait les portes de la prison, il avait été reconnu par plusieurs femmes qui l'avaient massacré. « Foi » de Maillard, ajoutait-il, je vous dis la vérité. »

CHAPITRE XXVII.

Théophile Mandar. — Sa conversation avec Robespierre au sujet des massacres des 2 et 3 septembre. — *Le Phare des rois.* — Le chant du crime. — Mandar et Napoléon. — L'étincelle. — Le héros d'Homère.

Les massacres du 2 septembre m'amènent à parler d'un homme dont le nom est inconnu à la plupart de mes lecteurs, et auquel il n'a manqué pour jouer un rôle extraordinaire dans nos troubles civils, qu'une stature un peu plus élevée et un corps un peu moins grêle, car il possédait tout ce qui peut faire un chef de faction : un organe magnifique, une voix tonnante, une impétueuse éloquence......, l'audace du regard unie

à l'audace des expressions; je veux parler de Théophile Mandar.

Il était vice-président de la section du Temple à l'époque du massacre des prisons. Enthousiaste de la liberté, il avait un des premiers marché à la conquête de la Bastille, et aucune des grandes solennités de notre révolution ne s'était passée, sans que Mandar n'eût payé de sa personne ou de sa voix. Il était franchement républicain et ne cachait pas son opinion; mais ce n'était pas d'une république à la Marat, fondée sur le sang, qu'il voulait. Aux journées des 2 et 3 septembre, on le vit se porter aux prisons, haranguer la multitude, parvenir à l'émouvoir et à sauver quelques-unes des victimes qu'elle avait déjà marquées dans sa vengeance; c'était peu pour Mandar : il apprend qu'un grand conseil doit se tenir chez Danton, ministre de la justice, il forme le projet de s'y rendre.

Le conseil a lieu. Tous les ministres s'y trouvent à l'exception de Roland; Lacroix, président de l'Assemblée législative, les deux secrétaires, Pétion, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre, Manuel, Sergent, Panis, les présidents et les commissaires des quarante-huit sections, et quelques hommes éprouvés s'y sont réunis.

A sept heures on passe dans un salon de la grande chancellerie; d'une voix unanime Danton est choisi pour président.

Danton réclame toute l'attention de l'Assemblée. Il s'agit de sauver la patrie, l'ennemi s'avance, Verdun est pris, Servan, le ministre de la guerre, vient de confirmer cette effrayante nouvelle.

Le président demande à chacun son opinion sur les mesures à adopter dans cette circonstance; des secrétaires recueillent ces opinions, que Danton discute avec calme, qu'il réfute ou qu'il approuve sans colère et sans passion. On eût dit un sénateur de l'ancienne Rome.

Quand le tour de Mandar fut venu, il se leva et s'adressant à Danton.

« Danton, toutes les mesures de salut public
» sont-elles prises?

— » Oui.

— » Hé bien il est tems de s'occuper de nos
» affaires intérieures. J'ai vu le sang couler aux
» prisons de l'Abbaye; je l'ai vu couler à St.-
» Firmin, aux Carmes; partout j'ai vu le sang
» de nos concitoyens..., du sang sur les places
» publiques, du sang sur nos quais, du sang
» sur le seuil de nos monuments et jusqu'à

» la porte du sanctuaire de notre Assemblée.... » Pendant que nous délibérons, le sang coule » encore dans Paris; il est temps d'en arrêter » l'effusion. Je propose que tous les citoyens » qui sont ici, ministres, députés ou autres, » se forment en autant de groupes qu'il y a » de prison, et se chargent, par l'autorité » de leur éloquence ou par la force, d'ar- » rêter ce torrent de sang, tache éternelle pour » le nom français... »

Danton l'écoutait impatiemment, mais Mandar bravant ses regards, continuait.

« Assieds-toi, cria tout à coup Danton ? » cela était nécessaire..., me comprends-tu ? » et laisse nous ..., il y va du salut de l'em- » pire. »

Mandar reste debout, et apercevant Robespierre et Pétion, il les pousse de force dans la salle voisine, et leur parle ainsi.

MANDAR.

Robespierre, tu te rappelles que le 19 août tu demandas à la barre de l'Assemblée législative, au nom de la Commune et sous peine d'insurrection, qu'on organisât un tribunal pour juger les accusés dans l'affaire du 10 août?

ROBESPIERRE.

Oui.

MANDAR.

Tu n'as pas oublié que Thuriot écarta la proposition, par la raison qu'elle était accompagnée d'une menace.

ROBESPIERRE.

Je me le rappelle, tu vins à la barre; Thuriot fut interrompu, tu improvisas une harangue véhémente et obtins l'établissement du tribunal dont j'avais sollicité la création.

MANDAR.

Ainsi tu peux juger de mes moyens oratoires.

ROBESPIERRE.

Oui; mais au fait...

MANDAR.

Hé bien, si Pétion et toi êtes de mon avis, Lacroix et les secrétaires sont de l'autre côté, nous allons les prévenir; si demain vous consentez à m'accompagner à la barre de l'Assemblée, je prends sur moi de proposer d'imiter les Romains dans ces temps de crise qui menacent la patrie; et, pour arrêter sur-le-champ ces effroyables massacres, je demanderai qu'il soit

nommé un dictateur. Je motiverai ma demande; ma voix retentira comme le tonnerre; oui, pour faire cesser ces massacres, j'aurai l'audace de le proposer; il ne sera élu que pour vingt-quatre heures; il ne sera puissant que contre le crime. La dictature arrêtera le sang, les massacres cesseront...; ils cessseront à l'instant même.

ROBESPIERRE, vivement.

Garde-t-en bien! Brissot serait dictateur.....

MANDAR.

O Robespierre! ce n'est pas la dictature que tu crains, ce n'est pas la patrie que tu aimes! c'est Brissot que tu hais!...

Pétion ne proféra pas une seule parole pendant tout ce colloque.

Il faut avouer que voilà un caractère magnifique, et que Mandar avait deviné tout entier Robespierre. Mais comment cet homme disparaît-il tout à coup de la scène; pourquoi son nom ne se mêle-t-il à aucune de nos émeutes populaires; lui qui aurait été si précieux pour les appaiser, pourquoi tombe-t-il dans l'obscurité avec cette voix entraînante, cet ame ardente, cet enthousiasme du génie que je lui ai connu? je n'ai pu jamais m'expliquer ce mystère; j'ai connu toutes les grandes renommées de la Con-

vention, et j'ose affirmer que jamais il ne s'est offert à mes regards un homme plus éloquent que Mandar.

Je l'ai retrouvé long-temps après que nos troubles étaient apaisés ; je l'ai vu en Suisse, où le chef du gouvernement français lui avait donné une mission : il s'occupait alors d'une épopée qui devait avoir pour titre : *le Phare des rois*, dont il aimait à lire des fragments. Qu'on se figure vingt-quatre chants en prose coupés par versets, et où l'auteur, traitant de grandes questions politiques, semait son style de figures bizarres, sublimes ; historien, poète et prophète, inspiré comme Isaïe dont il avait la force, le génie, les formes orientales. C'était là que se trouvait ce chant *du crime* qu'il avait refait au moins vingt fois, qu'il voulait imprimer un moment, et que Fouché inhuma dans les cartons de la police.

Napoléon sut que Mandar entretenait avec son ministre une correspondance à ce sujet, il demanda qu'on lui apportât le chant *du crime* : il le lut et voulut connaître l'auteur.

Maintenant qu'on se représente un petit homme de cinq pieds au plus, avec des ailes de pigeons, les faces poudrées, un chapeau tricorne, des jambes grêles, et un corps qui sem-

blait ne pouvoir résister au moindre coup de vent, la figure ridée et bégayant de la manière la plus comique. Tel il parut devant Napoléon, qui ne put réprimer un léger sourire...

« Quoi! c'est vous M. Mandar, dit Napoléon.

— » Oui Sire » répondit emphatiquement Mandar en se redressant sur la pointe de ses pieds...

— « Quoi si petit...

— » Il n'y a rien de si pe...e...tit que l'é...
» é...tin...in...cell...e... »

Napoléon sourit de nouveau, et quelques jours après Mandar reçut une gratification de l'empereur.

« Vous avez eu peur, lui demandai-je, lors-
» que vous parûtes devant Napoléon?...

— » Moi!... j'étais plus grand que lui......,
» j'avais la taille d'un héros d'Homère, en lui
» parlant. »

CHAPITRE XXVIII.

Ma nomination à la Convention. — Physionomie de cette assemblée. — Le côté gauche et le côté droit. — Les royalistes constitutionnels. — Sieyes et Robespierre.

J'ÉTAIS resté à Paris pendant toute la durée de l'Assemblée législative, je n'avais pris aucune mesure pour mon élection à la Convention, lorsque j'appris par les journaux que mon département m'avait réélu. J'acceptai cet honneur et ce fardeau avec une sorte d'effroi. Les temps étaient difficiles, le rôle de législateur, à cette époque, périlleux; ce n'était plus des institutions décrépites qu'il fallait refaire, de vieux abus qu'on devait déraciner, des finances à

rétablir, une constitution à donner à la France. La royauté, aux prises avec les passions populaires pendant la dernière législature, avait fini par succomber dans une lutte aussi longue que douloureuse; elle était vaincue, abattue au moment où on nous appelait à siéger à la Convention. Il s'agissait de savoir si on l'aiderait à se relever, si on panserait ses blessures, et si on lui laisserait reprendre le diadème.

Peut-être s'étonnera-t-on de m'entendre affirmer que la majorité de cette assemblée nouvelle, tout entière éprise d'une fièvre de républicanisme, n'avait cependant aucune pensée coupable contre la vie du monarque. Si Louis XVI eût été jugé dans les premiers jours de la Convention, son sang n'aurait point été répandu; il eût sans doute été exilé de la France, et un grand crime eût été épargné à la nation. Si son sang crie vengeance, il faut qu'il retombe sur cette affreuse commune de Paris, qui nous poussait au meurtre comme une furie, qui tint sur nos têtes un glaive prêt à nous frapper si nous eussions reculé devant son bras terrible, qui avait stipendié une foule d'assassins qui épiaient jusqu'à notre sommeil, et qui dictèrent la plupart des votes de mort. On sait que cinq voix

décidèrent du sort du monarque ; mais on ignore que les votes de mort appartiennent à des hommes qui voulaient sauver Louis XVI, et que ces votes avaient été combinés d'avance dans un conseil que je présidai. Ainsi, si le sang de Louis XVI a été versé, si le nom de plusieurs votants est prononcé avec douleur, si leur mémoire a été flétrie, s'ils traînent dans l'exil une existence malheureuse, si le soleil de la patrie a cessé de luire pour eux, c'est moi, c'est moi seul qui en suis la cause, j'ai tout fait. Et pourtant nous nous flattions de sauver le monarque infortuné ; quand nos lèvres murmuraient la mort, notre conscience était calme, et nous pouvions regarder le ciel en face.

La Convention était divisée en deux fractions très distinctes dès le premier jour, et à peu près aussi nombreuses l'une que l'autre. Le côté gauche, où vinrent se placer toutes les imaginations fougueuses, toutes les ames bruyantes et poussées par instinct ou par calcul vers la république, tous les hommes vendus à la faction d'Orléans, qui avaient vu dans le 10 août l'aurore de la liberté, et dans les massacres de septembre un acte de justice populaire. C'était là

que siégeaient Marat, les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, d'Orléans, Danton, Legendre, David, Carrier, Barrère, Lebon, Chabot, Clootz, Soubrany, Vadier.

L'autre fraction, fertile en talents et en orateurs, formait la droite, et se composait des députés de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Ducos, Boyer-Fonfrède, Duplantier, autour desquels venaient se grouper un grand nombre de constituants, de prêtres, Condorcet, Brissot, Boileau, Isnard, Boissy-d'Anglas, Rabaut Saint-Etienne, Lanjuinais.

On ne saurait se dissimuler que les uns et les autres voulaient la république ; mais les premiers voulaient une république telle que la rêvait et l'aurait enfantée la populace, sanglante, hideuse, la tête coiffée du bonnet rouge, une pique à la main, surmontée au besoin de la tête d'un noble, d'un prêtre, de tout ce qui ne pensait pas comme elle. Pour ces hommes là, Maillard était un héros, Marat un demi-dieu.

Les seconds voulaient une république, mais telle que Rome en présente le modèle dans ses beaux jours, quand pauvre, sans faste, elle soumettait les rois, encourageait les arts, élevait

» doit frapper sur eux comme sur les amis actifs
» des deux Chambres. »

Sieyes, dans un mémoire justificatif, avait écrit ces lignes : « Ce n'est pas pour caresser
» d'anciennes habitudes, ni par aucun senti-
» ment de superstition de royalisme que je pré-
» fère la monarchie; je la préfère parce qu'il
» m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour
» le citoyen dans la monarchie que dans la
» république. »

Carra et Robespierre lui-même avaient fait de semblables professions de foi, mais il ne fallait pas être doué d'une intelligence surnaturelle pour voir qu'ils mentaient à leurs concitoyens, que la république était le but de leurs désirs les plus ardents, et comme l'élément nécessaire de leur existence à venir.

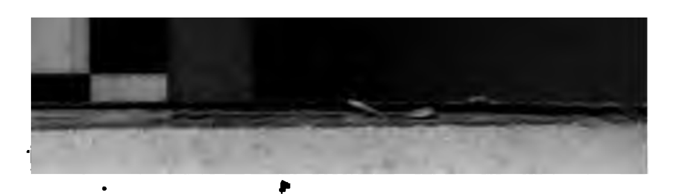
Quant à la mort du roi, aujourd'hui encore je ne puis m'expliquer comment elle fut votée à la majorité de quelques voix.... Presque tous ceux qui arrivaient à la Convention portaient des noms connus, dont l'opinion dans le grand procès qui allait se débattre à la tribune nationale, n'était un secret ni pour leurs amis, ni pour leurs collègues, ni pour leurs mandataires. Beaucoup avaient appartenu à la première Assemblée et

CHAPITRE XXIX.

Ma visite chez Marat. — Son logement. — La petite guillotine. — Portrait de Marat. — L'inconnu. — Ma conversation avec Marat. — Une saignée aristocratique. — Les voitures. — Les citoyens vêtus de soie. — Le triomphe de Marat. — Le bourreau.

Ici vient se placer le souvenir de l'une des plus horribles figures de la révolution, de cet homme hideux que j'eus pour collègue à la Convention, dont le fer d'une jeune fille trancha l'existence, et que j'avais entrevu au mariage de Camille Desmoulins, mais trop légérement pour que ses traits ne fussent point effacés de ma mémoire.

L'une des feuilles où Marat prêchait le meurtre et l'incendie, me tomba dans les mains,



le jour même où j'apprenais ma nomination à la Convention : Marat dénonçait à la France entière les choix de mon département comme un crime, et me prodiguait à moi, les expressions les plus dégoûtantes.

Je résolus de le voir.

On m'indiqua le nº 1er de la rue St.-Honoré, espèce de lieu de prostitution, habité par des filles publiques et où Marat logeait ordinairement. J'arrivai par un escalier sombre et tortueux au quatrième étage : je frappai......, une voix faible, incertaine et semblable à celle d'une femme, me demanda mon nom : — « Député à » la Convention nationale, » répondis-je. — Alors j'entendis le bruit de plusieurs clefs qu'on détachait de la muraille et qu'on passa à travers diverses serrures, et la porte s'ouvrit...

M. Marat demandai-je? car le nom de citoyen n'était pas encore à la mode.

— » C'est moi... »

Et je vis un homme de cinq pieds au plus, coiffé d'un sale bonnet de nuit, vêtu d'un manteau déchiré et tombant en lambeaux, les cheveux relevés sur sa tête par une ficelle, le cou entouré d'un mouchoir de poche, les jambes enveloppées de bas de laine qu'aucune jarre-

tière ne relevait, et exhalant de tout son corps une odeur de cloaque, la figure hérissée d'une barbe immonde, les paupières et les cils d'une couleur fauve, et la tête d'une grosseur énorme.

Je refusai de croire au témoignage de mes sens. Ce n'était pas là l'homme de St.-Sulpice. Je crus que j'avais mal compris et je répétai :

« M. Marat?...

» C'est moi, reprit Marat avec humeur, et me » lançant un regard affreux, que voulez-vous?

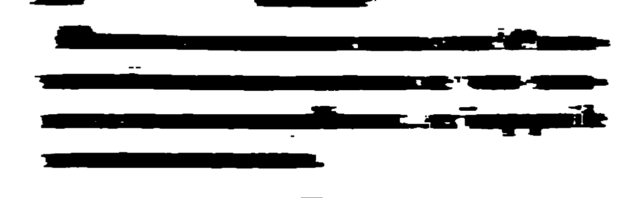
— » Vous entretenir un instant.

— » Entrez. »

L'appartement qu'occupait ce nain hideux, était digne d'un pareil hôte : un lit en désordre, des draps dégoûtants, un bureau à la Tronchin, inondé de papiers et d'encre, quelques mauvaises chaises, une pendule en bois, surmontée d'une petite guillotine : voilà quel était l'ameublement d'un homme qui faisait trembler la capitale.

Quand je frappai, Marat causait avec un personnage dont la haute taille, la figure expressive, le ton honnête et les vêtements élégants contrastaient singulièrement avec celui qu'il était venu visiter. Dès qu'il m'aperçut, il s'écarta pour me laisser le champ libre.

[redacted]



[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

que de quatre jours...; Danton et moi pour médecins, et la France sera guérie.

MOI.

Propos d'un énergumène, vœux d'un cannibale; on ne fonde jamais rien avec du sang...

MARAT.

Bah! sans une saignée à blanc la France est f....., vous verrez comme je vous balayerai-çà: une voiture (avec un geste effroyable).., pan;— un cabriolet, pan;—un citoyen vêtu de soie, pan; — qui sort du spectacle, pan; — qui a des domestiques, pan; — aristocrates, que tout cela...

MOI.

Je ne suis point venu ici pour m'entendre lire un des numéros de votre journal.

MARAT, brusquement.

Que voulez-vous donc?

MOI.

Vous défendre de prononcer mon nom dans vos feuilles.

MARAT.

Mais si le bien de la nation le veut.

MOI.

La nation ne veut ni qu'on tue ni qu'on ou-

trage un citoyen dans son honneur; et, du reste, si elle avait à choisir un défenseur, ce n'est pas Marat qu'elle prendrait.

MARAT.

Savez vous que je pourrais faire tomber votre tête.

MOI.

Cela vaudrait mieux peut-être que de lui jeter de la boue.

La conversation s'échauffait, les yeux de Marat étaient étincelants comme ceux d'une hyène qui va se jeter sur sa proie, et je ne sais jusqu'où la colère aurait porté ce Thersite, si la vue d'un poignard que beaucoup de députés portaient comme moi alors, et que je découvris sans le vouloir en entr'ouvrant mon habit, n'eût glacé tout à coup ses sens.

L'étranger, qui vit passer subitement sur la figure de Marat un rayon de pâleur, sans en deviner la cause, se rapprocha alors de nous avec politesse, et me regardant avec bienveillance, il interrompit ainsi notre conversation :

L'ÉTRANGER.

Allons, messieurs, vous vous fâchez..., le moment est mal choisi..., aujourd'hui l'on ne doit

disputer que de patriotisme... (puis se tournant vers Marat) Mon cher ami, j'avoue que tes expressions m'ont paru un peu vives, un peu amères, mais il me semble que dans un prochain numéro tu pourrais désavouer...

MOI.

Ce n'est point un désaveu que je demande; j'exige seulement que mon nom désormais ne soit plus prononcé par *l'Ami du peuple*.

L'ÉTRANGER.

On ne saurait être de meilleure composition; je vous le promets, monsieur, et j'en prends l'engagement au nom de mon ami.

L'étranger me tendit alors la main, que je serrai affectueusement. Je pris congé de Marat, qui cessa de m'adresser la parole, et resta comme glacé de peur sur sa chaise; l'étranger me reconduisit jusqu'au palier, me saluant toujours avec une politesse infinie.

— Comment deux hommes si dissemblables peuvent-ils se comprendre, et qu'ont-ils à se dire, me demandai-je plusieurs fois en descendant l'escalier?

Au bas de la maison j'aperçus un grand rassemblement d'hommes du peuple. Deux d'entre

sans opposition; même de la part de quelques membres de la Commune, Manuel, entre autres, la combattit. Innovateur par caractère, et enthousiaste de la liberté, Manuel s'était fait remarquer par l'exaltation de ses discours à la société des jacobins, et avait contribué aux journées du 20 juin et du 10 août; mais, comme bien d'autres, il avait senti sa haine pour le royalisme diminuer et presque s'éteindre, en voyant les outrages, pour le moins inutiles, qu'on prodiguait à Louis XVI, et le calme avec lequel il les supportait. Trois jours après celui où le roi avait été, pour ainsi dire, chassé des Tuileries, Truchon, secrétaire de la Commune du 10 août, se rendit à l'Assemblée au nom de cette Commune, avec un détachement nombreux de gardes nationaux, commandés par Santerre, et se fit remettre Louis XVI, pour le conduire au Temple. Il eût crut manquer à ses devoirs et engager sa responsabilité, s'il n'eût pas pris place dans la même voiture que la famille royale. Il se dispensa aussi envers elle, comme on le pense bien, de ces égards qui sont un devoir envers le malheur, et dont les infortunés avaient un aussi grand besoin.

Du lieu des séances de l'Assemblée au Temple,

la famille royale eut à boire un nouveau calice d'amertume. Le peuple se livrait à tout l'enivrement de la joie que lui causait l'abolition de la royauté. Sur les monuments publics et particuliers tout ce qui en portait les insignes était brisé en éclat. Au moment où le cortége traversa la place des Victoires, la statue de *Louis le Grand*, abattue de son piédestal, était, au bout d'une corde, traînée dans la boue par la populace, tandis qu'une troupe de polissons la couvrait d'ordures. Cependant le roi et sa famille ne furent l'objet d'aucune insulte personnelle. Mais cette indifférence même avait quelque chose de bien cruel. Louis XVI ne pouvait se dissimuler à quel point on l'avait rendu odieux au peuple français, en voyant l'allégresse causée par sa déchéance. Il devait reconnaîre qu'il était désormais sans pouvoir au milieu de cette population, à laquelle jadis un seul mot de sa bouche imprimait le mouvement; et devait éprouver cette douleur amère d'un cœur qui sent se briser tout ce qui l'attachait à la société, et probablement il prévoyait avec cette société une séparation plus réelle et plus terrible encore.

La tour ou le donjon du Temple fut assigné pour prison à la famille royale, et le lendemain

la Commune arrêta qu'un fossé serait creusé autour de cet édifice, et qu'on y établirait une garde de vingt hommes, fournis par les quarante-huit sections. Manuel avait voulu que le bâtiment entier fût mis à la disposition des prisonniers; mais Truchon, que la Commune avait délégué spécialement dans cette occasion, appuyé par Santerre, s'y opposa formellement. Attendant de nouveaux ordres, il passa au Temple trois jours et trois nuits, s'occupant avec soin et dans le plus petit détail de tout ce qui allait concerner les prisonniers, de la distribution intérieure de leurs appartements, persuadé qu'il commettrait un crime de lèse-républicanisme, s'il adoucissait par les moindres égards les mesures que ses fonctions l'obligeaient de prendre. La rudesse dont il les accompagnait, en lui donnant de la considération auprès des satellites subalternes qui étaient auprès de lui, relevait ses fonctions à ses propres yeux.

Louis XVI, dans la tour du Temple, m'inspirait plus de désir de le voir et de l'entendre, que je n'en eus jamais pendant qu'il était sur le trône, et ce sentiment doit facilement être saisi par ceux qui préfèrent aux décorations froides

et inanimées du luxe, le spectacle imposant d'un cœur qui lutte contre la destinée et s'élève au-dessus du malheur. Je n'eus, pour satisfaire l'intérêt qui me portait vers le monarque déchu, qu'à m'en ouvrir à Manuel. Il venait, comme moi, d'être nommé député à la Convention, dont les membres arrivaient journellement à Paris; il devait y émettre les mêmes principes que moi, et tout en paraissant un ennemi déchaîné de la royauté, faire son possible pour sauver les jours de Louis XVI. Je le priai de me permettre de l'accompagner dans une des visites que ses fonctions l'obligeaient journellement à faire au Temple; nous prîmes jour, et dans la matinée du 5 septembre, nous nous rendîmes ensemble auprès des illustres prisonniers.

La visite de Manuel au Temple avait, cette fois, pour objet de porter à Louis XVI quelques livres qu'il avait fait demander à la municipalité. On mettait à sa disposition tous ceux qu'il désirait, mais on avait cru devoir lui refuser tout ce qui était nécessaire pour écrire. Nous fûmes accompagnés par Santerre, Truchon, et un autre officier municipal. La Commune avait fait travailler avec tant d'activité aux dispositions nécessaires à la garde du Temple, que tout était

déjà terminé. Le large fossé était creusé, et l'on ne pouvait parvenir à l'appartement du prisonnier, qu'après avoir franchi huit portes de fer et sept guichets.

Au moment où nous entrâmes, Louis était plongé dans des réflexions si profondes, qu'il n'en fut distrait d'abord ni par le bruit de la porte en s'ouvrant, ni par les premiers pas que nous fîmes dans la chambre qui lui servait d'asyle et de prison. Il était assis et accoudé contre une table. Sa tête se reposait dans ses deux mains. Un livre était ouvert devant lui; on voyait qu'il ne lisait pas, et l'on pouvait penser que les méditations inspirées par la dernière page qu'il avait parcourue avaient produit cette fixité de regard, cette immobilité de pause. Cet état, au reste, ne dura qu'un instant; Louis leva la tête, parcourut d'un coup d'œil le petit groupe que nous formions, et quittant la table près de laquelle il était assis, s'appuya sur la cheminée qui était derrière lui. « Voilà, lui dit Manuel, » les volumes que M. Cléry a fait demander à » la Commune », et il les posa sur la table. Il s'était découvert en entrant, mais Santerre, Truchon, et l'autre officier municipal, dont j'entendis alors le nom qui m'est échappé depuis,

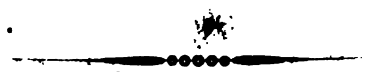
gardèrent constamment, pendant cette entrevue, leur chapeau sur la tête. Rangés autour de la table que Louis venait de quitter, et du côté opposé à celui qu'il occupait encore, nous l'entourions. Un mouvement de curiosité me porta à jeter un regard sur le volume que Louis avait laissé ouvert en se levant : c'était l'histoire d'Angleterre, et ce ne fut point sans une espèce de saisissement, que je vis en haut de la page : *Règne de Charles Ier*... « Eh bien! dit Louis » après un instant de silence, d'un air triste, » mais sans abattement, eh bien! monsieur » (en s'adressant à Manuel), pouvez-vous, » sans vous compromettre, me donner quelques » nouvelles du jour? — Des nouvelles politi» ques? demanda Manuel. — En est-il d'autres, » reprit Louis XVI avec plus de mélancolie » qu'auparavant, qui puissent maintenant oc» cuper la France, et dans ma position, qui soient » de nature à m'intéresser? Le temps n'est plus » où une aventure de salon occupait, pendant » des mois entiers, la capitale et les provinces. » il faut maintenant des événements d'une toute » autre importance pour attacher l'attention, » et la chute d'un trône y suffit à peine. — » Oui, oui, interrompit Santerre, nous avons

» bien autre chose à faire qu'à nous occuper de
» fariboles. Il faut réparer tout le mal qu'on a
» laissé faire aux nobles et aux sangsues de
» cour. — La nouvelle Assemblée est-elle or-
» ganisée, demanda Louis toujours à Manuel ?
» — Pas encore, dit celui-ci, mais tous les
» membres en sont nommés, presque tous sont
» arrivés à Paris, et la première séance est fixée
» pour le 20 de ce mois. — Quelle en est la
» composition ? — Elle sera digne de la France,
» dit Truchon ; les aristocrates, les amis des
» émigrés, les correspondants de Condé en
» sont exclus. » Louis se tut un instant, il nous regarda alternativement, parut vouloir répondre à Truchon, mais réprima bientôt le premier mouvement qui l'y avait porté. Il se tourna de nouveau vers Manuel et lui dit : « Sait-on de
» quel objet s'occupera d'abord l'Assemblée
» dans le début de ses séances ? — D'après le
» vœu émis par la France, les premières séances
» doivent être consacrés à Votre Ma... à votre
» personne, répondit Manuel, que la présence
» de Santerre et de ses collègues parut intimider
» pendant le reste de cette conversation. —
» Sans doute on ne prononcera pas sur mon
» sort, sans arrêter en même temps celui de

» ma famille, et quel que soit le destin qui m'est
» réservé, je trouverai toujours bien éloignée
» l'époque où je pourrai, par tous les sacrifices
» qu'on exigera de moi, rendre à la liberté,
» sinon au bonheur, les personnes qui me sont
» chères. Ne pensez-vous pas, monsieur, qu'a-
» près avoir pris une décision à mon égard, il
» n'y aura plus de raison pour retenir en cap-
» tivité ma femme, ma sœur et mon fils? — Il
» m'est impossible d'avoir aucune opinion à cet
» égard, dit le procureur de la Commune, et
» dans tous les cas mon devoir m'interdirait
» peut-être de l'émettre ici ». Louis réfléchit
pendant quelques instants ; tout à coup, passant à un sujet de conversation moins sérieux, il pria Manuel de faire de nouvelles instances auprès de la municipalité, pour lui faire obtenir des plumes, de l'encre et du papier, et surtout un étui de mathématiques, nécessaire aux leçons qu'il donnait à son fils.

Manuel promit de présenter cette demande, mais ne dissimula pas qu'il se flattait peu d'en voir accorder l'objet. Nous allions nous retirer, lorsque Louis qui, plusieurs fois pendant cette entrevue, avait tourné ses regards sur moi, me dit enfin, je crois, monsieur, ne pas me tromper, vous avez fait partie d'une des députations qui

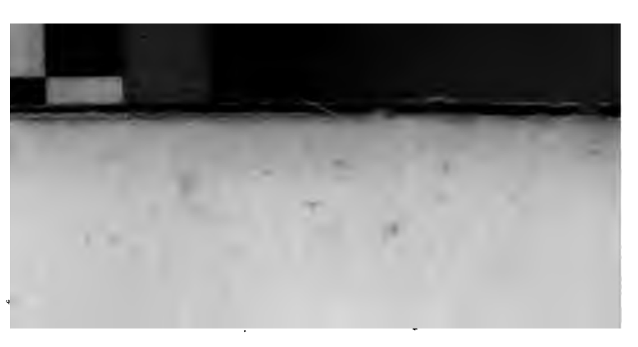
s'est présentée, soit au château de Versailles, soit aux Tuileries. Peut-être il confondait en croyant me reconnaître, peut-être ne cherchait-il qu'à prolonger une entrevue dans le cours de laquelle il espérait obtenir quelques renseignements sur son sort; peut-être en effet se rappelait-il m'avoir vu à Versailles, quand je fis partie de la députation présidée par Mounier, lors de l'invasion du château. Quoi qu'il en soit, je lui dis, non sans quelque émotion que je cherchai néanmoins à réprimer, que c'était là qu'il avait dû me voir, je lui rappelai la circonstance de la jeune fille qu'il avait accueillie avec bonté. Il me demanda par quel ordre j'avais été député aux États-Généraux; j'avoue que ce ne fut pas sans peine que je lui fis connaître ma qualité d'ecclésiastique et de député du clergé. J'expliquerais difficilement l'espèce de honte et de regret dont je fus saisi en faisant cet aveu; il parut produire sur le roi une impression qui m'était peu favorable. Passant brusquement au sujet qui avait motivé la visite de Manuel, il le remercia des livres qu'il avait apportés, lui remit une liste de ceux qu'il désirait avoir, et celui-ci n'ayant plus rien qui le retînt auprès de Louis XVI, nous engagea à nous retirer avec lui.



CHAPITRE XXXI.

Scènes populaires. — Je réunis quelques-uns de mes collègues pour combiner nos votes dans le jugement du roi. — Audouin. — Bailly de Juilly. — Roux. — Caseneuve. — Bourgeois. — Esprit de cette réunion. — Pusillanimité. — Nouvelle réunion. — Lanjuinais — Les sauvages. — Charlier. — La mort avec sursis. — Le roi ne mourra pas.

Dès qu'il eut été décidé que Louis XVI serait jugé, il y eut chaque soir des assemblées chez les principaux députés, où l'on débattait les questions de vie et de mort, comme on l'eût fait à la tribune de la Convention. Il n'était pas difficile de connaître le résultat de ces délibérations nocturnes, car les portes étaient ordinairement ouvertes à tous ceux qui voulaient y assister. Les députés y arrivaient avec des opinions écrites, demandaient la parole comme à l'As-



semblée. C'était une sorte de répétition du grand drame qu'ils allaient jouer.

La foule attendait dans la rue l'issue du spectacle, et accueillait avec un rire farouche ou des applaudissements frénétiques ceux des acteurs dont elle connaissait d'avance le vote; ses félicitations étaient aussi horribles que ses expressions de mécontentement.

« Voilà l'ami Saint-Just...; bonjour brave » St.-Just!... on lui fera passer le goût du pain..., » n'est-il pas vrai?... voilà le petit Camille avec » sa large cocarde!.. comme au Palais-Royal... » A la chatière, M. Véto... Tiens c'est notre gros » boucher Legendre, qui s'est conduit si bien au » 2 séptembre... » La populace s'attachait souvent aux pas du député qu'elle reconduisait presqu'à son habitation, se recrutant en chemin d'une foule de bandits, qui chantaient des hymnes grossiers, et vomissaient les plus horribles imprécations contre la famille royale. Souvent un chiffonnier arrêtait la marche pour contempler la figure du triomphateur... « C'est » St.-Just! criait la multitude impatiente, laisse-» le donc passer, ou l'on va t'assommer, » et les piques et les couteaux se levaient à la fois, et menaçaient l'importune fraction du souverain.

D'autres scènes se passaient au bas de la maison où s'assemblaient les députés qui voulaient sauver le roi ; une foule de bandits armés de flambeaux, attendaient le moment où l'un d'eux sortait, s'arrêtaient passaient et repassaient devant lui, en chantant « *Ça ira,* » et proférant d'horribles menaces. Ces scènes ne m'effrayèrent pas ; j'avais reçu la visite de Lanjuinais avec qui j'étais lié, que j'avais vu à l'Assemblée constituante, et qui m'avait conseillé, ainsi que Boissy-d'Anglas, de réunir chez moi les ecclésiastiques que je connaissais, pour combiner nos votes et essayer des rapprochements que ma qualité de prêtre me rendait plus faciles qu'à tout autre ; je leur écrivis et leur donnai rendez-vous chez moi, le....... : quinze environ répondirent à mon appel, c'étaient Audouin, Bailly de Juilly, Roux, Caseneuve, Bourgeois, etc.

On s'est souvent étonné du vote d'un grand nombre de prêtres dans le procès de Louis XVI. On a cherché à s'expliquer ces paroles de mort, tombant quelquefois des lèvres d'hommes vertueux, irréprochables, et qui avaient édifié jusqu'alors le monde par leur sagesse et leur piété. La peur, voilà, je puis l'affirmer, le motif de plus d'un vote régicide dans ce procès.

Quand ils arrivèrent dans la capitale, et qu'ils tombèrent au milieu d'un peuple ivre de sang et de fureur, demandant à grands cris la mort, et menaçant de se jeter, comme il l'avait fait au 2 septembre, sur tous ces hommes à soutane noire, et de les immoler à sa vengeance s'ils ne secondaient pas ses fureurs; ses rugissements leur parurent ceux des bourreaux prêts à les immoler. N'appartenant à aucun parti de l'assemblée, objet des mépris, des railleries de la populace, portant sur leur front un signe abhorré, véritables parias, au milieu de tous les êtres qu'unissaient les liens du crime, ils eurent peur, et pour éviter le martyre, préférèrent le parjure, et consentirent à répandre le sang de Louis XVI. Aussi quand me trouvant au milieu d'eux pour la première fois, je leur demandai comment ils voteraient, je me rappelle encore ces paroles que prononça l'un d'eux, Audouin : *Il faut qu'un homme meure pour le salut de tous*.....; lorsqu'il achevait sa citation biblique, nous entendîmes au-dessous de nos fenêtres une troupe de femmes qui chantaient l'affreux *Çà ira*... Alors vous eussiez vu tous ces êtres pusillanimes s'agiter sur leur siége et devenir blancs comme si la mort eût été à ma porte.

Quelques-uns me regardaient comme pour me reprocher une trahison, d'autres cherchaient une issue pour s'échapper ou se cacher. Je n'ajoute rien à cette scène de terreur, qui ne dura que quelques instants. Ceux qui ont assisté au procès du roi se rappellent la démarche chancelante, la physionomie abattue et flétrie, la main défaillante du prêtre, et cette voix tremblante, qui avait peine à prononcer le mot fatal. On se remit pourtant, et la discussion continua, mais tous frappés de vertige, et craignant que les murs n'eussent des oreilles comme du temps de Tibère, se mirent à attaquer Louis XVI, et je remarquai que quelque chose de leur frayeur s'en allait à mesure qu'ils pouvaient trouver de nouvelles accusations. Ils disaient qu'il avait violé la constitution, qu'il avait répandu le sang du peuple, qu'il avait appelé l'ennemi sur notre territoire, se regardant les uns les autres pour s'encourager à répéter toutes les inculpations de Marat, de Danton, de Robespierre, de Saint-Just. Mais quelle peine méritait Louis XVI? D'abord la plupart murmuraient la mort, presque tous affirmaient que le sort de Louis était décidé, que la montagne était en force, et que leurs voix, qui ne pourraient lui servir, les exposeraient

infailliblement aux poignards du peuple...... Audouin revenait toujours à son *Il faut qu'un homme meure*, *etc.*

Quelques-uns qui avaient eu le temps de se recueillir, s'étaient rappelés divers texte des livres saints, qu'ils se mirent à citer pour justifier et rassurer leur conscience. Comme j'avais étudié la statistique morale de la Convention, et que je connaissais à peu près l'opinion de chaque député, j'établis mes calculs et leur démontrai que la question n'était pas décidée, comme ils le croyaient; que la plupart des girondins reculaient devant un meurtre même juridique, que Manuel, Pétion, avaient brisé avec le parti des jacobins, et qu'on pouvait compter sur Pelletier Saint-Fargeau, qui entraînerait les anciens parlementaires. Alors quelques-uns d'eux parurent réflechir, se concerter...... Audouin ne répéta plus son éternel *Il faut qu'un homme meure*, Bailly de Juilly, Bourgeois, Caseneuve jetèrent le mot de *bannissement*, mais en tremblant et regardant autour d'eux si une oreille étrangère ne les avait pas entendus; mais Bassal, Roux et deux ou trois autres furent inflexibles et ne voulurent rien promettre : ce silence était assez expressif.

J'indiquai une nouvelle réunion pour le lendemain, espérant qu'elle serait plus nombreuse que la première. Je ne me trompai pas : quelques ecclésiastiques nouveaux vinrent se mêler à nos délibérations. C'était toujours les mêmes frayeurs qui éteignaient dans ces ames tout mouvement de sensibilité pour les infortunes royales, indifférents sur le sort de la France, sur l'avenir de celui qui avait été si long-temps leur roi, ne s'inquiétant pas du jugement de la postérité, et ne pensant qu'à sauver de misérables jours qu'ils croyaient promis au fer des assassins, s'ils s'opposaient à la volonté du peuple : chacun venait avec des confidences, des révélations, des paroles de mystères, de grands secrets qu'ils ne connaissaient que depuis quelques heures. L'un affirmait que la Commune devait envoyer à l'Assemblée des hommes chargés de prendre note des votes ; un autre avait entendu des sans-culottes menacer *de faire passer le goût du pain* à quiconque ne voterait pas la mort du tyran ; un autre apportait un billet mystérieux qu'il avait trouvé sous son chevet, et où étaient gravés des caractères énigmatiques et d'affreuses images. Il fallut ranimer de nouveau toutes ces ames lâches et pusillanimes et recommencer les calculs

de la veille. J'eus alors occasion de remarquer combien l'homme seul est faible contre la peur, et quel changement heureux opère sur une imagination pusillanime la présence de ses semblables réunis. Maintenant, ils revenaient de ces terreurs qui avaient empêché chacun d'eux de sommeiller, et écoutaient la voix de la raison... Nos moments étaient précieux ; dans peu de jours allaient commencer les débats. Qui l'eût dit, il y avait cinq ans, quand, obscurs curés ou vicaires de village, nous faisions le catéchisme aux enfants, qu'un jour nous nous rassemblerions pour juger les descendants de vingt rois, et que le sort d'un des monarques les plus puissants du monde serait dans nos mains ; que le vote d'un simple ministre des autels ferait pencher l'un ou l'autre plateau de la balance et déciderait de sa vie ou de sa mort !... Je comptai ces votes et trouvai que la majorité était favorable à l'accusé, et qu'à l'exception de cinq ou six, tous étaient décidés à voter le bannissement ou la réclusion. Je voulus tenter un dernier effort sur ces hommes inflexibles.... Quelques-uns d'eux, que j'avais ramenés à mon opinion, se joignirent à moi, mais ce fut en vain,... tout ce que je pus gagner c'est que, le lendemain à midi, nous

nous retrouverions, et que, pour la dernière fois, nous nous verrions avant le jugement.

Au moment où nous allions nous séparer, Lanjuinais survint et nous raconta qu'il sortait en ce moment de chez Pelletier St.-Fargeau, où il avait dîné avec une douzaine d'anciens parlementaires; interrogé sur son vote à venir il avait juré de ne pas demander la mort, et ses amis avaient tous répété le même serment, prononcé avec d'autant plus d'assurance que St.-Fargeau avait en horreur le sang des hommes.

Quelques regards se baissèrent sur-le-champ, d'autres se détournèrent; il eût été aisé de distinguer ceux qui allaient se charger du meurtre de Louis XVI, et Lanjuinais les reconnut; comme si la figure du nouveau venu eût été pour ces hommes une image..., ou que le cri de leur conscience les étouffât; ils s'éloignèrent et je restai seul avec Lanjuinais.

« Ils le tueront, ils nous tueront ensuite, » s'écria Lanjuinais quand nous fûmes seuls; » mais le sacrifice en est fait..., je gagerais que » vos prêtres qui viennent de sortir sont pour » la mort...; c'est vrai, lui dis-je. — Et qu'es- » pèrent-ils donc quand le sang de Louis XVI » les couvrira?... des dignités sans doute?...

» qu'ils tendent la main aux hommes du 10
» août, et ils n'en recevront pas même l'au-
» mône..., des bourreaux, voilà tout ce qu'ils
» gagneront... »

Je fis part à Lanjuinais des espérances que je concevais encore, de ramener le lendemain quelques-uns de mes confrères, et ranimai un moment les espérances de ce grand citoyen.

« Quand les sauvages, ajouta-t-il, jugent un
» prisonnier, ils lèvent la main; si un seul
» d'entre eux la baisse, le prisonnier est sauvé.
» Je ne demande pas à ces hommes qui vou-
» laient m'arracher de la tribune de voter
» comme ces sauvages, ils ne m'entendroient
» pas; je leur dirai : Que les deux tiers des mains
» se lèvent pour condamner Louis.... Si ma pro-
» position passe, il est sauvé!.. Mais je me fais
» illusion, le parti en est pris, la montagne le
» veut... » Alors il me raconta toutes les mesures que les jacobins avaient prises, et j'avoue que mon courage sembla m'abandonner. Marat depuis deux jours ne quittait pas le lit de Charlier, atteint d'aliénation mentale, et auquel il apprenait à répéter machinalement le mot de mort, pour le faire voter au procès. C'était ce même Charlier qui, le 21 janvier 1792, avait

proposé de supprimer le recrutement de l'infanterie, attendu que pour cette arme il suffisait de sonner le tocsin, parce qu'aussitôt *vingt-cinq millions d'hommes au moins*, prendraient les armes pour repousser l'ennemi..., sans compter ajoutait-il, les femmes et les enfants. D'Orléans versait l'or à pleines mains, s'imaginant dans ses folles fureurs, que le diadème devait inévitablement passer sur sa tête. La Commune de Paris soudoyait des bandes d'assassins qui allaient se répandre autour du local de nos délibérations, et frapper quiconque ne voterait pas la mort. Un 10 août se préparait contre la Convention, si elle ne secondait pas la fureur de la populace; Lanjuinais paraissait peu compter sur les girondins. « Vous croyez donc qu'ils voteront la » mort? — Tous, non, mais en partie. — » Mais ils paraissent dit-on, déterminés à voter » le sursis. — Ils sont pour nous alors, répon» dit Lanjuinais, et jamais ils ne seront flétris » du nom sanglant de régicides... La *mort* et » le *sursis*, le *bannissement* et la *mort*, la *mort* » après la *paix*, autant de votes en faveur de » l'accusé : en politique le lendemain n'arrive » presque jamais. »

J'attendis le lendemain mes collègues avec

une impatience inexprimable, les heures s'écoulaient et je ne voyais personne; je jugeai qu'ils m'avaient trompé et qu'il ne voulaient plus me revoir. Je résolus de les prévenir, j'allai d'abord chez Audouin, qui logeait dans la rue de Tournon à un quatrième étage, dans un misérable galetas. Quel fut mon étonnement, lorsque je le trouvai entouré de ces députés que j'attendais. Audouin prit le premier la parole, et me dit qu'ils se disposaient à partir pour le rendez-vous. « Hé bien ! leur dis-je,
» restons ici; ce sera dans notre vie une époque
» remarquable, que celle où, assis sous ce toit
» modeste, nous aurons à délibérer sur le sort
» d'une tête couronnée ; — Qu'avez-vous
» décidé ? » leur demandai-je d'une voix tremblante, me doutant déjà de la réponse qu'ils allaient me faire.

— « La *mort; puis sursis jusqu'à la paix....*,
» je respirai...

— » Mais sous condition que vous voterez
» comme nous !...

Je vous le jure! m'écriai-je, me rappelant ces paroles de Lanjuinais, *en politique le lendemain n'arrive presque jamais.*

CHAPITRE XXXII.

Le roi devant ses juges. — Le boucher Legendre. — Le président Barrère. — Interrogatoire de Louis XVI. — Marat. — David. — Lequinio. — Saint-Just. — Robespierre.

Enfin arrive le jour fixé pour entendre l'acte d'accusation. Dès dix heures les députés vont prendre leurs places, dans un silence solennel. A onze heures Barrère occupe le fauteuil du président. On remarque que sa figure porte l'empreinte d'une altération profonde. Les députés se montrent, les uns aux autres, ces signes extraordinaires, que chacun interprète suivant son opinion. A midi s'ouvrent les portes de l'Assemblée, et les tribunes sont sur-le-champ envahies par une foule d'hommes et de femmes à

En ce moment un député s'agite et fait signe qu'il veut parler. Tout rentre dans le silence.

Legendre se lève.

« C'est le boucher, s'écrient plusieurs voix! »

« Je demande, dit aussitôt Legendre, que » l'interrogatoire ne soit interrompu par au» cun murmure, aucun cri; il faut que le si» lence des tombeaux effraie le coupable. »

Barrère se tournant vers les tribunes, ajoute : « Les citoyens de Paris ne laisseront pas échap» per cette nouvelle occasion de montrer le pa» triotisme et l'esprit public dont ils sont animés. » Ils n'ont qu'à se souvenir du silence terrible » qui accompagna Louis, ramené de Varennes, » silence précurseur du jugement des rois par » les nations. »

Comme il achevait, paraît Louis XVI, accompagné du maire de Paris et de deux officiers municipaux. La vue de ce prince, le désordre de ses vêtements, sa barbe qui n'était pas faite depuis plusieurs jours, excitent une sorte de pitié mêlée de stupeur.

On lui indique un fauteuil, et il va se placer à la barre en face du duc d'Orléans, qui, armé d'une lorgnette, semble se repaître de la vue du royal prisonnier.

Tous les regards se fixent à l'instant sur Louis. Ce prince est calme. Son œil impassible se promène lentement sur ses juges. Il salue l'Assemblée.....

« Louis, dit alors Barrère d'une voix altérée,
» se tournant vers le roi, la nation vous accuse.
» La Convention a décrété, le 3 décembre, que
» vous seriez jugé par elle; le 6 décembre elle
» a décrété que vous seriez aujourd'hui traduit
» à sa barre. Vous allez entendre la lecture de
» l'acte énonciatif des faits qui vous sont im-
» putés. Vous pouvez vous asseoir. »

Le roi s'assied, et un secrétaire donne lecture de l'acte entier. Puis le président, récapitulant chaque grief, interpelle l'accusé de répondre aux charges qu'il énonce.

« Louis, dit-il, le peuple français vous ac-
» cuse d'avoir commis une multitude de crimes
» pour établir votre tyrannie, en détruisant sa
» liberté; vous avez, le 20 juin 1789, attenté
» à la souveraineté du peuple, en suspendant
» les assemblées de ses représentants, et en les
» repoussant, par la violence, du lieu de leurs
» séances; qu'avez-vous à répondre?

— » Il n'existait alors aucune loi qui me
» l'empêchât. »

Barrère continue l'interrogatoire...... Le roi écoute avec attention et répond avec un calme auguste, sans chercher des expressions, qui arrivent naturellement, et s'échappent sans aigreur de ses lèvres. Son œil ne quitte pas l'œil du président, qui s'interrompt souvent, a de la peine à s'exprimer, et balbutie ; le plus profond silence règne dans l'Assemblée, et les questions et les réponses parviennent à toutes les parties de la salle. Marat seul paraît ne pas entendre, il penche l'oreille pour ne perdre aucune des paroles de l'accusé. D'Orléans a toujours l'œil collé à sa lorgnette ; Danton passe et repasse un mouchoir sur son front ; Robespierre est immobile comme une statue. Saint-Just s'agite et semble ne pouvoir rester sur son siége.

A cette question de Barrère : « Louis, on vous » accuse d'avoir fait répandre le sang français le » 10 août, » un grand mouvement de curiosité se manifeste dans l'Assemblée : d'Orléans abaisse sa lorgnette, et regarde en face l'accusé.

« Non, Monsieur, non, ce n'est pas moi, » répondit le roi, en levant les yeux sur l'homme qui était devant lui. D'Orléans frémit involontairement, et dans le même instant, de tous côtés, on dirigea ses regards sur d'Orléans.

Mais comment peindre à qui ne l'a pas vu la sensation que firent éprouver ces belles paroles : « Ah ! Monsieur [illegible] n'ai jamais goûté de » plaisir plus doux que de donner à ceux qui » avaient besoin. » Je crois qu'à l'exception de Marat, de David, de Legendre, de Duhem, de d'Orléans, tout ce qui se sentait un cœur fut ému. Si on eût été aux votes sous le poids de cette émotion, Louis aurait été sauvé : une femme du peuple ne put retenir des sanglots : « Ah ! mon Dieu, s'écria-t-elle, comme il me » fait pleurer ! »

On a prétendu que la faction de Marat avait résolu de finir ce jour-là même l'interrogatoire, l'accusation, le jugement et la condamnation de Louis XVI. Le supplice devait être renvoyé au lendemain. Louis ne serait point retourné au Temple, l'instrument de mort aurait été apporté la nuit, et élevé sur le Carrousel, et à l'aube du jour quelques coups de canon auraient appris à la population parisienne la mort du roi. On se serait levé, on aurait vaqué à ses travaux, comme un jour ordinaire, et le drame le plus affreux se serait passé comme l'événement le plus obscur de la vie commune. Cette idée était en effet sortie du cerveau de Marat, un

grand nombre de ses amis l'avait adoptée avec enthousiasme, et l'on dit même qu'on avait eu soin de préparer un lit dans une salle contiguë à l'Assemblée, où le roi se serait jeté tout habillé, et aurait dormi jusqu'à ce que la voix du bourreau fût venue l'éveiller.

Mais le long examen des pièces que le président produisit, et que l'accusé lut avec soin, dont il fut obligé de reconnaître ou de désavouer l'écriture ou la signature, entraîna une perte de temps de plusieurs heures, et le soleil se coucha sans que la question de vie ou de mort eût pu être posée. A cinq heures Louis XVI, qui n'avait rien pris depuis vingt-quatre heures, eut faim, et demanda à manger. On lui apporta un morceau de pain, qu'il mangea dans la salle des députations. Barrère ordonna qu'on emmenât le prisonnier au Temple, où il fut conduit avec le même appareil, seulement l'obscurité de la nuit, les flambeaux qu'on promenait autour de la figure du roi et les hurlements que la multitude poussait sans crainte, enveloppée qu'elle était de ténèbres, mêlait quelque chose de lugubre à ce tableau si terrible. A peine le roi avait-il quitté l'Assemblée, que toute la populace des tribunes en descendit précipitamment

pour se jeter sur le passage du monarque, et le voir de plus près. Repoussés par la garde, qui craignait qu'on ne lui arrachât son prisonnier, ces hommes opposèrent souvent pendant la marche funèbre la force à la force, et arrivèrent jusqu'à la personne du roi, aux oreilles duquel ils faisaient retentir des cris de mort. Un moment ces cris parvinrent jusque dans la salle de l'Assemblée, en proie aux plus violents débats.

Marat, Lequinio, Duhem, Robespierre, Saint-Just, Couthon, David, Chabot, Lebas, Panis, Guffroi, Carra, impatients de toute forme judiciaire, voudraient que l'Assemblée, sans désemparer, prononçât sur le sort du roi... « L'appel! l'appel nominal! criait David. — Ce » soir. — A l'heure même. — Non, l'écha» faud ! » Mais la voix de Duhem, aiguë comme celle d'une cloche, dominait toutes les autres. « Pendu ! pendu !... Je fais la motion qu'il soit » pendu cette nuit... » Les brissotins se saisirent de la parole, imposèrent silence à cette tourbe qui se pressait aux pieds de la tribune, prolongèrent ainsi la discussion assez avant dans la nuit, et finirent par décider que Louis pourrait appeler un conseil. La séance fut fermée.

Je voulus me mêler aux groupes nombreux

répandus autour des Tuileries, de la Convention, du Palais-Royal, et sur presque toutes les places publiques : là avaient lieu de nouveaux débats : mais point de juges, partout des accusateurs et des bourreaux, s'il en eût eu besoin. Toutes les bouches vomissaient à la fois des imprécations et des menaces de mort. L'un se vantait d'avoir crié *à bas le tyran !* sous la figure même de *Capet*, malgré les baïonnettes des soldats ; un autre affirmait en jurant avoir chanté à quelques pas du monarque : *ça ira, ça ira;* un autre voulait tremper son mouchoir dans le sang du roi, lorsqu'on le *guillotinerait;* un autre voulait le recueillir pour en arroser l'*arbre de la liberté*. Ils se demandaient entre eux le nom de ceux qui voulaient sauver Louis XVI, et s'informaient de leur domicile ; de nombreuses patrouilles circulaient, essayant, mais vainement, de briser les groupes, et à la moindre démonstration hostile du peuple souverain, abaissant leurs armes, et criant avec lui : *vive la nation ! à mort le tyran !*

CHAPITRE XXXIII.

M. de Malesherbes. —Tronchet.—Target.—La marquise de Couge. — Défense du roi. — Le jeune Desèze. — *Les juges et les accusateurs.* — Manuel. — Lanjuinais. — André Dumont. — Chabot. —Léonard Bourdon. — Les poignards.

Le roi désigna pour ses défenseurs Tronchet et Target, l'un et l'autre avocats distingués du parlement de Paris et membres de l'Assemblée constituante, où ils avaient laissé de beaux souvenirs, amis d'une liberté sage et que devait immortaliser le vœu du prince. Target, effrayé, n'eut par le courage d'accepter, et renonça volontairement à une gloire immortelle : une des belles ames du dernier siècle s'offrit sur-le-champ pour le remplacer, c'était Malesherbes,

qui écrivit à ce sujet une lettre à la Convention.

« Appelé deux fois au conseil de celui qui
» fut mon maître, dans le temps que cette
» fonction était ambitionnée par tout le monde,
» je lui dois le même service, aujourd'hui que
» c'est une fonction que bien des gens trouvent
» dangereuse. »

Le roi versa des larmes, quand il apprit la détermination spontanée du noble vieillard. D'autres que Malesherbes avaient ambitionné l'honneur de défendre Louis XVI : c'étaient Laly-Tollendal et Malouet, qui, dès le mois d'octobre, avaient sollicité cette mission périlleuse, joyeux de répandre leur sang pour leur prince détrôné; Tronçon Ducoudray, qui unissait à un esprit sage et modéré, une science profonde de la législation; Guillaume, l'héroïque auteur de la pétition des vingt mille; Huet de Gerville, Regnault de Paris; une femme même, Olympie de Gouge, voulut associer son nom à ceux de tant d'hommes illustres.

C'était le 11 que Louis XVI avait été interrogé. Tronchet et Malesherbes ne purent être introduits au Temple que le 14. Lorsque le monarque eut entendu prononcer leurs noms, il se leva et

se jeta dans leurs bras. Ils commencèrent sur-le-champ leur travail, tâche immense, au-dessus de leurs forces, et qu'ils ne pouvaient achever dans le peu de jours qui leur avaient été donnés; car, sur la motion d'un député, la Convention nationale avait décidé que l'accusé serait entendu, pour la dernière fois, le 26 décembre suivant. Ils obtinrent de s'adjoindre un nouveau défenseur : leur choix, d'accord avec celui du monarque, tomba sur Desèze, jeune gloire du barreau, accoutumé à parler en public, et qui se sentait assez de courage pour défendre le roi à la Convention.

Le 26 décembre Louis fut de nouveau conduit à la barre, dans le même appareil de terreur. Il avait à sa gauche Tronchet, à sa droite Malesherbes et Desèze. Defermont, autrefois procureur à Rennes, présidait l'Assemblée.

Le président adressa la parole au roi.

« Louis, dit-il, la Convention a décrété que » vous seriez entendu définitivement aujour- » d'hui.

— » Mon conseil, répond le roi, va vous » lire ma défense. »

Alors le jeune Desèze se lève, et après avoir salué l'Assemblée, il commence ainsi :

« Citoyens représentants de la nation, il est » donc enfin arrivé ce moment où Louis, » accusé au nom du peuple français, peut se » faire entendre au milieu de ce peuple lui-» même ; il est arrivé ce moment où, entouré » des conseils que l'humanité et la loi lui ont » donnés, il peut présenter à la nation une » défense que son cœur avoue, et développer » devant elle les intentions qui l'ont toujours » animé. Déjà le silence qui m'environne m'a-» vertit que le jour de la justice a succédé aux » jours de colère et de prévention ; que cet acte » solennel n'est point une vaine forme ; que le » temple de la liberté est aussi celui de l'im-» partialité ; que la loi commande, et que » l'homme, quel qu'il soit, qui se trouve réduit » à la condition humiliante d'accusé, est tou-» jours sûr d'appeler sur lui et l'attention et » l'intérêt de ceux mêmes qui le poursui-» vent. »

Cet exorde simple et sans passion fut écouté dans le plus profond silence. Aucune voix des tribunes n'interrompit l'orateur.

Ce silence devint plus profond encore, lorsque Desèze annonça qu'il allait discuter le principe de l'inviolabilité.

« Prenez garde, dit-il, que si vous ôtiez à
» Louis l'inviolabilité de roi, vous lui devriez
» au moins les droits de citoyen ; car vous ne
» pouvez pas faire que Louis cesse d'être roi
» quand vous déclarez vouloir le juger, et qu'il
» le redevienne au moment de ce jugement que
» vous voulez rendre.

» Or, si vous voulez juger Louis comme ci-
» toyen, je vous demanderai où sont ces formes
» conservatrices que tout citoyen a le droit
» imprescriptible de réclamer ; je vous deman-
» derai où est cette séparation des pouvoirs,
» sans laquelle il ne peut exister ni constitu-
» tion ni liberté ; je vous demanderai où sont
» ces juris d'accusation et de jugement, espèce
» d'ôtages donnés par la loi aux citoyens pour
» la garantie de leur sûreté et de leur inno-
» cence ; je vous demanderai où est cette faculté
» si nécessaire de récusation, qu'elle a placée
» elle-même au-devant des haines et des pas-
» sions pour les écarter ; je vous demanderai où
» est cette proportion de suffrages, qu'elle a si
» sagement établie pour éloigner la condamna-
» tion ou pour l'adoucir ; je vous demanderai
» où est ce scrutin silencieux qui provoque le
» juge au recueillement avant qu'il prononce,

» et qu'il enferme, pour ainsi dire, dans la
» même urne, et son opinion et le témoignage
» de sa conscience; en un mot, je vous deman-
» derai où sont toutes ces précautions religieuses
» que la loi a prises pour que le citoyen, même
» coupable, ne fût jamais frappé que par elle.
» Citoyens, je vous parlerai ici avec la franchise
» d'un homme libre : je cherche parmi vous des
» juges, et je n'y vois que des accusateurs;
» Vous voulez prononcer sur le sort de Louis,
» et c'est vous-mêmes qui l'accusez! Vous voulez
» prononcer sur le sort de Louis, et vous avez
» déja émis votre vœu! Vous voulez prononcer
» sur le sort de Louis, et vos opinions parcou-
» rent l'Europe! Louis sera donc le seul Fran-
» çais pour lequel il n'existera aucune loi,
» aucune forme; il n'aura ni les droits de
» citoyen, ni les prérogatives de roi; il ne
» jouira ni de son ancienne condition, ni de
» sa nouvelle. Quelle étrange et inexplicable
» destinée! »

Je me rappelle encore l'effet prodigieux de de ces mots : « *Je cherche parmi vous des juges,* » *et je n'y vois que des accusateurs.* » Un murmure affreux, semblable au rugissement d'une bête féroce, parcourut toutes les tribunes. Re-

bespierre pencha le corps, et s'élança comme pour imposer silence de vive force à l'orateur. Sur un signe que Marat lui fit de la main, il parut s'appaiser et se rassit. L'œil de Duhem jetait des flammes... Je crus que la séance serait interrompue : Desèze lui-même s'était arrêté tout court. Il reprit enfin, et continua son plaidoyer, qu'il termina par cette belle péroraison.

« Français, la révolution qui vous régénère
» a développé en vous de grandes vertus; mais
» craignez qu'elle n'ait affaibli dans vos ames
» le sentiment de l'humanité, sans lequel il ne
» peut y en avoir que de fausses. Entendez
» d'avance l'Histoire qui redira à la Renommée :
» Louis était monté sur le trône à vingt ans,
» et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple
» des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse cou-
» pable, ni aucune passion corruptrice; il y
» fut économe, juste, sévère; il s'y montra
» toujours l'ami constant du peuple. Le peuple
» désirait la destruction d'un impôt désastreux
» qui pesait sur lui, il le détruisit. Le peuple
» demandait l'abolition de la servitude, il com-
» mença par l'abolir lui-même dans ses do-
» maines. Le peuple sollicitait des réformes

» dans la législation criminelle, pour l'adou-
» cissement du sort des accusés; il fit ces ré-
» formes. Le peuple voulait que des milliers de
» Français, que la rigueur de nos usages avait
» privés jusqu'alors des droits qui appartien-
» nent aux citoyens, acquissent ces droits ou
» les recouvrassent ; il les en fit jouir par ces
» lois. Le peuple voulut la liberté, il la lui
» donna ; il vint même au-devant de lui par ses
» sacrifices ; et cependant, c'est au nom de ce
» même peuple qu'on demande aujourd'hui...
» Citoyens, je n'achève pas... je m'arrête de-
» vant l'Histoire... Songez qu'elle jugera votre
» jugement, et que le sien sera celui des
» siècles. »

Le roi se leva ensuite et prit la parole : « On
» vient dit-il, de vous exposer mes moyens de
» défense ; je ne les résumerai point. En vous
» parlant peut-être pour la dernière fois, je
» vous déclare que ma conscience ne me repro-
» che rien, et que mes défenseurs ne vous ont
» dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que
» ma conduite fût examinée publiquement ;
» mais mon cœur est déchiré de trouver dans
» l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu
» faire répandre le sang du peuple, et surtout

» que les malheurs du 10 août me soient attri-
» bués. J'avoue que les preuves multipliées que
» j'avais données dans tous les temps de mon
» amour pour le peuple, et la manière dont je
» m'étais toujours conduit, me paraissent devoir
» me mettre à l'abri de ce reproche, et devoir
» prouver que je ne craignais pas de m'exposer
» pour épargner son sang, et éloigner à jamais
» de moi une pareille inculpation.

— » Avez-vous quelque chose à ajouter? » demanda le président à Louis XVI.

— « Non, » répondit le monarque.

— « Vous pouvez vous retirer. »

Le roi fut reconduit au Temple.

Je m'étais assis entre Boissy-d'Anglas et Lanjuinais, à l'un des angles de la salle, pour étudier sur les physionomies nos craintes et nos espérances. Au moment où le roi s'éloignait, Lanjuinais se levait pour demander la parole, quand Manuel s'élance à la tribune : je n'étais pas rassuré... Boissy-d'Anglas vit mon trouble, et me dit à voix basse d'être sans crainte. J'écoutai...

« Je demande, dit Manuel, que la défense
» de Louis soit déposée sur le bureau; qu'elle
» soit, comme les pièces de l'accusation, im-

» primée, envoyée aux départements, distribuée » aux membres de l'Assemblée, et que l'affaire » soit reprise trois jours après cette distri» bution. »

Duhem demande la parole.. « Parlez, parlez, » crie la montagne..., point de retards! point » de délais!.. — Non point de retards, point de » délais, répète Duhem...; que justice soit faite le » plus tôt possible : les formalités sont remplies, » il ne s'agit plus que de décider si Louis subira » ou non la peine de mort. Je requiers donc » que l'Assemblée procède sur-le-champ à l'ap» pel nominal; il est temps que la nation sache » si Louis est un honnête homme ou un scélé» rat; que l'Assemblée le condamne ou con» damne les patriotes du 10 août ; que sa » réinstallation au trône de ses pères ou sa mort » termine ce grand procès pendant au tribunal » de la nation, entre le crime et la vertu, entre » la tyrannie et la liberté, et que chacun de » nous connaisse clairement s'il a eu raison ou » s'il a été coupable de vouloir être libre. »

La montagne entière se lève d'admiration, bat des mains, entoure l'orateur et le félicite. Les tribunes joignent leurs acclamations à celles des jacobins, qui trépignent des pieds et deman-

dent la clôture à grands cris... C'est au milieu d'un tumulte difficile à décrire, que Lanjuinais entreprend de parler...; vingt fois il commence son discours, qu'interrompent les cris de fureur de la populace; impassible au milieu d'un débordement d'injures, de menaces, de vociférations, il attend que l'orage soit appaisé...

Il peut enfin se faire entendre...

« Il est temps, dit-il, d'écarter des délibéra-
» tions qui vous déshonorent; déjà l'on vous a
» faits juges quand vous ne devez pas l'être; au-
» jourd'hui on veut vous faire prononcer, sans
» même que vous ayez le temps d'examiner la
» défense. J'ai entendu souvent à cette tribune
» demander scandaleusement le rapport de
» décrets rendus après les plus mûres délibéra-
» tions; serai-je déraisonnable si je vous de-
» mande celui d'un décret insensé, irréfléchi,
» d'un décret qui vous a été arraché en quelques
» minutes; je parle de celui par lequel vous
» vous êtes constitués juges de Louis XVI.
» *Louis sera jugé;* voilà ce que vous avez dé-
» crété; Louis sera jugé! donc la loi sera
» appliquée à son affaire, et observée à son
» égard; donc toutes les formes salutaires,
» conservatrices, qui sont réservées aux citoyens,

» sans exception, seront aussi appliquées à
» notre ci-devant roi; ainsi on ne viendra plus
» vous parler de le faire juger par la Convention
» nationale; on ne viendra plus vous dire : il
» faut qu'il soit jugé par les conspirateurs qui
» se sont déclarés hautement à cette tribune, les
» auteurs de *l'illustre* journée du 10 août!

— » Conspirateurs! conspirateurs! s'écrie-
» t-on de toutes parts; c'est toi qui es un con-
» spirateur..., à bas le traître!... mort à Lan-
» juinais! à l'échafaud!... »

ANDRÉ DUMONT.

Il faut le raccourcir comme on raccourcira le tyran...

LÉONARD BOURDON.

C'est un gibier de guillotine.

CHABOT.

A la lanterne!

DROUET.

N'y a-t-il pas un Brutus ici?

DUQUESNOI.

Un poignard!...

Lanjuinais observe sans effroi cette scène tumultueuse et reprend un moment après :

« Oui, je ne crains pas de le dire, vous tous,
» conspirateurs du 10 août, si vous participez
» au jugement de Louis XVI, vous serez à la
» fois les accusateurs, les jurés d'instruction,
» les jurés de jugement et les juges. »

Jamais, jusqu'à ce jour, la Convention n'avait été le théâtre d'une tempête aussi épouvantable que celle qui éclate à ces paroles... : Merlin menace Lanjuinais du poing, Duhem déchire ses vêtements de rage, Danton bondit; vingt députés, Robespierre, Couthon, Carrier, St.-Just, Marat, Chabot, Léonard-Bourdon, Prieur de la Marne, Armonville, Lequinio, Collot-d'Herbois, Lebas, Guffroi, Maignet, Javogues, Vadier, se lèvent à la fois, et veulent arracher l'orateur de la tribune... « A bas le tyran! crient-ils en
» désignant de la main Lanjuinais; la mort! la
» mort!... à l'Abbaye!... la mort! la mort!... »

Lanjuinais se recueille, rassemble ses forces, et dominant, d'une voix dont l'indignation a redoublé la puissance, ces vociférations.

« La mort! la mort! je l'attends, vous me la
» donnerez! je la préfère à l'horreur de pronon-
» cer un jugement inique...; non, vous ne pou-
» vez rester juges de l'homme désarmé, duquel
» plusieurs d'entre vous ont été les ennemis

» directs et personnels, puisqu'ils ont tramé » l'invasion de son domicile, et qu'ils s'en sont » vantés. Vous ne pouvez pas rester juges ap» préciateurs de la loi, accusateurs, jurés d'ac» cusation, jurés de jugement, ayant émis tous, » ou presque tous, votre avis; l'ayant fait, » quelques-uns de vous, avec une férocité scan» daleuse; je demande donc que l'Assemblée, » rapportant son décret par lequel elle a décidé » qu'elle jugerait Louis XVI, ou plutôt l'inter» prétant, décrète qu'elle prononcera sur son » sort par forme de mesure de sûreté générale, » deux jours après la distribution du mé» moire. »

Le tumulte se prolonge long-temps encore après que Lanjuinais est descendu de la tribune; Salles de la Meurthe demande à appuyer cette proposition; on l'interrompt. « Je déclare, s'é» crie-t-il, que je ne suis pas libre, qu'on nous » fait délibérer sous les couteaux. »

Enfin, après les débats les plus violents, la Convention décrète: « Que la discussion est ou» verte sur le jugement de Louis Capet, et » qu'elle sera continuée, toute autre affaire » cessante, jusqu'à la prononciation de ce ju» gement. »

CHAPITRE XXXIV.

L'appel nominal. — Delmas. — *La mort!* — Joie des tribunes. — Stupeur. — Perey. — Projean. — Calès. — Maribon-Montaut. — Lanjuinais. — Bodin. — Bresson. — Faure. — Audouin. — Moi. *La mort!...*

TACITE se sert d'une admirable expression pour peindre cette nuit où Agrippine allait être livrée aux flots par Néron. *Minacem et in scelus erupturam :* tel se leva le jour où sept cents voix devaient décider du sort de Louis XVI. Ce jour, le ciel était couvert de nuages, l'horizon chargé de bandes noirâtres qui ne laissaient tomber sur la nature qu'une lumière terne et triste. La nuit, un peuple immense avait campé autour des Tuileries, sur la terre ou sur la paille, pour

être prêt aux premiers rayons du jour, et se précipiter dans la salle de la Convention, dès qu'on en ouvrirait les portes; elles s'ouvrirent dès le matin; quelques centaines d'individus purent à peine trouver place dans les tribunes déjà toutes pleines; tout le reste de cette immense population formait un cercle mobile, qu'il fallait rompre et diviser incessamment pour pénétrer dans l'Assemblée. Tous ceux qui étaient là dans l'attente connaissaient notre figure, et jusqu'à notre nom; si cette figure avait apparu dans les désordres qui avaient souillé la capitale, aux massacres de septembre, à l'attaque du 10 août, dans les orgies populaires; si elle s'était offerte au peuple pour autoriser ou presser le meurtre, soudain tous ces flots d'individus s'écartaient pour la laisser passer, et lui souriaient ou la saluaient; mais si le député était un homme connu par sa modération, ennemi des excès, de la licence, alors ils se serraient les uns contre les autres en rugissant, et refusaient de le laisser passer : il fallait parler à cette multitude courroucée, la menacer, appeler les gardes de service autour du palais, et pénétrer ainsi de vive force dans le sanctuaire de la Convention; mais quelquefois cette populace mutine

se ruait sur les soldats, les repoussait et revenait ensuite menaçante et furieuse vers le député, qui, refoulé et souvent maltraité, était obligé de chercher ailleurs une issue pour pénétrer dans l'enceinte.

Jamais l'Assemblée n'avait été si nombreuse que dans ce terrible jour; tous les députés étaient à leur poste, à l'exception de quelques membres absents par commission ou retenus malades dans leur lit; il était aisé de lire sur la figure de chacun le vote qu'il allait émettre; ceux qui devaient voter la mort affectaient un visage austère, un maintien réservé, une attitude solennelle et silencieuse. J'en excepte quelques-uns, tels que Marat, Danton, St.-Just, Duhem, dont la physionomie n'eût rien pu révéler à l'œil scrutateur; ceux qui devaient voter la réclusion et le bannissement, avaient l'air triste, inquiet; leurs regards erraient autour d'eux pour surprendre quelque espérance, et leurs oreilles étaient attentives au moindre bruit qui venait du dehors, ou se formait dans l'intérieur de la salle, pour saisir quelques paroles en faveur de leur royal client.

L'appel nominal commença :

Le premier qui fut appelé à voter, fut un

député du département de la Haute-Garonne, nommé Delmas. Il se leva, et d'une voix faible et tremblante jeta le mot de mort au milieu du silence le plus profond ; ce mot retentit alors comme une cloche funèbre, glaça tous les cœurs et suspendit la respiration ; de longs battements de main partirent des tribunes et remirent un peu Delmas de son effroi.

Je ne sais pourquoi je me persuade encore que si ce premier vote eût été un vote de salut, beaucoup de ceux qui le suivirent auraient été favorables au monarque. Dès que ce mot de mort eut retenti, la populace vit son triomphe certain, et l'assurance de la victoire la rendit plus implacable encore pour tous ceux qui auraient cherché à la disputer... Ce mot funèbre, prononcé la première fois, trouva toutes les imaginations attentives et les frappa vivement comme un son extraordinaire ; répété, il s'affaiblit et cessa de causer les mêmes angoisses et le même effroi, ou les mêmes frémissements de joie.

Beaucoup de députés avaient apporté des feuilles de papier, semblables à celles dont on se sert au jeu de la rouge et de la noire, et divisées en deux colonnes, l'une au haut de laquelle était

écrit le mot de *mort*, l'autre restée en blanc ; armés d'un crayon ou d'une épingle, ils marquaient exactement chaque vote, qu'on récapitulait quand une des colonnes était remplie.

Le premier vote de salut fut celui de Perez, qui n'excita aucun murmure, peut-être parce que Perez était un homme assez obscur, et dont la voix ne pouvait avoir aucune influence sur celle de ses collègues.

Les mots de mort se succédèrent d'abord avec une effrayante rapidité ; Projean, Calès, Maribon-Montaut et Barbeau-Dubarrau le jetèrent tous quatre, et dans moins d'une minute.

Au bout d'une heure, le mot terrible avait cent fois retenti dans l'enceinte, et le mot de bannissement à peine trente fois !.. Les tribunes étaient dans l'ivresse. Les hommes du 10 août et du 2 septembre ne cachaient plus leur intelligence, et souriaient d'une rire qui me glaça le sang.

Le premier vote courageux qui vint apporter la joie dans notre ame, fut celui de Lanjuinais, qui demanda « que quelque fût le jugement » qu'on allait porter, il ne pût avoir force de » loi que s'il réunissait les deux tiers des suf- » frages. »

Rappelons ici quelques-uns des votes qu'a enregistrés l'histoire, et qui ont immortalisé ceux qui osèrent les prononcer. C'est Bodin, arrivant avec le calme d'un sage à la tribune, et prononçant d'une voix ferme ces mémorables paroles.

« Il s'agit de prononcer sur le sort de Louis, » non en juges, mais en hommes d'état; non » en gens passionnés, mais en hommes sages, » lisant dans le passé, réfléchissant sur l'avenir. » Donc, comme le monde entier nous contem- » ple, que la postérité nous jugera, et que le » salut public dépend de notre détermination; » comme on n'est pas grand par de grandes » exécutions, mais par de grands exemples de » modération et d'humanité, par des actes de » prudence et non par le sentiment de la haine » et l'amour de la vengeance; comme enfin » jamais un holocauste de sang humain ne put » fonder la liberté, je vote pour la *réclusion* de » Louis et de sa famille, pour être *déportés à* » *la paix*..... »

C'est Bresson, député des Vosges, dont on connaît d'avance le vote, que les tribunes veulent empêcher de parler en poussant des rugissements semblables à ceux d'un tigre, et qui

puisant un héroïsme surnaturel dans les regards de Lanjuinais, son ami, qui le contemple, s'exprime ainsi :

« Puisque je ne suis pas juge, je n'ai pas dû » ouvrir le Code criminel pour y lire ma déter» mination. J'ai interrogé le bonheur de mon » pays; il est pour moi la loi, la justice su» prême. Non, citoyens, nous ne sommes pas » juges, car les juges sont prosternés devant une » loi égale pour tous, et nous, nous avons violé » l'égalité pour faire une exception contre un » seul. Nous ne sommes pas juges, car les juges » ont un bandeau glacé sur le front, et la haine » de Louis nous brûle et nous dévore. Nous ne » sommes pas juges, car les juges se défendent » des opinions sévères, ils les ensevelissent au » fond de leur cœur, et ce n'est qu'avec une » tardive et sainte honte qu'ils les laissent » échapper ; et nous presque réduits à nous » excuser de la modération, nous publions avec » orgueil la rigueur de nos jugements, et nous » nous efforçons de la faire adopter. Nous ne » sommes pas juges enfin, car on voit les » juges s'attendrir sur le scélérat qu'ils vien» nent de condamner, et adoucir l'horreur » qui l'entoure par l'expression de la pitié.

» Notre aversion poursuit Louis jusque sous la » hache des bourreaux, et même, quelquefois, » j'ai entendu prononcer son arrêt de mort » avec l'accent de la colère, et des signes appro» bateurs répondaient à ce cri funèbre. Homme » d'état, j'oublie les maux que Louis nous a » faits sur le trône, je ne m'occupe que de ceux » qu'il pourrait nous faire sur l'échafaud. De » longues et silencieuses méditations m'ont con» vaincu que son existence sera moins funeste » à ma patrie que son supplice, et je n'ai pas » hésité. Je demande que Louis soit *détenu* » jusqu'à l'époque où la tranquillité publique » permettra de le bannir. »

C'est Faure, plus courageux peut-être que tous, et qui ne se contente pas de vouloir sauver le roi, mais montre du doigt et désigne Robespierre et sa faction dans ces paroles que le dictateur n'oublia jamais, et dont il se vengea par la proscription de Faure.

« J'ai avancé, dit-il d'une voix mâle et im» posante, que ce n'était pas à vous à juger le » roi; vous avez pensé différemment, et ce qui » m'afflige, c'est que vous avez porté le désir » de juger jusqu'au scandale; ce n'est point la » chaleur effrénée de quelques-uns de vos

» membres, l'indécence de leurs déclamations,
» le ton décisif qu'ils prennent dans ce procès,
» qui prouvent à mes yeux la vérité de leur
» civisme. Un citoyen modéré me paraîtra tou-
» jours plus sûr que ces agitateurs qui prêchent
» perpétuellement le meurtre et le carnage.
» Vous remplissez ici scandaleusement tous les
» rôles de l'ordre judiciaire, de jurés, comme
» de témoins, d'accusateurs comme de juges.
» Je demande le rapport des décrets relatifs au
» procès de Louis, que l'on forme un tribunal
» plus légalement digne que vous de finir un
» procès qui étonne toute l'Europe..... ».

Je n'ai point encore parlé des prêtres avec qui me liaient de mutuels serments. Presque tous furent fidèles à leurs paroles; deux ou trois la trahirent lâchement : Louis Roux, qui eut la pudeur de se retourner de peur de trouver mes regards quand ces paroles qu'on lui avait écrites, tombèrent une à une de ses lèvres, comme s'il les eut épelées :

« Un tyran disait qu'il voudrait que le peu-
» ple n'eût qu'une tête pour l'abattre d'un seul
» coup. Louis Capet a, autant qu'il était en lui,
» exécuté cet atroce désir. Je vote pour la mort.
» Vengeur d'un peuple libre, je n'aurai qu'un

» regret à former, c'est que le même coup ne
» puisse frapper la tête de tous les tyrans. »

Audouin, pâle, se soutenant à peine sur ses jambes, et comme un criminel plutôt qu'un juge, vota la mort avec l'amendement de Mailhe.

Enfin mon nom fut appelé. Je me levai, mais mes jambes fléchirent; mes genoux ployèrent, et je retombai. Deux fois je tentai inutilement de faire un pas..... Le secrétaire répéta mon nom... Je fis de nouveaux efforts, et je me traînai à la barre de l'Assemblée. Un nuage épais voila mes yeux, tout mon sang semblait s'être porté à la tête; je chancelai comme un homme ivre, et mes dents s'entrechoquaient comme dans les fièvres. Je ne voyais ni n'entendais : j'appartenais à un autre monde; toutes mes facultés étaient suspendues. Encore aujourd'hui je cherche inutilement à me rappeler quels mots s'échappèrent de ma bouche, je n'en ai aucun souvenir. Je sais seulement qu'après deux heures d'une sorte de sommeil léthargique, où rien de ce qui s'était passé autour de moi n'avait pu rompre mon assoupissement, je m'éveillai et me retrouvai à ma place, ayant en face de moi l'horrible figure de Marat, et que le premier son qui parvint à

mon oreille, fut le mot de *mort;* il me secoua comme l'étincelle électrique, je retrouvai ma raison, mais le passé ne revint plus à ma mémoire, quelque effort que je fisse pour le saisir et le rappeler; seulement il me semblait que j'avais quitté ma place; tous mes souvenirs se bornaient à se rappeler ce mouvement machinal. Un de mes collègues, que j'interrogeai, m'apprit que j'avais dit : la mort! mais que j'avais prononcé d'autres paroles incohérentes, désordonnées, et dont le sens n'avait pu être saisi. Je retombai à ce mot dans ma première agonie, une sueur froide m'enveloppa, je crus échapper à la vie... On eut pitié de moi, et on me transporta dans mon domicile, privé de la raison, la tête égarée, et dans un délire horrible, qui dura environ deux jours... En recouvrant la raison, j'appris le supplice du malheureux monarque, dont le sang criait contre moi. Le seul mot qu'avaient pu saisir distinctement les secrétaires était le mot de mort, et ils l'avaient enregistré sur-le-champ sur leur table homicide, feignant de n'avoir pu entendre ceux de *sursis* qu'avait bégayés mes lèvres. J'étais régicide !.... et nul moyen d'effacer ce mot terrible du livre de la Convention, fermé à jamais. Ma voix

m'était rendue; la raison me revenait quand la tête du monarque !.... Peut-être aurais-je dû demander la rectification de mon vote funèbre? Cette rectification, alors inutile, m'eût exposé au fer des assassins, et qu'eût servi ma mort aux mânes de Louis XVI !....

CHAPITRE XXXV.

Le roi est condamné. — Malesherbes au Temple. -- Cléry. — Le ministre de la justice lit à Louis XVI sa condamnation. — Courage du roi. — Son testament. — L'abbé Edgeworth. — Truchon et les municipaux. — Entrevue du roi et de la famille royale. — Sommeil du roi. — Il reçoit les secours de la religion. — Sa résignation.

Voici les détails que me donna, pendant que j'étais au lit, sur le supplice du roi, un député de mes collègues, qui fut instruit des plus petites particularités de ce sanglant dénouement.

Les défenseurs du monarque ne quittèrent pas un moment la salle de la Convention. Ils voulurent entendre l'arrêt qui allait décider du sort de leur client; aucun d'eux ne se faisait alors illusion; cependant quand le président dé-

clara que la peine qu'avait encourue Louis était la peine de mort, ils parurent comme frappés d'un coup de foudre. Malesherbes se mit à pleurer, à pousser des sanglots; la douleur de Deseze, moins expansive, était aussi profonde. Beaucoup de députés ne purent retenir un mouvement de sensibilité ou de pitié; les tribunes seules ne purent maîtriser leur joie infernale, et se mirent à applaudir bruyamment. « Silence ! » s'écria d'une voix terrible Lanjuinais, en se » tournant vers ces homicides tribunes; si» lence.. » Les huissiers, sur un signe du président, répétèrent : silence !...

Alors toute la populace s'écoula en frappant des pieds, des mains, en poussant des cris de joie, des ricanements horribles, comme pour se venger de la minorité de la Convention, et apprendre à ses ignobles amis le sort du roi. Ces signes bruyants d'allégresse furent portés avec la rapidité de l'éclair d'un groupe à l'autre; et dix minutes ne s'étaient pas écoulées depuis qu'avait retenti le mot de *mort*, que ce mot était répété par cent mille bouches.

Un grand nombre de serviteurs fidèles du monarque, de vieux militaires, des courtisans, des hommes de lettres qui vivaient des bienfaits

du prince, de jeunes femmes appartenant à des familles illustres, et qui avaient vêtu les haillons de la mendicité pour n'être pas reconnus, attendaient également aux portes de la Convention l'issue du grand drame dont le dernier acte venait de finir. La mort saisit plusieurs d'entre eux à la funeste nouvelle du sort de leur prince; d'autres tombèrent frappés d'apoplexie; d'autres blanchirent subitement, d'autres perdirent la raison, et tous conservaient encore quelque espoir. Ils s'encourageaient, ils se consolaient, ils mêlaient leurs pleurs, et juraient de sauver le roi ou de mourir en tentant de l'enlever lorsqu'on le conduirait à l'échafaud.

Lorsqu'ils aperçurent Malesherbes, qui se sauvait de l'Assemblée comme un insensé, la figure inondée de larmes, et la tête comme dans un accès de fièvre, ils l'entourèrent, et se mirent à l'interroger tumultueusement, malgré les regards de la populace, témoin de cette scène déchirante, qu'elle n'osa pourtant pas troubler?

« Ne reste-t-il donc plus d'espoir »? lui demandait l'un.

« Verrai-je mourir celui qui m'a nourri dans » l'affreux hiver de 89. »

Un autre s'approchait et lui disait tout bas à



l'oreille : « Nous avons des armes, nous avons » fait le sacrifice de notre vie, nous sommes » prêts..... » Des jeunes femmes étaient plus hardies, elles priaient tout haut Malesherbes de dire au roi leurs larmes et leurs vœux....... Malesherbes, trop ému pour pouvoir répondre, leur pressait les mains, leur faisait des signes, et tâchait de s'arracher de leurs bras.

Il était neuf heures du soir. Malesherbes se rend au Temple pour remplir un dernier devoir envers son royal client, le devoir le plus douloureux. Il entre dans la chambre qui lui sert de prison, à pas lents et silencieux. Louis a la tête appuyée sur les deux mains, il paraît méditer profondément, Malesherbes est près de lui, et il ne l'a point aperçu. Enfin il lève la tête, se tourne et aperçoit le vieillard.

« Vous voilà, M. de Malesherbes, depuis deux » heures je recherche en ma mémoire si, pendant le cours de mon règne, j'ai donné volontairement à mes sujets quelque juste motif » de plainte contre moi ; eh bien ! je le jure, » dans toute la sincérité de mon ame, je ne mérite aucun reproche de la part des Français ; » jamais je n'ai voulu que leur bonheur. »

Malesherbes n'a pas la force de répondre. Il

voudrait cacher à Louis la douleur qui l'oppresse, mais c'est en vain, ses sanglots éclatent. Il se précipite aux genoux du roi, sa bouche s'ouvre et se referme soudain, sa langue n'articule que de vains sons.... Mais Louis XVI a entendu le langage muet de son vieil ami ; il le relève, le presse, le serre sur son cœur, en répétant : « Malesherbes ! Malesherbes !... »

Ces mots si simples, si affectueux raniment le vieillard.

« Ah ! sire, tout espoir n'est pas perdu.
» Le peuple connaît la pureté de vos inten-
» tions ; il vous aime. Au moment où je sortais
» de la Convention, une foule immense m'a
» entouré, en me jurant que vous ne péririez
» pas, qu'ils mourraient plutôt !

— » Mourir pour moi, reprend vivement le
» monarque, non ! non ! je ne le veux pas... »
Puis se reprenant. « Je ne le voudrais pas......
» Connaissez-vous, M. de Malesherbes, ceux qui
» vous ont tenu un semblable langage ?..... Re-
» tournez à l'Assemblée, tâchez de les découvrir,
» de les revoir, dites-leur que je leur sais gré
» de leur amour, mais que je ne leur pardon-
» nerais pas s'il y avait une seule goutte de sang
» versé pour moi... J'ai refusé de le laisser ré-

» pendre quand peut-être il m'aurait conservé
» le trône et la vie ; mais à cette heure.... »

Alors le roi pria Malesherbes d'entrer dans quelques détails sur la séance de la Convention.

« A combien de voix a-t-elle été votée, la
» mort?

— » A trois cent soixante-cinq....

— » Qu'a voté Manuel?...

— » Le bannissement.

— » Et Pelletier Saint-Fargeau?

— » La mort!

— » Et Pétion?

— » La mort avec sursis.

— » Et Brissot?

— » La mort avec sursis.

— » Et Syeyes?

— » La mort.... sans phrase.

— » Et M. d'Orléans?...

— » La mort!...

— » La mort! quoi, lui!.... la mort!... un
» petit-fils d'Henri IV!... lui!.. la mort!... Je
» n'aurais pas cru qu'il pût porter si loin la
» haine... ou la peur.... »

Le roi, avant de se séparer de Malesherbes, voulut de nouveau le presser sur son cœur, et lui fit promettre de revenir dans la soirée.

Quand il fut loin, il appela Cléry...... « La » douleur de ce bon vieillard, lui dit-il, m'a » vivement ému... » Cléry ne pouvait se soutenir sur ses jambes.

« Hé bien ! Cléry, du courage ; allons, mon » ami, du courage....

— » Non ! non ! répète Cléry en sanglot- » tant... et le sursis? et le peuple de Paris ?.....

— » Va, mon ami, il n'y a plus d'espoir. » Je suis tout résigné. Je serais bien fâché qu'il » y eût une émeute.... il y aurait de nouvelles » victimes.... Je n'ai pas peur de la mort ; mais » je ne puis envisager le sort cruel que je vais » laisser après moi à ma femme, à nos malheu- » reux enfants ?... et ces fidèles serviteurs qui » ne nous ont point abandonnés, et ces vieil- » lards qui n'avaient d'autres moyens de sub- » sister que les pensions que je leur faisais...., » qui les secourera... »

Louis XVI, pendant les deux jours, que la Convention employa à la discussion de la *question de sursis*, continua de remplir avec résignation et fermeté ses occupations journalières, qui consistaient à lire, écrire et prier.

Le dimanche 20 janvier, à deux heures, Garat, ministre de la justice, arrive au Temple.

Il est accompagné de Lebrun, ministre des relations extérieures, de Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, de deux membres du département, du maire de Paris, du commandant-général de la force armée, de l'accusateur public, et du président du tribunal criminel. Garat, le chapeau sur la tête, aborde le roi, et lui adresse ces paroles :

« Louis, le conseil exécutif a été chargé de » vous notifier l'extrait des procès-verbaux des » séances de la Convention nationale, des 16, » 17, 18, 19 et 20 janvier; le secrétaire du » conseil va vous en donner lecture. »

Grouvelle alors, d'une voix mal assurée, lit le décret adopté le matin à deux heures, et contenant le résumé des décrets rendus, le jugement du roi, par suite du résultat des quatre appels nominaux.

Louis avait écouté cette lecture sans manifester la moindre altération, sans proférer une seule parole. Il prend le décret des mains du secrétaire, le plie, le met dans son portefeuille, et en tire un papier qu'il présente à Garat.

« M. le ministre de la justice, dit-il, je vous » prie de remettre sur-le-champ cet écrit à la » Convention nationale. »

Garat hésitait à le recevoir.

« Je vais vous en donner lecture, ajouta » le roi. »

C'était l'écrit qui fut lu le même jour à la Convention, et par lequel Louis XVI demandait un délai de trois jours à l'exécution du jugement, le libre choix d'un confesseur et la permission de voir sa famille sans témoins.

Garat hésite encore, il veut, avant de se charger de ce papier, en conférer avec ses collègues. La déclaration ayant été favorable, il reçoit la pétition, et promet au roi de la porter sans délai à la Convention. Louis XVI lui remet aussi l'adresse de l'abbé Edgeworth de Fermont : c'était l'ecclésiastique que le roi désignait pour son confesseur.

Ce fut encore Garat qui, en sa qualité de ministre de la justice, fut chargé de porter au roi la réponse de la Convention. Il revint à quatre heures au Temple, et annonça à ce prince, d'une voix faible, le refus du sursis qu'il avait réclamé, et la permission qui lui était accordée de voir sa famille sans témoins, et de choisir librement son confesseur ; en même temps il lui présenta l'abbé Edgeworth, qu'il avait amené avec lui.

Dès lors Louis ne songea plus qu'à se prépa-

rer à la mort. Le premier mouvement du confesseur est de se jeter aux pieds du monarque infortuné et de les arroser de ses larmes.

Le roi le relève en sanglottant. « M. l'abbé, » lui dit-il, depuis long-temps je vis au milieu » de mes ennemis, et l'habitude m'a, en quel- » que sorte familiarisé avec eux ; mais la vue » d'un sujet fidèle, d'un homme de bien, parle » tout autrement à mon cœur ; c'est un spec- » tacle auquel mes yeux ne sont plus accoutu- » més, et il m'attendrit malgré moi ; pardonnez » ce mouvement de faiblesse. »

Un entretien touchant s'établit entre eux. Le roi parle des malheurs de sa famille et de la situation des Français. « Peuple naturellement » bon, mais maintenant égaré et opprimé par » un petit nombre d'hommes cruels.... Les » Français me regretteront un jour, oui, je » suis sûr qu'ils me rendront justice quand ils » auront la liberté d'être justes, mais aujour- » d'hui ils sont bien malheureux. »

Le roi fait ensuite à l'abbé diverses questions sur les prêtres proscrits, et s'attendrit sur leur infortune. En apprenant qu'un grand nombre d'entre eux se sont retirés en Angleterre, où ils ont été honorablement accueillis par le gouver-

nement, et par la nation britannique ; il témoigne sa joie, et donne des éloges à l'humanité du peuple et à la générosité du monarque anglais.

Après cet entretien, le roi demanda à voir sa famille. Il voulait qu'on le conduisît vers elle ; l'un des commissaires se disposait à exécuter les intentions de Louis, lorsque Truchon s'y refusa obstinément, en disant qu'on devait la faire descendre, si le prisonnier le désirait.

« A la bonne heure, dit Louis ; mais je
» pourrai au moins la voir, seul, dans ma
» chambre.

— » Non, répondit Truchon, il a été arrêté
» entre nous et le citoyen ministre de la justice,
» que ce serait dans la salle à manger.

— » Cependant, vous avez entendu que le
» décret de la Convention me permet de voir
» ma famille sans témoins.

— » Cela est vrai ; aussi serez-vous en par-
» ticulier. La porte sera fermée ; seulement,
» par le vitrage, nous aurons les yeux sur vous
» tous. »

Il serait difficile de peindre l'agitation du roi, pendant le temps qui s'écoula entre la sortie des commissaires et l'arrivée de la famille royale.

Il allait et venait, s'arrêtait de temps en temps à la porte de sa chambre, écoutant avec une impatience inquiète, si les princesses descendaient, et donnant les marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie, la porte s'ouvre. La reine paraît la première, tenant son fils par la main, et ensuite la jeune princesse et madame Élisabeth ; tous se précipitent dans les bras du roi. Un morne silence règne pendant quelques minutes, et n'est interrompu que par des sanglots étouffés. La reine, ayant fait un mouvement pour entraîner le roi vers sa chambre : « Non, lui dit-il, passons dans cette salle ; je ne » puis vous voir que là. »

Ils entrent tous dans la salle à manger, et Cléry ferme la porte vitrée. Le roi s'assied, la reine se place à sa gauche, madame Élisabeth à sa droite, et la jeune princesse presque en face, le dauphin reste debout entre les jambes du roi ; tous étaient penchés vers lui, et le tenaient souvent embrassé.

Cette scène de douleur dura plus d'une heure et demie, pendant laquelle il fut impossible de rien entendre. On voyait seulement qu'après chaque phrase du roi, les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et



qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même leur avait appris sa condamnation.

A dix heures un quart Louis se lève ; tous l'imitent, et Cléry ouvre la porte. La reine tenait le roi par le bras droit ; ils donnaient l'un et l'autre la main au dauphin ; la jeune princesse à la gauche tenait son père embrassé par le milieu du corps ; madame Élisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras gauche de son frère. Ils font quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissements les plus douloureux.

« Je vous assure, leur dit le roi, que je vous » verrai demain matin, à huit heures.

— » Vous nous le promettez, répètent-ils » tous ensemble.

— » Oui, je vous le promets.

— » Pourquoi pas à sept heures? dit la reine.

— » Hé bien ! oui, à sept heures, répond le » roi, adieu !... » Et il prononce cet adieu avec tant d'expression, que les sanglots redoublent. La jeune princesse tombe évanouie aux pieds de son père, qu'elle tenait étroitement embrassé ; Cléry la relève, et aide madame Élisabeth à la soutenir.

Enfin le roi, après avoir prodigué les plus tendres embrassements à toute sa famille, fait un effort sur lui-même, et s'arrache de ses bras. « Adieu! adieu! » s'écrie-t-il, et il rentre précipitamment dans sa chambre, où il reste enfermé avec son confesseur pendant une demi-heure.

A onze heures Cléry servit le souper, qui ne dura que peu d'instants. Le roi continua ensuite de s'entretenir avec l'abbé Edgeworth; celui-ci lui proposa de dire la messe dans sa chambre, ou du moins d'en chercher les moyens. Le roi y consentit, mais en témoignant la crainte qu'il avait qu'on ne lui refusât cette dernière faveur. « Car, ajouta-t-il, il faudra pour cela avoir la » permission du conseil du Temple, et il ne la » donnera pas; je n'en ai jamais rien obtenu » que ce qu'il lui était impossible de re- » fuser. »

L'abbé fit lui-même cette demande aux municipaux. « Il y a trop d'exemples dans l'histoire, » répondit l'un d'eux, que des prêtres ont em- » poisonné des hosties, pour qu'il soit prudent » de vous accorder ce que vous désirez.

— » Vous m'avez fouillé assez rigoureuse- » ment quand je suis arrivé au Temple, ré-

» pliqua le confesseur, pour être sûr que je
» n'ai pas de poison avec moi; au surplus,
» vous pouvez me fournir vous-mêmes les
» hosties. »

A cette réponse, les municipaux délibérèrent dans la salle voisine. Ils appelèrent un instant après l'abbé Edgeworth.

« Citoyen ministre du culte, dit l'un d'eux,
» la permission que demande Louis Capet étant
» conforme aux lois, qui déclarent que les
» cultes sont libres, elle lui sera accordée; ce-
» pendant, à deux conditions : la première,
» que vous signerez votre demande; la seconde,
» que les cérémonies de votre culte seront ter-
» minées demain matin à sept heures, parce
» qu'à huit heures précises Louis Capet doit
» marcher au supplice. »

Le roi se coucha à minuit et demi. Cléry le déshabilla; et comme celui-ci se disposait à lui rouler les cheveux, ainsi qu'il avait coutume de le faire.

« Ce n'est pas la peine, lui dit le roi. Cléry,
» ajouta-t-il, vous m'éveillerez à cinq heures. »

Un profond sommeil s'empara aussitôt de lui, et il dormit jusqu'au matin sans s'éveiller.

A cinq heures, le fidèle serviteur entra dans

la chambre pour allumer le feu ; au bruit qu'il fit, le roi ouvrit les yeux. « J'ai bien dormi, » dit-il, j'en avais besoin, la journée d'hier » m'avait fatigué. »

Cléry plaça ensuite une commode au milieu de la chambre, et la disposa en forme d'autel. Quand tout fut préparé, le roi entendit la messe avec beaucoup d'onction, sans prie-dieu ni coussin, et reçut la communion.

Après une courte prière, il se leva.

« Je suis bien heureux, dit-il, d'avoir con- » servé mes sentiments de religion ! sans eux, » où en serais-je dans ce moment? mais avec » eux, je montrerai qu'un roi sait mourir.... Je » suis content de vos soins », dit-il, peu de temps après à Cléry, en lui prenant les deux mains.

— « Ah ! sire, dit celui-ci suffoqué par les » larmes, ils n'oseront pas...

— » La mort ne m'effraie point; mais com- » ment votre zèle sera-t-il récompensé?

» Ah ! mon maître, ah ! mon roi, si mon » zèle a pu vous être agréable, tout ce que je » désire, c'est votre bénédiction ; ne la refusez » pas au dernier Français resté près de vous. »

Le roi la lui donna avec attendrissement, et lui dit en le relevant.

— » Faites-en part à toutes les personnes
» qui me sont encore attachées. »

A sept heures, le roi rappelle Cléry; et tirant de la poche de sa veste un cachet de montre en argent aux armes de France, un anneau d'alliance, sur lequel étaient gravées l'époque de son mariage, et les lettres initiales du nom de la reine, et un petit paquet: « Vous remettrez,
» lui dit-il, ce cachet à mon fils, cet anneau
» à la reine; dites-lui bien que je le quitte avec
» peine.... Ce paquet renferme des cheveux de
» toute ma famille; vous le lui remettrez aussi...

» Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma
» sœur, que je leur avais promis de les voir ce
» matin, mais que j'ai voulu leur épargner la
» douleur d'une séparation si cruelle!.......
» Combien il m'en coûte de partir sans rece-
» voir leurs derniers embrassements!... » Il essuya les larmes dont son visage était inondé; puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux :

» Cléry, je vous charge de leur faire à tous
» mes derniers adieux. »

CHAPITRE XXXVI.

Préparatifs de mort. — Santerre. — Le prêtre Roux. — Trajet du Temple à la place Louis XV. — Joies féroces. — Stupeur du peuple. — Les prières des agonisants. — Louis XVI sur l'échafaud. — Il veut parler au peuple. — Le roulement. — Le cimetière de la Madeleine.

Tout était préparé pour le supplice du roi. Durant la nuit du 21, les tambours n'avaient cessé de battre la générale. Dès cinq heures du matin tout Paris était sous les armes; le bruit des tambours, les mouvements des chevaux, le transport des canons avaient porté l'agitation et l'alarme dans tous les quartiers.

Cependant toutes les boutiques étaient fermées; des patrouilles nombreuses circulaient

lentement dans les rues, peuplées d'une multitude avide d'assister à la lugubre cérémonie. Une tristesse sombre et inquiète était peinte sur tous les visages, et les bourreaux eux-mêmes, étonnés de leur audace, et consternés au moment de consommer leur crime, semblaient reculer devant l'affreux sacrifice qu'ils avaient préparé.

A la pointe du jour, Santerre s'était porté au Temple, escorté de tous ses hideux satellites, traînant après lui une artillerie formidable. A neuf heures, il entre dans la chambre du roi, accompagné de huit municipaux et de douze gendarmes.

« Vous venez me chercher, lui dit le roi ?

— » Oui.

— » Cela suffit. Je vous demande une mi» nute et je suis à vous. » Il entre aussitôt dans son cabinet et en ferme la porte sur lui ; puis se jetant aux genoux de l'abbé Edgeworth.

« Tout est consommé, dit-il, donnez-moi » votre dernière bénédiction, et priez Dieu » qu'il me soutienne jusqu'à la fin. »

Louis XVI sort bientôt de son cabinet, suivi de son confesseur. En sortant de sa chambre, il tenait à la main son testament; il s'avance

vers l'escorte qui l'attendait, et s'adressant à l'un des officiers municipaux, Jacques Roux, prêtre :

« Monsieur, lui dit-il, je vous prie de re» mettre ce papier à la reine, ... à ma femme, » ajouta-t-il en se reprenant aussitôt.

— « Cela ne me regarde pas, lui répond » celui-ci avec férocité, je n'ai d'autre mission » que de vous conduire au supplice.

— » C'est juste, réplique le roi. »

Et il s'adresse à un autre commissaire de la Commune, qui consent à s'en charger.

— « Vous pouvez en prendre lecture, ajoute » Louis XVI, en lui remettant son testament; » il y a des dispositions que je désire que la » Commune connaisse. Je lui recommande » Cléry, mon valet de chambre, des services » duquel je n'ai eu qu'à me louer; on aura » soin de lui donner ma montre et tous mes » effets, tant ceux qui sont ici que ceux qui ont » été déposés à la Commune. Je désirerais qu'il » restât auprès de mon fils, qui est accoutumé » à ses soins; j'espère que la Commune ne me » refusera pas cette grâce. » Puis s'adressant à Santerre : « Monsieur, je suis à vous.... Par» tons..... »

A ces mots le roi sortit, entouré de l'escorte qui était venue le chercher. A l'entrée de l'escalier, il rencontra le concierge de la tour.

« J'ai eu, lui dit-il, un peu de vivacité » envers vous avant-hier, ne m'en voulez » pas. »

Il descend et traverse à pied la première cour de sa prison. Une voiture de place l'attendait dans la seconde.

» Ce n'est pas un tombereau! » dit-il, avec l'accent de la surprise.

Il monte avec son confesseur; deux gendarmes se placent sur le devant, et la voiture roule, escortée de plusieurs escadrons de cavalerie et d'un grand nombre de canons, que l'on traînait devant et derrière avec un fracas épouvantable.

L'horrible cortége suivit tous les boulevarts, au milieu d'une double haie de gardes nationaux, et d'un peuple immense, rangé dans un morne silence.

Le trajet dura plus d'une heure. Le roi employa ce temps à réciter les prières des agonisants, ou à lire dans le bréviaire de son confesseur. Un chapeau rond cachait presque entièrement sa figure, et ne permettait pas

d'observer ses traits. Il était vêtu d'un habit puce, d'une veste blanche et d'une culotte grise; ses bas étaient blancs, et ses cheveux noués; son teint ne présentait aucune altération.

A dix heures dix minutes, la voiture est arrivée sur la place Louis XV; elle s'arrête au milieu d'un grand espace vide, qu'on avait laissé autour de l'échafaud; cet espace était bordé de canons; et au-delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait qu'une multitude en armes. Un des bourreaux ouvre brusquement la portière; le roi s'entretient encore un instant avec son confesseur, puis au moment de descendre :

« Messieurs, dit-il d'un ton d'autorité, à ceux » qui étaient auprès de lui, je vous recom» mande monsieur; ayez soin qu'après ma mort » il ne lui soit fait aucune insulte; je vous » engage d'y veiller. »

Arrivé au pied de l'échafaud, il ôte lui-même son habit et défait son col; les bourreaux se disposent à lui lier les mains derrière le dos; le roi indigné les repousse; mais, sur l'exhortation de son confesseur, il s'arme d'une pieuse résignation, et présente lui-même ses mains aux bourreaux.

Après ces cruels apprêts, le roi appuyé sur le bras de l'abbé Edgeworth, monte les degrés de l'échafaud ; et, après s'être avancé pour parler à la multitude armée qui l'environnait :

» Français, dit-il d'une voix forte, je meurs » innocent, je pardonne à mes ennemis; je désire » que ma mort.. » Un roulement de tambours étouffe sa voix et empêche d'en entendre davantage.

Le roi veut commander le silence, mais en vain :

« *Fils de saint Louis montez au ciel !* » dit le confesseur. Alors le malheureux prince se résigne à son sort; il se livre aux bourreaux; sa tête tombe à dix heures quinze minutes, et l'un des bourreaux la saisit par les cheveux et la montre à la multitude, qui fait retentir la place et les lieux à l'entour des cris prolongés de *vive la république !*

Cette horrible exécution produisit des sensations diverses sur l'ame des spectateurs : les uns coupèrent des morceaux des vêtements qui recouvraient encore le cadavre; d'autres cherchèrent à se procurer des mèches de ses cheveux. Un homme du peuple se précipite au pied de l'échafaud, trempe un mouchoir dans le sang

qui couvre la terre et disparaît. En général, l'impression dominante sur la masse des citoyens, fut un accablement profond et une inquiétude sourde.

Le corps fut immédiatement transporté dans le cimetière de l'église de la Madeleine, placé dans une fosse de six pieds carrés, et de douze pieds de profondeur, et recouvert de plusieurs couches de chaux vive.

J'achève le récit le plus douloureux qu'ait transmis l'histoire, le dernier acte d'un drame dont le souvenir est impérissable, drame horrible, épouvantable, où j'assistai comme témoin, comme juge, comme juré, comme accusateur.

On a vu par quel concours de funestes circonstances mes vœux furent trompés, comment mon nom, que je devais inscrire sur le livre de vie, compta sur le livre de mort...... Régicide malgré moi, régicide aux yeux de ma patrie, de mes amis, de la France, du monde entier; régicide aux yeux de cette impitoyable histoire, qui n'entendit que le mot de mort et l'inscrivit sur ses tablettes impitoyables ! Le souvenir de ce vote m'effraie encore après vingt ans; il trouble mon sommeil, il s'attache à moi, il ne me quitte ni le jour ni la nuit, et tout est con-

[illegible]

[illegible] Louis XVI [illegible]

ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

Décret de l'Assemblée nationale législative, du 10 août 1792, l'an quatrième de la liberté.

L'Assemblée nationale considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble;

Que c'est pour le Corps-Législatif le plus saint des devoirs, d'employer tous les moyens de la sauver;

Qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces, tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux;

Considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale;

Que ces défiances ont provoqué de diverses parties de l'empire un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI.

Considérant néanmoins que le Corps - Législatif

ne doit ni ne veut agrandir la sienne par aucune usurpation;

Que dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable à la constitution, avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté, plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple, et prenant en même temps les précautions indispensables pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons, décrète ce qui suit :

1° Le peuple Français est invité à former une Convention nationale; la commission extraordinaire présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette Convention.

2° Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la Convention nationale aura prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.

3° La commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau Ministère; les ministres actuellement en activité continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions.

4° Le Roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du Corps-Législatif, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

Mandons et ordonnons, etc. Au nom de la Nation. *Signé* DEJOLY, *certifié conforme à l'original.*

B.

Décret de l'Assemblée nationale, du 13 août 1792, l'an quatrième de la liberté.

L'Assemblée nationale, en exécution de ses précédents décrets sur la demande du maire de Paris et des commissaires de la Commune, décrète que la remise leur sera faite à l'instant, du Roi et de la Famille royale, pour être transférés au lieu indiqué pour leur domicile (qui est le Temple). Elle recommande à la loyauté du peuple et à la vigilance de ses magistrats, ce dépôt précieux, et nomme MM. *Fauchet, Bergeras, Brival et Jacob Dupont*, commissaires, qu'elle charge d'accompagner le Roi et sa famille jusqu'aux limites du lieu de séances. Charge le maire de lui rendre compte de cette translation aussitôt qu'elle sera opérée.

Mandons et ordonnons, etc. *En vertu du décret du* 10 *août* 1792, *l'an quatrième de la liberté.* Au nom de la Nation. *Signé* DANTON. *Certifié conforme à l'original.*

C.

Décret de la Convention nationale du 21 septembre 1792.

Déclaration sur l'acceptation de la constitution et sur la sauvegarde des personnes et des propriétés.

La Convention nationale déclare, 1° qu'il ne peut y avoir de constitution que celle qui est acceptée par le peuple.

2° Que les personnes et les propriétés sont sous la sauve-garde de la Nation.

D.

Du même jour 21 septembre 1792.

La Convention nationale décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France.

Au nom de la Nation. *Signé* Monge. *Contresigné* Danton. Et scellées du sceau de l'État. *Certifié conforme à l'original.*

E.

Décret du 25 septembre 1792, l'an premier de la République française.

La Convention nationale déclare que la République française est une et indivisible.

Au nom de la Nation. *Signé* Lebrun. *Contresigné* Danton. Et scellées du sceau de l'État. *Certifié conforme à l'original.*

F.

Décret du 3 décembre 1792, l'an premier de la République française.

La Convention nationale déclare que *Louis XVI* sera jugé par elle.

Au nom de la République. *Signé* Lebrun. *Contresigné* Garat. Et scellée du sceau de la République. *Certifié conforme à l'original.*

G.

Appels nominaux des 17, 18 et 19 janvier 1793.

...RTEMENTS / ... DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
...-GARONNE.					
...l.	la mort.		non.	non.	mort en 1793.
...	la mort.		non.	oui.	exilé en 1816.
...l.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
...		récl. et ban.	oui.	oui.	messager d'[illegible]
...	la mort.		non.	non.	préfet en 18[illegible]
...	la mort.		non.	non.	
...	la mort.		non.	oui.	guill. le 5 avril [illegible]
...		réclusion.	oui.	oui.	mort.
...		réclusion.	oui.	oui.*	mort.
...:.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
GERS.					
...gne.	la mort.		non.	non.	exilé en [illegible]
...n Montaut.	la mort.		non.	non.	mort.
...ıps.	la mort.		non.	non	exilé en [illegible]
...		récl. et ban.	oui.	oui.	
...ı de Barran.	la mort.		non.	non.	exilé en [illegible]
...re.	la mort.		non.	non.	
...	la mort.		non.	non.	inspecteur [illegible]
...et.	la mort.		non.	non	Senlis [illegible]
...:t.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
...IRONDE.					
...ıud.	la mort.			oui.	guill. [illegible]
...:.	la mort.		oui.	oui.	guill. le 2 [illegible]
...ıné.	la mort.		oui.	non.	guill. [illegible]
...:neuve.		réclusion.	oui.		guill. [illegible]
...Sainte-Foi.	la mort.		non.	non.	mort.
...	la mort.		non.	non.	guill. [illegible]
...e.		récl. et ban.	non		guill. [illegible]
...in.		réclusion.	oui.	non.	[illegible]
...ud.	la mort.		non.	non.	
...Fonfrède.	la mort.		non.	non.	guill. [illegible]
...'e.	la mort.		non.	non.	[illegible]
...ıntier.	la mort.	*	non.	oui.	
...ÉRAULT.					
...n.	la mort.		non.	non.	[illegible]
...r.	la mort.		non.	non.	[illegible]

Les Noms précédés d'une * ont été député aux États-Généra[illegible]

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES		Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS
	Pour la mort.	Pour			
Curée.		récl. et dép.	non.	non.	sénateur.
Viennet.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
Rouyer.	la mort.		oui.	non.	
Cambacérès.	la mort.		non.	oui.	la mort en cas d'i... sion des ... Mort.
Fabre.	la mort.		non.	non.	tué le 12 janvi...
Brunel.		réclusion.	oui.	oui.	s'est tué.
Castillon.		récl. et ban.	oui.	oui.	
ILLE ET VILAINE.					
* Lanjuinais.		récl. et ban.	oui.	oui.	pair de France ...
* Defermont.		réclusion.	oui.	oui.	
Duval.	la mort.		non.	non.	
Sevestre.	la mort.		non.	non.	messager d'État, ...
Chaumont.	la mort.		non.	non.	
* Lebreton.		réclusion.	non.	non.	
Dubignon.		réclusion.	non.	non.	
Maurel.		réc. j. à la p.	non.	oui.	
Beaugeard.	la mort.		non.	non.	représ. de la cham...
Obelin.		récl. et dép.	oui.	oui.	conseiller de la Co... Rennes.
INDRE.					
Porcher		récl. et ban.	oui.	oui.	pair de France.
Thabaud.	la mort.			oui.	administrateur de ... terie, 1815.
Pepin.		récl. et ban.	oui.	non.	
Boudin.		récl. et ban.	non.	oui.	
Lejeune.	la mort.		non.	non.	
De Razey.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
INDRE-ET-LOIRE.					
* Nioche.	la mort.		non.		
Dupont.	la mort.		non.	non.	mort.
Pottier.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Gardien.		récl. et ban.	oui.	oui.	guill. le 31 oct. ...
Ruelle.	la mort.		non.	oui.	exilé en 1816.
Ysabeau.	la mort.			oui.	
Bodin.		récl. et dép.	non.	oui.	président de la ... royale de Poiti...
Champigny - Clément.		récl. et dép.	non.	non.	



DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATI
Faure.	la mort.		non.	non.	mort.
* Bonnet fils.	la mort.		oui.	oui.	rep. de la cham.
Barthélemy.	la mort.		oui.	non.	pair de France
Camus (absent).	la mort.				arrêté par Dum et prison. de d'Allemagne
LOIRE-INFÉRIEURE.					
Méaulle.	la mort.		non.	non.	
Lefebvre		récl. et dép.	oui.	oui.	présid. du trib. d'ap.
* Chaillon.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort en mars 1
Mellinet.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort en 1793.
Villers.	la mort.		non.	non.	mort.
Fouché.	la mort.		non.	non.	Min., duc, etc.
* Jarry.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Coustard.		bannissem.	oui.	oui.	guill. le 7 nov.
LOIRET.					
Gentil.		réclusion.	oui.		
Garan-Coulon.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
Lepage.		réclusion.	oui.	oui.	mort le 7 sept.
Pellé.		réclusion.	non.	oui.	
Lombard Lachaux.	la mort.		non.	oui.	
Guérin.		récl. et ban.	non.	oui.	
De la Guelle	la mort.		non.	non.	
J.-B. Louvet.	la mort.		oui.	oui.	mort le 25 août
Léonard Bourdon.	la mort.		non.	non.	mort.
LOT.					
La Boissière.	la mort.		non.	oui.	
Cledel.	la mort.		non.	non.	
Salleles.		réclusion.	oui.	oui.	
Jean Bon-St-André	la mort.		non.	non.	mort en 1814.
Monmayou.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Cavaignac.	la mort.		non.	non.	préfet en 1815.
Bouygues.		réclusion.	non.	oui.	
Delbrel.	la mort.		non.	oui.	rep. de la cham. e
Albouys.		réclusion	oui.	oui.	mort à Paris, juin 1795.
Cayla (malade).					
LOT-ET-GARONNE.					
Vidalot.	la mort.		non.	non.	
Laurent.		réclusion.	oui.	oui.	

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Paganel.	la mort.		non.	oui.	mort.
* Claverie.		réclusion.	oui.	oui.	
La Roche.		récl. et ban.	oui.	oui.	juge à Agen.
* Boussion.	la mort.		oui.	non.	mort en 1816.
Guyet la Prade.		réclusion.	oui.	oui.	
Fournel.	la mort.		non.	oui.	
Noguer.		réclusion.	oui.	oui.	
LOZÈRE.					
Barrot.		réclusion.	oui.	non.	membre du corps législatif en 1815.
* Châteauneuf Randon.	la mort.		non.	non.	
Servière.	la mort.		non.		
Monestier.	la mort.		non.	non.	
Pelet (absent).					
MAINE-ET-LOIRE.					
Choudieu.	la mort.		non.	non.	lieuten. de police; exilé (1816).
Delaunay l'aîné	la mort.		non.	non.	exécuté en l'an 2.
De Houillières.		récl. et dép.	oui.		maire d'Angers.
*ReveillièreLepaux.	la mort.		non.	non.	directeur.
Pilastre.		récl. et ban.	non.	oui.	député.
Le Clerc	la mort.		non.	non.	memb. du corps législ.
Dandenac l'aîné.		réclusion.	non.	oui.	
Delaunay le jeune	la mort.		non.	oui.	mort le 5 avril 1794.
Pérard.	la mort.	réclusion.	non.	non.	
Dandenac le jeune.		récl. et dép.	non.	oui.	
Le Maignan.		réclusion.	non.	oui.	sous-préfet.
LA MANCHE.					
Gervais Sauvé.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Poisson.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Le Moine.	la mort.		non.	non.	
Le Tourneur.	la mort.		oui.	non.	directeur; préfet.
Ribet.	la mort.		oui.	oui.	
Pinel.		réclusion.	oui.	oui.	
Le Carpentier, de Valognes.	la mort		oui.	oui.	avocat; mort.
Havin.	la mort		oui.	oui.	conseiller à la cour de Caen; exilé en 1816.
Bonnesœur.	la mort.		oui.	oui	
Engerran.		réclusion.	oui.	oui.	memb. du corps législ.



DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
MEURTHE.					
Salles		réclusion.	oui.	oui.	guill. à Bordeaux, le 19 juin 1794.
Mallarmé.	la mort.		non.	non.	receveur des droits-réunis.
Levasseur.	la mort.		non.	non.	membre du corps législatif, exilé en 1816.
Molleveault.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Bonneval.	la mort.		non.	non	
Lalande.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Michel.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Zangiacomi.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
MEUSE.					
Moreau.		bannissem.	oui.	oui.	
Marquis.		récl. provis.	oui.	oui.	préfet; mort en 1823.
Tocquot.	la mort.	récl. et ban.	oui.	oui.	
Pons.			non.	non.	
Roussel.		réclusion.	oui.	oui.	
* Bazoche.		récl. et dép.	oui.	oui.	membre de la chambre des rep en 1815.
Humbert.		récl. et ban.	oui.	oui.	commissaire de la Trés.
* Harmand.		bannissem.	non.	non.	mort à Paris, en 1816.
MORBIHAN.					
Le Mailland.		récl. et ban.	non.	non.	membre du corps législ.
Le Hardy.		réclusion.	oui.	oui.	guill. le 31 oct. 1693.
Corbel.	la mort.	récl. provis.	non.	non.	
Lequinio.	la mort.		non.	non.	juge à Vannes.
Audrein.			oui.	oui.	
Gillet.		récl. perp.	non.	non.	tué par le Cat.
Michel.		récl. et ban.	non.	oui.	mort en oct. 1795.
Ruault.		réclusion.	non.	oui.	
MOSELLE.	la mort.				
* Anthoine.	la mort.		non.	non	mort en mai 1793.
Hentz.	la mort.		non.	non.	directeur de l'enr., exilé en 1814.
Bar.			non.	non.	mort
Blaux.		récl. et ban.	non.	oui.	
Thirion.	la mort.		non.	non.	
Becker.		réclusion.	non.		mort en 1815.
Merlin (absent).					il a écrit qu'il votait pour la mort.
Couturier (absent).					

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	VOTES Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Thomas Payne.		récl. et ban.	non.	non.	mort en 1811.
Personne.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Guffroi.	la mort.		non.	non.	mort en 1808.
Eulart.		récl. et ban.	non.	non.	memb. de la ch. des rép. en
Bollet.	la mort.		non.	non.	mort en 1811.
Magniez.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Daunou.		récl. et dép.	non.	oui.	député en 1829.
PUY-DE-DÔME.					
Couthon.	la mort.		non.	non.	guill. le 28 juill.
Gibergues.	la mort.		non.	non.	
Maignet.	la mort.		non.	non.	
Romme.	la mort.		non.	non.	s'est poignardé le juin 1795.
Soubrany.	la mort.		non.	non.	guill. en 1795.
Bancal.		récl. et ban.	oui.	oui.	prisonnier de l'em
Rudel.	la mort.		non.	non.	
Blanval..	la mort.		non.	non.	
Monestier.	la mort.		non.		
Laloüe.	la mort.		oui.	non.	
Dulaure.	la mort.		non.	non.	homme de lettres ; exilé en
* Girod Pouzol.			oui.	oui.	mem. du corps légi
HAUTES-PYRÉNÉES.					
* Barrère.	la mort.		non.	non.	résident à Bruxelles.
* Dupont.	la mort.		oui.	oui.	mort.
Gerloux.		récl. et ban.	non.	non.	
Picqué.	la mort.		non.	non.	
Féraud.	la mort.		non.	non.	assas. dans la Conv tion, le 20 mars 17
La Crampe.	la mort.		oui.	non.	memb. du corps lég
BASSES-PYRÉNÉES.					
Sanadon.		récl. et dép.	oui.	oui.	
Conte.		récl. et ban.	oui.	oui.	
* Pémartin.		récl. et ban.	non.	oui.	
Meillant		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Casencuve.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort en 1818.
Neveu.		récl. et ban.	oui.		
PYRÉN. ORIENTALES.					
Guiter.		récl. et ban.	oui.	oui.	

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Brotteau.	la mort.		oui.	oui.	guill. à Bordeaux, le 24 oct. 1793.
Montégut.	la mort.		non.	non.	
Cassanies.	la mort.		non.	non.	
Fabre (absent).					
HAUT-RHIN.					
Ritter	la mort.		non.	non.	mort
Laporte.	la mort.		non.	non.	
Johannot.	la mort.		non.	non.	
* Pfleiger.	la mort.		non.	non.	
Albert.		récl. provis.	oui.	oui.	procureur du roi (1814).
Dubois.		récl. provis.	non.	non.	avoué à Colmar.
* Rewbell (absent).					directeur; mort.
BAS-RHIN.					
Laurent.	la mort.		non.	non.	mort en 1804.
Bentabolle.	la mort.		non.	non.	mort le 22 avril 1793.
Louis.	la mort.		non.	non.	mort.
Arbogast.		réc. j. à la p.	non.	non.	mort le 8 avril 1803.
Christiani.		réclusion.	non.	non.	
Dentzel (absent).					mort en l'an 6.
Rhull (absent).					s'est tué le 29 mai 1796.
Simond (absent).					guill. le 17 avril 1794.
Ehrmann (malade).					conseiller à la cour de Colmar.
RHÔNE-ET-LOIRE.					
* Chasset.		récl. j. la p.	non.	non.	
Dupuis fils.	la mort.		non.	non.	juge à Montbrisson; exilé (1816).
Vitet.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
Fournier.		réclusion.	oui.	oui.	
Dubouchet.	la mort.		non.	non.	mort en exil.
Béraud.		récl. et ban.			
Pressavin.	la mort.		non.	non.	
Moulin.	la mort.		non.	oui.	
Michet.		récl. perp.	oui.	non.	
Patrin.		réclusion.	oui.	oui.	
Forest.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Noël Pointe.	la mort.				
Cusset.	la mort.		non.	non.	fusillé le 10 oct. 1796.
Javogues.	la mort.		non.	non.	fusillé le 9 oct. 1796.
Lanthenas.	la mort.		non.	non.	« la mort en cas d'invas.

DÉPARTEMENTS ET NOM DES VOTANTS.	VOTES		Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
	Pour la mort.	Pour			
HAUTE-SAONE.					
Gourdan.	la mort.		non.	non.	juge à Vesoul ; exilé en 1816
Vigneron.		récl. et ban.	non.	oui.	
Siblot.	la mort.		oui.	non.	
Chauvier.		récl. et ban.	non.	non.	
Balivet.		récl. et ban.	non.	oui.	mort en 1813.
Bolot.	la mort.		non.	oui.	exilé en 1816.
Dornier.	la mort.		non.	non.	
SAONE-ET-LOIRE.					
Gélin.	la mort.		non.	non.	
Massuyer.		récl. j. la p.	non.	non.	guill. le 20 mars 179[illegible]
J. Carra.	la mort.		non.	non.	guill. le 31 oct. 1793
Guillermin.	la mort.		non.	non.	
Reverchon.	la mort.		non.	non	mort en 1828.
Guillemardet.	la mort.		non.	non.	mort.
Bodot.	la mort.				
Bertucat.		récl. perp.	oui.	oui.	
Mailly.	la mort.		non.	non.	
Moreau.	la mort.		non.	non.	
Mont-Gilbert.	la mort.		non.	oui.	en cas d'invasion.
SARTHE.					
Richard.	la mort.		non.	non.	
Primaudière.	la mort.		non.	non.	
Salmon.		récl. et ban.	non.	oui.	
Philippeaux.	la mort.		non.	non.	guill. le 5 avril 179[illegible]
Bontronne.	la mort.		non.	oui.	juge à Gourdon.
Le Vasseur.	la mort.		non.	non.	chirurg. empl. dans les armé
Chevalier.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Froger.	la mort.		non.	non.	
* Sieyes.	la mort.		non.	non.	*en ajout. *sans phrase* ; mort.
Le Tourneur.	la mort.		non.	non.	
SEINE-ET-OISE.					
Le Cointre.	la mort.		non.	non.	mort en 1805.
Haussman (absent).					employé dans les vivr
Bassal	la mort.		non.	non.	mort en 1802.
* Alquier.	la mort.		non.	oui.	* en cas d'invasion.
Gorsas.		récl. et ban.	oui.	non.	guill. le 5 avril 1793
Audouin.	la mort.		non.	non.	consul à Napoli, an x.
Treillard.	la mort.		non.	non.	mort en 1813.

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Roys.	la mort.		non.	oui.	
Tallien.	la mort.		non.	non.	mort.
Hérault de Séchelle (absent).					guill. le 5 avril 1794.
Mercier.		récl. perp.	non.	non.	mort en 1814.
Kersaint.		récl. j. la p.	oui.		guill. le 16 déc. 1794.
Depuis.		réclusion.	non.	oui.	mort en 1812.
Chénier.	la mort.		non.	non	mort en 1813.
SEINE-INFÉRIEURE.					
Albitte.	la mort.		non.	non.	mort dans la camp. de
Pocholle.	la mort.		non.	non.	Russie.
Hardy.		récl. et ban.		oui.	direct. des droits réunis.
Yger.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort en 1813.
Hecquet.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort le 30 nov 1796.
Duval.		récl. et ban.	oui.	oui.	préfet; mort en 1819.
Vincent.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Faure.		récl. et ban.	oui.	oui.	annobli en 1814.
Le Febvre.		récl. et ban.	non.	oui.	prés. au trib. d'app. de
Blutel.		récl. et ban.	non.	oui.	Paris.
Bailleul		réclusion.	oui.		direct. des droits réunis en 1815.
Mariette.		récl. et ban.	oui.	oui.	comm. de pol.; mort en 1820.
Doublet.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Ruault.		récl. provis.	non.	oui.	
Bourgeois.		récl. et dép.	oui.	oui.	
* De la Haye.		récl. et ban.	oui.	oui.	
SEINE ET MARNE.					
Mauduyt.	la mort.		non.	non.	
Bailly de Juilly.		récl. et ban.	oui.	oui.	préf. en 1813; mort en 1819.
Tellier.	la mort.		non.	non.	s'est tué le 17 septemb. 1795.
Cordier.	la mort.		non.	non.	mort en 1824.
Vieux.		récl. et ban.	oui.	oui.	
* Geoffroy		réclusion.	oui.	oui.	
Bernard.	la mort.		oui.	oui.	
Humbert.		récl. et ban.	oui.		commissaire à la trésor.
Opoix.		récl. et ban.		oui.	
Defrance.		récl. et ban.	non.	oui.	directeur de la poste de
Bernier.		récl. provis.	oui.	oui.	Nantes.

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
DEUX SÈVRES.					
Le Cointe-Puyraveau.	la mort.		oui.	non.	commiss. gén. de pol à Marseille.
Jard Panvillier.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort à Paris, en 18
Auguis.		récl. et dép.	non.	oui.	mort.
Dubreuil.	la mort		non.	non.	
* L'Official.		récl. et ban.	oui.	oui.	
* Cochon.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Du Castel (malade).					guill. le 30 oct. 1793
SOMME.					
Saladin.	la mort.		non.	non.	mort en juillet 1812.
Rivery.		réclusion.	oui.	oui.	
Gantois.		récl. et ban.	oui.	oui.	memb. du corps législ
Dumont.	la mort.		non.	non.	préf. en 1815; exilé en 1816.
Asselin.		réclusion.	non.	oui.	
Scellier.	la mort.				représentant en 1815.
Pierre-Florent Louvet.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Dufestel.		récl. et ban.	oui.	oui.	
J. B. Martin Saint-Prix.		réclusion.	oui.	oui.	
De Vérité.		récl. et ban.	oui.	oui.	juge à Abbeville.
De Lecloy.	la mort.		oui.	oui.	
Sillery		bannissem.	oui.	oui.	guill. le 31 oct. 1793
TARN.					
La Source.	la mort.			non.	guill. le 31 oct. 1793
La Combe Saint-Michel.	la mort.		non.	non.	mort en 1809.
Solomiac.		récl. et ban.	non.	oui.	
Campmas.	la mort.		non.	non.	prés. de cour à Toulou exilé en 1816.
Marvéjouls.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Gouzy.	la mort.		oui.	oui.	exilé en 1816.
* Rochegude.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Meyer.	la mort.		oui.	oui.	
Daubermesnil (malade)					mort.
VAR.					
Escudier.	la mort.		non.		mort en 1818.

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Charbonnier.	la mort.		non.		
* Ricord.	la mort.		non.	non.	
** Isnard.	la mort.		non.	non.	juge.
Despinassy.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Rouault.	la mort.		non.	non.	
Antiboul.		réclusion.	non.		guill. le 31 oct. 1793.
Barras.	la mort.		non.	non.	mort en 1829.
VENDÉE.					
* J. F. Goupilleau.	la mort.			non.	
Aimé Goupilleau.	la mort.		non.	non.	
Gaudin.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Magnien.	la mort.		non.	non.	mort en mai 1797.
Fayau.	la mort.		non.	non.	
Musset.	la mort.		non.	non.	mort.
Morisson.					point de voix, déclarant qu'il ne croyait pas Louis justiciable.
Girard.		récl. et ban.	non.	oui.	
Garos.	la mort.		non.	non.	juge à Fontenay; exilé en 1816.
VIENNE.					
Piorry.	la mort.		non.	non.	
Ingrand.	la mort.		non.	non.	Imp. forestier exil. 1826
* Dutrou Bornier.		récl. et ban.	oui.	oui.	memb. du corps législat.
* Martineau.	la mort.		non.	non.	
* Bion.		récl. et ban.	oui.	oui.	
* Creuzé la Touche.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
* Thibaudeau.	la mort.		non.	non.	
Creuzé Pascal.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
HAUTE-VIENNE.					
La Croix.				oui.	
* Lesterpt-Beauvais.	la mort.		non.	oui.	» en cas d'inv. Guill. le 30 août 1793.
Bordas.		réclusion.	non.	non.	chef de divis. à la just.; exil. en 1816.
Gay Vernon.	la mort.		non.	non.	consul à Tripoli; exilé en 1816; mort.
Faye.		bannissem.	oui.	oui.	
Rivaud.		réclusion.	oui.	oui.	
VOSGES.					
Poulain Grandpré.	la mort.		oui.	oui.	» en cas d'invasion.

DÉPARTEMENTS ET NOM DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	VOTES Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Balland.		réclusion.	oui.	oui.	
Perrin.	la mort.		non.	non.	
Souhait.	la mort.				
Gouber		récl. et ban.			
Bresson.		récl. et ban.	oui.	oui.	cons. à la c. de Limog. exilé [illegible]
Noël (absent).					guill. le 8 octob. 1793.
Hugot (absent).					
YONNE.					
Maure.	la mort.		non.	non.	s'est tué le 4 juin.
* Le Pelletier.	la mort.		non.	non.	tué au Palais-Royal, le 20 janv. 1793, par Pâris.
Jacques Boilleau.	la mort.		non.	non.	guill. le 31 oct. 1793.
Turreau.	la mort.		non.	non.	mort.
Bourbotte.	la mort.		non.	non.	guill. le 15 juin 1795.
Précy.	la mort.		oui.	oui.	
Hérard.	la mort.		oui.	non.	juge à Auxerre.
Finot.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Chastelain.		récl. et ban.	oui.	oui.	
AIN.					
Deydier.	la mort.		non.	non.	mort.
* Gauthier.	la mort.		non.	non	conseil. à la cour imp. de
* Royer.		récl. et ban.	oui.	oui.	Paris en 1825; ex en 1816
* Moysses.		réclusion.	oui.	oui.	
Merlin.	la mort.		non.	non.	mo t en 1805.
AISNE.					
Quinette.	la mort.		non.	non.	prisonnier de l'emp.
Jean Debry.	la mort.		non.	non.	mort.
Beffroy.	la mort.		oui.	non.	exilé en 1816.
* Saint-Just.	la mort.		non.	non.	guill. le 28 juillet 1794
Blin.	la mort.		oui.	oui.	» en cas d'invasion.
Petit.	la mort.		oui.	non.	
Condorcet.		les galères.	non.		Emprisonné à Melun, il s'est brisé la tête contre les murs de sa prison.
Le Carlier.	la mort.		non.	non.	mort en l'an 7.
Fiquet.	la mort.		oui.	oui.	
Loysel.	la mort.		oui.	oui.	admin. de l'enregistrem.

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES		Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
	Pour la mort.	Pour			
Bouchereau.	la mort.		non.	oui.	exilé en 1816.
Dupin jeune.		les galères.	non.	non.	
ALLIER.					
Vidalin.	la mort.		non.	non.	mort.
Chevalier.		p. de voix.			
Martel.	la mort.		non.	non.	
Beauchamp.	la mort.				membre du corps législatif en 1802.
HAUTES ALPES.					
Barrety.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Bouret.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Serres.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Caseneuve.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Izoard.		récl. et dép.		oui.	
BASSES ALPES.					
Verdallin.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Maisse.	la mort.		oui.	oui.	
Derbez la Tour.	la mort.		non.	non.	
Savornin.	la mort.		non.	non.	
Réguis.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Peyre.	la mort.		oui.	non.	
ARDÈCHE.					
* Boissy-d'Anglas.		récl et dép.	oui.	oui.	pair de France ; mort.
Soubeyran Saint-			oui.	oui.	
Prix.	la mort.		oui.	oni.	
Gamon.	la mort.		oui.	oui.	» en cas d'invasion ;
Saint-Martin.		réclusion.	oui.	oui.	exilé en 1816.
Garilhe.		réclusion.	non.	non.	
Gleizal.	la mort.		non.	oui.	secrét. rédact. du corps
Corenfustier.		récl. et ban.	oui.	oui.	legisl.; exilé en 1816.
ARDENNES.					
Blondel.		réclusion	oui.	oui.	» et la mort en cas d'inv.
Ferry.	la mort.		non.	non.	
Ménesson.	la mort.		oui.	oui.	
* Dubois Crancé.	la mort.		non.	non.	mort en 1806.
Vermon.		réclusion.	oui.	oui.	» et la mort en cas d'inv.
Robert	la mort.		non.	non.	
Bodin.		récl. et ban.	oui.	oui.	

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Thierriet.		récl. perp.	oui.	oui.	
ARRIÈGE.					
* Vadier.	la mort.		non.	non.	
Clauzel.	la mort.		non.	non.	mort en 1804.
Campmartin.	la mort.		non.	non.	
Espert.	la mort.		non.	non.	
Lakanal.	la mort.		non.	non.	censeur du lycée Bo
Gaston.	la mort.		non.	non.	parte.
AUBE.					
Courtois.	la mort.		non.	non.	mort.
Robin.	la mort.		non.	non.	mort en 1795.
Perrin.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Bonnemain.		récl. et dép.	oui.	oui.	
Pierret.		récl. et dép.	oui.	oui	
Douge.		récl. et dép.	oui.	oui.	
Garnier.	la mort.		non.	non.	
Duval.		récl. et ban.	non.	oui.	
* Rabaud Saint-Etienne.			oui.	oui.	guill. le 15 déc. 17
AUDE.					
Azema.	la mort.		non.	non.	juge à Pamiers en 18
* Bonnet.	la mort.		non.	non.	
* Ramel.	la mort.		oui.	non.	
Girard.	la mort.		oui.	oui.	
* Morin.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Tournier.		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Maragon.	la mort		oui.	non	
Periès.		récl. et dép.	oui.	oui.	
AVEYRON.					
Bo.	la mort.		non.	non.	
Saint-Martin Valognes.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Lobinhes.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Camboulas.	la mort.		non.	non.	mort en 1793.
Josephe Lacombe.	la mort.		non.	non.	
Bernard Saint-Afrique.		récl. et ban.	non.	non.	
Seconds.	la mort.		non.	non.	

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Louchet.	la mort.		non.	non.	receveur gén. de la Somme; mort en 1815.
Yzarn Valady.		réclusion.	oui.	oui.	guill. le 3 déc. 1794.
BOUCHES DU RHÔNE.					
Duprat.	la mort.		oui.		guill. le 31 oct. 1793.
Rebecquy.	la mort.		oui.	non	s'est noyé à Marseille en 1793.
Barbaroux.	la mort.		oui.	non	guill. le 25 juin 1793.
Granet.	la mort.		non.	non.	représentant en 1815; exilé en 1816.
* Durand Maillane.		récl. et ban.	oui.		mort.
Gasparin.	la mort.		non.	non.	mort.
Bayle (Moyse).	la mort.		non.	non.	
Baille (Pierre).	la mort.		non.	non.	mort à Toulon.
Rovere.	la mort.		non.	non.	mort à Cayenne, le 11 septembre 1798.
Pélissier.	la mort.		non.	non.	
Laurent.	la mort.		non	non.	
Deperret.		récl. et dép.	oui.	oui.	guill. le 31 oct. 1793.
CALVADOS.					
Fauchet.		réclusion.	oui.	oui.	guill. le 31 oct. 1793.
Dubois Dubais.	la mort.		oui.	oui.	» en cas d'invasion des ennemis.
Henry Larivière.		récl. et ban.	oui.	oui.	conseiller à la cour de cassation.
L'Homond.		réclusion.	oui.	oui.	
Bonnet.	la mort.		non.	non.	
Vardon.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
Doulcet Pontécoulant.		récl. et ban.	non.	oui.	pair de France.
Taveau.	la mort.		oui.	oui.	» en cas d'invasion.
Jouenne.	la mort.		oui.	non.	
Dumont.		récl et ban.	oui.	oui.	
Cussy.		récl. et ban.	oui.	oui.	guill. le 15 nov. 1793.
Le Got.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
Philippe Delleville		récl. et ban.	oui.	oui.	
CANTAL.					
* Thibault.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Milhau.	la mort.		non.	non.	
Mejensac.		récl. et ban.	oui.		
La Coste.	la mort.		non.	non.	préfet, exilé en 1816.

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Joseph Mailhe (absent).					
Carrier.	la mort.		non.	non.	guill. le 26 nov. 179
Chabanon.		récl. et ban.	oui.	oui.	secrétaire gén. de la marine.
Pouvergue.		réclusion.	oui.	oui.	
CHARENTE.					
Bellegarde.	la mort.		non.	oui.	
Guimberteau	la mort.		non.	non.	mort.
Chavau.	la mort.		non.	non.	
Chedaneau.	la mort.		non.	oui.	
Ribereau.	la mort.		oui.	non.	
Devars.		récl. et ban.	oui.	oui.	juge à Angoulême.
Maulde.		récl. perp.	non.	oui.	
Brun.	la mort.		oui.	non.	mort.
Crevelier.	la mort.		non.	non.	
CHARENTE INFÉR[re].					
Besnard.	la mort.		non.	non.	
Bréard.	la mort.		non.	non.	juge à Epinal en 180
Eschasseriaux.	la mort.		non.	non.	
Niou.	la mort.		non.	non.	
Ruamps.	la mort.		non.	non.	
De Chezeau.		récl. et ban.	non.	non.	guill. le 1er. juin 179
Lozeau.	la mort.		non.	non.	
Giraud.		réclusion.	non.	oui.	
Vinet.	la mort.		non.	non.	
Dautriche.		récl. provis.	oui.	oui.	cons. à la cour de Poiti
Garnier.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816; mort Amérique.
CHER.					
Allasseur		récl. et ban.	oui.	oui.	mort.
Foucher.	la mort.		non.	oui.	exilé en 1816.
Baucheton.		réclusion.	oui.	oui.	représentant en 1815
Fauvre la Brunerie.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Dugenne.		réclusion.	oui.	oui.	
Pelletier.	la mort.		non.	oui.	
CORRÈZE.					
Brival.	la mort.		non.	non.	
Borie.	la mort.		non.	non.	

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
* Chambon.	la mort.		oui.		massacré par le peuple en novembre 1792.
Lidon.	la mort.		oui.	non.	s'est tué.
Lanot.	la mort.		non.	non.	
Pénières.	la mort.		non.	non.	
Lafond.		p. de voix			
CORSE.					
* Salicetti.	la mort.		non.	non.	mort en 1813.
Chiappe.		récl. et ban.	oui.		sous-préfet mort (1826).
Péraldy.		récl. et ban.			
Casa Bianca.		récl. provis.	non.	oui.	mort.
Andrei.		réclusion.	oui.	oui.	mort.
Bosio.		récl. et ban.	oui.		
Moltedo.		réclusion.	non.		membre du corps législ. en 1803.
CÔTE D'OR.					
Bazire.	la mort.		non.	non.	guill. le 5 avril 1794.
Guyton Morveau.	la mort.		non.	non.	mort.
Prieur.	la mort.		non.	non.	
Oudot.	la mort.		non.	non.	
Lambert.		récl. et dép.	oui.		
Marec.		récl. et dép.	oui.	oui.	
* Guyot.	la mort.		non.	non.	
Treilhard.	la mort.		non.	non	mort en 1812.
Rameau.		bannissem.	non.	oui.	
Berlier.	la mort.		non.	non.	comte, conseiller d'état, exilé en 1816.
CÔTES DU NORD.					
* Couppé.		réclusion.	non.	oui.	député depuis la rest.
* Champeaux.		récl. et dép.	oui.	oui.	mort en 1795.
Gauthier jeune.		récl. perp.	non.	oui.	mort le 17 janv. 1793.
Fleury.		récl. perp.	oui.	oui.	
* Giraud.		récl. perp.	oui.	oui.	
Guyomar.		récl. et ban.	oui.	oui.	maire de Guingamp.
Lon.	la mort.		non.	non.	
Goudelin.		récl. et ban.	oui.	oui.	juge à Dinan.
CREUSE.					
Huguet.	la mort.		oui.	non.	guill. le 6 octobre 1796.
Debourges.		p. de voix.	oui.	non	
Coutisson.		réclusion.	oui.	oui.	



DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Guyès.	la mort.		oui.	non.	mort.
Jaurand.		réclusion.	oui.	non.	
Baraillon.		récl. provis.			procureur impérial.
Texier.		récl. et ban.	oui.	non.	mort le 1er mars 180
DORDOGNE.					
* Lamarque.	la mort.		non.	non.	avocat, exilé en 1816
Pinet.	la mort.		non.	non.	
Lacoste.	la mort.		non.	non.	mort en 1803.
Roux Fazillac.	la mort.		non.	non.	
Taillefer.	la mort.		non.	non.	
Peyssard.	la mort.		oui.	non.	
Lambert.	la mort.				
Allafort.	la mort.		oui.	non.	
Meynard.		récl. provis.	oui.	oui.	
Bouquier aîné.	la mort.		non.	non.	mort en 1811.
DOUBS.					
Girot.		réclusion.			
Michaud.	la mort.		non.	non.	memb. du corps lég
Séguin		récl. et ban.	oui.	oui.	
Monnot.	la mort.		non.	non.	
Vernerey.	la mort.		non.	non.	
Besson.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
DRÔME.					
Julien.	la mort.		non.	non.	mort.
Sauteyra.	la mort.		non.	non.	
Gerente.		réclusion.	oui.	oui.	
Martinet.		réclusion.	oui.	oui.	
Marbos.		réclusion.	oui.	oui.	
Boisset.	la mort.		non.	non.	mort.
* Collot de la Salcette.	la mort.		oui.	oui.	» en cas d'invas., mo
Jacomin.	la mort.		non.	non.	dir. des droits réun.; ex. en 1
Fayolle.		réclusion.	non.	oui.	conseiller à la Cour Grenoble.
EURE.					
* Buzot.	la mort.		oui.	oui.	mort.
Duroy.	la mort.		non.	non	guill le 16 juin 179
* Lindet.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816; mort
Richou.		récl. et ban.	oui.	oui.	

DÉPARTEMENTS ET NOMS DES VOTANTS.	VOTES Pour la mort.	Pour	Sur l'appel au peuple.	Sur le sursis.	OBSERVATIONS.
Le Maréchal.		récl. et dép.	oui.	oui.	négociant.
Bouillerot.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Vallée.	la mort.		oui.	oui.	» en cas d'invasion.
Savary.		réclusion.	oui.	oui.	
Robert Lindet.	la mort.				
Topsent (absent).					mort.
EURE ET LOIRE.					
Lacroix.	la mort.				guill. le 5 avril 1794.
Brissot.	la mort.		oui.	oui.	guill. le 31 oct. 1793.
* Pétion.	la mort.		oui.	oui.	mort.
Giroust.		récl. et ban.	oui.	oui.	
Le Sage.	la mort.		oui.	oui.	mort le 9 juin 1796.
Loyseau.	la mort.		non.	non.	
Bourgeois (absent).					
Chales.	la mort.		non.	non	mort en 1826.
Fremenger.	la mort.		non.	non.	mort en 1807.
FINISTÈRE.					
Bohan.	la mort.		oui.	oui.	
Blad.	la mort.		oui.	non.	
Gueznot.	la mort.		non.	non.	membre du corps législ.
Marec.		récl. et ban.	oui.	non.	inspect. de la marine.
Quinec.		récl. et dép.	non.	oui.	
* Kervelegan.		récl. et dép.	oui.	oui.	membre du corps législ. jusqu'en 1815.
Guermeur.	la mort.		non.	non.	mort en 1796.
Gomaire.		récl. et ban.	oui.	oui.	
GARD.					
Leyris.	la mort.		non.	non.	exilé en 1816.
Tavernel.	la mort.		oui.	oui.	
Vouland.	la mort.		non.	non.	mort en 1802.
Jac.	la mort.		oui.	oui.	mort.
Aubry.	la mort.		oui.	oui.	mort en 1798.
Balla.		récl. et ban.	oui.		juge au Vigan en 1815.
Rabaut Pommié.	la mort.		oui.	oui.	guill. le 16 déc. 1793.
Chazal fils.	la mort.		oui.	oui.	

[redacted]

H.

RÉSULTATS DES APPELS NOMINAUX POUR LE JUGEMENT DU ROI.

Résultat du premier appel nominal sur la question : Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté générale ?

15 janvier.

L'assemblée est composée de . . .		**748 membres.**
Huit sont absents par maladie.	**8**	
Vingt sont absents par commission de l'assemblée.	**20**	
Trente-sept ont motivé leurs opinions.	37	
Six cent quatre-vingt-trois ont voté que Louis est coupable.	683	
En tout	748	

Résultat du deuxième appel sur la question : Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?

15 janvier au soir.

L'assemblée est composée de. . .		749 membres.
Neuf sont absents par maladie.	9	
Un s'est récusé.	1	
Huit ont refusé de voter, et quelques-uns d'entre eux ont mo-		

tivé leurs opinions. 8
Vingt sont absents par comm. 20
Deux cent quatre-vingt-six, y compris trois qui ont motivé leurs opinions, ont admis la ratification du peuple. . . . 286
Quatre cent vingt-cinq, y compris un qui a motivé son opinion, l'ont rejetée. 425

Résultat du troisième appel nominal sur la question : Quelle peine infligera-t-on à Louis Capet ?

Du 17 janvier, 11 heures du soir.

L'assemblée est composée de. . . 745 membres.

Un est mort.	1	24
Six sont malades.	6	
Deux absents sans cause, et censurés conformément au décret	2	
Onze absents par commission.	11	
Quatre non votants.	4	
Reste.		721

Dont trois cent vingt-un ont voté pour la détention, parmi lesquels deux pour les fers. 321

Trois cent soixante-cinq pour la mort. 365

2 avec la réserve de la commutation

... avec la
... l'exécu-
... quatre heures
... erritoire, si

. . . . 35

. . . . 721
. . . . 361
... au-dessus de la
. . . . 4 voix

... de cet appel ci-après, qui porte la ...
... au lieu de quatre, sans y comprendre ...
... leurs opinions.

... appel ou révision du troisième.

Du 18 janvier au soir.

...mbres de la Convention ayant réclamé co...
...mière épreuve; la Convention, après des ...
...serait fait un second appel où chaque men...
... et qu'il serait de suite procédé à un sec...

... composée de 749 membres.

... absents par

commission.

7	*idem* par maladie.	
1	*idem* sans cause.	
5	non votants.	
28	Ci	28
	Reste.	721 votants.
La majorité absolue est de		361

2 ont voté pour les fers.

286 pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat ou pour la réclusion, et quelques-uns y ont ajouté la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi.

46 ont voté pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution.

334

361 ont voté pour la mort.

26 pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande.

387

Résumé du scrutin.

387	pour la mort, y compris 26 avec conditions.
334	pour la détention, etc., ou la mort conditionnelle.
28	absents, ou non votants.
Total. . 749	membres.

Après la proclamation du scrutin, le président déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine à prononcer contre Louis Capet est la peine de mort.

Sur le cinquième appel : y aura-t-il sursis à l'exécution du décret qui condamne Louis Capet?

19 janvier.

L'assemblée est composée de. . . 749 memb.

1	**est décédé.**	
1	**a donné sa démission.**	
1	**s'est récusé.**	
1	**a donné un vote conditionnel et nul.**	
9	**ont refusé de voter.**	
21	**sont absents pour cause de maladie.**	
17	sont absents par commission.	
8	sont absents sans cause connue, et sont censurés.	
59	à retirer du nombre des votants : ci	59
	Reste	690 votants.
	Il faut moitié et un, pour faire majorité	346
	Les votes pour le sursis sont de	310
	Les votes contre le sursis sont de	380
	Les votes excédant la majorité sont de	34

I.

DISCOURS DES DÉFENSEURS DE LOUIS XVI.

Citoyens représentants de la nation.

La loi et vos décrets nous ont confié le ministère sacré de la défense de *Louis ;* nous venons avec dou-

leur en exercer aujourd'hui le dernier acte. *Louis* nous a donné la mission expresse, et a chargé notre fidélité, du devoir de vous transmettre l'écrit ci-joint de sa main, et signé de lui. Si vous le permettez, je vous en ferai lecture.

Le président invite le citoyen à continuer. — L'orateur donne lecture de l'écrit conçu en ces termes :

« *Je dois à mon honneur, je dois à ma famille* » *de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe* » *d'un crime que je ne puis me reprocher; en conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même, du jugement de ses représentants;* » *et je donne, par ces présentes, à mes défenseurs le* » *pouvoir spécial, et je charge expressément leur fidélité de faire connaître cet appel à la Convention* » *nationale, par tous les moyens qui seront en leur* » *pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention* » *dans le procès-verbal de ses séances. Fait à la tour* » *du Temple, ce* 16 *janvier* 1793. »

Signé Louis.

Après avoir lu cet écrit, l'orateur a ajouté :

Nous vous supplions, citoyens, d'examiner dans votre justice, s'il n'existe pas une grande différence entre le renvoi spontané de votre part, du jugement de *Louis*, à la ratification du peuple, qui en eût ôté pour ainsi dire la provocation, et l'exercice du droit naturel qui appartient à tout accusé; et par conséquent à *Louis*, de réclamer contre une condamnation qu'il éprouve.

Si nous n'avons pas élevé nous-mêmes cette question dans la défense de *Louis*, c'est qu'il ne nous appartenait pas de prévoir que la Convention se déterminerait à le juger, ou qu'en le jugeant, elle le condamnerait. Nous vous la proposons aujourd'hui pour remplir envers *Louis* le dernier devoir dont vous-mêmes nous avez chargés, et en vous conjurant de la balancer avec cette sainte impartialité que la loi demande à des juges.

Ce qu'on vient de lire avait été écrit par l'orateur, et il l'a déposé avec l'écrit de Louis *sur le bureau de la Convention. Mais, comme en montant à la barre avec ses collègues, il venait d'apprendre que le jugement de* Louis *n'avait passé qu'à une majorité de cinq voix seulement, il a ajouté, sans avoir écrit, après s'être arrêté un moment, et avec un accent profond de douleur.*

Citoyens,

Ici finit la mission qui nous a été donnée par *Louis*.

Maintenant que nous venons d'apprendre que le décret fatal qui a condamné *Louis* à la mort, n'a obtenu la majorité sur des suffrages plus indulgents, que de cinq voix seulement, permettez que faisant un moment violence à notre profonde douleur, et vous parlant ici, soit comme défenseurs, soit comme citoyens, soit comme pétitionnaires, nous vous observions, au nom de l'humanité et de ce principe sa-

cré qui veut que tout soit adouci, interprété, mitigé en faveur de l'accusé, que puisqu'il s'est élevé parmi vous des doutes si considérables sur la nécessité de la ratification de votre jugement par le peuple, certes, une circonstance si extraordinaire mérite bien de votre entier dévouement pour ses intérêts, de votre amour pour lui, de votre respect pour ses droits, que vous vous déterminiez volontairement à lui demander cette ratification, encore que vous ayez jugé que les principes n'autorisaient pas cette mesure, ou du moins ne la commandaient pas impérieusement.

Citoyens, je n'ignore pas que c'est par un décret que vous ayez rendu ce matin, ou plutôt, que c'est seulement en passant à l'ordre du jour, motivé d'après vos usages, que vous avez jugé que la majorité, plus une voix, suffirait pour le jugement que vous allez rendre, comme pour vos autres décrets, quelque différence cependant qu'il existe entre des décrets et un jugement, entre des décrets et un jugement de mort, entre des décrets et un jugement qui peut avoir de si grandes conséquences pour la nation même; mais je vous le demande encore ici, au nom de la justice, au nom de la patrie, au nom de l'humanité; usez, il en est temps encore, de votre puissance; relâchez-vous de cette inflexible rigueur, rapportez ce décret funeste, ne consternez pas la France par le spectacle d'un jugement qui lui paraîtra si terrible, surtout quand elle considérera son étonnante minorité.

Vous avez cru, citoyens, pouvoir appliquer à

Louis, les dispositions du Code pénal ; c'est dans cette loi que vous avez pris, suivant vous-mêmes, la peine de mort que vous avez prononcée contre lui. Pourquoi donc ne lui avez-vous pas appliqué aussi la disposition de la même loi qui exige pour la condamnation de l'accusé les trois quarts des voix ? Avez-vous donc pensé qu'il vous fût permis de prendre ainsi d'une main, dans la loi, ce qu'il pouvait y avoir de rigoureux contre l'accusé, et d'écarter de l'autre ce qui pouvait lui être favorable? est-ce là la balance de l'humanité? est-ce là la balance même de la justice? Si vous jugiez Louis comme citoyen, ne lui en deviez-vous pas les droits? Et puisque vous lui appliquez une de vos lois, ne la lui devez-vous pas tout entière?

Citoyens, permettez au sentiment qui m'oppresse, et aux derniers efforts d'un ministère religieux que je tiens ici de vous-mêmes, permettez, dis-je, une dernière réflexion.

Ceux d'entre vous, qui ont pensé que votre jugement devait être ratifié par le peuple, et qui ont voté pour cette ratification, l'ont regardée comme absolument nécessaire au salut de la république... Eh bien! ne trembleriez-vous pas, ne seriez-vous pas mêmes effrayés que le salut de la république, le salut de la France entière, le salut de vingt-cinq millions d'hommes, tînt aujourd'hui uniquement à cinq de vos suffrages, et pût être compromis par eux ?

Signé TRONCHET, LAMOIGNON MALESHERBES, DESÈZE.

Le président répond :

Citoyens, la Convention nationale a entendu vos réclamations ; elles étaient un devoir pour vous, puisque vous étiez chargés de la défense de Louis.

Le président consulte l'Assemblée, pour savoir si les conseils de Louis seront invités aux honneurs de la séance ;

Ils y sont admis unanimement.

Un membre se présente à la tribune ; au même instant les conseils de Louis reparaissent à la barre.

Tronchet. — Citoyens, il a échappé à mon collègue, dans les réflexions improvisées qu'il vous a présentées, une observation que je crois importante.

Nous n'avons pas été seulement dans le cas de réclamer votre humanité et votre amour pour le salut public, sur votre décret de ce matin, et d'après lequel le calcul des voix a été suivi.

Nous pouvons vous dire qu'il paraîtrait peut-être inconcevable à plusieurs personnes, que le plus grand nombre de ceux qui se sont déterminés à prononcer la peine terrible de la mort, se soient appuyés sur le Code pénal, et que d'une main ils aient saisi les dispositions de cette loi qui étaient contraires à l'accusé, tandis que de l'autre ils ont écarté tout ce que cette même loi avait de favorable à l'accusé ; je veux dire les deux tiers des suffrages exigés par le Code pénal pour la condamnation d'un accusé. D'ailleurs, citoyens, votre décret de ce matin n'en est pas

un; vous avez seulement passé à l'ordre du jour, motivé sur l'usage constant de la Convention, dans la forme de délibération. Or, nous croyons pouvoir nous permettre de vous observer, que quand il s'agissait de déterminer quelle devait être la majorité et la forme du calcul des voix dans une affaire aussi importante que celle-ci, peut-être cette question méritait-elle d'être décidée par appel nominal, et non par un simple passé à l'ordre du jour; et c'est ici qu'en qualité de citoyens, nous osons vous demander, comme on l'a fait quelquefois à cette barre, quand on s'est cru lésé, le rapport de votre décret.

Lamoignon Malesherbes (il est très ému). — Citoyens, véritablement nous improvisons sur une matière importante..., et je ne suis point accoutumé à parler en public...; cependant je voudrais ajouter quelque chose aux réflexions vraiment improvisées de mes collègues...; mais j'ai sur cet objet tant d'idées... qui ne me sont suggérées ni par l'individu, ni par la circonstance... Citoyens, pardonnez à mon trouble....; oui, citoyens, quand j'étais encore magistrat, et depuis j'ai réfléchi spéculativement sur l'objet dont vous a entretenu Tronchet, j'ai eu occasion, dans le temps que j'appartenais au corps de la Législation, de préparer, de réfléchir ces idées; aurai-je le malheur de les perdre, si vous ne me permettez pas de vous les présenter d'ici à demain?

Robespierre a fait une motion d'ordre.

Les demandes qui viennent de vous être proposées, méritent toute votre attention, et sont dignes de toute votre sagesse.

Vous avez donné au sentiment de l'humanité tout ce que ne lui refusent jamais des hommes animés de son pur amour sous le rapport du salut public; je pardonne aux défenseurs de Louis, les réflexions qu'ils se sont permises, je leur pardonne leurs observations, touchant un décret qu'il était nécessaire de rendre, qu'il est maintenant dangereux d'attaquer; je leur pardonne de vous avoir proposé la révocation de ce décret préliminaire, fondé sur les principes que vous avez adoptés pour le salut public; je leur pardonne encore d'avoir fait une démarche qui tend à consacrer la demande de l'appel qui a été fait au peuple, de votre jugement; mais, citoyens, tous ces actes doivent être ensevelis dans l'enceinte de la Convention nationale. Je leur pardonne enfin ces sentiments d'affection qui les unissaient à celui dont ils ont embrassé la cause. Il n'appartient pas aux législateurs, aux représentants du peuple, de permettre qu'on vienne ici pour donner le signal de discorde et de trouble dans la république.

Il n'est pas possible de casser le décret que vous avez rendu : il doit être regardé comme le vœu de la nation elle-même, ou bien il ne sera qu'un remède pire que le mal que vous avez voulu étouffer; vous ne pouvez donner acte de l'appel devant vous, sans

[redacted]

occasioner des calamités que nous avons voulu prévenir; la nation n'a pas condamné le roi qui l'opprima, pour exercer seulement un grand acte de vengeance; elle l'a condamné pour donner un grand exemple au monde, pour affermir la liberté française, pour appeler la liberté de l'Europe, et pour affermir surtout parmi vous la tranquillité publique.

Le décret que vous avez rendu, vous ne pouvez le suspendre, sans cela vous auriez mis la république, par votre décret, dans une position plus fâcheuse; le décret est irrévocable, le décret a été promulgué pour l'intérêt pressant du salut public, il ne peut être révoqué, il ne peut être mis en question, même sans offenser les premiers principes.

Et moi qui ai éprouvé aussi les sentiments qui vous animent, je vous rappelle dans ce moment à votre caractère de représentant du peuple, aux grands principes qui doivent vous guider, si vous ne voulez pas que le grand acte de justice que vous avez accordé à la nation elle-même, devienne une nouvelle source de peines et de malheurs.

Oui, citoyens, il serait possible que l'événement le plus juste, le plus nécessaire pour le bien public, entraînât des inconvénients; mais s'il a des inconvénients, ce ne sera point la faute de la fidélité avec laquelle la Convention a rempli ses devoirs; ils viendraient de l'oubli des principes dont elle pourrait se rendre coupable, ils viendraient de tous autres que des bons citoyens, qui ont cru remplir un devoir sacré en condamnant celui que la nation entière accusait de ses maux. La démarche qui vient d'être faite

auprès de vous, ne peut point être considérée comme indifférente; la nation serait dans une position plus fâcheuse que celle où elle était auparavant; car il y aurait encore incertitude si le roi est définitivement condamné; il en résulterait que cet appel que vous avez rejeté, que les formes dilatoires que vous avez refusé d'admettre, seraient reproduits de fait; ce serait là l'écueil le plus dangereux pour la liberté, et la source des maux que vous avez voulu lui épargner par le décret sévère que vous venez de rendre.

Les défenseurs de Louis n'ont pas le droit d'attaquer les grandes mesures prises pour la sûreté générale, adoptées par les représentants de la nation; ils n'ont pas le droit de produire des mesures dangereuses à la puissance des représentants et à la mission qu'ils ont reçue, enfin à tous les principes de la liberté publique. Cet acte doit être regardé comme nul, et il doit être interdit à tout citoyen d'y donner aucune suite, sous les peines qui doivent être décernées contre les perturbateurs du repos public, et les ennemis de la liberté; cette mesure est indispensable, puisque si vous ne l'adoptez pas, vous semblez consacrer l'appel, et que vous laissez pour ainsi dire un ferment de discorde au milieu de la nation, ou plutôt que vous donnez la permission de faire un véritable acte de rébellion contre l'autorité publique, désigné sous des couleurs spécieuses.

Je finis par une simple réflexion : il ne suffit point d'avoir rendu le décret provoqué par la nation; il faut, citoyens, prendre les mesures nécessaires pour

que ce décret soit réellement utile; or, pour qu'il soit utile, il ne faut pas qu'il soit un prétexte d'apitoyer les citoyens sur le sort du tyran, de réveiller des sentiments personnels aux dépens des sentiments généreux, et d'amour de l'humanité qui caractérisent les vrais républicains. Il ne faut pas que cet appel puisse attacher à ce décret aucun signe de mépris, aucune espérance de trouble, de désordre, de rebellion, de division et d'insurrection de la part de la tyrannie et de la royauté; je demande donc que vous déclariez, citoyens, que le prétendu appel qui vient de vous être signifié, doit être rejeté comme contraire aux principes de l'autorité publique, aux droits de la nation, aux autorités des représentants, et que vous interdisiez à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public.

J.

DU 19 JANVIER 1793.

Extrait des procès-verbaux des séances de la Convention nationale des 15, 17, 18 et 19 janvier.

ART. I. La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la Nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

II. La Convention nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

III. La Convention nationale déclare nul l'acte

de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié *d'appel à la nation* du jugement contre lui rendu par la Convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, sous peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

IV. Le conseil exécutif provisoire notifiera dans le jour le présent, à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de la notification, et rendra compte du tout à la Convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

K.

PROCLAMATION DU CONSEIL EXÉCUTIF.

« Le conseil exécutif provisoire délibérant sur les mesures à prendre pour l'exécution du décret de la Convention nationale, des 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, arrête les dispositions suivantes.

» 1° L'exécution du jugement de Louis Capet se fera demain lundi 21.

» 2° Le lieu de l'exécution sera la *place de la Révolution*, ci-devant *Louis XV*, entre le piédestal et les Champs-Elysées.

» 3° Louis Capet partira du Temple à 8 heures du matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi.

» 4° Des commissaires du département de Paris, des commissaires de la municipalité, deux membres du tribunal criminel assisteront à l'exécution ; le secrétaire-greffier de ce tribunal en dressera procès-verbal, et lesdits commissaires et membres du tribunal, aussitôt après l'exécution consommée, viendront en rendre compte au conseil, lequel restera en séance permanente pendant toute cette journée. »

L.

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Du 20 janvier 1793.

« Le conseil général, le suppléant du procureur-général-syndic entendu, arrête que le commandant-général fera placer demain matin 21, à 7 heures, à toutes les barrières, une force suffisante, pour éviter qu'aucun rassemblement, de quelque nature qu'il soit, armé ou non armé, n'entre dans Paris, ni n'en sorte.

» Que les sections feront mettre sous les armes et sur pied, demain matin à 7 heures, tous les citoyens, excepté les fonctionnaires publics et tous les employés à l'administration, qui tous pourront être à leur poste; que tous les comités de sections seront en état de permanence non interrompue.

» Invite tous les citoyens à veiller à ce que les ennemis de la liberté et de l'égalité ne puissent rien tenter.

« Arrête que le présent sera à l'instant envoyé à la municipalité de Paris, pour qu'elle le fasse mettre à exécution, imprimé et affiché. »

M.

Rapport sur la mort de Louis XVI, fait à la commune de Paris par Jacques Roux, prêtre et prédicateur des sans-culottes, l'un des commissaires nommés par la commune, pour assister à l'exécution de Louis.

Nous venons vous rendre compte de la mission dont nous étions chargés. Nous nous sommes transportés au Temple; là nous avons annoncé au tyran que l'heure du supplice était arrivée.

Il a demandé d'être quelques minutes seul avec son confesseur, il a voulu nous charger d'un paquet (1) pour vous remettre, nous lui avons observé que nous n'étions chargés que de le conduire à l'échafaud. Il a remis ce paquet à l'un de nos collègues; il a recommandé sa famille, et demandé que Cléry, son valet de chambre, soit celui de la *reine*; avec précipitation, il a dit sa *femme*; de plus, il a demandé que ses anciens serviteurs de Versailles ne fussent pas oubliés : il a dit à Santerre : *marchons*; il a traversé une cour à pied et monté en voiture dans la seconde : pendant la route, le plus profond silence a régné.

Santerre. On vient de vous rendre un compte exact

(1) C'est le testament qui est ci-après.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés; je crois fermement, et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'Eglise, les sacrements et les mystères tels que l'Eglise catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Eglise catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Eglise, suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence; ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement ami de cœur; je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique

pour m'accuser de tous mes péchés, et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet; et je prie Dieu de leur pardonner, de même que ceux qui, par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme, mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de leur faire regarder les grandeurs de ce monde (s'ils sont condamnés à les éprouver), comme des biens dangereux et péris-

sables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité; je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme un seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que le

circonstances où il se trouvera lui en donneront les facilités; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les moments de troubles et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé; d'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré; je les prie d'en recevoir mes remercîments; dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils, MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avaient portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes; je lui recommande

aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très volontiers à ceux qui me gardaient les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi; j'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. Malesherbes, Tronchet et Desèze, de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792.

Signé, Louis; est écrit, Beaudrais, officier municipal.

O.

Procès-verbal des commissaires nommés par le conseil exécutif, pour assister à l'exécution de Louis.

« L'an 1793, deuxième de la république française, et le 21 janvier, nous soussignés, Jean-Antoine Lefebvre, suppléant du procureur-général-syndic du

département de Paris ; et Antoine-François Momoro, tous deux membres du directoire dudit département, nommés aux effets ci-après, par le conseil-général du département, et François-Pierre Sallais, et François-Germain Ysabeau, tous deux commissaires nommés par le conseil exécutif provisoire, aux effets également ci-après énoncés ; nous nous sommes transportés à l'hôtel de de la marine, rue et place de la Révolution, lieu à nous indiqué par nos commissions, à huit heures du matin de ce jour, où étant, nous avons attendu jusqu'à dix heures précises les commissaires nommés par la municipalité de Paris, ainsi que les juges et le greffier du tribunal criminel du département de Paris, en l'absence desquels l'un de nous a dressé le présent procès-verbal.

» Nous nous sommes rassemblés à l'effet d'assister, du lieu où nous sommes, à l'exécution du décret de la Convention nationale, des 15, 17, 19 et 20 janvier présent mois, et de la proclamation du conseil exécutif dudit jour 20 de ce mois, dont les expéditions sont jointes au présent procès-verbal.

» Et à dix heures un quart précises du matin, sont arrivés les citoyens Jacques-Claude Bernard et Jacques Roux, tous deux officiers municipaux et commissaires de la municipalité, munis de pouvoirs ; lesquels ont, conjointement avec nous, assisté aux opérations constatées par le présent procès-verbal.

» Et à la même heure est arrivé dans la rue et place de la Révolution, le cortège, commandé par Santerre, commandant général, conduisant Louis Capet, dans une voiture à quatre roues, et approchant de l'écha-

faud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue du ci-devant Louis XV et de l'avenue des Champs-Élysées.

» A dix heures vingt minutes, Louis Capet, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de la voiture.

» Et à dix heures vingt-cinq minutes, il a monté sur l'échafaud. L'exécution a été à l'instant consommée, et sa tête a été montrée au peuple; et avons signé.

» Signés : *Lefebvre*, *Momoro*, *Sallais*, *Bernard*, *Ysabeau*, *Jacques Roux*. — *Certifié conforme à la minute*. — Fait au conseil exécutif provisoire, le 21 janvier 1793, l'an deuxième de la République française.—Signés : *Lebrun*, président, *Clavière*, *Pache*, *Monge*. »

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU TOME PREMIER.

Pages.

Pages.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

OUVRAGES SOUS PRESSE.

LA PETITE NIÈCE DE NINON,
Par M. De Bast, auteur de la Tête Noire,
4 vol. in-12, 12 fr.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS D'UN PAIR DE FRANCE,
tomes 3 et 4, 15 fr.

VIE DU CARDINAL DE VOLSEY,
Traduit de l'anglais,
1 vol. in-8°, orné de portraits, 7 fr. 50 cent.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD, RUE DE LA HARPE, N° [illegible]



par alexandre martin -

sans doute -
Souvenirs de - Monnel
... du Tiers Etat
curé qui passa du
à la constituante
la dernière partie de
l'ouvrage a été revue
par Ant. Merlin de
Thionville

2 vols Ed orig

95

PSS

0

rare

15

